

Revenus et patrimoine des ménages

Insee Références

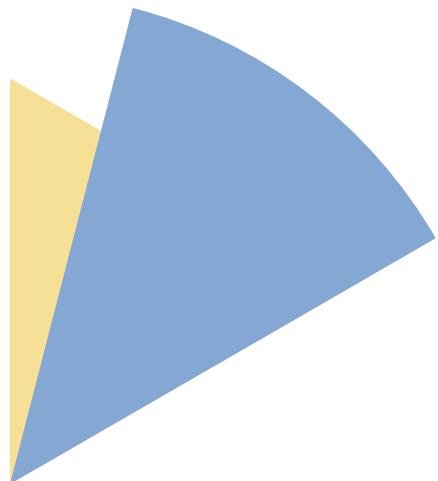
Édition 2024



Revenus et patrimoine des ménages

Insee Références

Édition 2024



Coordination
Aliette Cheptitski,
Aurélie Goin,
Anne Jaubertie,
Henri Martin

Contribution
Insee :
Mathias André,
Kim Antunez,
Marceline Bodier,
Aurélie Casarotti,
Pierre Cheloudko,
Aliette Cheptitski,
Alexandre Damperon,
Alice Foucher,
Hélène Genuit,
François Gleizes,
Aurélie Goin,
Olivier Guillemin,
Claire Hagège,
Colette Héricher,
Orlane Hubert,
Anne Jaubertie,
Lisa Kerboul,
Patrick Kwok,
Louis Le Clainche,
Christophe Lesieur,
Tristan Loisel,
Henri Martin,
Ilyass Messabel,
Thomas Renaud,
Christelle Rieg,
Arnaud Roussel,
Michaël Sicsic,
Julie Solard

Banque de France :
Michel Mouloum,
Valentine Salmon

Directeur de la publication
Jean-Luc Tavernier

Directeur de la collection
Bertrand Lhommeau

Rédaction
Imran Babi,
Agnès Dugué,
Anne Évrard,
Alexandre Gadaud,
Fanny Gateau,
Philippe Goarant,
Solenn Ily,
Maxime Jouvenceau,
Séverine Pujol,
Jean-Philippe Rathle,
Anne Saint-Ourens

Graphisme
Marie Gazaix,
Odile Samson

Composition
Luminess

Image de la couverture
© lovelyday12/
Stock.Adobe.com

Éditeur
Institut national de la
statistique et des études
économiques
88 avenue Verdier,
92541 Montrouge Cedex
www.insee.fr

Avertissement

Les données sont actualisées régulièrement sur les sites internet de l'Insee, d'Eurostat et de l'OCDE pour les données internationales. Les données présentées dans cet ouvrage sont celles disponibles au printemps 2024. La vue d'ensemble intitulée « Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution » a été actualisée durant l'été 2024 pour intégrer des données issues de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2022.

Depuis 2005, la mesure des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux s'est significativement améliorée, générant plusieurs ruptures de séries. Les niveaux présentés dans cet ouvrage ne sont donc pas directement comparables à ceux publiés lors des éditions antérieures.

En 2020-2021, la méthodologie de redressement de l'enquête Histoire de vie et patrimoine a été modifiée. Les résultats des millésimes 2009-2010, 2014-2015 et 2017-2018 ont été recalculés. Les chiffres publiés dans cet ouvrage sur ces millésimes peuvent donc différer de ceux publiés lors des éditions antérieures.

La plupart des résultats présentés dans cet ouvrage sont établis sur le champ des ménages vivant en logement ordinaire ; ce champ exclut les personnes qui vivent en habitation mobile ou dans des communautés, ainsi que celles qui sont sans abri.

Les comparaisons internationales s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistiques comme l'Insee.

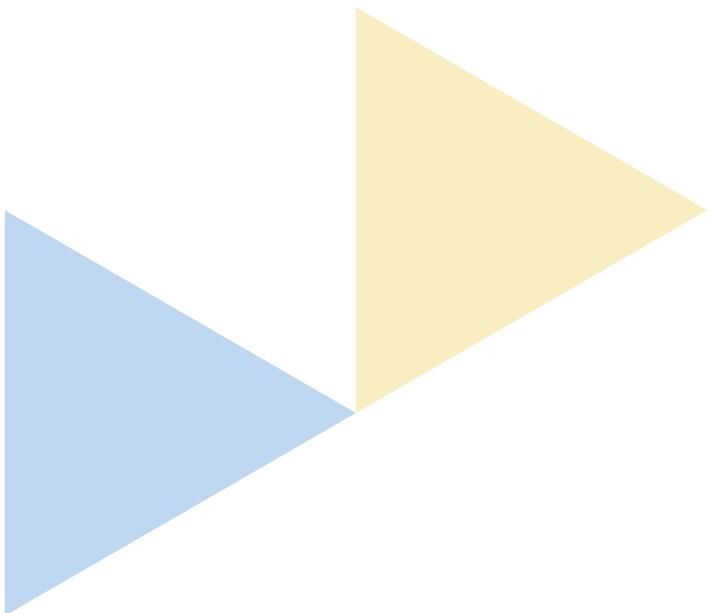
Les nombres sont souvent arrondis. Le résultat arrondi d'une combinaison de nombres (qui fait intervenir les valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison des valeurs arrondies.

Les revenus et le patrimoine des ménages

Vues d'ensemble	7
Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution	9
En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier	25
Dossiers	43
Un tiers des personnes à très bas revenus en 2003 le sont encore près de 20 ans plus tard	45
Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France ?	61
Fiches	75
1. Revenus	77
1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale	78
1.2 Revenu disponible brut des ménages – comparaison internationale	80
1.3 Niveau de vie des personnes et pauvreté	82
1.4 Décomposition du niveau de vie	84
1.5 Prestations sociales	86
1.6 Évolution du niveau de vie et des inégalités depuis 1975	88
1.7 Pauvreté monétaire en France depuis 1975	90
1.8 Privation matérielle et sociale	92
1.9 Grande pauvreté	94
1.10 Très hauts revenus	96
1.11 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale	98
1.12 Niveau de vie et pauvreté des adultes selon l'âge	100
1.13 Niveau de vie et pauvreté des enfants	102
1.14 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées	104
1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité	106
1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle	108
1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes	110
1.18 Niveau de vie et pauvreté des immigrés	112
1.19 Niveau de vie en Europe	114
1.20 Pauvreté monétaire en Europe	116
1.21 Niveau de vie et pauvreté par région	118
1.22 Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes	120
2. Patrimoine	123
2.1 Performance des placements à rendements réglementés	124

2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale	126
2.3 Taux de détention de patrimoine	128
2.4 Patrimoine des ménages	130
2.5 Endettement des ménages	132
2.6 Les hauts patrimoines	134
2.7 Patrimoine net des ménages de la zone euro	136
2.8 Détection de la résidence principale	138
2.9 Prix des logements et loyers	140
2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro	142
Annexes	145
Sources	147
Glossaire	157

Vues d'ensemble



Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution

En 2022, en France métropolitaine, la moitié de la population habitant en logement ordinaire a un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois. En euros constants, soit en tenant compte de l'inflation, ce niveau de vie médian a progressé de 24 % depuis 1996 : il a augmenté de 1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008, avant de stagner, après la crise financière, entre 2009 et 2015. Entre 2016 et 2021, le niveau de vie médian augmente à nouveau d'environ 0,9 % par an en moyenne. En 2022, il est stable en euros constants par rapport à 2021.

Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis le milieu des années 1990. Après redistribution, leur hausse est plus modérée : l'effet redistributif du système sociofiscal s'est en effet amplifié. Les inégalités après redistribution ont néanmoins retrouvé en 2021 les niveaux de 2018 et du début des années 2010, les plus hauts observés depuis 1996, et se maintiennent proches de ces points hauts en 2022. Malgré tout, elles demeurent à un niveau relativement faible par rapport aux autres pays de l'OCDE.

En 2022, 14,4 % des personnes habitant en logement ordinaire vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, soit 9,1 millions de personnes. Ce taux place la France dans une position intermédiaire parmi les pays européens. Il est plus élevé dans les territoires urbains que dans les territoires ruraux, notamment dans le rural périurbain. Les personnes au chômage, les familles monoparentales et les enfants sont particulièrement exposés au risque de pauvreté.

Sur longue période, le taux de pauvreté a diminué dans les années 1970 et 1980 avant de se stabiliser à partir du milieu des années 1980. Il a atteint en 2021 un des niveaux les plus élevés de la dernière décennie, et reste proche de ce niveau en 2022. Après être resté à un niveau proche de 20 % durant la décennie 2010, l'intensité de la pauvreté, mesurée par l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, a fortement fluctué depuis 2020. L'indicateur s'établit en 2022 à un niveau inférieur à 20 % et à sa moyenne des 25 dernières années.

En considérant aussi les populations qui vivent dans les DOM ou qui vivent dans une communauté, dans une habitation mobile ou sont sans abri, un peu plus de 11 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France en 2021.

► Avertissement

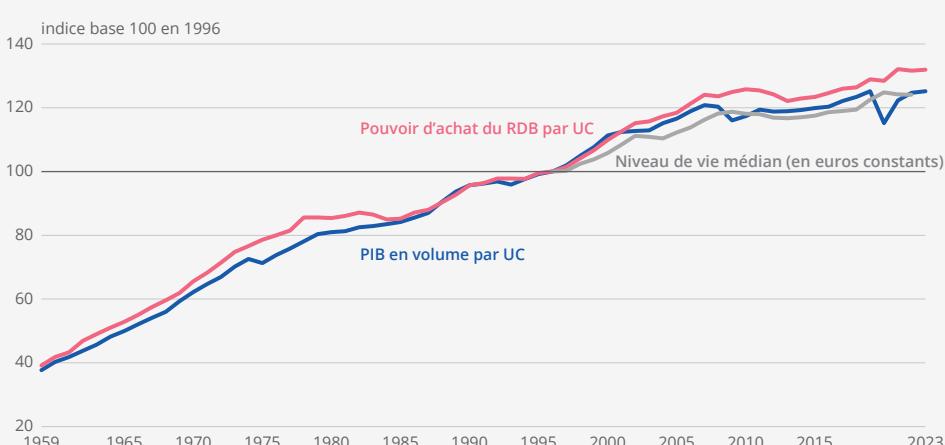
La plupart des chiffres sur les revenus diffusés dans cet ouvrage portent sur la période 1996-2021, 2021 étant la dernière année pour laquelle l'ensemble des données étaient disponibles au moment de la rédaction de cette vue d'ensemble. Les principaux indicateurs ont fait l'objet d'une actualisation pour intégrer des données sur les niveaux de vie en 2022, rassemblées principalement dans l'encadré 1. Des tableaux complémentaires intégrant les données pour l'année 2022 sont également mis à disposition en téléchargement.

En 2021, la moitié des personnes vivant en **logement ordinaire** en France métropolitaine ont un **niveau de vie** inférieur à 1 930 euros par mois, soit 23 160 euros par an selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) ► **sources et méthodes** [Albouy *et al.*, 2023]. Ce niveau de vie **médian** correspond à un **revenu disponible** de 1 930 euros par mois pour une personne seule et de 4 050 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans¹ ► **fiche 1.3**. Ce niveau de vie médian s'établit en 2022 à 2 028 euros par mois, soit une augmentation de 5,1 % sans tenir compte de l'inflation. En tenant compte de l'inflation (5,2 % en moyenne en 2022), le niveau de vie médian est stable en euros constants par rapport à 2021 ► **encadré 1**.

L'ERFS est disponible annuellement depuis 1996 et jusqu'en 2022. Les séries de la comptabilité nationale fournissent à la fois des données plus anciennes et plus récentes mais pour un indicateur agrégé, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages** par **unité de consommation (UC)**, ou « pouvoir d'achat des ménages » dans la suite de ce texte. Contrairement aux indicateurs usuels de niveau de vie mobilisés dans cet ouvrage, cet indicateur attribue une valeur monétaire à l'avantage que procure à un ménage la propriété de sa résidence principale (loyer imputé).

Depuis les années 1960, le pouvoir d'achat des ménages a évolué à un rythme proche de celui de l'activité économique. Il a triplé entre 1959 et 2007, soit une croissance annuelle moyenne de 2,4 %, mais a diminué légèrement entre 2008 et 2014 à la suite de la crise financière puis économique ► **figure 1**. Depuis 2014, il progresse à nouveau, en moyenne de 0,8 % par an. En 2023, le pouvoir d'achat des ménages dépasse de 54 % son niveau de 1980, de 38 % son niveau de 1990, de 20 % son niveau de 2000 et de 5 % son niveau de 2010. Depuis 1996, le niveau de vie médian des ménages (une fois corrigé de l'inflation) a connu une évolution relativement similaire ► **fiche 1.6**.

► 1. Évolution du PIB en volume par UC, du pouvoir d'achat du RDB des ménages par UC et du niveau de vie médian de 1959 à 2023



Notes : En 2020, le niveau de vie médian doit être considéré avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année. Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de niveau de vie ont été rétropolés et chaînés de 1996 à 2020.

Lecture : Entre 1996 et 2022, le niveau de vie médian a augmenté de 24,1 % (indice 124,1, base 100 en 1996).

Champ : France pour le PIB et le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) par unité de consommation (UC) ; France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2020 (données provisoires pour 2023 et semi-définitives pour 2022) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2022.

¹ En euros de 2023, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation du niveau des prix entre 2021 et 2023, ces montants s'élèvent respectivement à 2 130 et 4 470 euros par mois.

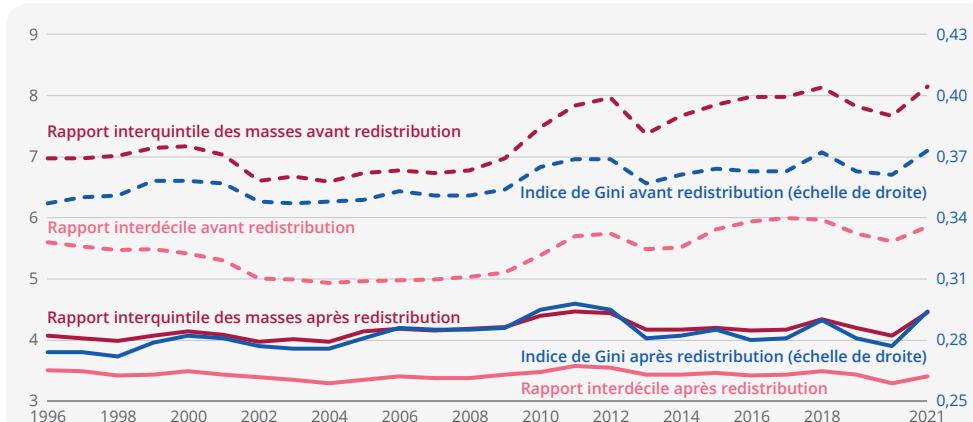
Lors des épisodes de récession économique (1975, 1993, 2008, 2020), le pouvoir d'achat s'est plutôt maintenu alors que le PIB diminuait [Blanchet, Lenseigne, 2019]. Cela s'explique en grande partie par le système de protection sociale (minima sociaux, allocations chômage, etc.) qui a atténué l'impact des chocs économiques classiques (1975, 1993 et 2008) sur le revenu des ménages et a eu pour contrepartie une dégradation du déficit public. En 2020, malgré la récession économique inédite liée à la pandémie de Covid-19 (le PIB par UC s'est contracté de 8,0 % en volume), le pouvoir d'achat des ménages par UC et le niveau de vie médian sont restés globalement stables, grâce notamment à la mise en place de mesures massives de soutien au revenu (extension de la prise en charge de l'activité partielle, fonds de solidarité à destination des indépendants, etc.) [Martin, 2021].

Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis 1996

Pour analyser les inégalités de niveau de vie, plusieurs indicateurs complémentaires sont fréquemment mobilisés. Deux indicateurs comparent les niveaux de vie de populations plus aisées à des populations plus modestes : le **rapport interdécile D9/D1**, qui compare les seuils de niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes, et le **rapport interquartile des masses (ratio (100-S80)/S20)** qui compare les masses de niveau de vie détenues par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes. Enfin, l'**indice de Gini** prend en compte l'ensemble de la distribution des revenus.

Avant redistribution, c'est-à-dire avant prélèvement des **impôts directs** et ajout des **prestations sociales**, le niveau de ces indicateurs a globalement augmenté depuis 1996. L'indice de Gini avant redistribution est ainsi passé de 0,347 en 1996 à 0,373 en 2021 ► **figure 2**, où il atteint son plus haut niveau. Cet accroissement des inégalités est en grande partie lié à la baisse des niveaux de vie avant redistribution des plus modestes. La masse des niveaux de vie avant redistribution détenue par les 20 % les plus modestes est en effet passée de 6,2 % à 5,3 % de la masse totale des niveaux de vie avant redistribution entre 2007 et 2021. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la diminution des revenus d'activité, et dans une moindre mesure à celle des pensions de retraite et des revenus du patrimoine. Elle n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des allocations chômage. La conjoncture dégradée sur le marché du travail entre 2008 et 2017 a en effet entraîné une augmentation de la proportion de personnes percevant une allocation chômage parmi les 20 % les plus modestes : cette part est passée de 23,7 % en 2008 à 31,7 % en 2017, avant de revenir à 29,3 % en 2021.

► 2. Inégalités de niveau de vie avant et après redistribution depuis 1996



Notes : Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs d'inégalité ont été rétropolés et chaînés de 1996 à 2020.

Lecture : En 2021, l'indice de Gini des niveaux de vie avant redistribution est de 0,373.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, la part des revenus avant redistribution perçue par les 1 % des personnes les plus aisées est passée de 6,3 % en 2004 à 7,7 % en 2021 ► [figure 3](#). Celle des 0,1 % les plus aisées est passée de 1,7 % à 2,6 % de la masse des revenus déclarés.

Cette progression des très hauts revenus déclarés est portée à la fois par une augmentation de la part des revenus d'activité perçus par les actifs les mieux rémunérés, et par la forte hausse des revenus du patrimoine, en particulier des revenus mobiliers. Selon les données des comptes nationaux, les dividendes reçus par les ménages ont été multipliés par cinq entre 1996 et 2021. Cette hausse s'explique en partie par des évolutions de la fiscalité, notamment l'adoption en 2018 du prélèvement forfaitaire unique qui a rendu plus attractive la distribution de dividendes pour les entreprises [Lefebvre *et al.*, 2020 ; Bach *et al.*, 2019]. Les dividendes reçus par les ménages ont augmenté de 41 % entre 2017 et 2019. Concernant les revenus d'activité, dans le secteur privé, la part de la masse salariale détenue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés a augmenté de 0,2 point entre 2008 et 2017 et de 1,0 point entre 1998 et 2017 passant de 7 % à 8 % [Berger, Bonnet, 2020]. De plus, les revenus avant redistribution des très hauts revenus sont constitués d'une grande part de revenus du patrimoine : environ 35 % pour les 1 % les plus aisés et plus de 50 % pour les 0,1 % [Cazenave-Lacrotz, 2018]

► [fiche 1.10](#).

► 3. Part des revenus déclarés par UC pour les plus aisés

Catégorie de personnes les plus aisées	en %									
	2004	2006	2008	2010	2012 ¹	2014 ²	2016	2018	2020	2021
Les personnes entre le 9 ^e décile et le 99 ^e centile	20,7	20,7	20,6	20,4	20,5	20,4	20,4	20,5	20,5	20,4
Les 0,9 % suivantes	4,6	4,8	4,9	4,8	5,0	4,8	4,8	5,1	5,0	5,1
Les 0,1 % les plus aisées	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	1,7	1,8	2,3	2,2	2,6
Les 1 % les plus aisées	6,3	6,7	6,9	6,8	7,0	6,5	6,6	7,4	7,1	7,7

1 Rupture de série en 2012 avec le début d'utilisation de la source Filosofi.

2 Rupture de série en 2013. À partir de cette année, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé, sont désormais comptabilisés dans le revenu déclaré. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre l'ensemble des caisses et non plus seulement la Cnav et la CCMSA.

Note : Les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation (UC).

Lecture : En 2021, les 1 % des personnes les plus aisées perçoivent 7,7 % des revenus déclarés par UC par l'ensemble des ménages.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Revenus fiscaux localisés 2004 à 2011, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 à 2021.

Le système sociofiscal joue un rôle important dans la réduction des inégalités

Sur la période 2008-2021, les inégalités ont nettement augmenté avant redistribution, mais beaucoup moins une fois prise en compte la redistribution monétaire telle que mesurée usuellement. Le système sociofiscal² a donc limité la hausse des inégalités grâce à la progressivité des impôts directs (impôt sur le revenu notamment) et au ciblage des prestations sociales sous conditions de revenu ► [fiche 1.5](#).

Les mesures sociofiscales ont ainsi soutenu les plus modestes. Certaines prestations – l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse) ou l'allocation de soutien familial (ASF) – ont fait l'objet de fortes revalorisations. Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité ont remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et la prime pour l'emploi (PPE), ces évolutions venant soutenir le niveau de vie des plus modestes [Madec *et al.*, 2018]. La prime d'activité a également été revalorisée. Des aides exceptionnelles ont aussi été versées pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 et pendant la période de forte inflation énergétique [Buresi *et al.*, 2022].

2 La redistribution étudiée ici n'inclut pas les aides versées au titre du chèque énergie créées en 2018, ni la baisse des loyers de solidarité intervenue en 2018.

Depuis le début des années 2000, l'effet du système sociofiscal sur la réduction des inégalités s'est amplifié. En 2002, le système sociofiscal permettait de réduire le rapport interdécile D9/D1 de 32 % et le rapport interquartile des masses de 40 %. En 2021, il les réduit respectivement de 42 % et 45 %.

Finalement, après redistribution, le rapport interdécile atteint 3,41 en 2021, le rapport interquartile des masses 4,45 et l'indice de Gini 0,294 ► **figure 4**, des niveaux proches des points hauts de 2018 et de 2012 et qui évoluent peu en 2022 ► **encadré 1**.

Pour tous ces indicateurs, la réduction des inégalités serait encore plus forte en prenant en compte une redistribution dite « élargie », c'est-à-dire incluant les transferts sociaux en nature comme la santé, l'éducation, et les services publics collectifs [André *et al.*, 2023]. Avant tous transferts, les ménages aisés (dont le niveau de vie est au moins égal à 1,8 fois le niveau de vie médian) ont en 2019 un revenu par unité de consommation 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 3 fois après redistribution « élargie ».

► **Encadré 1 – En 2022, niveau de vie, inégalités et pauvreté monétaire restent globalement stables**

Les niveaux de vie en 2022 sont disponibles depuis juillet 2024, date à laquelle l'essentiel de cet ouvrage était déjà finalisé. Cet encadré dresse un panorama des principales évolutions constatées en 2022.

En 2022, selon les données de l'ERFS, la moitié des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois, soit 24 330 euros par an [Pen, Rousset, 2024]. Par rapport à son niveau de 2021, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Dans un contexte de hausse de l'inflation, plusieurs dispositifs d'urgence pour protéger le pouvoir d'achat des ménages ont été mis en place tout au long de l'année, incluant des revalorisations anticipées (retraites de base et autres prestations sociales) ainsi que des mesures ciblées sur les ménages modestes. Les salariés ont également bénéficié d'une embellie sur le marché du travail. À l'opposé, l'arrêt du versement des dernières aides mises en place pour compenser les interruptions d'activité durant la crise sanitaire a notamment pesé sur le niveau de vie des indépendants.

Les inégalités de niveau de vie en France métropolitaine sont restées globalement stables en 2022, que ce soit avant ou après redistribution. Les principaux indicateurs d'inégalité se maintiennent à des niveaux élevés, proches de ceux observés en 2021 : le rapport interdécile s'établit à 3,38 (3,41 en 2021), le ratio interquartile des masses à 4,40 (4,45 en 2021) et l'indice de Gini à 0,294 (niveau inchangé par rapport à 2021).

Le seuil de pauvreté s'établit à 1 216 euros par mois en 2022, stable en euros constants par rapport à 2021. 9,1 millions de personnes vivent avec un niveau de vie inférieur à ce seuil en 2022, soit 14,4 % de la population, un niveau proche de celui de 2021. L'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, a fortement fluctué depuis 2020. L'indicateur a reculé en 2022, passant de 20,2 % en 2021 à 19,3 %. Plusieurs mesures exceptionnelles destinées à aider les ménages à faire face à l'inflation ont été mises en œuvre, dont certaines ciblées sur les ménages modestes : prime exceptionnelle de rentrée, indemnité inflation ou encore revalorisation anticipée au 1^{er} juillet 2022 de certaines prestations sociales et minima sociaux [Abdouni *et al.*, 2023]. Les populations les plus exposées au risque de pauvreté monétaire demeurent les chômeurs (35,3 %), les familles monoparentales (31,4 %), les couples avec trois enfants ou plus (24,6 %) et les enfants de moins de 18 ans (20,4 %). La revalorisation de l'allocation de soutien familial (ASF) intervenue en novembre 2022 contribue toutefois à soutenir le niveau de vie des familles monoparentales les plus modestes dès 2022. Son effet sera pleinement visible à partir de 2023.

► 4. Indicateurs sur le niveau de vie de 1996 à 2021

en euros constants de 2021

Indicateur	1996	2006	2009	2012	2015	2018	2021
Niveau de vie							
Moyenne	20 960	24 490	25 390	25 270	25 040	25 540	26 610
1 ^{er} décile (D1)	9 790	11 570	11 920	11 520	11 680	11 710	12 290
Médiane (D5)	18 640	21 230	22 110	21 800	21 900	22 240	23 160
9 ^e décile (D9)	34 360	39 400	41 000	40 920	40 520	40 990	41 870
Rapport interdécile (D9/D1)	3,51	3,41	3,44	3,55	3,47	3,50	3,41
Masse de niveau de vie détenue (en %)							
Part des 20 % les plus modestes (S20)	9,0	9,1	9,0	8,7	9,0	8,8	8,6
Part des 40 % les plus modestes (S40)	23,0	22,9	22,8	22,3	22,8	22,5	22,3
Part des 20 % les plus aisés (100-S80)	36,7	38,1	37,9	38,6	37,8	38,2	38,3
Part des 10 % les plus aisés (100-S90)	22,3	24,1	23,8	24,4	23,6	24,2	24,4
Ratio							
(100-S90)/S40 (Indice de Palma)	0,97	1,05	1,04	1,09	1,04	1,08	1,09
(100-S90)/S50	0,71	0,78	0,77	0,80	0,76	0,79	0,80
(100-S80)/S20	4,08	4,19	4,21	4,44	4,20	4,34	4,45
Indice de Gini	0,274	0,286	0,286	0,295	0,285	0,290	0,294

Note : Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de niveau de vie et d'inégalité ont été rétropolés et chaînés de 1996 à 2020. Une figure similaire incluant l'année 2022 et avec des montants exprimés en euros constants de 2022 est disponible dans les données complémentaires téléchargeables sur insee.fr.

Lecture : En 2021, les 20 % les plus modestes disposent de 8,6 % de la masse de l'ensemble des niveaux de vie (S20) et les 20 % les plus aisés de 38,3 % (100-S80), soit 4,45 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

En France métropolitaine, le taux de pauvreté se stabilise à un niveau relativement élevé par rapport aux 25 dernières années

En 2021, selon le dispositif ERFS, en France métropolitaine et pour les personnes vivant en logement ordinaire, le **taux de pauvreté** monétaire s'établit à 14,5 % de la population, représentant 9,1 millions de personnes pauvres ► **figure 5**. Il se maintient à un niveau relativement élevé en 2022 (14,4 %)

► **encadré 1**. Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. En 2021, ce seuil correspond à un revenu disponible de 1 158 euros mensuels pour une personne seule, de 1 737 euros par mois pour un couple sans enfant et de 2 432 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans³.

► 5. Indicateurs de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian

Indicateur de pauvreté	1996	2001	2006	2011	2016	2021
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 003	7 583	7 651	8 637	8 469	9 117
Taux de pauvreté (en %)	14,3	13,2	13,0	14,3	13,7	14,5
Seuil de pauvreté (en euros 2021 par mois)	932	1 010	1 061	1 100	1 105	1 158
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2021 par mois)	741	823	857	877	884	924
Intensité de la pauvreté (en %)	20,5	18,5	19,2	20,3	20,0	20,2

Note : Pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de pauvreté ont été rétropolés et chaînés de 1996 à 2020. Une figure similaire incluant l'année 2022 et avec des montants exprimés en euros constants de 2022 est disponible dans les données complémentaires téléchargeables sur insee.fr.

Lecture : En 2021, le taux de pauvreté est de 14,5 % en France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

³ En euros de 2023, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation du niveau des prix entre 2021 et 2023, ces montants s'élèvent respectivement à 1 280, 1 920 et 2 680 euros par mois.

Depuis 2011, le taux de pauvreté oscille entre 13,5 % et 14,5 %. Même si cette fourchette est assez resserrée, le taux de pauvreté atteint donc en 2021 et 2022 un niveau parmi les plus élevés de la dernière décennie, proche des points hauts de 2018 et 2019. Ces deux années-là, la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité a contribué à diminuer le niveau de vie des ménages les plus modestes et à augmenter la pauvreté. Cette baisse des allocations logement est neutralisée par une baisse de loyers équivalente dans le parc social, mais cette dernière n'est pas prise en compte dans le niveau de vie [Delmas, Guillaneuf, 2020].

Auparavant, le taux de pauvreté avait fortement diminué entre 1996 et 2004, passant de 14,3 % à 12,4 %, avant de remonter entre 2005 et 2011. Il avait atteint en 2004 son plus bas niveau depuis le milieu des années 1970. Le taux de pauvreté avait fortement baissé entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, en particulier parmi les retraités et les indépendants [Blasco, Labarthe, 2018] ► **fiche 1.7**. Le niveau de vie des retraités les plus modestes a augmenté avec l'arrivée à la retraite de générations ayant bénéficié de durées de cotisation plus longues grâce notamment à la participation croissante des femmes au marché du travail, mais aussi à un système de retraite plus généreux. Pour les indépendants, la cause en est la forte diminution au sein de cette population de la part des exploitants agricoles dont les niveaux de vie sont nettement plus faibles que la moyenne [Insee, 2024].

► Encadré 2 – La proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale a augmenté en 2022 et se stabilise à un niveau élevé en 2023

La pauvreté est un concept multidimensionnel : l'insuffisance de revenus en est un aspect, qu'il est utile de compléter par des indicateurs non monétaires reposant sur les conditions de vie. Pour appréhender ces dimensions, l'Union européenne a défini un indicateur de pauvreté complémentaire à celui de pauvreté monétaire. Sont considérées en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés parmi une liste de treize (comme pouvoir chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet ou se réunir avec des amis au moins une fois par mois). Début 2023, en France hors Mayotte, 9 millions de personnes, soit 13,6 % des personnes vivant en logement ordinaire, sont en situation de privation matérielle et sociale [Gleizes, Solard, 2024]. La privation matérielle et sociale a atteint un point haut depuis 2013 (première année où elle a été mesurée), avec un niveau proche de celui observé en 2022, année où les privations ont fortement augmenté ► **fiche 1.8**. Elle se maintient à ce niveau relativement élevé en 2023. Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros et ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile sont les deux difficultés les plus fréquemment mentionnées, tandis que la privation d'accès à Internet est plus rare.

► Encadré 3 – Une personne sur cinq vivant en France métropolitaine se considère comme pauvre

En 2022, 19 % des personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine se considèrent comme pauvres selon le Baromètre d'opinion de la Drees [Drees, 2023b] ; cette proportion a fortement augmenté depuis 2015 (12 %). Par ailleurs, 89 % des enquêtés pensent que la pauvreté a augmenté au cours des cinq dernières années, une proportion en augmentation depuis 2004 (81 %).

En 2022, les répondants évaluaient en moyenne à 1 980 euros le revenu mensuel minimum pour vivre pour une personne seule, un niveau qui équivaut presque au niveau de vie médian (2 028 euros) et qui est bien supérieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (1 216 euros) mesuré cette année-là. Selon l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 de la Drees, les personnes bénéficiaires de minima sociaux plaçaient ce revenu mensuel minimum à un niveau un peu plus faible (1 370 euros en 2018, contre 1 760 euros pour l'ensemble de la population), mais qui reste supérieur au seuil de pauvreté de cette année (1 077 euros en 2018).

En 2021, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 924 euros par mois. L'**intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, s'élève à 20,2 % en 2021⁴. En 2022, elle diminue pour atteindre 19,3 %. Avec la crise de 2008, elle avait augmenté de 2 points entre 2008 et 2012 pour atteindre près de 22 % en 2012. Puis, elle a baissé fortement en 2013 avant de se stabiliser autour de 20 % jusqu'en 2019, et fluctue plus fortement depuis 2020.

Les chômeurs, les familles monoparentales et les enfants particulièrement exposés à la pauvreté

En 2021, les salariés ont, parmi les actifs, le taux de pauvreté le plus faible (6,3 %). Le taux de pauvreté des chômeurs est plus de cinq fois plus élevé (35,1 %) ► **fiche 1.15**. Les indépendants sont également beaucoup plus exposés que les salariés au risque de pauvreté (14,6 %), même si ce risque baisse depuis 1996. La situation des indépendants est toutefois difficile à appréhender par l'approche monétaire : une partie de leurs dépenses de consommation peut être intégrée directement dans les comptes de leur société ou de leur exploitation agricole (dépenses d'énergie ou de logement par exemple).

Le taux de pauvreté des retraités vivant à domicile (10,9 %) demeure en dessous de la moyenne nationale en 2021, mais il augmente progressivement depuis 2014 (point bas à 8,1 %). Plus globalement, les pensions de retraite sont souvent supérieures au seuil de pauvreté et les retraités disposant d'une pension faible peuvent bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Apsa, ou minimum vieillesse) dont le montant s'élève en moyenne en 2021 à 907 euros par mois pour une personne seule, et qui peut être complétée par des aides au logement pour les ménages locataires ► **fiche 1.14**. Néanmoins, depuis 2014, les pensions de retraite progressent un peu plus lentement que les revenus d'activité, entraînant mécaniquement une augmentation du taux de pauvreté des retraités. La pension nette moyenne représentait 66 % du revenu d'activité net moyen en 2014, contre 62 % en 2021 [Drees, 2023a] du fait notamment de mesures de gel ou de sous-indexation des pensions de retraite.

Avec un taux de pauvreté de 32,3 % en 2021, les familles monoparentales sont la catégorie de ménages la plus exposée à la pauvreté. Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne pour les personnes seules de moins de 65 ans (18,7 %) et pour les couples de trois enfants ou plus (25,5 %) [Blasco, Labarthe, 2018]. À l'inverse, le taux de pauvreté est le plus faible pour les couples sans enfant (7,0 %), avec un seul enfant (7,6 %) ou avec deux enfants (9,0 %), et les couples dont la **personne de référence** a plus de 65 ans (6,6 %) ► **fiche 1.11**. Les taux de pauvreté élevés pour les familles monoparentales et pour les familles nombreuses se reflètent dans un fort risque de pauvreté parmi les enfants de moins de 18 ans (20,6 %) ► **fiche 1.13**.

En prenant en compte les communautés, les habitations mobiles, les sans-domicile et les étudiants, environ 11,2 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France

En 2021, 9,1 millions de personnes sont pauvres en France métropolitaine d'après l'ERFS. Ce chiffre porte sur le champ des ménages vivant dans un logement ordinaire, qui ont déclaré un revenu positif ou nul à l'administration fiscale et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Dans les départements d'outre-mer (DOM), le niveau de vie médian est plus faible que celui observé en France métropolitaine [Audoux *et al.*, 2020]. L'inclusion de ces territoires dans le calcul de la pauvreté pour la France entière conduit à diminuer le niveau de vie médian par rapport à son niveau en France métropolitaine, et donc à abaisser le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le nombre de personnes en situation de pauvreté est alors estimé à 10,4 millions de personnes en France hors Mayotte, selon cette fois-ci l'enquête SRCV qui, à la différence de l'ERFS, couvre, outre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, ainsi que les ménages dont

⁴ Autrement dit, le niveau de vie médian des personnes pauvres représente 79,8 % (=100-20,2) du seuil de pauvreté.

la personne de référence est étudiante. Par ailleurs, il est possible d'estimer à 220 000 le nombre de personnes pauvres à Mayotte⁵, selon l'enquête Budget de famille et les estimations de population.

Les enquêtes usuelles de la statistique publique couvrent les personnes vivant en logement ordinaire. Toutefois, il est possible d'estimer à partir d'autres sources la pauvreté parmi les autres personnes : celles qui vivent en habitation mobile, en communauté et les sans-abris [Blasco, Picard, 2021].

Environ 100 000 personnes vivent en habitation mobile en 2021 selon les chiffres du recensement. Selon l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, la quasi-totalité d'entre eux perçoivent le revenu de solidarité active dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté.

Le nombre de personnes **sans domicile** peut être estimé à environ 300 000, d'après un ensemble de sources (enquête auprès des établissements de service en faveur des adultes et familles en difficulté sociale 2020-2021, recensement de la population, système d'information du service intégré d'accueil et d'orientation). Cette estimation sera précisée fin 2026 en s'appuyant sur les résultats de la prochaine édition de l'enquête Sans Domicile. Une partie des personnes sans domicile (environ 100 000) sont hébergées dans des logements ordinaires mis à disposition par des associations et sont donc interrogées dans les enquêtes annuelles usuelles. Les autres personnes sans domicile, environ 200 000, sont hébergées dans des structures spécialisées, dans des chambres d'hôtels mises à disposition ou sont sans abri. Elles sont toutes considérées comme étant en situation de pauvreté.

Enfin, 1,2 million de personnes résident dans des communautés, pour des raisons de santé (Ephad, établissements de soin, etc.), en raison de leur activité professionnelle (casernes, gendarmeries, foyers de travailleurs, internats, cités universitaires, etc.) ou pour d'autres raisons (établissements pénitentiaires, communautés religieuses, etc). Environ 280 000 personnes vivraient sous le seuil de pauvreté dans des communautés d'après des estimations fondées sur diverses enquêtes.

Au total, le nombre de personnes pauvres peut être estimé à 11,2 millions en France en 2021. Environ 2 millions d'entre elles seraient en situation de grande pauvreté. Elles cumulent faiblesse des revenus (avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et une **privation matérielle et sociale sévère** ► **fiche 1.9**.

Davantage d'inégalités et de pauvreté dans les zones densément peuplées

En 2021, les niveaux de vie médians sont les plus élevés à Paris, et dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines (plus de 28 000 euros par an). En dehors de l'Île-de-France, ce niveau n'est atteint qu'en Haute-Savoie, où résident de nombreux travailleurs transfrontaliers. À l'inverse, les niveaux de vie médians sont les plus faibles en Seine-Saint-Denis et dans les DOM (moins de 20 000 euros par an) ► **fiche 1.21**.

Le taux de pauvreté est relativement faible dans les départements de la façade atlantique (moins de 13 %). La proportion de personnes pauvres est à l'inverse la plus forte dans les DOM, le nord de la France (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais), le Val d'Oise, en Seine-Saint-Denis, mais également dans les départements de la façade méditerranéenne (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse).

Les inégalités au sein des territoires augmentent avec le **niveau de densité des communes**. Les territoires ruraux ont un rapport interquartile des masses très en dessous des moyennes nationales ► **figure 6**. Le taux de pauvreté est plus faible dans les ceintures urbaines, dans les territoires ruraux périurbains et dans les communes urbaines en dehors des centres urbains. À l'inverse, dans les grands centres urbains, notamment celui de Paris, le rapport interquartile des masses est élevé. En effet, les plus aisés [Robin, Guevara, 2020] et les plus pauvres résident davantage dans les grandes villes [Gerardin, 2023 ; Antunez, Damperon, 2024, dans cet ouvrage]. Le taux de pauvreté y est très supérieur à la moyenne nationale (19,1 %) ► **fiche 1.22**.

⁵ Ce chiffre est obtenu en multipliant la population de 2021 issue des estimations de population par le taux de pauvreté calculé à partir de l'enquête Budget de famille de 2017 (en référence au seuil de pauvreté national).

► 6. Inégalités et taux de pauvreté en 2021 selon le type de commune de résidence

Type de commune	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Rapport interquartile des masses	Répartition de la population (en %)
Territoires urbains	17,4	21,1	75,8	5,05	66,5
Grands centres urbains	19,1	22,0	46,4	5,73	37,2
Centres urbains intermédiaires	19,9	20,7	16,9	4,32	12,9
Autres communes urbaines (ceintures urbaines et communes urbaines hors des centres urbains)	11,7	19,6	12,5	4,07	16,4
Territoires ruraux	11,0	18,7	24,2	3,51	33,5
Rural périurbain	9,0	18,2	11,7	3,42	19,9
Rural non périurbain	14,0	19,3	12,4	3,58	13,6
Ensemble	15,3	20,9	100,0	4,51	100,0

Note : La pauvreté est mesurée au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Lecture : En 2021, dans les grands centres urbains, le taux de pauvreté est de 19,1 %.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

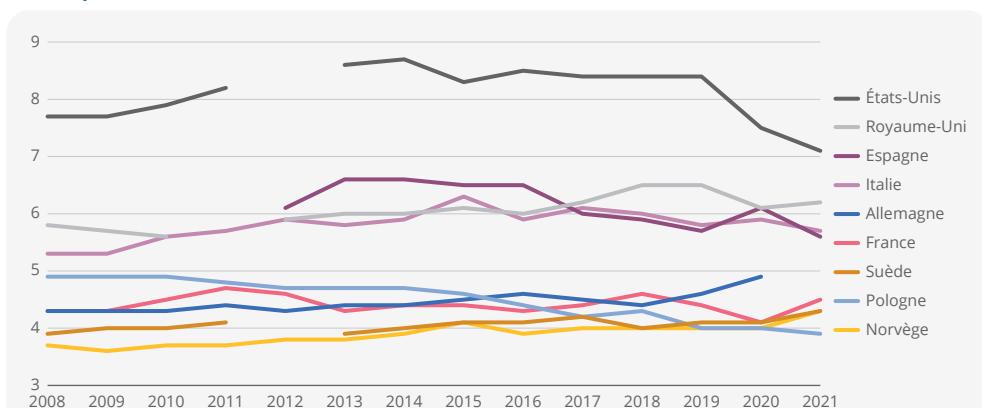
Source : Insee, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

Moins d'inégalités en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE

D'après l'OCDE, en 2021, en **parité de pouvoir d'achat (PPA)**, le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** par habitant est en France équivalent à celui de l'Italie et du Royaume-Uni. Il est nettement plus bas en Espagne (de 17 % par rapport à la France) et en Pologne (de 31 %). Il est en revanche plus élevé en Allemagne (de 11 %), et encore plus aux États-Unis (de 69 %)⁶.

Les inégalités de niveau de vie sont relativement faibles en France par rapport aux autres pays de l'OCDE. En 2021, le rapport interquartile des masses est près de 60 % plus élevé aux États-Unis et il est de 25 à 40 % plus élevé au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne ► figure 7. Les inégalités en France sont à un niveau proche de l'Allemagne, mais plus élevées que dans les pays scandinaves ou dans certains pays d'Europe de l'Est comme la Pologne ► fiche 1.19.

► 7. Rapport interquartile des masses de niveaux de vie dans plusieurs pays de l'OCDE depuis 2008



Note : Avant 2012, les données utilisent une définition légèrement différente des revenus pour certains pays : la France, l'Allemagne et les États-Unis. Pour la France, les données présentent plusieurs ruptures de séries : 2010, 2012 et 2020.

Lecture : En 2021, aux États-Unis, le rapport Interquartile (100-S80)/S20 des masses de niveaux de vie des ménages atteint 7,1, contre 4,3 en Norvège.

Champ : Ménages vivant en Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, Pologne, Royaume-Uni ou Suède. Pour la France, ménages vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine.

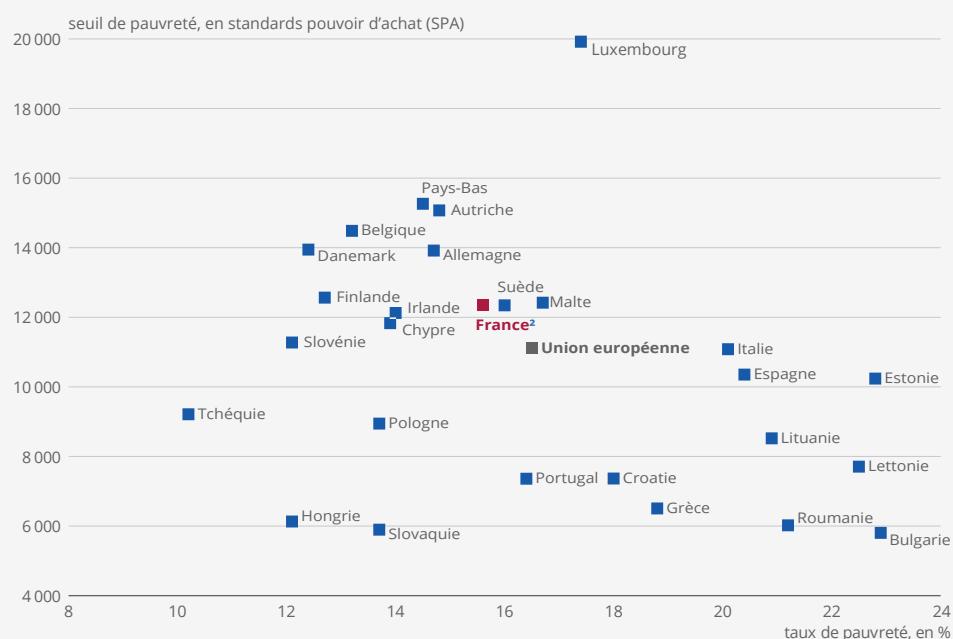
Source : OCDE, extraction du 30/05/2024.

6 Certaines spécificités institutionnelles peuvent fausser ces comparaisons. Des dépenses comme l'éducation ou la santé peuvent être plus ou moins prises en charge par les administrations publiques en contrepartie d'impôts acquittés par les ménages.

Hors UE, les pays utilisent des méthodes différentes pour calculer la pauvreté, ce qui rend peu pertinentes les comparaisons internationales de taux de pauvreté au-delà du périmètre de l'Union européenne. Les pays de l'Union européenne ont en effet construit une enquête et une méthodologie statistique harmonisées (le dispositif EU-SILC⁷) qui permet de produire des statistiques comparables au niveau européen ► **sources et méthodes**.

En 2021, selon le dispositif statistique harmonisé au sein des pays européens (EU-SILC), le taux de pauvreté de la France au seuil de 60 % du niveau de vie médian national s'élève à 15,6 % de la population vivant en logement ordinaire, contre 16,5 % en moyenne dans l'UE ► **figure 8**. La France se situe dans une position intermédiaire ► **fiche 1.20**. La Finlande, le Danemark et la Belgique ont des taux de pauvreté plus faibles, de même que certains pays d'Europe de l'Est (la Tchéquie, la Hongrie, la Slovénie et la Slovaquie). Cependant, la mesure de la pauvreté est difficilement comparable entre ces derniers et la France car les seuils de pauvreté, qui sont calculés pour chaque pays en référence au niveau de vie médian national, y sont très en-deçà (plus de deux fois plus faibles en **standards de pouvoir d'achat (SPA)** pour la Hongrie et la Slovaquie). En Espagne et en Italie, le taux de pauvreté est nettement supérieur à celui de la France. En Allemagne et aux Pays-Bas, il est plus faible d'environ 1 point. ●

► 8. Seuil et taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2021¹



1 Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici (2021) correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat (2022).

2 Les données pour la France diffèrent de celles usuellement utilisées pour l'analyse de la pauvreté en France. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Lecture : En 2021, le taux de pauvreté en Autriche est de 14,8 % et le seuil de pauvreté de 15 072 SPA.

Champ : Ménages vivant dans un logement ordinaire des 27 pays de l'Union européenne.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction du 31/12/2023.

Auteur :

Henri Martin (Insee)

7 European Union Statistics on Income and Living Conditions.

► Sources et méthodes

Des précisions sont disponibles dans l'annexe Sources et méthodes de cet ouvrage.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

La majeure partie des statistiques présentées ici sont tirées des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)**, privilégiées par l'Insee pour le calcul des niveaux de vie et disponibles annuellement depuis 2005. À l'aide d'un appariement anonymisé, cette enquête recueille pour un échantillon de ménages représentatifs de la France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee, les déclarations fiscales et les prestations sociales perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine, dans un logement ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution (Ehpad, cités universitaires, foyers de travailleurs, etc.) ainsi que les personnes sans abri. En 2021, l'échantillon de l'enquête compte environ 43 000 ménages et couvre une population de 63 millions de personnes.

Depuis 2005, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent plusieurs ruptures de séries. Les niveaux présentés dans cet ouvrage ne sont donc pas directement comparables à ceux publiés lors des éditions antérieures. En 2021, l'ERFS s'est adaptée à la nouvelle enquête Emploi [Insee, 2021] et la chaîne de production a été refondue [Insee, 2023]. Un travail spécifique d'évaluation des ruptures de mesures a été conduit afin de proposer des séries historiques cohérentes. Par ailleurs, la mesure des niveaux de vie a été fortement perturbée par la crise sanitaire en 2020, rendant les estimations fragiles [Garnero, Guillaneuf, 2022] : les chiffres de l'année 2020 sont donc peu commentés.

Le dispositif Filosofi

Depuis 2012, le dispositif **Filosofi** remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL). Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS. Les statistiques sont produites sur le champ de la France métropolitaine jusqu'en 2014 et avec la Martinique et La Réunion à partir de 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux qui vivent dans un logement ordinaire, c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Le dispositif Filosofi est utilisé pour produire des statistiques au niveau infranational en raison de son exhaustivité. Cependant, sur le plan national, l'ERFS reste la source de référence pour les distributions et les inégalités de niveaux de vie, et pour la pauvreté. En effet, l'enquête Emploi permet une meilleure imputation des revenus financiers non fiscalisés et de mieux relier le logement et l'individu. De plus, les données de l'ERFS sont rétropolées à méthodologie identique (cf. supra), contrairement à celles de Filosofi, ce qui permet d'avoir une profondeur historique plus importante dans l'ERFS.

L'enquête SRCV et le dispositif EU-SILC

Les **Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)** sont la partie française du système de statistiques communautaires *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel. Ce panel a connu une refonte importante en 2020 pour tenir compte du nouveau règlement européen. Chaque année, 17 500 ménages sont interrogés, dont environ 4 500 nouveaux. Les ménages et individus sont interrogés quatre années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par quart). Depuis 2022, le champ couvre, outre la France métropolitaine, les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, et La Réunion).

Si le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison européenne, l'ERFS reste la source de référence en France métropolitaine sur les revenus compte tenu de la plus grande taille de son échantillon (43 000 ménages en 2021 pour ERFS, contre 17 500 pour SRCV). L'ERFS présente de plus l'avantage de fournir des évolutions sur plus longue période que SRCV. Les différences de niveau ou d'évolution entre les deux sources s'expliquent essentiellement par des différences de champ géographique de l'enquête, de champ de diffusion (certains ménages pour lesquels la mesure des niveaux est jugée trop fragile comme les ménages étudiants sont exclus du champ de diffusion de l'ERFS), de revenus pris en compte (inclusion par exemple des bourses ou de la taxe foncière collectées dans l'enquête SRCV) et enfin par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon.

► Définitions

Des précisions sont disponibles dans l'annexe Sources et méthodes de cet ouvrage.

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Dans les autres sources, il peut avoir une définition différente.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, foyers de travailleurs, etc.). Les personnes vivant en habitation mobile et les sans-abris ne font pas partie de la population vivant en logement ordinaire.

Le **revenu disponible** (enquêtes auprès des ménages) est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts entre ménages.

En comptabilité nationale, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** comprend l'ensemble des revenus d'activité, des revenus de la propriété et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). À ces revenus s'ajoutent principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages, ainsi que les variations des droits à pension, tandis que les cotisations sociales et les impôts versés sont retranchés. Le revenu disponible est dit « brut » lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe comme les logements que détiennent les ménages) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages.

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (RDB)** est calculé en rapportant l'évolution du RDB des ménages à celle de l'indice des prix à la consommation finale des ménages. Le pouvoir d'achat du RDB par unités de consommation est calculé en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat du RDB à celle du nombre d'unités de consommation.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, le revenu est rapporté au nombre d'UC. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **inégalités avant redistribution** sont calculées à partir du **niveau de vie avant redistribution**. Celui-ci est défini ici comme l'ensemble des revenus du ménage avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales, hors revenus de remplacement, par UC. Il comprend ainsi les revenus d'activité (salaires et revenus mixtes des indépendants), les revenus de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, indemnités au titre de la maladie, allocations chômage, etc.) et les revenus du patrimoine (fonciers ou financiers). Il tient aussi compte des revenus compensatoires des pertes d'activité (activité partielle pour les salariés et fonds de solidarité pour les entreprises, les indépendants et les entrepreneurs) qui ont été importants au cours des années 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire.

Les **impôts directs** sont des impôts dont la charge pèse directement sur les agents économiques. Les impôts directs regroupent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et les prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Les **prestations sociales** regroupent :

- les prestations sociales contributives accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, indemnités chômage, indemnités maladie);
- et les prestations sociales non contributives : prestations familiales, prestations logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse), prime d'activité, prestations exceptionnelles comme l'indemnité inflation.

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement de C1 à C99) la partagent en cent parties d'effectifs égaux. La **médiane** (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Le **rapport interdécile D9/D1** est calculé comme le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile. Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Le **ratio (100-S80)/S20**, aussi nommé rapport interquartile des masses de niveau de vie, rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration des niveaux de vie.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, le **seuil de pauvreté** est calculé, au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle est mesurée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.





La **personne de référence du ménage** est déterminée à partir de l'activité et de la structure familiale du ménage. Il s'agit le plus souvent de la personne active la plus âgée.

Dans le cadre de l'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite, une personne est qualifiée de « **sans-domicile** » un jour donné, si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

L'indicateur de **privation matérielle et sociale (respectivement privation matérielle et sociale sévère)** est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments (respectivement sept) de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Le **niveau de densité des communes** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Il s'appuie sur la distribution de la population selon le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté. Dans sa version à sept niveaux, la grille définit sept types de communes : les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires, les ceintures urbaines, les petites villes, les bourgs ruraux, les communes à habitat dispersé et les communes à habitat très dispersé. La grille utilisée ici présente cinq niveaux. Elle regroupe les ceintures urbaines et les petites villes d'une part, et l'ensemble des communes rurales d'autre part (bourgs ruraux, les communes à habitat dispersé et les communes à habitat très dispersé). Au sein du rural, elle propose par ailleurs une nouvelle distinction : le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi via le zonage en aires d'attraction des villes permet de distinguer les communes rurales périurbaines, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des communes rurales non périurbaines, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

La **parité de pouvoir d'achat (PPA)** est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même « panier » de biens et de services.

► Pour en savoir plus

- **Abdouni S., Buresi G., Cornetet J., Delmas F., Doan Q.-C., Quennesson L., Trémoulu R.**, « Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat », *in France Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2023.
- **Albouy V., Jaubertie A., Rousset A.**, « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », *Insee Première* n° 1973, novembre 2023.
- **André M., Germain J.-M., Sicsic M.**, « La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes », *Insee Analyses* n° 88, septembre 2023.
- **Antunek K., Damperon A.**, « Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France », *in Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévet P.**, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- **Bach L., Bozio A., Fabre B., Guillozouic A., Leroy C., Malgouyres C.**, « Évaluation d'impact de la fiscalité des dividendes », *Rapport IPP* n° 25, octobre 2019.
- **Berger E., Bonnet O.**, « Les hauts salaires dans le secteur privé – Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première* n° 1800, mai 2020.
- **Blanchet D., Lenseigne F.**, « Croissance économique et pouvoir d'achat des ménages en France : les principales évolutions depuis 1960 », *Economie et Statistique / Economics and Statistics* n° 510-511-512, pp. 53-68, décembre 2019.
- **Blasco J., Labarthe J.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période », *in Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Blasco J., Picard S.**, « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », *in Revenu et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Buresi G., Cornetet J., Cornuet F., Doan Q.-C., Dufour C., Trémoulu R.**, « Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée », *in France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Cazenave-Lacroix M.-C.**, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », *in Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Delmas F., Guillaneuf J.**, « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.
- **Département de l'emploi et des revenus d'activité**, « L'enquête Emploi se renove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », *Insee Analyses* n° 65, juin 2021.
- **Division Revenus des ménages – Pôle Revenus fiscaux et sociaux**, « Impact de la rénovation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux en 2021 sur la mesure des niveaux de vie, des indicateurs d'inégalité et de pauvreté », *Insee Méthodes* n° 145, novembre 2023.
- **Drees**, « Les retraités et les retraitées », édition 2023a.
- **Drees**, « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », édition 2023b.
- **Garnero M., Guillaneuf J.**, « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n° 77, octobre 2022.





- **Gerardin M.**, « Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural », Insee Première n° 1968, octobre 2023.
- **Gleizes F., Solard J.**, « La privation matérielle et sociale en 2023 – La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale se stabilise à un niveau élevé », Insee Focus n° 330, juillet 2024.
- **Insee**, « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Lefebvre M.-N., Lehmann E., Sicsic M., Zanoutene E.**, « Évaluation de la mise au barème des revenus du capital », TEPP, Rapport de recherche n° 2020-4, 2020.
- **Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R., Timbeau X.**, « Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif », *in France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Martin H.**, « En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente », *in France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Robin M., Guevara S.**, « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », Insee Focus n° 192, mai 2020.
- **Pen L., Rousset A.**, « Niveau de vie et pauvreté en 2022 – Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée », Insee Première n° 2004, juillet 2024.

En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier

Début 2021, la moitié des ménages vivant en logement ordinaire en France possèdent un patrimoine brut supérieur à 177 200 euros ; ils détiennent 92 % de la masse totale de patrimoine brut. L'immobilier, essentiellement la résidence principale, représente environ 70 % du patrimoine brut des ménages situés entre le quatrième et le neuvième décile de la distribution. Les 10 % des ménages les mieux dotés détiennent davantage de patrimoine professionnel, tandis que les 10 % les moins bien dotés possèdent principalement des produits d'épargne réglementés et des biens durables, et sont plus endettés.

En 2021, le patrimoine moyen augmente avec l'âge jusqu'à 50 ans environ, se stabilise, puis diminue au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile.

La répartition du patrimoine est plus inégalitaire que celle du niveau de vie. En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues. La hausse des prix de l'immobilier, en particulier au début des années 2000, a en effet creusé l'écart entre les ménages détenteurs de patrimoine immobilier et les autres.

Trois personnes sur dix ont hérité au cours de leur vie ; ces ménages ont presque deux fois plus de patrimoine brut que les ménages n'ayant jamais hérité.

Différents profils de ménages se distinguent selon le type de patrimoine qu'ils possèdent. Les ménages les mieux dotés en patrimoine (17 % des ménages) détiennent généralement des actifs très diversifiés, incluant des produits risqués, comme des valeurs mobilières, du patrimoine professionnel et souvent de l'immobilier en plus de leur résidence principale. À l'inverse, les ménages les moins dotés en patrimoine (43 % des ménages) détiennent surtout des livrets d'épargne, et ont parfois des prêts à la consommation ; les jeunes y sont surreprésentés. Les ménages ayant un patrimoine de niveau intermédiaire (40 % des ménages) possèdent surtout leur résidence principale ; parmi eux, les ménages de 40 à 60 ans sont plus souvent endettés que les plus de 60 ans.

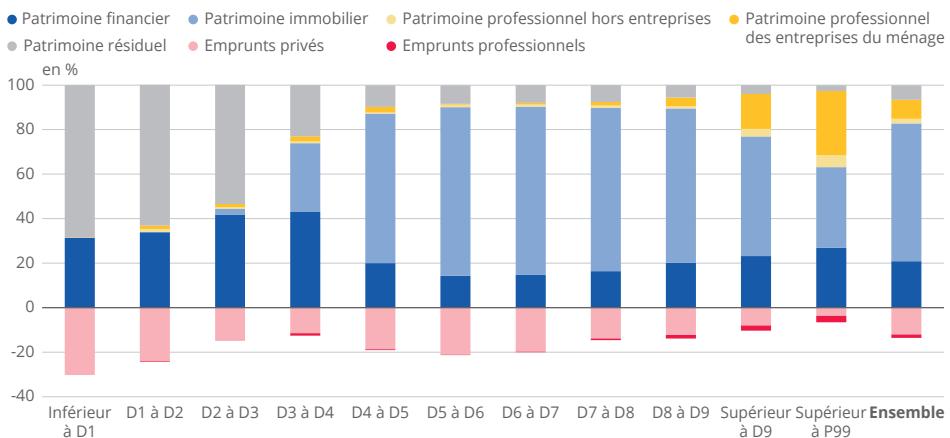
Entre 2018 et 2021, parmi les personnes vivant dans un ménage dont la composition est restée stable, la moitié restent dans le même dixième de la distribution de patrimoine. Les mobilités dans l'échelle des patrimoines sont faibles, mais globalement ascendantes.

Erratum : Le 06/08/2025, les taux de détention ont été modifiés suite à une erreur de calcul. Les chiffres de la figure 8a ainsi que le texte de la partie « Huit groupes de ménages selon le type de patrimoine détenu » ont donc été modifiés.

Début 2021, d'après l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2020-2021 ► [sources](#), en France hors Mayotte, la moitié des ménages vivant en logement ordinaire déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 177 200 euros ; ils possèdent 92 % de la masse totale de patrimoine [Cheptitski *et al.*, 2023].

Le patrimoine brut des ménages est constitué principalement de biens immobiliers (62 %), mais aussi d'actifs financiers (21 %), d'actifs professionnels (11 %), et enfin d'autres biens durables et objets de valeur (7 % de **patrimoine résiduel**) ► [figure 1](#). Toutefois, cette composition du patrimoine diffère selon le montant de patrimoine brut possédé par les ménages. Le **patrimoine immobilier** est largement majoritaire pour les ménages situés entre le 4^e et le 9^e **décile** de la distribution (ceux dont le patrimoine brut est compris entre 106 200 euros et 716 300 euros), avec une part comprise entre 67 % et 76 %. À l'opposé, les 30 % des ménages les moins dotés (ceux dont le patrimoine brut est inférieur à 33 200 euros) ne possèdent presque pas de patrimoine immobilier : leur épargne est essentiellement placée dans des produits financiers peu risqués, tels les livrets (entre 31 % et 42 %), ou des biens durables (véhicules, etc.), ou autre patrimoine résiduel (entre 53 % et 68 %).

► 1. Composition du patrimoine brut par dixième, début 2021



Note : Les déciles sont calculés à partir du patrimoine brut.

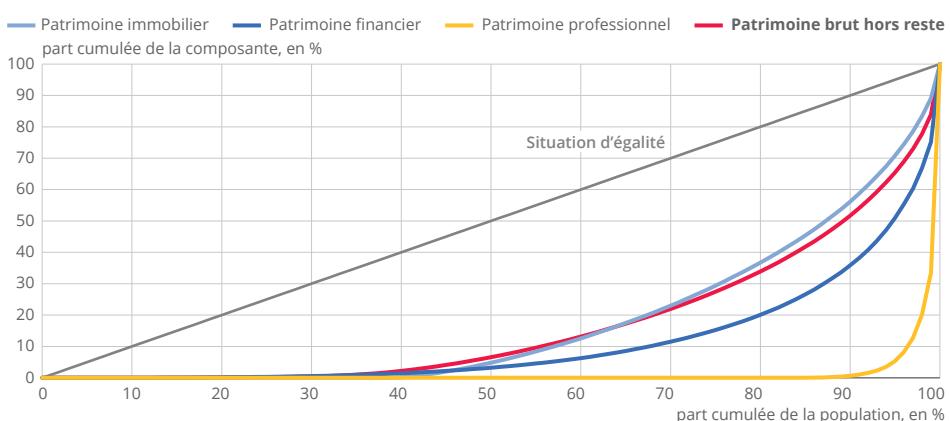
Lecture : Début 2021, le patrimoine détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (supérieur au 9^e décile – D9) est composé à 23 % d'actifs financiers.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

Détenir du **patrimoine professionnel** est nettement moins fréquent : 16 % des ménages en détiennent, alors que 61 % ont du patrimoine immobilier ► **fiche 2.3**. Le patrimoine professionnel est réparti de façon beaucoup plus inégalitaire. Ainsi, 5 % des ménages détiennent 95 % du patrimoine professionnel ► **figure 2**.

► 2. Concentration des différentes composantes de patrimoine et du patrimoine brut hors reste, début 2021



Note : Les ménages sont classés par ordre croissant de patrimoine (brut hors reste ou d'une composante donnée selon les courbes), puis on détermine la part cumulée de patrimoine pour la part de population associée.

Lecture : Début 2021, 90 % de la population détient 1 % du patrimoine professionnel total, 36 % du patrimoine financier total et 56 % du patrimoine immobilier total.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

Les 10 % les moins dotés en patrimoine (ceux dont le patrimoine brut est inférieur à 4 400 euros) sont également plus souvent endettés, principalement pour des prêts à la consommation ► **fiche 2.5**. Parmi eux, un ménage sur dix a un montant d'endettement supérieur à son patrimoine brut et a donc un **patrimoine net** négatif. Au total, les dettes contractées représentent 30 % du patrimoine brut détenu par l'ensemble des ménages du premier **dixième**, soit trois fois plus que pour les 10 % les mieux dotés.

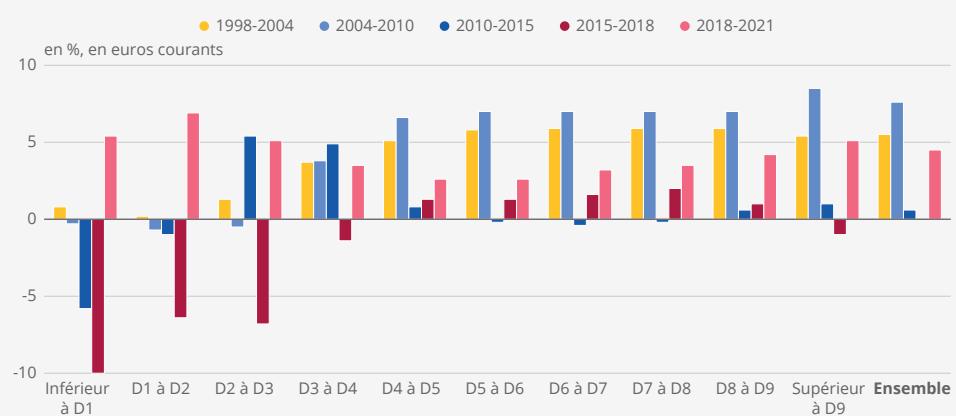
Les 10 % des ménages les mieux dotés (ceux dont le patrimoine brut est supérieur à 716 300 euros, ► **fiche 2.6**) se caractérisent à la fois par le niveau de patrimoine détenu et par sa composition : leur patrimoine est en moyenne huit fois plus élevé que celui des autres ménages, et comporte 19 % d'actifs professionnels, contre 3 % pour les autres ménages. Ils sont eux aussi endettés, mais leurs emprunts représentent une faible part de leur patrimoine brut : 8 % pour les emprunts privés et 2 % pour les emprunts professionnels. Tout en haut de la distribution, les 5 % des ménages les mieux dotés en patrimoine détiennent plus de 1 035 000 euros et les 1 % plus de 2,2 millions d'euros.

En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues

Le **patrimoine brut hors reste**, c'est-à-dire hors biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur, peut être analysé sur vingt ans. Dans la suite, les évolutions du patrimoine brut dans le temps portent donc sur ce concept.

Entre 1998 et 2021, le patrimoine brut moyen détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par 2,5 en euros courants¹ (soit +4,1 % par an en moyenne). En euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution du niveau des prix à la consommation, il a été multiplié par 1,9 (soit +2,8 % par an) ► **encadré 1**. Il a fortement augmenté au cours des dix premières années : +5,5 % par an en euros courants entre 1998 et 2004, puis +7,6 % par an entre 2004 et 2010 ► **figure 3**. Il a ensuite stagné entre 2010 et 2018. Il repart à la hausse entre 2018 et 2021 (+4,5 % par an).

► 3. Évolution annuelle moyenne du patrimoine brut hors reste moyen entre 1998 et 2021, par dixième de patrimoine



Note : Des changements méthodologiques dans les redressements (pondérations) expliquent les écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Lecture : Entre 1998 et 2004, le patrimoine brut hors reste (c'est-à-dire hors patrimoine résiduel : véhicules, objets de valeur, etc.) moyen détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste (supérieur au 9^e décile – D9) a augmenté en moyenne de 5,4 % par an en euros courants.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010, 2014-2015 et enquêtes Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018, 2020-2021.

¹ Sauf mention contraire, les montants de patrimoine et leurs évolutions sont exprimés en euros courants.

L'évolution entre 1998 et 2021 n'a pas été la même pour tous : en euros constants, le patrimoine brut moyen des 10 % les moins bien dotés a baissé de 54 %, alors que celui des 10 % les mieux dotés a augmenté de 94 %. Sur cette période de plus de vingt ans, le patrimoine a nettement augmenté, à part pour les 30 % des ménages les moins dotés ; cependant, au cours des trois dernières années, la hausse concerne tous les niveaux de patrimoine. Ces évolutions différencieront selon le niveau de patrimoine ont renforcé les inégalités de répartition. Entre 1998 et 2021, l'**indice de Gini** du patrimoine brut est passé de 0,639 à 0,662. À titre de comparaison, en 2021, l'indice de Gini pour les niveaux de vie est de 0,294, traduisant une répartition beaucoup plus inégalitaire du patrimoine que des niveaux de vie. Cependant, cet indicateur ne reflète qu'imparfaitement l'évolution des inégalités ► **méthodes**.

► Encadré 1 – Le patrimoine augmente moins fortement dans l'enquête HVP qu'en comptabilité nationale

L'enquête HVP sous-estime le patrimoine, mesuré par ailleurs par la comptabilité nationale, en particulier pour certains actifs financiers. Cela résulte vraisemblablement d'une sous-déclaration de certaines composantes de ce patrimoine par les ménages. Les actifs et passifs doivent par exemple être valorisés à leur valeur de marché, ce qui peut être compliqué notamment pour les ménages qui n'ont pas l'intention de les vendre.

Le total des actifs financiers mesuré par l'enquête HVP 2020-2021 représente 32 % du total mesuré par la comptabilité nationale en 2021 ; ce taux de couverture atteint 73 % pour les actifs non financiers. Selon l'enquête, le patrimoine brut total des ménages augmente de 136 % entre 1998 et 2021, soit une progression moindre que celle observée par la comptabilité nationale (+222 %).

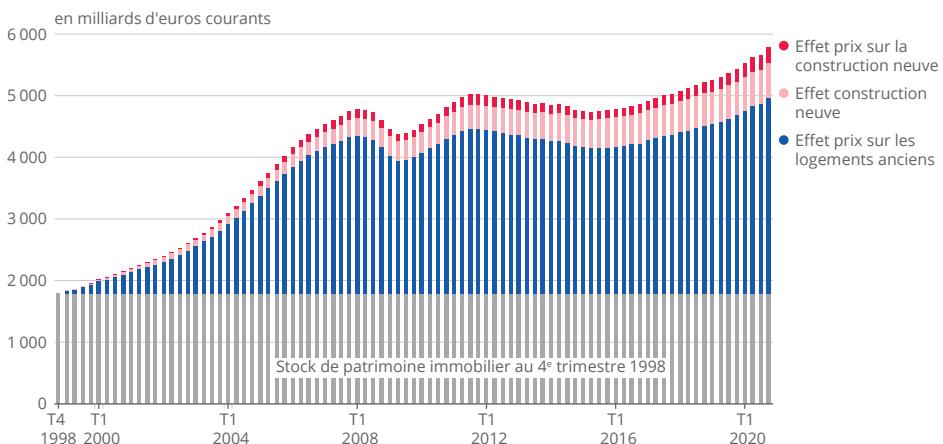
L'enquête HVP est toutefois la seule source permettant de décrire la composition et la répartition de patrimoine entre les ménages ainsi que leurs évolutions, et de faire le lien avec les évènements qui jalonnent la vie des personnes.

Le renchérissement de l'immobilier a creusé l'écart entre les ménages possédant du patrimoine immobilier et les autres

Entre 1998 et 2021, la masse de patrimoine immobilier détenu par les ménages en France métropolitaine a augmenté de 233 % (soit +5,4 % en moyenne par an). Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des prix des logements anciens, qui contribue à 80 % de la hausse du patrimoine immobilier sur la période² ► **figure 4**. En effet, les prix des logements anciens ont fortement augmenté dans les années 2000, avant un creux marqué lors de la crise financière de 2008 ; après une nouvelle baisse lors de la première moitié des années 2010, ils sont ensuite repartis à la hausse ► **fiche 2.9**. En complément, les logements neufs contribuent quant à eux à hauteur de 20 % à la hausse du patrimoine immobilier sur la période 1998-2021 : 14 % pour la construction (nette des destructions) et 6 % pour la hausse des prix de ces logements neufs construits sur la période.

² L'utilisation combinée de l'enquête HVP, des prix des logements anciens et de la production de logements neufs permet de reconstituer l'évolution trimestrielle du patrimoine immobilier, puis de décomposer les contributions de l'effet des prix et de la construction, suivant la méthode de [Lamarche et Salembier \(2012\)](#).

► 4. Décomposition de la masse totale de patrimoine immobilier détenue par les ménages entre fin 1998 et fin 2020



Note : À partir de la masse de patrimoine immobilier issue de l'enquête HVP 2020-2021, une série trimestrielle est estimée en remontant jusqu'à fin 1998 : le stock de patrimoine d'une période étant égal à la somme du stock de la période récente, auquel on applique l'évolution des prix immobiliers, et de la construction nette. Cette série est cohérente avec les masses issues des enquêtes Patrimoine antérieures.

Lecture : Au 4^e trimestre 2020, le stock de patrimoine immobilier détenu par les ménages se compose du stock initial de patrimoine accumulé au 4^e trimestre 1998 (1 785 milliards d'euros), de l'appréciation de ce stock résultante de l'augmentation des prix immobiliers (3 192 milliards d'euros), de la valeur de la construction neuve accumulée depuis 1998 (555 milliards d'euros) et de l'appréciation au fur et à mesure de cette construction neuve résultant également de l'augmentation des prix immobiliers (251 milliards d'euros).

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021, indice des prix des logements anciens Insee-Notaires, comptabilité nationale.

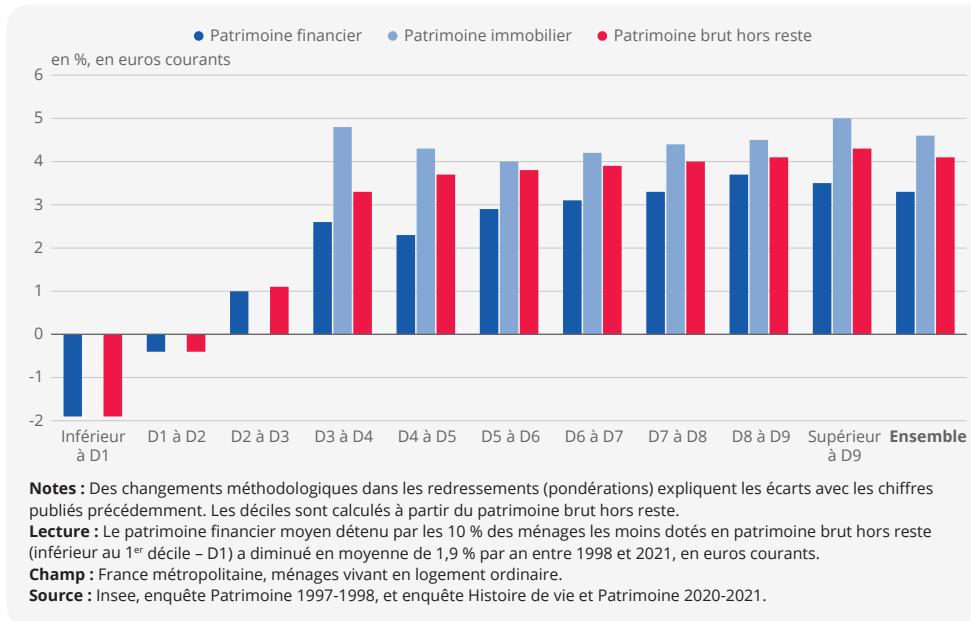
En vingt-trois ans, cette conjoncture favorable a essentiellement profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut – dont le patrimoine immobilier a été multiplié par 3,1 –, mais pas du tout aux ménages les moins dotés, très peu détenteurs de biens immobiliers. Ainsi, la hausse des prix de l'immobilier tend à augmenter les inégalités entre les ménages en possédant et ceux n'en possédant pas. Sur la période, la part de ménages détenant des biens immobiliers a légèrement augmenté, ce qui tend au contraire à réduire les inégalités ; l'ampleur de ce second effet est cependant nettement moindre que l'impact de la hausse des prix immobiliers, la part de ménages propriétaires restant globalement stable autour de 60 %.

Dès lors, en 2021, 62 % des inégalités de patrimoine au sens de l'indice de Gini sont dues au patrimoine immobilier, contre 55 % en 1998. Cela provient entièrement de la hausse de la part du patrimoine immobilier dans le patrimoine total pour les ménages du milieu et du haut de la distribution.

La concentration du patrimoine financier s'accentue en vingt ans, mais sa part dans le patrimoine total baisse

Le **patrimoine financier** moyen des ménages a augmenté entre 1998 et 2021, mais dans une moindre mesure que l'immobilier (+110 % en vingt-trois ans, contre +181 %). Il n'a cependant augmenté que pour les 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut. En particulier, il a plus que doublé pour les 40 % les mieux dotés, alors qu'il a diminué ou stagné pour les 30 % des ménages les plus modestes ► figure 5.

► 5. Évolution annuelle moyenne du patrimoine brut hors reste, financier et immobilier moyen entre 1998 et 2021, par dixième de patrimoine

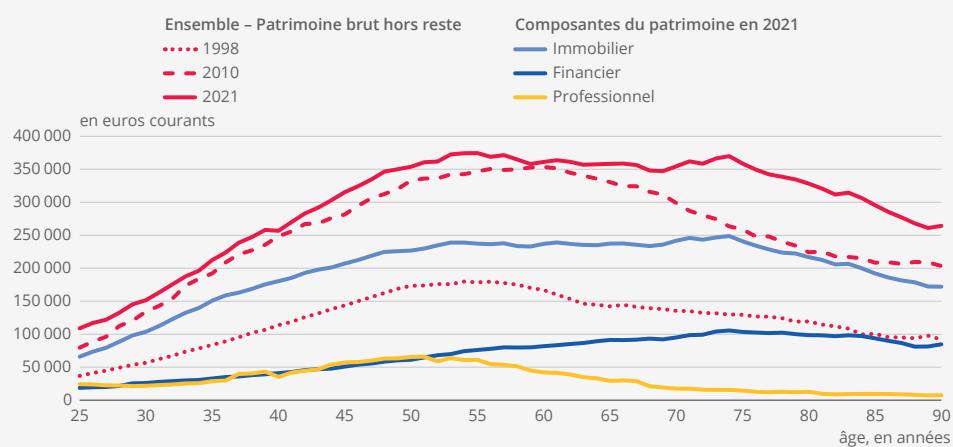


De ce fait, en 2021, le patrimoine financier est également plus concentré qu'en 1998 : l'indice de Gini calculé sur le seul patrimoine financier est passé de 0,734 à 0,773. Malgré cela, le patrimoine financier ne contribue qu'à hauteur de 22 % des inégalités de patrimoine au sens de l'indice de Gini en 2021, alors qu'il en expliquait 26 % en 1998, sa part dans le patrimoine total ayant diminué au profit de l'immobilier.

Le patrimoine des ménages augmente avec l'âge puis diminue chez les plus âgés

Le niveau moyen de patrimoine détenu varie fortement selon l'âge. En 2021, en France métropolitaine, le patrimoine moyen augmente avec l'âge de la **personne de référence** jusqu'à 50 ans environ, se stabilise, puis diminue au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile ► **figure 6**. L'enquête HVP ne permet pas de conclure sur l'effet cycle de vie pour les personnes les plus âgées puisqu'elle exclut les personnes vivant en institution. D'après l'enquête Care, en 2016, 34 % des seniors résidant en maison de retraite déclarent avoir déjà dû puiser dans leur épargne pour payer leurs dépenses liées à la perte d'autonomie et 6 % avoir dû vendre du patrimoine [Besnard, Zakri, 2018]. Les ménages ont tendance à accumuler du patrimoine au cours de leur vie, par exemple lorsqu'ils achètent leur résidence principale. Les différences de patrimoine par âge, observées à une date donnée, traduisent d'une part, le fait que les décisions et capacités d'épargne évoluent au cours du cycle de vie et, d'autre part, des effets générationnels, liés par exemple au contexte économique, à la hausse de l'âge moyen d'entrée dans la vie active, de départ en retraite ou auquel sont perçus les héritages, ou encore à l'évolution de la fiscalité liée au patrimoine.

► 6. Montant moyen de patrimoine brut et des composantes selon l'âge de la personne de référence du ménage, de 1998 à 2021



Note : Les courbes sont lissées pour rendre les tendances plus visibles.

Lecture : En 2021, les ménages dont la personne de référence a 70 ans possèdent en moyenne 354 500 euros de patrimoine brut hors reste.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2009-2010, et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

Cette évolution globale avec l'âge résulte de l'évolution des différentes composantes du patrimoine, avec potentiellement des transferts entre ces différentes composantes : par exemple, une fois à la retraite, lorsqu'un indépendant revend son entreprise, il peut augmenter son patrimoine financier ou son patrimoine immobilier s'il choisit d'acheter un logement. Le patrimoine peut également être affecté par les héritages et les donations reçues ou versées. Le patrimoine immobilier suit une évolution similaire au patrimoine total, dont il est la composante principale. Il augmente fortement entre 30 et 40 ans, au moment où les ménages acquièrent le plus souvent leur résidence principale, puis plus faiblement jusqu'à 50 ans, âge auquel il se stabilise, enfin il diminue au-delà de 75 ans même pour les personnes vivant à leur domicile. Au contraire, le patrimoine financier ne baisse pas chez les plus âgés vivant à leur domicile ; il augmente continûment jusqu'à environ 70 ans, puis atteint un palier. Les ménages vivant en logement ordinaire ne désaccumulent donc pas leur patrimoine financier après le passage à la retraite [Bernard, Berthet, 2015]. Quant au patrimoine professionnel, il augmente jusque vers 50 ans, puis diminue jusqu'à devenir quasi nul quand la plupart des indépendants ont cessé leur activité professionnelle.

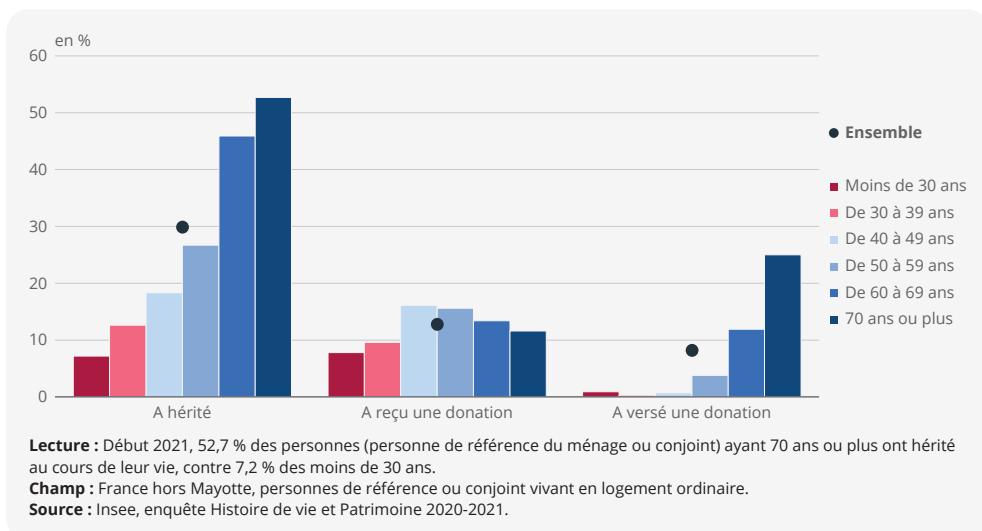
Entre 1998 et 2021, l'âge auquel le patrimoine atteint son maximum a augmenté. Le pic était atteint vers 55 ans en 1998, puis vers 60 ans en 2010 ; après ce pic, le patrimoine diminuait nettement chez les ménages plus âgés. En 2021, il n'y a plus de pic mais un palier entre 50 et 75 ans, le patrimoine ne diminue désormais qu'au-delà de 75 ans. Ce décalage du cycle d'accumulation du patrimoine résulte vraisemblablement d'effets de génération. D'une part, le niveau de vie des plus âgés a augmenté au fil du temps ► **fiche 1.12**. La hausse des pensions de retraite permet probablement aux retraités de ne pas avoir à puiser dans leur patrimoine (en moyenne, ils ont même tendance à l'augmenter) pour compenser une perte de niveau de vie dès le passage à la retraite. Ils peuvent cependant avoir à le faire plus tard, notamment pour financer la dépendance, car l'âge à partir duquel leur patrimoine diminue en 2021 correspond à celui où la prévalence de la dépendance devient forte. D'autre part, pour les ménages concernés, les héritages sont plus tardifs, du fait de la hausse de l'espérance de vie : recevoir un héritage peut contribuer à maintenir le niveau de patrimoine aux âges élevés.

Trois personnes sur dix ont hérité au cours de leur vie

En 2021, 41 % des personnes (personne de référence du ménage ou conjoint éventuel) ont été concernées au moins une fois au cours de leur vie par une transmission (héritage, donation reçue ou versée)³. En moyenne, leur patrimoine est plus élevé.

30 % des personnes ont hérité au cours de leur vie : il s'agit du type de transmission le plus fréquent. Cette part augmente logiquement avec l'âge, jusqu'à atteindre 53 % des 70 ans ou plus ► **figure 7**. Elle augmente naturellement avec le niveau de patrimoine brut détenu : 14 % des 10 % les moins bien dotées en patrimoine brut ont hérité, contre 44 % des 10 % les mieux dotées. Le patrimoine brut moyen des ménages ayant hérité est presque deux fois supérieur au patrimoine de ceux n'ayant pas reçu d'héritage (442 000 euros contre 238 000 euros).

► 7. Part des personnes ayant hérité, reçu ou versé une donation au cours de leur vie, selon leur âge, début 2021



Lecture : Début 2021, 52,7 % des personnes (personne de référence du ménage ou conjoint) ayant 70 ans ou plus ont hérité au cours de leur vie, contre 7,2 % des moins de 30 ans.

Champ : France hors Mayotte, personnes de référence ou conjoint vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

13 % des personnes ont reçu une donation. Contrairement aux héritages, il y a peu de différence selon l'âge, bien que les moins de 40 ans soient moins concernés. Le léger pic observé pour les quadragénaires-quinquagénaires pourrait traduire un effet de génération⁴. L'écart de patrimoine brut entre les ménages ayant reçu une donation et ceux n'en ayant pas est marqué (611 000 euros en moyenne, contre 252 000 euros).

8 % des personnes ont versé une donation. Elles sont aussi plus âgées que la moyenne (un quart des 70 ans ou plus ont versé une donation, alors que presque personne ne le fait avant 50 ans) et plus aisées (le patrimoine brut moyen de leur ménage est de 752 000 euros, contre 279 000 euros sinon).

³ Avec une approche au niveau ménages et non individus, 51 % des ménages en 2021 ont été concernés au moins une fois au cours de leur vie par une transmission, c'est-à-dire que la personne de référence ou son conjoint le cas échéant ont été concernés. Dans le détail, 39 % des ménages sont concernés par un héritage, 18 % ont reçu une donation et 8 % en ont versé.

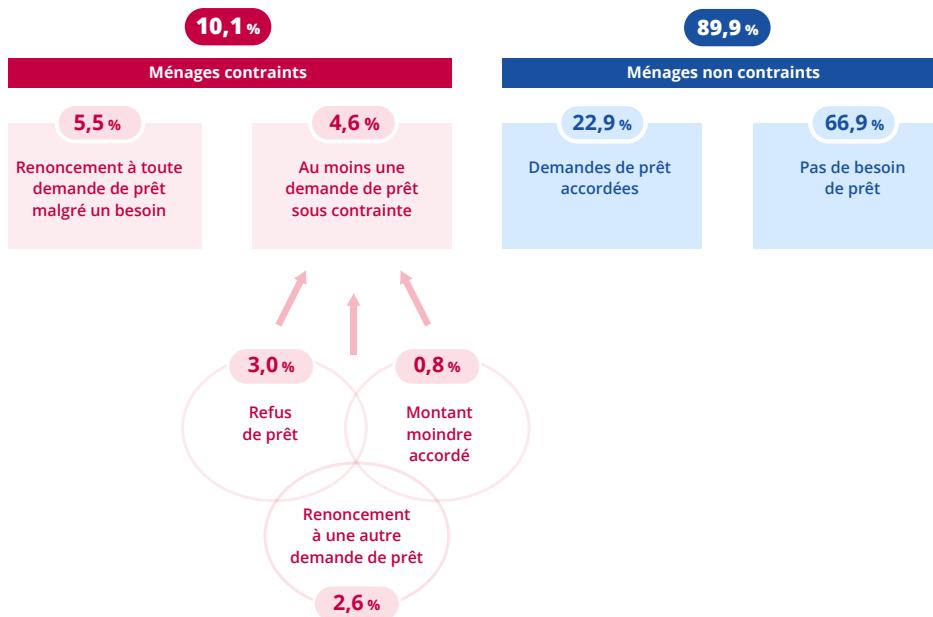
⁴ Les règles de la fiscalité sur les donations ont changé à plusieurs reprises, en particulier, la durée au-delà de laquelle les donations ne sont plus rappelées dans les successions.

► Encadré 2 – Entre 2018 et 2020, un ménage sur dix n'a pas pu accéder au crédit comme il le souhaitait

Entre 2018 et 2020, le contexte de taux d'intérêt bas a favorisé l'accès au crédit. Les encours de crédits des particuliers ont fortement augmenté (plus de 6 % par an), avec des taux d'intérêt des nouveaux crédits à la consommation inférieurs à 4 %, tandis que ceux des crédits à l'habitat étaient encore plus faibles, entre 1 % et 2 %. Fin 2019, la Banque de France a incité les banques à limiter l'octroi de prêts de plus de 25 ans et dont les mensualités représentent plus de 33 % des revenus¹.

En 2021, 10,1 % des ménages indiquent ne pas avoir pu accéder au crédit comme ils le souhaitaient au cours des trois années précédentes ► figure A. Leur demande de prêt a pu être refusée ou le montant accordé était moindre que demandé (contraintes externes), ou encore ils ont eux-mêmes renoncé à demander un crédit par auto-censure en anticipant qu'il leur serait refusé. Certains ménages peuvent avoir rencontré plusieurs de ces situations au cours des trois ans pour différentes demandes ou différents types de crédit.

A. Part des ménages ayant subi des contraintes de crédit entre 2018 et 2020



Note : Certains ménages ont fait plusieurs demandes de crédit au cours des trois années. Ainsi, certains ménages ont pu faire une demande de crédit à un moment donné et renoncer à en faire une autre à un autre moment.

Lecture : Entre 2018 et 2020, 10,1 % des ménages ont subi des contraintes de crédit ; 4,6 % ont fait au moins une demande et ont eu un refus, un montant moindre que demandé ou ont renoncé à une autre demande.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

¹ La Banque de France conseillait aux banques d'octroyer au plus 15 % de crédits de ce type (dont la majorité réservée aux primo-accédants et à l'acquisition de la résidence principale). Ces critères – avec quelques évolutions – sont devenus juridiquement contraignants pour les banques depuis le 1^{er} janvier 2022.

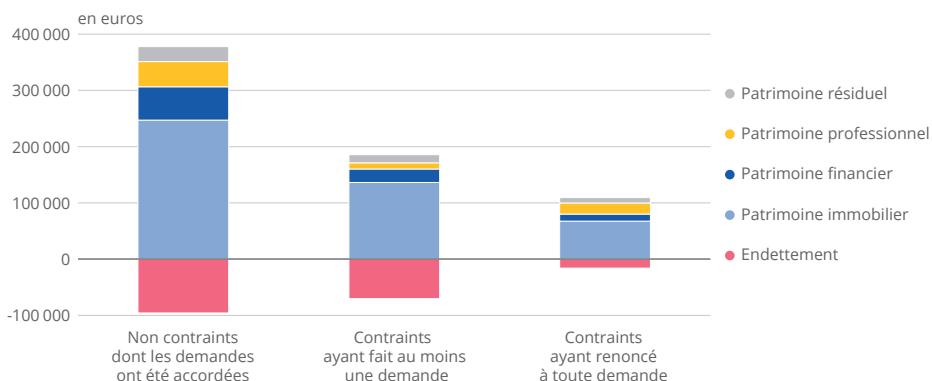




4,6 % des ménages ont fait au moins une demande de crédit et ont subi au moins un type de contrainte. Les refus sont prédominants (3,0 % des ménages déclarent avoir eu au moins un refus) et les montants moindres plus rarement évoqués. Certains ménages ont malgré tout pu concrétiser leur projet d'emprunt : 1,1 % des ménages indiquent que, bien qu'ayant d'abord eu un refus ou un montant moindre, ils ont finalement obtenu le montant initialement demandé, potentiellement auprès d'une autre banque ou après négociation. Pour d'autres ménages, les contraintes de crédit semblent particulièrement fortes : au-delà des refus ou des montants moindres obtenus, la moitié des ménages ont également renoncé à demander au moins un autre crédit au cours des trois ans pour un autre projet.

Ces ménages contraints ayant déposé une demande ont un patrimoine brut en moyenne nettement plus faible que les ménages ayant obtenu ce qu'ils demandaient (186 000 euros contre 378 000 euros) et sont proportionnellement plus endettés ► **figure B**. L'immobilier représente également une part plus élevée de leur patrimoine brut ; 40 % sont propriétaires d'au moins un bien immobilier. La moitié de ces ménages contraints ont moins de 40 ans.

B. Composition du patrimoine brut moyen des ménages selon les contraintes de crédit, début 2021



Lecture : En 2021, le patrimoine immobilier moyen des ménages contraints n'ayant pas obtenu le prêt qu'ils ont demandé entre 2018 et 2020 est de 136 300 euros.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

La moitié des ménages ayant eu un refus de crédit l'expliquent par des revenus insuffisants. Les autres raisons (métier ou source de revenus, montant demandé trop élevé, âge, garanties insuffisantes, historique d'impayés ou encore durcissement des conditions d'octroi) sont rarement citées.

Par ailleurs, 5,5 % des ménages n'ont demandé aucun crédit entre 2018 et 2020, anticipant qu'il leur serait refusé. Ces ménages ayant renoncé à demander un crédit disposent d'un patrimoine brut moyen encore plus faible que les ménages dont la demande a été refusée (110 000 euros). Ils sont également moins souvent propriétaires d'un bien immobilier (27 % le sont).

Huit groupes de ménages selon le type de patrimoine détenu

Erratum : Le 06/08/2025, les taux de détention ont été modifiés suite à une erreur de calcul. Les chiffres de la figure 8a ainsi que le texte de ce paragraphe ont donc été modifiés.

Une typologie permet de distinguer huit groupes de ménages selon les actifs et passifs qu'ils détiennent ► **figure 8, méthodes**.

Quatre ménages sur dix ont globalement peu, voire très peu, de patrimoine (groupes A). Les ménages ayant les plus faibles revenus y sont surreprésentés. 6 % des ménages ne possèdent qu'un compte-chèques (groupe A0) ; la moitié d'entre eux possèdent moins de 2 300 euros de patrimoine brut. Les autres ménages (groupes A1 et A2) ne possèdent, outre leur compte-chèques, presque que des livrets d'épargne. En particulier, ils sont rarement propriétaires de leur résidence principale. Leur patrimoine brut médian est de l'ordre de 25 000 euros. Il est un peu plus faible pour les ménages qui n'ont pas de prêts à la consommation (groupe A1, 25 % des ménages), que pour ceux qui en ont (groupe A2, 12 % des ménages). Les jeunes sont plus présents dans ces groupes, en particulier dans le groupe A2 où, pour 36 % des ménages, la personne de référence a moins de 40 ans. Les employés et ouvriers sont surreprésentés dans le groupe A2 (43 % des ménages, contre 25 % pour l'ensemble des ménages).

Quatre ménages sur dix ont un patrimoine de niveau intermédiaire et peu diversifié (groupes B). Ils sont généralement propriétaires de leur résidence principale, qui constitue l'essentiel de leur patrimoine. Certains ménages détiennent également d'autres produits : 18 % ont d'autres biens immobiliers ou encore 43 % de l'assurance-vie.

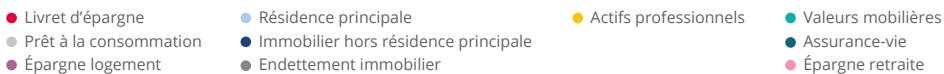
Au sein des groupes B, les ménages du groupe B1 (10 % des ménages) n'ont pas de livrets d'épargne, ce qui les distingue de tous les autres groupes dans la mesure où ce produit est très répandu dans la population. Par rapport aux autres ménages des groupes B, ils possèdent moins de patrimoine (médiane à 134 300 euros) et seuls 58 % sont propriétaires de leur résidence principale. Les ménages les plus modestes y sont surreprésentés (36 % des ménages appartiennent aux 25 % les plus modestes), de même que les plus de 60 ans (52 % des ménages) ou encore les anciens employés, ouvriers et professions intermédiaires.

Les ménages des groupes B2 (9 % des ménages) et B3 (21 % des ménages) ont un patrimoine médian de l'ordre de 285 000 euros (278 700 euros pour le groupe B2 et 297 400 euros pour le groupe B3). Ils sont endettés à des niveaux différents : tous les ménages du groupe B2 ont des prêts à la consommation, doublés pour la plupart de prêts immobiliers (92 %), tandis que seuls 53 % des ménages du groupe B3 ont un prêt immobilier et aucun n'a de prêt à la consommation. Les ménages de 40 à 60 ans sont surreprésentés dans le groupe B2, alors que les ménages de plus de 60 ans sont surreprésentés dans le groupe B3, certains ayant probablement terminé de rembourser un précédent prêt immobilier. Dans ces deux groupes, les ménages appartiennent plus souvent à la moitié des ménages les plus aisés (c'est notamment le cas de 83 % des ménages du groupe B2).

Enfin, deux ménages sur dix (groupes C) ont un patrimoine nettement plus élevé et plus diversifié que les ménages des groupes B ; ils détiennent de nombreux produits financiers et ont plus d'appétence pour les produits à risque. Presque tous détiennent leur résidence principale et 60 % ont également d'autres biens immobiliers. Plus de la moitié ont de l'assurance-vie, de l'épargne logement ou encore des valeurs mobilières, ces deux derniers produits étant rarement détenus dans les autres groupes. Ces ménages sont plutôt aisés. Les ménages du groupe C1 (10 % des ménages) ont rarement du patrimoine professionnel, contrairement aux ménages du groupe C2 (7 % des ménages) qui en possèdent tous. Le patrimoine médian de ces derniers est le plus élevé de l'ensemble des groupes (703 600 euros). Logiquement, les ménages du groupe C2 sont plus souvent indépendants, leur patrimoine professionnel constitue alors leur outil de travail ; ils sont également plus souvent âgés de 40 à 60 ans et vivent davantage en dehors des **unités urbaines**. Dans le groupe C1, les cadres et anciens cadres ou professions libérales, ou encore les plus de 60 ans sont surreprésentés. En lien avec ces profils par âge, les ménages sont plus fréquemment endettés dans le groupe C2 : six ménages sur dix ont un prêt immobilier, soit deux fois plus que dans le groupe C1.

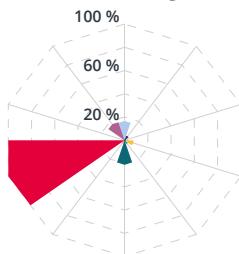
► 8. Groupes de ménages selon les actifs et passifs qu'ils détiennent, début 2021

a. Taux de détention des différents actifs et passifs

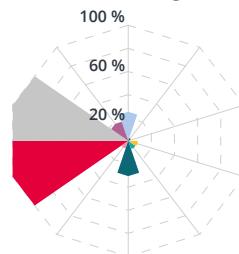


Groupes A – Peu de patrimoine, en particulier ménages possédant rarement leur résidence principale

A1 – Sans prêt à la consommation
25,2 % des ménages

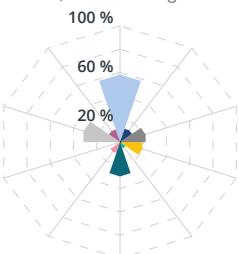


A2 – Avec prêt à la consommation
11,7 % des ménages

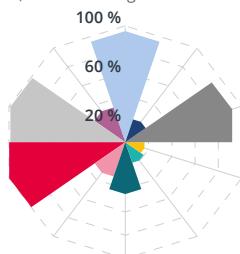


Groupes B – Niveau de patrimoine intermédiaire, ménages possédant essentiellement leur résidence principale

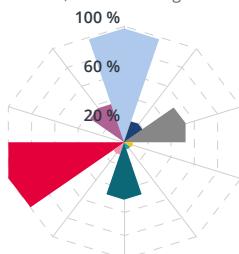
B1 – Sans livret d'épargne et peu endettés
10,3 % des ménages



B2 – Endettés avec prêt à la consommation et souvent immobilier
8,9 % des ménages

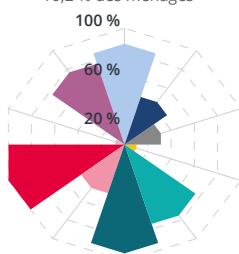


B3 – Moins endettés, sans prêt à la consommation
20,8 % des ménages

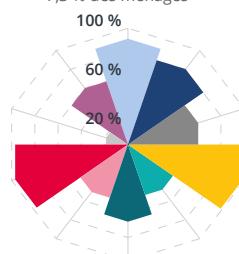


Groupes C – Les mieux dotés, ménages au patrimoine diversifié incluant de nombreux produits financiers voire du patrimoine professionnel

C1 – Sans patrimoine professionnel
10,2 % des ménages



C2 – Avec patrimoine professionnel
7,3 % des ménages



Notes : Les groupes sont réalisés à partir d'une classification ascendante hiérarchique pour rassembler les ménages détenant des actifs et des passifs semblables ► méthodes. Les noms des groupes décrivent de manière synthétique le type de patrimoine détenu par la majorité des ménages du groupe, en mettant en avant ce qui les distingue des autres groupes. Ces intitulés sont réducteurs car tous les ménages d'un groupe ne possèdent pas exactement les mêmes produits. Les ménages n'ayant qu'un compte-chèques, soit 5,6 % des ménages (groupe A0), ne sont pas représentés car ils ne détiennent aucun des produits analysés ici.

Lecture : Début 2021, dans le groupe A2, 100 % des ménages ont un livret d'épargne et 30 % de l'assurance-vie. Ces ménages ont globalement peu de patrimoine. Ils se distinguent de ceux du groupe A1 par le fait qu'ils ont un prêt à la consommation.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

b. Profil des ménages

Groupe	Part des ménages (en %)	Patrimoine brut médian (en euros)	Répartition des ménages (en %)						
			Moins de 40 ans	Entre 40 et 60 ans	Plus de 60 ans	Inférieur à Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Supérieur à Q3
Peu de patrimoine, en particulier ménages possédant rarement leur résidence principale									
A0 N'ayant que des comptes-chèques	5,6	2 300	21	35	44	63	26	8	3
A1 Sans prêt à la consommation	25,2	23 700	32	27	41	46	31	17	7
A2 Avec prêt à la consommation	11,7	25 600	36	34	30	25	31	30	14
Niveau de patrimoine intermédiaire, ménages possédant essentiellement leur résidence principale									
B1 Sans livret d'épargne et peu endettés	10,3	134 300	17	31	52	36	27	24	14
B2 Endettés avec prêt à la consommation et souvent immobilier	8,9	278 700	29	53	19	5	12	35	48
B3 Moins endettés, sans prêt à la consommation	20,8	297 400	19	32	49	12	26	31	32
Les mieux dotés, ménages au patrimoine diversifié incluant de nombreux produits financiers voire du patrimoine professionnel									
C1 Sans patrimoine professionnel	10,2	508 900	12	35	54	7	17	26	50
C2 Avec patrimoine professionnel	7,3	703 600	13	50	37	9	13	25	53
Ensemble	100,0	177 200	24	35	42	25	25	25	25

Note : Les groupes sont réalisés à partir d'une classification ascendante hiérarchique pour rassembler les ménages détenant des actifs et des passifs semblables ► **méthodes**.

Lecture : Début 2021, 11,7 % des ménages appartiennent au groupe des ménages ayant peu de patrimoine, en particulier possédant rarement leur résidence principale, et ayant un prêt à la consommation (groupe A2). La moitié possède un patrimoine inférieur à 25 600 euros. 36 % d'entre eux ont moins de 40 ans et 25 % d'entre eux appartiennent aux 25 % des ménages dont le revenu disponible est le plus faible (inférieur à Q1).

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

En moyenne, le patrimoine brut augmente pour les ménages dont la composition est restée stable

Le panel de l'enquête HVP permet d'apprécier les logiques d'accumulation ou de désaccumulation patrimoniale ► **sources**. En effet, l'enquête HVP est réalisée tous les trois ans et certaines personnes sont réinterrogées lors de plusieurs éditions. En 2020-2021, certains individus ont répondu à l'enquête pour la 2^e ou 3^e fois, ce qui permet de suivre l'évolution de leur patrimoine au cours des trois ou six dernières années.

Les ménages stables, dont le contour n'a pas évolué, ont globalement accumulé du patrimoine : leur patrimoine brut moyen a augmenté de 11 % entre 2015 et 2018 et de 13 % entre 2018 et 2021. À l'inverse, le patrimoine des autres ménages, dont la composition a changé (par exemple, à la suite d'une séparation, d'une mise en couple, d'un décès, etc.), a en moyenne baissé : -2 % entre 2015 et 2018 et -3 % entre 2018 et 2021.

Logiquement, le patrimoine brut des ménages varie plus fortement chez les ménages non stables plutôt que chez les stables : les hausses et les baisses de plus de 50 % concernent la moitié des ménages non stables, contre seulement un tiers des ménages stables.

Parmi les ménages stables, la mobilité dans l'échelle des patrimoines est faible, mais globalement ascendante

Parmi les ménages stables, la mobilité au sein de la distribution du patrimoine total brut est relativement faible : 52 % des personnes vivent dans un ménage dont le patrimoine brut est situé dans le même dixième de la distribution de l'ensemble des patrimoines en 2018 et en 2021 et 33 % sont passées dans un dixième contigu ► **figure 9a**. Les 14 % restants vivent dans un ménage dont le patrimoine brut a évolué de plus d'un dixième dans la distribution, et seuls 6 % ont évolué de plus de deux dixièmes. La mobilité est moindre chez les mieux dotés, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à

le rester : 76 % des personnes appartenant aux 10 % des ménages les mieux dotés en 2018 sont toujours parmi les 10 % les mieux dotés en 2021 ► **figure 9b**. Par ailleurs, la mobilité est plus souvent ascendante, les transitions vers un dixième supérieur de patrimoine brut étant plus fréquentes que les trajectoires descendantes : 29 % des cas, contre 19 %.

► 9. Mobilité entre 2018 et 2021 dans la distribution de patrimoine pour les personnes en ménage stable

a. Type de mobilité

	en %	
Mobilité entre 2018 et 2021	Patrimoine brut	Patrimoine net
Dixième inchangé	52	47
Mobilité ascendante	29	34
Dixième immédiatement supérieur	19	23
2 dixièmes de plus	5	7
Au-delà de 2 dixièmes de plus	4	4
Mobilité descendante	19	19
Dixième immédiatement inférieur	14	14
2 dixièmes de moins	3	4
Au-delà de 2 dixièmes de moins	2	2
Ensemble	100	100

Note : La distribution est estimée sur l'ensemble des ménages interrogés lors d'un millésime donné (donc en 2018 ou en 2021), et non uniquement sur les ménages stables appartenant au panel.

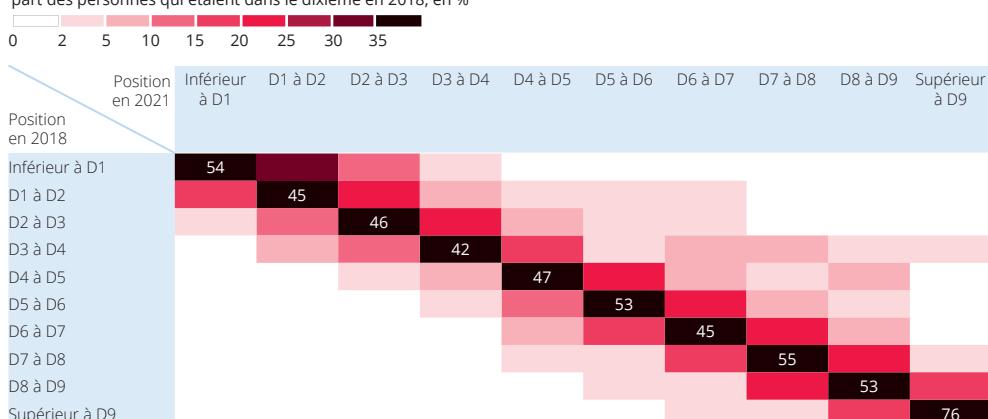
Lecture : 52 % des personnes en ménage stable (c'est-à-dire dont la composition du ménage n'a pas changé) ont un patrimoine brut en 2021 situé dans le même dixième de la distribution que ne l'était leur patrimoine brut en 2018.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, dans un ménage stable entre 2018 et 2021.

Source : Insee, panel enquêtes Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 et 2020-2021.

b. Selon la position dans la distribution de patrimoine brut

part des personnes qui étaient dans le dixième en 2018, en %



Note : La distribution est estimée sur l'ensemble des ménages interrogés lors d'un millésime donné (donc en 2018 ou en 2021), et non uniquement sur les ménages stables appartenant au panel.

Lecture : 76 % des personnes en ménage stable (c'est-à-dire dont la composition du ménage n'a pas changé) doté d'un patrimoine brut supérieur au 9^e décile (D9) en 2018 vivent toujours dans un ménage dont le patrimoine est supérieur au 9^e décile en 2021.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, dans un ménage stable entre 2018 et 2021.

Source : Insee, panel enquêtes Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 et 2020-2021.

En considérant cette fois le patrimoine net, la mobilité est un peu plus forte (du fait notamment des ménages endettés qui remboursent progressivement leurs emprunts au cours de la période).

Sur une période plus longue, entre 2015 et 2021, les constats sont similaires. Les mobilités sont un peu plus fréquentes, en particulier entre dixièmes proches, et globalement ascendantes. Les mobilités de plus d'un dixième restent minoritaires. ●

Auteurs :

Pierre Cheloudko (Insee)

Aliette Cheptitski (Insee)

Claire Hagège (Insee)

Orlane Hubert (Insee)

► Méthodes

L'indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités. Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée. Il est compris entre 0 et 1, et plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire.

Comme tout indicateur synthétique, l'indice de Gini ne rend compte que partiellement des inégalités de patrimoine. Si on prend l'exemple d'une distribution qui serait telle que la moitié des ménages détient 0 % du patrimoine, et l'autre moitié des ménages détient chacun une part égale du patrimoine, l'indice de Gini serait égal à 1/2. Si la masse de patrimoine total est multipliée par deux entre un instant t et un instant $t+1$, sans que la répartition entre les ménages détenant du patrimoine n'évolue, alors l'indice de Gini sera toujours égal à 1/2. Mais sous un autre aspect, les inégalités ont crû car 50 % des ménages détendent deux fois plus de patrimoine, quand l'autre moitié ne détient toujours rien. Cet exemple théorique permet d'illustrer le clivage croissant entre les ménages propriétaires d'un bien immobilier et les autres ménages, que peine à retracer l'évolution de l'indice de Gini.

La décomposition des mesures d'inégalités en composantes de patrimoine permet de comprendre qu'une composante particulière du patrimoine puisse être à l'origine des inégalités dans la répartition du patrimoine entre les ménages. Si le patrimoine d'un ménage est constitué de trois composantes – immobilier, financier et professionnel –, alors l'indice de Gini du patrimoine s'écrit sous la forme suivante :

$$G = \rho^{\text{Imm}} \overline{G^{\text{Imm}}} + \rho^{\text{Financ}} \overline{G^{\text{Financ}}} + \rho^{\text{Prof}} \overline{G^{\text{Prof}}}$$

où ρ^X est la part moyenne de la composante « X » dans le patrimoine total, et G^X est un pseudo-indice de Gini calculé en cumulant les masses de la composante « X » mais en triant les ménages en fonction de leur patrimoine total.

Cela permet de calculer la contribution de chaque composante aux inégalités de patrimoine :

$$\text{CTR}(X) = \frac{\rho^X G^X}{G}$$

Construction d'une typologie de ménages selon la détention des différents actifs et passifs

Les ménages détenant uniquement un compte-chèques sont isolés. Puis, une méthode de classification ascendante hiérarchique est appliquée pour construire des portefeuilles-types en fonction de la détention d'actifs et de passifs patrimoniaux (en calculant la distance euclidienne entre les portefeuilles des ménages et en appliquant ensuite le critère de Ward pour les regrouper). Cette méthode permet de regrouper dans une même classe les ménages dont les portefeuilles se ressemblent ► **figure 8**. Huit catégories d'actifs sont distinguées (résidence principale et autres biens immobiliers ; livrets d'épargne, épargne logement, épargne retraite, assurance-vie et valeurs mobilières ; actifs professionnels) et deux catégories de passifs (emprunts immobiliers, prêts à la consommation).

► Sources

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine

Depuis 1986, l'Insee réalise tous les trois à six ans une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. L'enquête **Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2020-2021** s'est déroulée entre octobre 2020 et mars 2021, en France hors Mayotte, auprès d'un échantillon de 10 250 ménages répondants, dont 70 % par téléphone du fait de la crise sanitaire. Elle est réalisée en partenariat avec la Banque de France et s'inscrit dans un cadre européen (dispositif *Household Finance and Consumption Survey*, HFCS).

L'enquête HVP porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement). Elle rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine (cycle d'activité professionnelle, héritages, donations, situation patrimoniale des parents, etc.). Les revenus sont obtenus par appariement avec les données fiscales et sociales (de 2019 pour HVP 2020-2021).

Les données présentées sont fondées sur les réponses des ménages répondants à l'enquête, sans calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale ► **encadré 1**.

Principales évolutions et impact sur les séries longues

Du fait de changements méthodologiques, les séries longues portent parfois sur un champ restreint :

- les comparaisons incluant les données 2010 ou antérieures portent sur le **patrimoine brut hors reste** (et non sur le patrimoine brut). En effet, depuis l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur des biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (ou patrimoine résiduel) a été modifiée, dans un souci d'harmonisation avec le dispositif européen HFCS. Désormais, les ménages déclarent directement la valeur de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles ;
- les évolutions sur le champ France hors Mayotte ne sont possibles que depuis 2010, date d'intégration des départements d'outre-mer hors Mayotte dans le champ de l'enquête. Aussi, les analyses incluant des millésimes antérieurs à 2010 portent sur la France métropolitaine.

D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine [Accardo *et al.*, 2014 ; Ferrante *et al.*, 2016].

En 2020-2021, la méthodologie de redressement de l'enquête a été modifiée. Les résultats des millésimes 2009-2010, 2014-2015 et 2017-2018 ont donc été recalculés avec les nouvelles pondérations rétropolées, conduisant à des différences avec les chiffres précédemment publiés ; en particulier, les chiffres publiés ici sur les millésimes 2009-2010 à 2017-2018 peuvent différer de ceux publiés dans l'édition 2021 de cet Insee Références.

Le panel HVP

Depuis 2014, certains individus sont interrogés plusieurs fois. Il s'agit d'un panel rotatif, avec des entrants à chaque vague. Le panel HVP suit des individus : tous les individus d'un ménage entrant sont réinterrogés tous les trois ans, sur un cycle maximal de neuf ans. Lors de la réinterrogation des individus panel, le questionnaire reste néanmoins adressé à l'ensemble du ménage : à la fois le ou les individus panel du ménage, mais aussi leurs cohabitants faisant budget commun avec eux. Par exemple, si le ménage initialement enquêté est un couple qui se sépare, la réinterrogation interroge séparément les deux ménages ainsi constitués, en incluant d'éventuels nouveaux conjoints. Le patrimoine reste donc mesuré au niveau du ménage, ce qui permet d'obtenir à chaque vague d'enquête des résultats représentatifs de l'ensemble des ménages en France.

En 2020-2021, 36 % des ménages répondants étaient interrogés pour la première fois, 43 % pour la deuxième fois et 21 % pour la troisième fois. L'attrition est d'un peu moins de 20 % à chaque vague, c'est-à-dire qu'environ 20 % des ménages ne répondent pas lorsqu'ils sont réinterrogés.

Par définition, le panel interroge les mêmes individus à trois ans d'intervalle. Dans l'ensemble, ils ont accumulé du patrimoine sur la période. Ce mouvement ascendant est moindre pour l'ensemble de la population enquêtée chaque année par l'enquête HVP du fait du renouvellement de la population. En effet, celle-ci évolue structurellement avec les entrées et sorties du champ de l'enquête (les adultes vivant en ménage ordinaire) : entrée de jeunes devenant adultes (généralement moins dotés en patrimoine), sorties d'individus âgés décédés ou partis en institution (généralement plus dotés en patrimoine), ou encore arrivées en France.

Distinguer les ménages stables et ceux dont la composition a changé

L'enquête HVP mesure historiquement le patrimoine au niveau du ménage. Au sein du ménage, toutes les composantes du patrimoine ne sont pas individualisables sans hypothèse supplémentaire. Suivre le patrimoine sur plusieurs années n'est pas possible au niveau ménage : celui-ci peut en effet changer au fil du temps. Certaines évolutions ont a priori des effets limités (naissance d'un enfant, changement de résidence d'un jeune adulte pour ses études, etc.), tandis que d'autres sont déterminantes : une séparation qui divise le patrimoine entre les membres du ménage, le décès d'un membre, dont la succession s'effectue en partie en dehors du ménage, etc.





Dans le cadre du suivi du patrimoine, il faut tenir compte des évolutions de composition du ménage intervenues entre deux vagues d'enquête et de la façon dont elles déterminent le niveau de patrimoine. À l'instar de Kennickell et Starr-McCluer (1997), sont qualifiés de ménages « stables » ceux dont on suppose pouvoir comparer le patrimoine entre deux dates, même lorsqu'un événement familial a modifié le contour du ménage. Concrètement, les critères retenus ici pour la stabilité d'un ménage sont que :

- la situation de couple de la personne de référence du ménage n'a pas changé (même conjoint sur la période si elle était en couple ou sinon toujours célibataire) ;
- le seul événement survenu est la naissance d'un enfant.

La part des ménages interrogés identifiés comme stables est similaire sur les deux périodes 2015-2018 et 2018-2021, de l'ordre de 80 % (représentant environ 85 % des individus), et est un peu plus faible sur l'ensemble des trois vagues de 2015 à 2021 (63 % des ménages, représentant 73 % des individus).

► Définitions

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, ainsi que son patrimoine résiduel (voiture, bijoux, œuvres d'art, etc.), soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

Le **patrimoine financier** est l'ensemble des actifs financiers détenus par le ménage. Il inclut les comptes-chèques, les livrets d'épargne, l'épargne logement, retraite ou salariale, l'assurance-vie, les valeurs mobilières (actions, obligations, etc.), etc. Sont aussi incluses les parts d'entreprises dont le ménage n'est pas le dirigeant.

Le **patrimoine immobilier** est l'ensemble des biens immobiliers détenus par le ménage. Il inclut la résidence principale, les résidences secondaires ou occasionnelles, les biens mis en location ou à disposition gratuitement, les garages ou parkings. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Pour les résidences principales, les biens en usufruit sont inclus dans les taux de détention, cela n'est en revanche pas le cas dans les montants.

Le **patrimoine professionnel** est l'ensemble des actifs professionnels détenus par le ménage. Il inclut les entreprises dirigées par un membre du ménage, les terres, les machines, les bâtiments, les stocks, etc. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Ces actifs sont exploités ou non par le ménage dans le cadre de son activité professionnelle – sinon, ils sont généralement mis en location.

Le **patrimoine résiduel** inclut les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur.

Le **patrimoine brut hors reste** est le patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur.

Le **patrimoine net** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits. Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, par exemple dès la signature d'un achat immobilier, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête.

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoine, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux, chaque groupe étant nommé **dixième**. Les centiles (notés généralement de C1 à C99) partagent en 100 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique d'inégalités. Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée. Il est compris entre 0 et 1, et plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire.

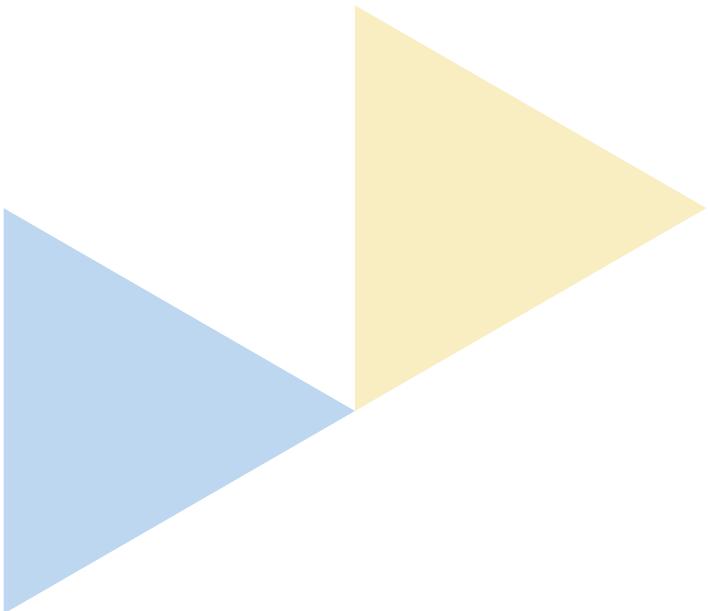
La **personne de référence du ménage** est la personne qui apporte le plus de ressources dans le ménage.

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J., Coccoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M.**, « La détention d'actifs patrimoniaux début 2015 », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Accardo J., Arrondel L., Lamarche P.**, « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », Économie et Statistique n° 472-473, Insee, décembre 2014.
- **Banque de France**, « L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en 2020 », février 2021.
- **Bernard J.-B., Berthet L.**, « Patrimoine financier des ménages français : quelles évolutions en 20 ans ? », Documents de travail n° G2015/18, Insee, décembre 2015.
- **Besnard X., Zakri M.**, « Comment les seniors financent-ils leur maison de retraite ? », Études et résultats n° 1095, Drees, novembre 2018.
- **Bonnet O., Olivia T., Roudil-Valetin T.**, « En 2020, la chute de la consommation a alimenté l'épargne, faisant progresser notamment les hauts patrimoines financiers », Note de conjoncture, Insee, mars 2021.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Cheloudko P., Hubert O.**, « La composition du patrimoine des ménages évolue peu à la suite de la crise sanitaire », Insee Première n° 1899, mai 2022.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Cheloudko P., Hagège C., Hubert O., Labarthe J.**, « Le patrimoine des ménages en 2018 : peu de mobilité dans la distribution depuis 2015 », *in* Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Guillas D., Lebrault G.**, « Le patrimoine des ménages en 2018 – Repli de la détention de patrimoine financier », Insee Première n° 1722, décembre 2018.
- **Cheptitski A., Cheloudko P., Hagège C., Hubert O.**, « Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages », Insee Focus n° 287, janvier 2023.
- **Ferrante A., Solotareff R.**, « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Ferrante A., Guillas D., Solotareff R.**, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », Insee Première n° 1621, novembre 2016.
- **Insee**, « Revenus et patrimoine des ménages », coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Kennickell A. B., Starr-McCluer M.**, "Household saving and portfolio change: evidence from the 1983-89 SCF panel", *Review of Income and Wealth* n° 43/4, juillet 1997.
- **Lamarche P., Salembier L.**, « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2012.

Dossiers



Un tiers des personnes à très bas revenus en 2003 le sont encore près de 20 ans plus tard

En 2021, 53 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale et 69 millions de personnes ont déclaré des revenus au moins une année entre 2003 et 2021. Parmi elles, 23 millions ont appartenu au moins un an au premier dixième de revenus avant redistribution.

Entre 2003 et 2021, les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles sont en moyenne plus jeunes et vivent moins souvent en couple que le reste de la population. Ces personnes à très bas revenus exercent plus souvent une activité indépendante, et sont moins souvent retraitées. Parmi elles, en 2021, 46 % ont un revenu avant redistribution nul et 2 % un revenu négatif.

Parmi les personnes déclarant à l'administration fiscale des très bas revenus en 2003, un tiers sont encore dans cette situation en 2021. Sur des périodes plus courtes, la persistance dans le premier dixième de revenus est plus forte : 63 % des personnes du premier dixième une année donnée appartiennent encore à ce dixième trois ans après. La mobilité des personnes à très bas revenus vers les hauts revenus est très faible : seulement 3 % parviennent à se hisser parmi les 30 % les plus aisées trois ans après, et 8 % 18 ans après.

Plusieurs événements familiaux ou professionnels sont susceptibles d'expliquer le fait d'entrer dans les très bas revenus ou d'en sortir. Les séparations et les épisodes de chômage augmentent le risque d'entrer dans le premier dixième de revenus, tandis que les unions et le passage à la retraite tendent à favoriser le fait d'en sortir. L'entrée dans la vie active est un facteur d'entrée mais aussi de faible persistance dans le premier dixième de revenus.

La mesure de la **pauvreté monétaire**, au cœur des enjeux économiques et sociaux, repose usuellement sur des observations annuelles, sans suivi des personnes dans le temps. Appartenir aux 14,5 % de la population en situation de pauvreté monétaire en France métropolitaine en 2021 peut ainsi recouvrir des réalités et des dynamiques différentes, en raison notamment des flux d'entrée et de sortie dans la pauvreté. En particulier, une personne peut être pauvre durablement ou bien seulement de façon transitoire [Duvoux, Lelièvre, 2021 ; Fall *et al.*, 2010]. Dans cette perspective, certains travaux ont déjà étudié les trajectoires individuelles, notamment celles des personnes en situation de pauvreté monétaire, mais seulement sur des périodes de quatre ou cinq ans du fait de la durée de présence des personnes interrogées dans le panel de l'enquête « *Statistiques sur les ressources et conditions de vie* » [Beck *et al.*, 2014 ; Albouy, Delmas, 2020 ; Blavier, 2023]. Une autre étude a documenté les trajectoires individuelles des salariés du privé à bas revenus entre 2011 et 2019 [Berger, 2024]. L'exploitation nouvelle de données fiscales longitudinales issues des déclarations exhaustives de revenus en France a déjà permis de quantifier la mobilité le long de l'échelle des revenus entre 2003 et 2019 [Loisel, Sicsic, 2023]. L'objectif de ce dossier est de caractériser les **personnes à très bas revenus**, c'est-à-dire le premier dixième de revenus déclarés avant redistribution, sur une vingtaine d'années, entre 2003 et 2021, de préciser la part de ces personnes qui y restent durablement, et d'identifier les événements professionnels ou familiaux expliquant le fait d'y entrer ou d'en sortir.

Dans ce dossier, les revenus considérés sont ceux du **foyer fiscal**. Il s'agit des revenus avant redistribution déclarés à l'administration fiscale, c'est-à-dire avant impôts directs et prestations sociales non contributives et hors revenus exonérés. Outre les revenus du travail, ces revenus intègrent les revenus du patrimoine (hors revenus exonérés ► **encadré 1**) et les revenus de remplacement, notamment les pensions de retraite et d'invalidité et les allocations chômage. Les effets redistributifs liés aux impôts directs et aux autres prestations sociales ne sont pas intégrés à l'analyse. Les personnes étudiées ici correspondent aux personnes à très bas revenus avant redistribution et non pas aux personnes pauvres au sens de la pauvreté monétaire ► **méthodes**. Au sein d'un foyer fiscal, le revenu affecté à chaque déclarant est le revenu du foyer rapporté au nombre d'unités de consommation.

En 2021, avant redistribution, 10 % des personnes déclarent un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 5 059 euros

En 2021, les personnes à très bas revenus ont un revenu avant redistribution annuel inférieur à 5 059 euros par **unité de consommation (UC)**, soit un quart du revenu **médian** (21 158 euros par UC). Ce seuil est calculé sur l'ensemble de la population résidant en France, sans intégrer les impôts directs ni les prestations non contributives. Cela correspond à un revenu déclaré annuel inférieur à 5 059 euros pour une personne seule, 6 577 euros pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 10 624 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En 2021, les personnes à très bas revenus déclarent en moyenne 1 271 euros par UC sur l'année, contre 25 089 euros par UC dans l'ensemble de la population. 46 % déclarent un revenu avant redistribution nul¹ et 2 % déclarent un revenu avant redistribution négatif, en raison de dispositifs fiscaux concernant les déficits d'activités professionnelles ou les intérêts d'emprunt. En 2003, première année pour laquelle les données sont disponibles, les personnes à très bas revenus déclaraient des revenus annuels inférieurs à 5 995 euros par UC en **euros constants** de 2021 (4 759 en euros courants en 2003), soit un tiers du revenu avant redistribution médian par UC (18 308 euros par UC en euros constants de 2021). Parmi elles, 30 % déclaraient des revenus avant redistribution nuls et 2 % des revenus négatifs.

Le classement selon le **niveau de vie**, c'est-à-dire après redistribution monétaire, peut différer de la position sur l'échelle du revenu avant redistribution : selon la composition de leur ménage, la nature et le niveau de revenus de l'année courante ou de l'année passée, ces personnes à très bas revenus peuvent recevoir, en plus du revenu avant redistribution, des prestations sociales comme les minima sociaux (le RSA, l'AAH ou l'Aspa, autrefois minimum vieillesse), les allocations logement ou les prestations familiales. Elles peuvent aussi s'acquitter d'éventuels impôts directs comme la contribution sociale généralisée (CSG) ou la taxe d'habitation (TH).

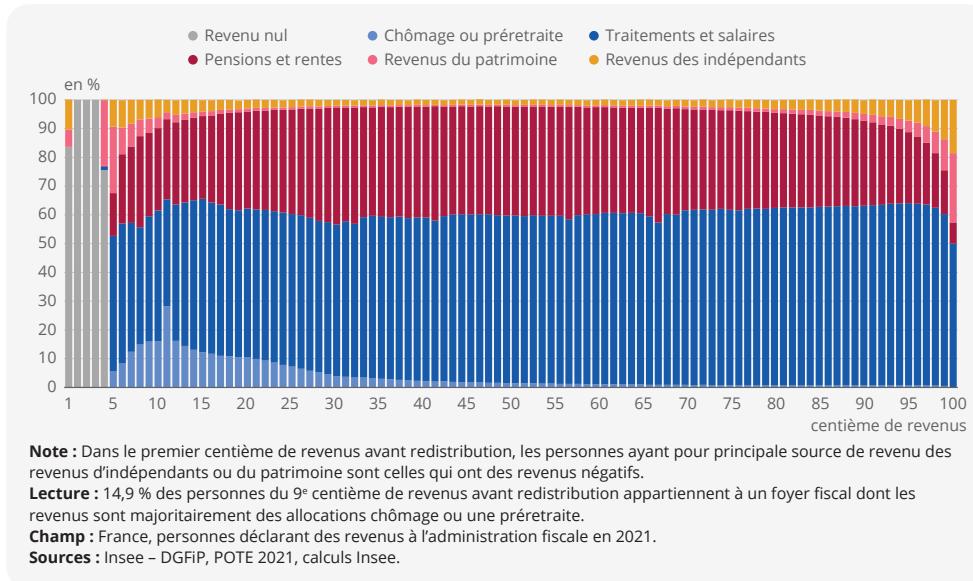
En 2021, 5,1 % des personnes à très bas revenus appartiennent à un foyer dont le revenu principal est tiré d'une activité d'indépendants, contre 3,3 % pour le reste de la population

En 2021, les personnes à très bas revenus vivent davantage dans un foyer dont le revenu principal est tiré d'une activité d'indépendants (5,1 %, contre 3,3 % pour le reste de la population) ou d'allocations chômage ou préretraite (5,7 % contre 3,5 %) ► **figure 1**. Plus généralement, ces types de revenus sont surreprésentés en bas de la distribution : 16 % des personnes dont les revenus du foyer sont principalement des allocations chômage ou préretraite appartiennent au premier dixième de revenus avant redistribution ; 90 % ont des revenus sous le 55^e centile de revenus. Par conséquent, la part de salariés et de retraités parmi les très bas revenus est nettement plus faible que dans le reste de la population : la part de foyers à dominante salariée ou retraitée est quasi constante du troisième au neuvième dixième de revenu avant redistribution, à hauteur de 94 % en moyenne, contre 35 % au sein du premier dixième.

Les revenus du premier dixième représentent 0,4 % de la masse de l'ensemble des revenus avant redistribution (contre 31,6 % pour le dernier dixième), et 3,0 % des revenus de chômage et de préretraite (contre 16,3 % pour le second dixième qui concentre la plus grande partie de ces revenus). La composition de ces revenus avant redistribution du premier dixième varie peu entre 2003 et 2021, à l'exception de l'année 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. La part des traitements et salaires est majoritaire (62 % en moyenne sur la période) et ils constituent le revenu principal de 22,6 % des personnes à très bas revenus. Les autres revenus prépondérants sont les pensions et les rentes (33 %) et les revenus de chômage et de préretraite (21 %). Les bénéfices non commerciaux, les revenus des capitaux mobiliers et les revenus accessoires représentent 3 % des revenus du premier dixième. Enfin, les revenus fonciers ou agricoles, ainsi que les bénéfices industriels et commerciaux sont en moyenne négatifs sur la période (-20 %). Ces revenus déclarés négatifs se creusent sur la période, en raison notamment de l'augmentation des plafonds permettant l'imputation des déficits agricoles sur le revenu global : nuls en 2003, ces déficits agricoles s'élèvent à -3 % en 2006 et -8 % en 2021.

¹ En individualisant les revenus, plutôt qu'en considérant ceux du foyer fiscal, et sans tenir compte des revenus du patrimoine (non individualisables), la part de personnes percevant des revenus nuls au sein du premier dixième de revenus s'élève à 86 % en 2021, contre 46 % en agrégeant par foyer fiscal et en tenant compte de tous les revenus.

► 1. Répartition des types de revenu principal en 2021, selon le centième de revenus avant redistribution



Les personnes à très bas revenus sont moins souvent en couple et sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population

La part de personnes à très bas revenus vivant en couple chute à 21 % en 2021, contre 31 % en 2003 ; elle est nettement plus faible qu'au sein du reste de la population (52 % en 2021). En 2021, 52 % des personnes à très bas revenus sont des femmes, soit autant que dans le reste de la population. Les femmes ne sont donc pas surreprésentées au sein du premier dixième de revenus. Cette situation contraste avec le début de période : en 2003, les femmes représentaient 58 % du premier dixième, mais seulement 52 % du reste de la population ► figure 2.

► 2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes à très bas revenus

Caractéristiques sociodémographiques	Personnes à très bas revenus			Autres personnes		
	2003	2012	2021	2003	2012	2021
Âge moyen des déclarants (en années)	44	43	45	50	52	53
Nombre moyen de personnes à charge	0,9	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5
Nombre moyen d'unités de consommation	1,5	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5
Proportion de femmes (en %)	58	54	52	52	52	52
Proportion de personnes en couple (en %)	31	26	21	57	55	52

Lecture : En 2021, les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles (« personnes à très bas revenus ») ont en moyenne 45 ans, contre 53 ans pour le reste de la population.

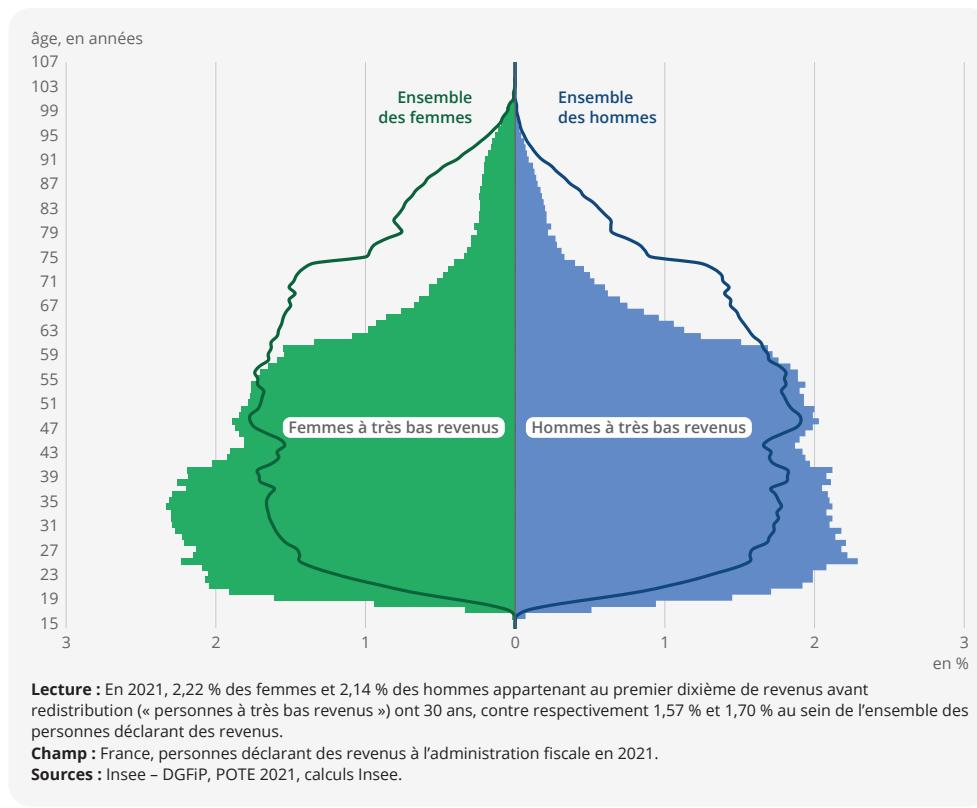
Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2003, 2012 ou 2021.

Sources : Insee – DGFiP, POTE 2003, 2012 et 2021, calculs Insee.

Les personnes à très bas revenus sont en moyenne plus jeunes : 45 ans en 2021, contre 53 ans pour le reste de la population. La pyramide des âges des personnes à très bas revenus diffère en effet de celle de l'ensemble de la population, surtout aux extrémités ► figure 3. La part de personnes à très bas revenus ayant 60 ans ou plus est plus faible que dans l'ensemble de la population (19 %

contre 36 %), alors que la part des 16-25 ans² est plus élevée (13 % contre 6 %). Les personnes en âge d'être à la retraite connaissent moins d'épisodes de très bas revenus, contrairement aux jeunes qui entrent dans la vie active : les personnes en début de carrière professionnelle peuvent, par exemple, travailler seulement une partie de l'année, limitant de fait leur premier revenu déclaré. En 2021, 8 % des personnes à très bas revenus effectuent leur première déclaration de revenus à l'administration fiscale, contre 2 % dans l'ensemble de la population.

► 3. Pyramide des âges selon les revenus avant redistribution en 2021



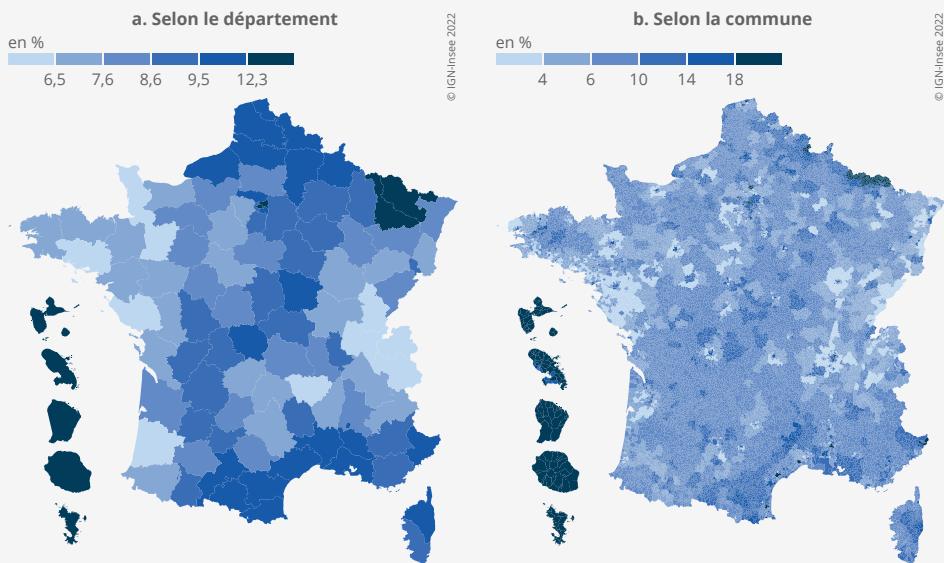
Les personnes à très bas revenus sont surreprésentées dans les départements d'outre-mer et dans les zones densément peuplées

En 2021, la répartition des personnes à très bas revenus n'est pas uniforme sur le territoire et recoupe la carte des départements les plus pauvres ►figure 4 [Insee, 2024]. Ces personnes sont surreprésentées dans les territoires d'outre-mer, où leur part dépasse 20 %. Dans la plupart des départements de France métropolitaine, cette part est inférieure à 10 % ; seuls certains départements d'Île-de-France font exception, notamment la Seine-Saint-Denis avec 18 %, ainsi que certains départements des Hauts-de-France, du Grand Est et du pourtour méditerranéen.

En outre, 49 % des personnes à très bas revenus résident dans une commune **densément peuplée** [D'Alessandro *et al.*, 2021], contre 37 % pour l'ensemble de la population ; la proportion d'entre eux résidant dans les communes peu ou très peu denses est ainsi plus faible (21 %, contre 33 % pour l'ensemble).

² Il s'agit ici uniquement des jeunes qui font une déclaration de revenus sans être rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

► 4. Part des personnes à très bas revenus en 2021



Note : Les résultats par bassin de vie et par zone d'emploi sont disponibles dans le fichier des données à télécharger.

Lecture : En 2021, 11,5 % des personnes résidant dans l'Hérault déclarent un revenu inférieur au premier décile de revenus avant redistribution (« personnes à très bas revenus »).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.

Sources : Insee – DGFIP, POTE 2021, calculs Insee.

Note : La valeur affichée correspond à la moyenne au sein de l'EPCI dans le cas où la donnée d'au moins une commune de l'EPCI n'est pas diffusable.

Lecture : En 2021, 12,9 % des personnes résidant à Paris déclarent un revenu inférieur au premier décile de revenus avant redistribution (« personnes à très bas revenus »).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.

Sources : Insee – DGFIP, POTE 2021, calculs Insee.

► Encadré 1 – Différences de concepts entre les sources fiscales et les données d'enquête

Les sources fiscales annuelles mobilisées dans ce dossier ► **sources** portent sur un champ différent de celui des publications usuelles sur les inégalités qui s'appuient sur l'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** ou l'**enquête SRCV** (voir en fin d'ouvrage) : d'une part, la population étudiée ici est plus large au sens où elle intègre l'ensemble des personnes résidentes déclarant un revenu, en particulier les personnes vivant dans les Outre-mer et celles logeant en institutions et logements collectifs ; d'autre part, il n'y a pas de filtre appliqué, à la différence des statistiques sur les inégalités monétaires calculées sous condition de revenu déclaré positif ou de personne de référence non étudiante.

Le revenu avant redistribution défini dans cette publication se rapproche conceptuellement du revenu avant redistribution mesuré dans l'ERFS et présenté dans la vue d'ensemble de cet ouvrage par la prise en compte des revenus d'activité, des indemnités de chômage, pensions et retraites et revenus du patrimoine. Cependant, des différences mineures demeurent en raison de l'utilisation d'une source purement fiscale ► **sources**. Le revenu avant redistribution est ici fiscal et n'inclut pas, à la différence de celui défini par l'ERFS, certains revenus non fiscalisés notamment certains revenus des capitaux (intérêts sur les livrets d'épargne réglementés), revenus des plans d'épargne en actions et des produits d'assurance-vie, plans d'épargne populaire et bons de capitalisation) et certaines mesures exceptionnelles (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mise en place en 2019, versée par l'employeur et exonérée de cotisations sociales et d'impôt, prime soignant mise en place en 2020, ou encore fonds de solidarité pour les indépendants en 2020 et 2021). L'ensemble de ces revenus non fiscalisés sont imputés dans l'ERFS et représentent 3,3 % des revenus avant redistribution (2,8 % dans le premier dixième).





Au-delà de ces légères différences de calcul du revenu avant redistribution, ce dernier diffère par définition du revenu disponible intervenant dans la définition des inégalités monétaires. Le revenu disponible se calcule à partir du revenu avant redistribution en déduisant les impôts directs (impôt sur revenu, contribution sociale généralisée (CSG), contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation) et en incluant les prestations sociales monétaires (minima sociaux et prime d'activité). Néanmoins, les personnes à faible revenu avant redistribution et les personnes pauvres sont très majoritairement les mêmes. En effet, selon l'ERFS, en France métropolitaine, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire dont le niveau de vie en 2021 est inférieur au seuil de pauvreté monétaire (1 158 euros par mois par unité de consommation), 60 % appartiennent au premier **dixième** des revenus avant redistribution ► **méthodes**. Réciproquement, 87 % des personnes du premier dixième de revenus avant redistribution de l'ERFS font partie des personnes pauvres.

Enfin, le revenu avant redistribution diffère du revenu net imposable car ce dernier est diminué des abattements (notamment de 10 % pour frais professionnels sur les salaires et les retraites et les abattements spéciaux), d'une partie de la CSG, des pensions alimentaires versées, des cotisations pour l'épargne retraite ainsi que des charges déductibles liées aux déficits des années précédentes.

Entre 2003 et 2021, 23 millions de personnes traversent au moins un épisode de très bas revenus

Entre 2003 et 2021, 23 millions de personnes traversent au moins un épisode de très bas revenus, soit un tiers des personnes ayant déclaré des revenus à l'administration fiscale au moins une année au cours de la période. Cette proportion est plus forte chez les plus jeunes et décroît avec l'âge : 35 % des personnes âgées de 25 ans en 2003 rencontrent un épisode de très bas revenu sur la période, contre 21 % des personnes de 50 ans en 2003 et 13 % de celles de 65 ans en 2003. Les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont principalement des revenus d'indépendants en 2003 rencontrent deux fois plus fréquemment un épisode de très bas revenus que les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont à dominante salariale (38 % contre 19 %). Ces résultats sont cohérents avec la forte dispersion et variabilité temporelle des revenus des travailleurs non salariés, dont un tiers sont des micro-entrepreneurs sans autre activité qui perçoivent en moyenne 740 euros par mois en 2021 [Treppoz, Amar, 2023]. Les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont principalement des allocations chômage ou préretraite se trouvent aussi plus fréquemment en situation de très bas revenus au moins une fois sur la période (52 %). Parmi l'ensemble des personnes ayant été à très bas revenus au moins une fois sur la période, 51 % rencontrent au moins un épisode de chômage ou préretraite au sein de leur foyer, contre 44 % sur l'ensemble des personnes observées.

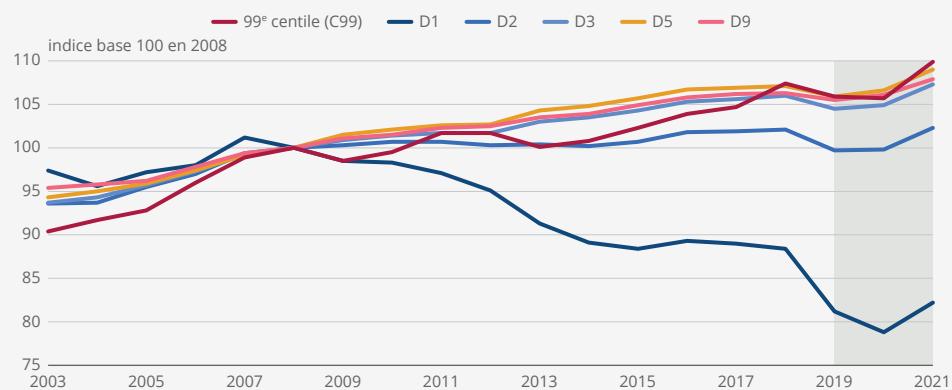
Après la crise de 2008, le revenu avant redistribution moyen augmente et celui des personnes à très bas revenus baisse

L'évolution des revenus au cours de la période 2003-2021 diffère selon la position sur l'échelle des revenus. À partir de 2008, les revenus avant redistribution des 10 % les plus modestes ont fortement diminué quand ceux du reste de la population ont augmenté ; entre 2003 et 2008, les évolutions étaient similaires. Ainsi, le premier **décile** (D1) de revenu avant redistribution a diminué de 12 % en euros constants entre 2008 et 2018 ► **figure 5a**, alors que la médiane a augmenté de 7 % et que le neuvième décile (D9) a augmenté de 6 %. Le ratio D9/D1 de revenu avant redistribution est passé de 6,7 en 2003 à 8,1 en 2018, soit une augmentation de 20 %. La diminution du premier décile de revenu avant redistribution s'explique par une hausse de la part des revenus avant redistribution nuls à partir de 2008 : 30 % des personnes du premier dixième ont des revenus avant redistribution nuls en 2003, 40 % en 2018, et 46 % en 2021.

Les premiers **centièmes** de revenus regroupent également des personnes aux revenus négatifs. En excluant ces revenus négatifs liés aux déficits, le revenu avant redistribution moyen du premier dixième a diminué de 31 % entre 2008 et 2018 en **euros constants** ► **figure 5b**, alors que le revenu avant redistribution moyen de la population a augmenté de 6 % (8 % pour les 10 % aux revenus avant redistribution les plus élevés). En revanche, le revenu avant redistribution moyen des personnes à très bas revenus, mais dont les revenus avant redistribution ne sont pas nuls, est quant à lui stable depuis 2008 en euros constants.

► 5. Évolution des revenus avant redistribution entre 2003 et 2021, en euros constants

a. Quantiles de revenus avant redistribution



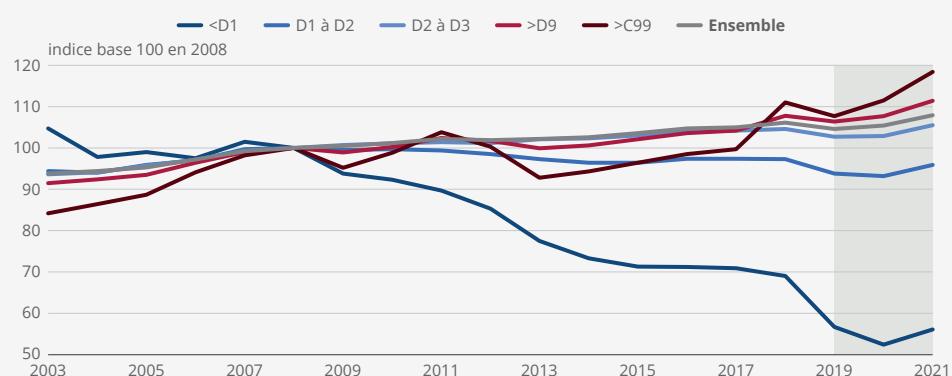
Note : La zone grise indique la période de prélèvement à la source (PAS). En 2019, la mise en œuvre du PAS conduit à une rupture de série.

Lecture : En 2021, en euros constants, le 1^{er} décile de revenu avant redistribution est inférieur de 17,8 % à son niveau de 2008 (indice base 100 en 2008).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation.

Sources : Insee – DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

b. Moyenne par groupe de revenus avant redistribution



Note : La zone grise indique la période de prélèvement à la source (PAS). En 2019 la mise en œuvre du PAS conduit à une rupture de série. Le calcul de la moyenne des revenus avant redistribution exclut les revenus avant redistribution négatifs.

Lecture : En 2021, en euros constants, la moyenne des revenus avant redistribution du premier dixième est inférieure de 43,9 % à son niveau de 2008 (indice base 100 en 2008).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation.

Sources : Insee – DGFIP, POTE 2003-2021, calculs Insee.

Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'ERFS, quoique plus marqués ici. En France métropolitaine, le premier décile de niveau de vie avant redistribution diminue entre 2008 et 2021. Après redistribution monétaire, le premier décile de niveau de vie est quant à lui quasi stable ►vues d'ensemble.

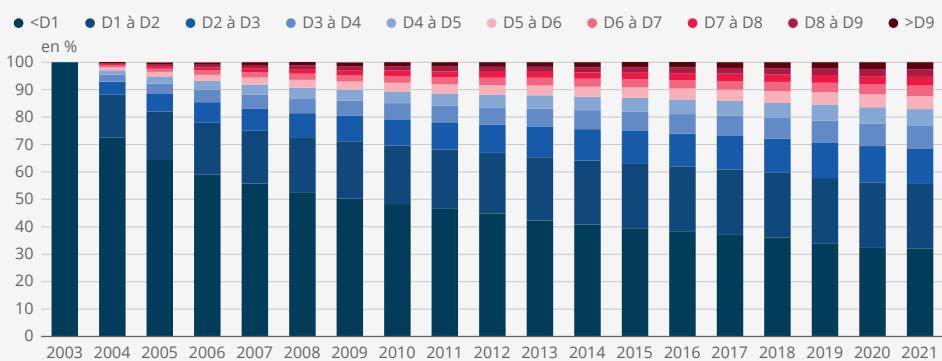
À partir de 2019, une divergence d'évolution du premier décile vis-à-vis des autres déciles apparaît, ce qui peut-être expliqué par la mise en place du prélèvement à la source, qui conduit davantage de personnes sans revenus à intégrer les données fiscales ►sources. La part de personnes à revenus avant redistribution nuls augmente ainsi plus fortement en fin de période, en raison de la baisse du nombre de personnes qui arrêtent de déclarer des revenus. Entre 2018 et 2019, le premier décile a diminué de 8 % en euros constants et la médiane de 1 %.

Parmi les personnes déclarant des très bas revenus en 2003, 32 % sont encore dans cette situation en 2021

La persistance dans les très bas revenus est élevée [Loisel, Sicsic, 2023]. Parmi les personnes à très bas revenus en 2003 qui déclarent encore des revenus en 2021 (soit 69 % des personnes déclarant des très bas revenus en 2003), 32 % sont encore dans le premier dixième de revenus en 2021 ► **figure 6a**, 51 % sont dans les deuxièmes au cinquième dixièmes et seules 17 % font partie des 50 % les plus aisées. Réciproquement, 52 % des personnes à très bas revenus en 2021 qui déclaraient déjà leurs revenus en 2003 (soit 37 % des personnes déclarant des très bas revenus en 2021) étaient dans le premier dixième en 2003 ► **figure 6b** et seules 12 % faisaient alors partie des 50 % les plus aisées.

► 6. Position dans l'échelle des revenus avant redistribution entre 2003 et 2021 des personnes à très bas revenus

a. En 2003

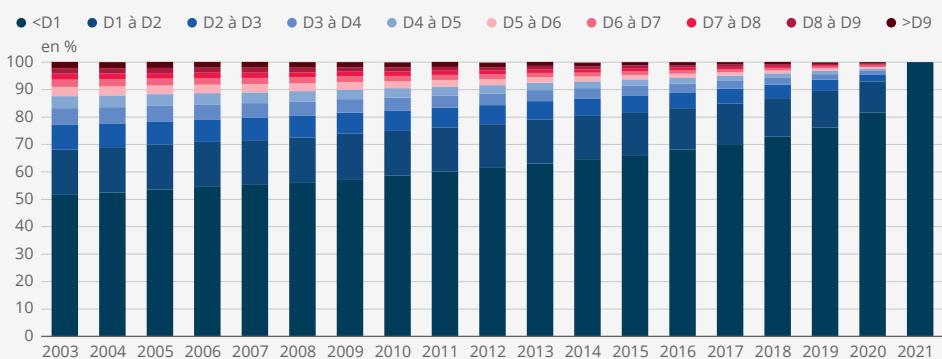


Lecture : Parmi les personnes du premier dixième de revenu avant redistribution en 2003, 32,1 % sont aussi à très bas revenus en 2021.

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation et appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution en 2003.

Sources : Insee – DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

b. En 2021



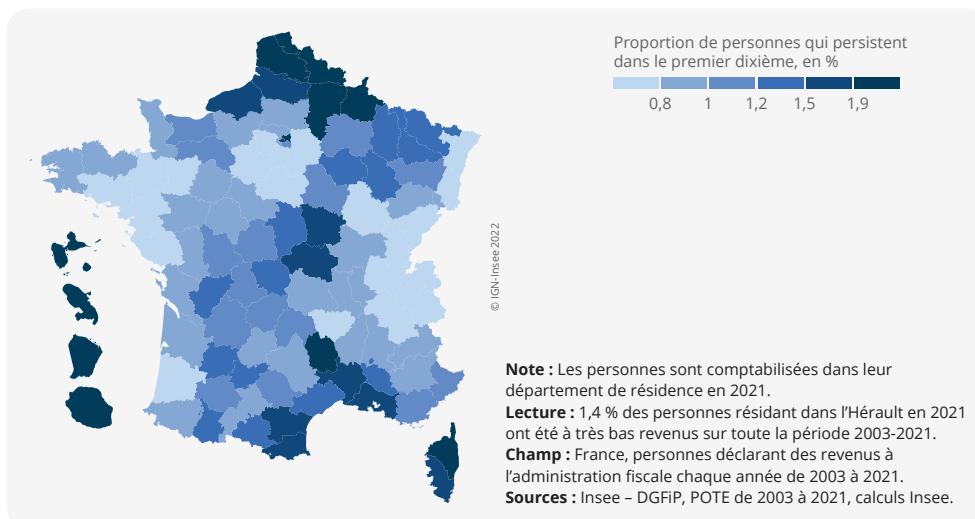
Lecture : Parmi les personnes du premier dixième de revenu avant redistribution en 2021, 51,6 % étaient déjà à très bas revenus en 2003.

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation et appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution en 2003.

Sources : Insee – DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

La persistance des personnes dans la catégorie des très bas revenus présente des disparités géographiques marquées ► **figure 7**. En premier lieu, les personnes qui restent dans le premier dixième de revenus avant redistribution chaque année entre 2003 et 2021 (377 000 personnes) sont surreprésentées dans les zones dans lesquelles la part des personnes à très bas revenus est élevée, à savoir le pourtour méditerranéen, les Hauts-de-France, le Grand Est et les départements d'outre-mer. En second lieu, ces personnes sont également davantage présentes dans les départements éloignés des grandes villes, sur une large bande diagonale du territoire, remontant des Pyrénées à la Moselle, en passant par la Creuse, l'Allier et la Nièvre. Les passages transitoires dans le bas de la distribution concernent plutôt des personnes résidant dans les zones plus urbaines.

► 7. Part des personnes à très bas revenus sur l'ensemble de la période 2003-2021, selon le département



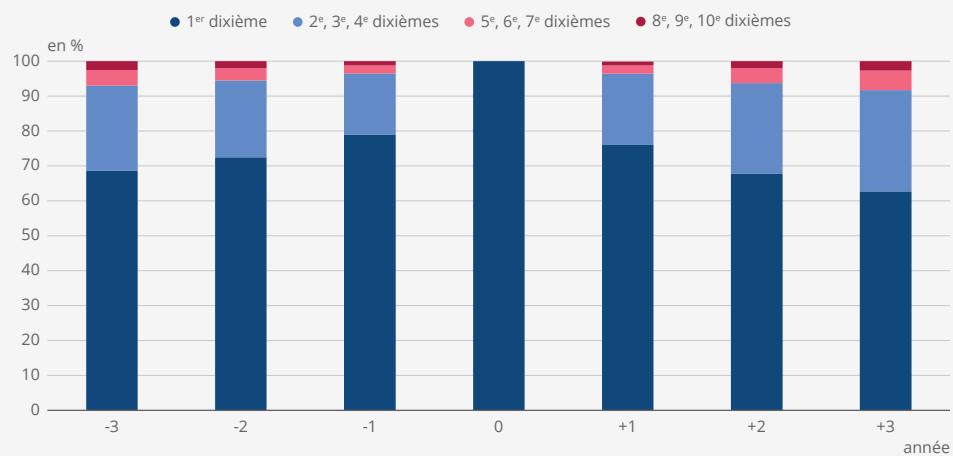
À court terme, la majorité des personnes à très bas revenus le restent

La majorité des personnes à très bas revenus une année donnée y restent plusieurs années. Trois ans après, parmi les personnes déclarant encore des revenus, en moyenne 63 % appartiennent toujours au premier dixième de la distribution des revenus avant redistribution ► **figure 8**. La mobilité vers les hauts revenus est très faible : seulement 3 % parviennent à se hisser parmi les 30 % les plus aisées, et seulement 8 % des déclarants de 2003 y parviennent 18 ans après. De même, trois ans avant, parmi les personnes qui déclaraient déjà des revenus, en moyenne 69 % étaient dans le premier dixième de revenus, et seulement 3 % comprenaient parmi les 30 % les plus aisées. Les fluctuations de revenus et de situations familiales ou professionnelles peuvent néanmoins être à l'origine d'entrées et sorties du premier dixième d'une année sur l'autre : en moyenne, sur la période de 2003 à 2021, 21 % des personnes à très bas revenus ne l'étaient pas l'année précédente, et 24 % ne le sont plus l'année suivante. Toutefois, la mobilité des personnes dans l'échelle des revenus est très faible dans le bas de la distribution.

Calculer les revenus moyens sur une période de sept ans (de trois ans avant à trois ans après l'année d'observation) permet de lisser les éventuels épisodes temporaires de très bas revenus ; cela change toutefois peu les positions des personnes à très bas revenus : en moyenne, 88 % des personnes à bas revenus une année donnée appartiennent toujours au premier dixième de revenus avant redistribution lorsque les revenus sont lissés sur sept ans. Ces résultats sont cohérents avec ce qui est observé sur les trajectoires des bénéficiaires des minima sociaux. Parmi ces derniers, âgés

de 16 à 64 ans fin 2021, 18 % ne percevaient pas de minimum social l'année précédente, mais seulement 10 % n'en avaient jamais perçu au cours des dix années précédentes [Cabannes, Chevalier, 2023]. En considérant les revenus moyens sur sept ans, seules 1,4 % des personnes à très bas revenus une année donnée appartiennent aux 50 % les plus aisées (0,7 % appartiennent aux 30 % les plus aisées).

► 8. Situations des personnes entre un et trois ans avant et après avoir connu un épisode de très bas revenu



Note : Les personnes qui ne déclarent pas de revenus l'année d'observation ne sont pas comptabilisées dans le calcul des parts.

Lecture : En moyenne, un an après un passage dans le premier dixième de revenus avant redistribution, 76,0 % des personnes qui déclarent encore des revenus sont encore dans le premier dixième de revenus avant redistribution.

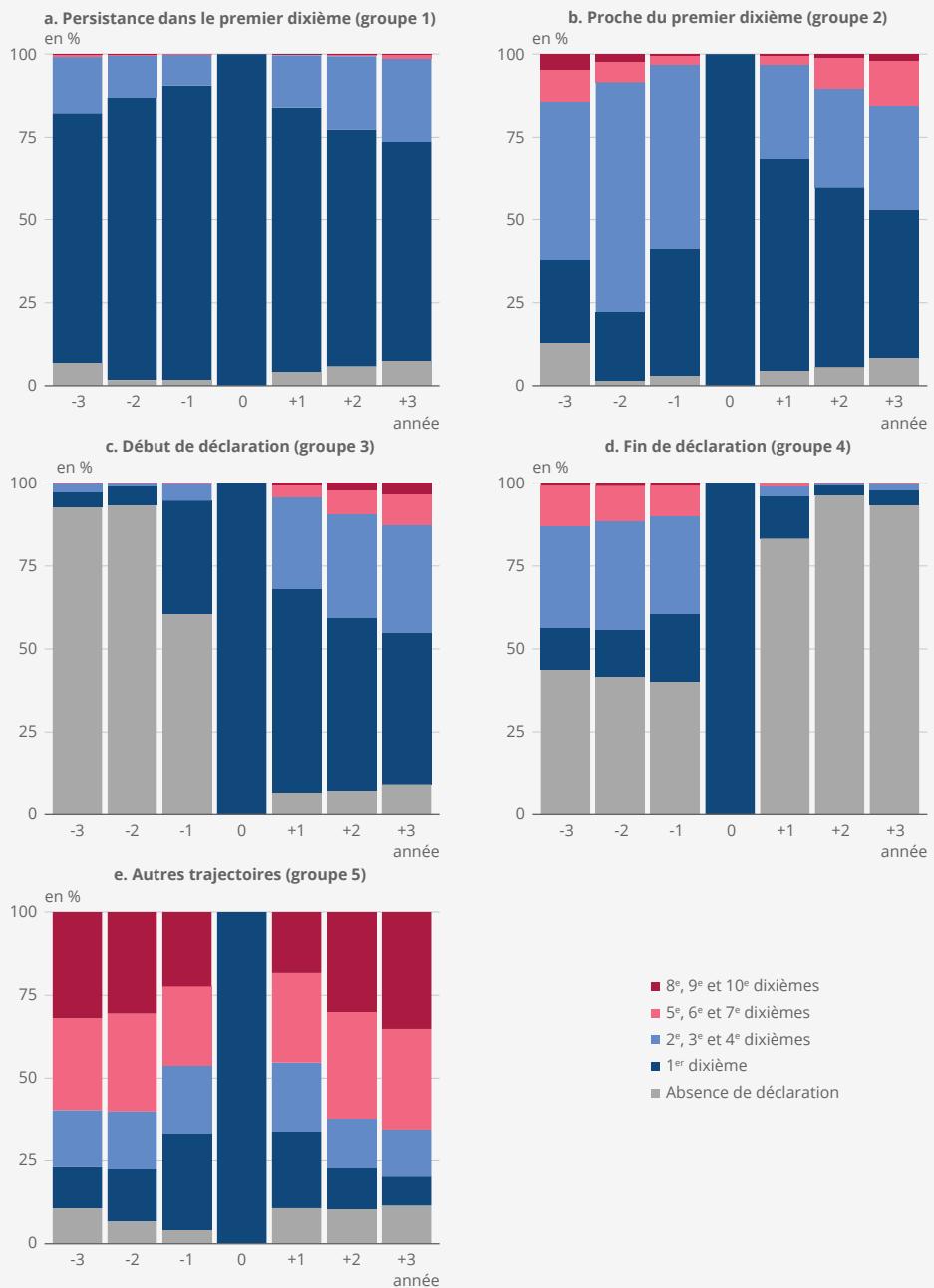
Champ : France, personnes déclarant des revenus avant redistribution inférieurs au premier décile de revenus avant redistribution au moins une année entre 2006 et 2018.

Sources : Insee – DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

Dans le but d'analyser les trajectoires individuelles de revenus dans le bas de la distribution, une typologie est construite sur une période de sept ans et cinq profils de trajectoires se distinguent
► méthodes.

Le groupe 1, qui rassemble en moyenne 63 % des personnes chaque année, se caractérise par une persistance dans le premier dixième de revenus avant redistribution. Ces trajectoires correspondent à une mobilité nulle ou très faible le long de l'échelle des revenus ► **figure 9**. Il peut s'agir de personnes qui perçoivent durablement des minima sociaux. Par ailleurs, sur la période, ces personnes vivent un peu plus souvent dans les DOM que le reste du premier dixième (10 %, contre 8 % dans l'ensemble du premier dixième). Les autres trajectoires les plus courantes regroupent soit des personnes qui restent principalement dans des tranches de revenus proches du premier dixième (groupe 2, 10 %), soit sont à très bas revenus lors des débuts ou des fins de période de déclaration (respectivement groupe 3 17 %, et groupe 4, 6 %). Les personnes traversant un épisode de très bas revenus avant redistribution tout en restant dans des tranches de revenus proches du premier dixième (groupe 2) sont davantage insérées sur le marché du travail. En effet, elles ont moins souvent des revenus nuls et plus souvent pour revenu principal des allocations chômage ou de préretraite que l'ensemble du premier dixième ► **figure 10**. Les personnes en « début de déclaration » (groupe 3) sont en moyenne plus jeunes et plus souvent célibataires que l'ensemble du premier dixième. Il s'agit principalement d'entrées dans la vie active, ou d'arrivées d'un pays étranger. Les situations du groupe « fin de déclarations » (groupe 4) correspondent essentiellement à un décès au sein du foyer, au passage au statut fiscal de non-résident ou à celui de personne à charge. Les trajectoires restantes, minoritaires (groupe 5, 4 %), correspondent à des passages temporaires par le premier dixième, y compris de personnes à hauts revenus certaines autres années ► **encadré 2**.

► 9. Situations des personnes entre un et trois ans avant et après avoir connu un épisode de très bas revenu, selon le groupe de trajectoires



Lecture : Un an après un passage dans le premier dixième de revenu avant redistribution, 4,0 % des personnes du groupe de trajectoires « persistance dans le premier dixième » ne déclarent plus de revenus et 79,9 % sont encore à très bas revenus.

Champ : France, personnes déclarant des revenus inférieurs au premier décile de revenu avant redistribution au moins une année entre 2006 et 2018.

Sources : Insee – DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

► 10. Caractéristiques sociodémographiques des personnes de chaque groupe de trajectoires

Groupe de trajectoires de revenus	Persistance dans le premier dixième	Proche du premier dixième	Début de déclaration	Fin de déclaration	Autres trajectoires	Ensemble des trajectoires dans le D1	en %
Effectif (en % des trajectoires)	63	10	17	6	4	100	
Âge moyen (en années)	46	40	32	52	44	43	
Proportion de femmes	57	51	52	47	47	55	
Proportion de personnes mariées ou pacsées	27	29	18	25	35	26	
Proportion de décès d'un déclarant du foyer	1	0	0	30	5	2	
Part de revenus négatifs	1	2	1	0	4	1	
Part de revenus nuls	37	15	41	33	14	34	
Part du chômage ou de la préretraite en tant que revenu principal	8	18	6	6	7	8	

Note : Les caractéristiques des personnes sont prises l'année de très bas revenus.

Lecture : Entre 2006 et 2018, les personnes ayant une trajectoire du groupe « persistance dans le premier dixième » ont en moyenne 46 ans.

Champ : France, personnes déclarant des revenus avant redistribution inférieurs au premier décile de revenu au moins une année entre 2006 et 2018.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

► Encadré 2 – Les personnes temporairement à très bas revenus

Au sein du premier dixième de revenus, les personnes qui n'en font que temporairement partie sont minoritaires. Selon la typologie des trajectoires obtenue, 4 % des personnes qui appartiennent au premier dixième une année donnée passent temporairement par le bas de la distribution des revenus sans que ce passage ne soit associé à un début ou à une fin de déclaration (dans le groupe 5 « Autres trajectoires » dans la typologie). Ces personnes sont plus souvent des hommes et plus souvent pacsées ou mariées que les personnes appartenant aux autres groupes de trajectoires. Lorsque ces personnes passent par le premier dixième de revenu avant redistribution, la composition des revenus de leur foyer est spécifique : 21 % tirent principalement leurs revenus du patrimoine, contre 9 % dans l'ensemble du premier dixième (ces proportions sont respectivement de 11 % et 6 % pour les revenus des indépendants). Leurs revenus sont également plus souvent négatifs en raison de déficits, commerciaux ou agricoles par exemple. 7 % d'entre elles s'accapitent d'un impôt sur le revenu, contre 2 % dans l'ensemble du premier dixième.

Indépendamment de la typologie des trajectoires, la composition des revenus de l'ensemble des personnes à très bas revenus qui quittent le premier dixième présente des spécificités l'année précédant cette sortie. Leur revenu avant redistribution l'année précédente comporte davantage de traitements et salaires (58 %, contre 43 % pour les autres individus du premier dixième) et moins de pensions et rentes (16 % contre 29 %), mais une proportion similaire de revenus des indépendants (6 %). L'année de sortie d'un épisode de très bas revenus, les revenus avant redistribution annuels sont en moyenne multipliés par quatre, mais cette augmentation est inégale entre types de revenus : les revenus des indépendants sont multipliés par sept, tandis que les traitements et salaires sont multipliés par quatre, les revenus de chômage ou de préretraite par deux et les pensions et rentes par trois. En moyenne, ces revenus l'année suivant une sortie du premier dixième s'élèvent à 2 900 euros par UC par an, contre 1 800 euros par UC pour l'ensemble des personnes à très bas revenus.

Le chômage et les séparations augmentent le risque d'entrer dans une situation de très bas revenus

Un épisode de chômage est un facteur d'entrée et de persistance dans le premier dixième de revenus avant redistribution. Parmi les personnes ayant été au chômage en 2003 sans être dans la catégorie des très bas revenus, 10 % descendent dans le premier dixième de revenus avant redistribution en 2004, contre 2 % pour les personnes à la retraite ou salariés et 5 % pour les indépendants.

Cette transition est souvent durable pour les personnes qui étaient au chômage, puisque 44 % d'entre elles ont encore de très bas revenus trois ans après (contre 32 % pour les salariés en 2003 et 29 % pour les retraités et les indépendants). Elles sont encore 28 % à très bas revenus en 2021, contre moins de 20 % dans les trois autres groupes. Les personnes dont le foyer a pour revenu principal des allocations chômage ou préretraite représentent 4 % de l'ensemble de la population : elles sont surreprésentées parmi les personnes qui traversent un épisode de très bas revenus (8 %), surtout au sein du groupe 2 de trajectoires « proches du premier dixième » (18 %).

Les événements familiaux tels que les séparations au sein des couples et les unions influencent mécaniquement le revenu du foyer et les économies d'échelles, qui interviennent dans le classement des personnes selon leur revenu par UC. Ces événements ont un fort effet sur l'entrée dans la pauvreté, situation qui peut durer [Fall *et al.*, 2010]. En moyenne sur la période, 7 % des personnes qui n'ont pas déjà des très bas revenus et qui se séparent l'année en cours (ou la suivante) entrent dans le premier dixième l'année suivante, contre 2 % dans l'ensemble de la population.

Une union ou un passage à la retraite favorisent la sortie des très bas revenus

À l'inverse, les unions sont souvent associées à des sorties d'épisode de très bas revenus. En moyenne sur la période, 58 % des personnes à très bas revenus qui s'unissent l'année en cours (ou la suivante) sortent du premier dixième de revenus avant redistribution l'année suivante, contre 24 % pour l'ensemble des personnes à très bas revenus.

Les plus jeunes comme les plus âgés sortent également plus vite du premier dixième : parmi les personnes présentes dans l'analyse en début et en fin de période, 77 % des moins de 25 ans et 74 % des 46-60 ans à très bas revenus en 2003 ne sont plus dans cette situation en 2021, contre 63 % parmi les 26-45 ans. Plusieurs événements liés à l'âge peuvent en effet expliquer une sortie du premier dixième de revenus avant redistribution, comme l'entrée dans la vie active ou le passage à la retraite. D'une part, les primo-déclarants sont plus susceptibles d'appartenir au premier dixième, mais ils en sortent également plus rapidement : 50 % des trajectoires du groupe « début de déclaration » sortent du premier dixième trois ans après, contre 37 % pour l'ensemble des trajectoires de très bas revenus. D'autre part, le passage à la retraite peut également se traduire par une sortie du premier dixième : en cas de période non travaillée ou de revenus faibles avant l'ouverture des droits, les pensions de retraite augmentent les revenus perçus [Abbas, 2020]. En moyenne sur la période, 45 % des personnes du premier dixième qui liquident une pension de retraite ne sont plus, par la même occasion, à très bas revenus l'année suivante. ●

Auteurs :

Mathias André (Insee)

Tristan Loisel (Insee)

Michaël Sicsic (Insee)

► Sources

Les données administratives utilisées dans ce dossier sont exhaustives : elles sont issues des déclarations de revenus (formulaires 2042 et 2042 complémentaire) au titre des années 2003 à 2021, traitées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) (source POTE : 6^e émission à partir de 2006, 5^e en 2005 et 4^e avant 2005). Avec l'aide du service statistique de la DGFIP, plusieurs traitements ont été menés (i) construction d'agrégats de revenus cohérents dans le temps sur le revenu avant redistribution ; (ii) création d'un panel d'individus (et non de foyers fiscaux). Ces données individuelles sont issues de la même source que celle utilisée par [Loisel et Sicsic \(2023\)](#), mais en conservant l'ensemble des revenus du foyer fiscal ainsi que l'ensemble des déclarants (y compris ceux qui ne déclarent pas des revenus chaque année sur toute la période). Les concepts de revenus mobilisés dans cette étude ont été construits de manière à reproduire les revenus de l'[enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) et être cohérents dans le temps, en s'abstrayant au maximum des réformes fiscales. Jusqu'en 2019, l'évolution du premier décile de revenus avant redistribution issu des données fiscales utilisées est ainsi très proche de celle observée dans l'ERFS. À partir de 2019, l'introduction du prélèvement à la source entraîne des divergences d'évolution : davantage de personnes sans revenus intègrent les données fiscales.

Ce changement de comportement conduit à une légère augmentation de la part de personnes à revenus nuls en fin de période. Précisément, en 2019, le nombre de personnes qui arrêtent de déclarer est inférieur de 317 000 à la valeur moyenne sur la période 2003-2018 (ce nombre représente 0,6 % des déclarants en 2019). En revanche, le nombre de nouveaux déclarants ne subit pas de changement notable lors de l'introduction du nouveau mode de collecte de l'impôt.

Les revenus des personnes lors de leur première année de déclaration peuvent se limiter à quelques mois de l'année ; de la même manière, les revenus de l'année précédant une fin de déclaration peuvent correspondre à des revenus perçus sur quelques mois seulement. Mécaniquement, les personnes qui ne perçoivent des revenus que sur une partie de l'année disposent donc de ressources moyennes plus faibles. Une partie de ces personnes se trouve dans les groupes « début de déclaration » et « fin de déclaration » issus de la typologie.

► Méthodes

Champ de l'étude

Les personnes étudiées sont toutes celles déclarant des revenus au titre de l'impôt sur le revenu en tant que déclarant 1 ou 2 : elles sont 45 millions en 2003, et 53 millions en 2021. Au total, 69 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale au moins une année entre 2003 et 2021. Dans ce dossier, ces personnes sont classées chaque année selon les revenus avant redistribution de l'ensemble de leur foyer fiscal (y compris les revenus des personnes à charge), rapportés au nombre d'UC. Les types de revenus ont été construits à partir des déclarations fiscales de manière à approcher les concepts utilisés dans l'[enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#), source de référence pour la mesure des revenus. Les montants correspondant aux abattements fiscaux sont intégrés aux revenus dans l'idée d'approcher le concept de revenu économique. Les primo-déclarants sont identifiés par leur première apparition dans le panel.

Le revenu principal d'un foyer fiscal est le type de revenu représentant la plus grande part des revenus de ce foyer parmi les catégories suivantes : traitements et salaires (hors chômage et préretraite), chômage et préretraite, pensions et rentes, revenus du patrimoine et revenus des indépendants. Si le revenu du foyer fiscal est négatif, il s'agit donc du type de revenu le plus négatif (revenus des indépendants ou revenus du patrimoine). Si l'ensemble des revenus du foyer est nul, il est alors indiqué « revenu nul ».

Le sexe du déclarant 2 n'est pas renseigné dans les données fournies. Il est donc déduit des autres déclarations du déclarant 2 (s'il déclare une autre année ses revenus en tant que déclarant 1). Par approximation, les rares personnes qui n'apparaissent qu'en tant que déclarant 2 se voient attribuer le sexe opposé à celui du déclarant 1. Les unions et séparations ne recouvrent ici que les unions contractuelles (mariage ou pacs).

Méthodologie de classification pour construire des groupes de trajectoires

Les trajectoires de revenus autour d'un passage dans le premier dixième (sur une plage de trois ans avant jusqu'à trois ans après) font l'objet d'une analyse de séquences afin de les regrouper. Le champ de cette analyse est celui des 23 millions de personnes déclarant au moins une fois des très bas revenus sur la période 2003-2021. L'année d'épisode (ou les années) de très bas revenus n'est pas nécessairement la même pour toutes ces personnes, et certaines personnes peuvent déclarer des très bas revenus plusieurs fois sur la période. La trajectoire de revenus d'une personne autour d'une année de très bas revenus correspond à la succession des positions dans l'échelle des revenus avant redistribution auxquelles elle appartient chaque année. Cinq positions dans l'échelle de revenus sont considérées ici : revenus avant redistribution inférieurs au 1^{er} décile (les 10 % aux plus bas revenus), compris entre le 1^{er} et le 4^e déciles, compris entre les 4^e et 7^e déciles, supérieurs au 7^e décile (les 30 % aux plus hauts revenus), et les personnes qui ne remplissent pas de déclaration de revenus. L'objectif de la classification est de regrouper les trajectoires qui se ressemblent dans des groupes. Une analyse de similitudes est conduite en comparant les trajectoires deux à deux, c'est-à-dire en calculant la distance qui les sépare, et en s'appuyant sur les probabilités de transitions observées dans les données. Une fois la matrice des distances entre trajectoires construite, celles-ci sont classées à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique, selon la méthode de Ward. Un arbitrage entre le nombre de groupes retenus et l'homogénéité des trajectoires au sein d'une classe conduit finalement à la construction de 9 groupes, dont 5 ne contiennent que des trajectoires rares. Il a été choisi ici de regrouper ces dernières au sein d'un groupe dénommé « Autres trajectoires » : ce groupe rassemble peu de trajectoires (4 %), dont certaines potentiellement assez différentes. Au sein d'un même groupe, les trajectoires ne sont pas strictement homogènes. Les noms attribués aux groupes des trajectoires visent donc à décrire la majorité des trajectoires qui les composent.

► Définitions

La **pauvreté monétaire**, mesurée par le taux de pauvreté est le pourcentage de la population dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Voir glossaire

Dans ce dossier, les **personnes à très bas revenus** sont les personnes appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution du foyer fiscal, rapporté aux UC.

Un **foyer fiscal** désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Un même ménage peut comporter plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un couple non marié dans lequel chaque membre remplit sa propre déclaration de revenus compte deux foyers fiscaux.

Le **revenu avant redistribution**, est le revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et avant perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité (hors certains revenus exonérés d'impôts sur le revenu), de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, allocation chômage, indemnités maladie) et du patrimoine, nets de cotisations sociales. Les revenus exonérés et non déclarés à l'administration fiscale sont exclus de ce revenu avant redistribution ► **encadré 1**. Il diffère en cela du concept de niveau de vie. Dans ce dossier, le revenu avant redistribution est rapporté au nombre d'**unités de consommation (UC)** du foyer fiscal. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties d'effectifs égaux, les quartiles en quatre, les quintiles en cinq, et les centiles en cent. Les individus ainsi classés appartiennent, respectivement, à des **dixièmes**, des quarts, des cinquièmes et des **centièmes** de revenu. La **médiane** correspond au 5^e décile ; elle partage la distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Voir glossaire. Les prix courants sont les prix indiqués à une période donnée, ou encore en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à 2021. De la même façon, les termes **euros constants** et euros courants correspondent, respectivement, à une valeur réelle et nominale.

Le **niveau de densité des communes** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Il s'appuie sur la distribution de la population selon le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H.**, « Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite », Insee Première n° 1792, février 2020.
- **Albouy V., Delmas F.**, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », Insee Focus n° 208, octobre 2020.
- **Beck S., Missègue N., Poncet J.**, « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas à en sortir », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Berger E.**, « Dans le secteur privé, la moitié des salariés qui avaient un bas revenu salarial en 2011 sont dans la même situation 8 ans plus tard », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Blavier P.**, « Les enseignements d'une approche longitudinale de la pauvreté : Le cas de la France au cours des deux premières décennies du XXI^e siècle », Revue française de sociologie, vol. 64, n° 3, 2023.
- **Cabannes P.-Y., Chevalier M. (dir.)**, « Fiche 21 – Les trajectoires passées des bénéficiaires de minima sociaux », in *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2023.
- **D'Alessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations » in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **de Montaignac M., Bonnet C., Solaz C.**, « Séparation des parents : quel impact sur le niveau de vie des enfants ? », La note d'analyse n° 132, France stratégie, janvier 2024.
- **Duvoux N., Lelièvre M.**, « Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale », Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE - DREES, octobre 2021.
- **Drees**, « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », in *Panoramas de la Drees*, édition 2022.
- **Eudeline J.-F., Garbinti B., Lamarche P., Roucher D., Tomasini M.**, « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- **Fall M., Lorgnet J.-P., Missègue N.**, « Trajectoires individuelles et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- **Insee**, « Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2021 », Insee Résultats, janvier 2024.
- **Loisel T., Sicsic M.**, « La mobilité des individus le long de l'échelle des revenus en France sur la période 2003-2020 », Documents de travail n° 2023-19, Insee, septembre 2023.
- **Loisel T., Sicsic M.**, « Peu de mobilité dans l'échelle des revenus entre 2003 et 2019 », Insee Analyses n° 82, Insee, avril 2023.
- **Treppoz M., Amar É.**, « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », Insee Première n° 1961, juillet 2023.

Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France ?

Les inégalités de niveau de vie sont élevées dans les espaces urbains, en particulier dans les plus grandes villes. Les inégalités de niveau de vie diffèrent toutefois d'une ville à une autre. Certaines villes, comme Saint-Denis de La Réunion, sont à la fois pauvres et marquées par des inégalités prononcées, tandis que d'autres villes pauvres, telles que Béthune, sont moins sujettes aux inégalités. Parmi les plus grandes villes, Nantes est celle où les inégalités sont les moins prononcées, avec un niveau de vie médian parmi les plus élevés.

Au sein des villes, les populations les plus modestes d'une part, et les plus aisées d'autre part, résident dans des espaces différents. Ainsi, 2 300 quartiers, regroupant 11 millions d'habitants, peuvent être qualifiés de « aisés » ou « pauvres » en 2021. Dans certaines villes, ces quartiers structurent nettement le territoire, comme à Strasbourg ou à Marseille ; dans d'autres, comme à Rouen, les quartiers sont davantage dispersés.

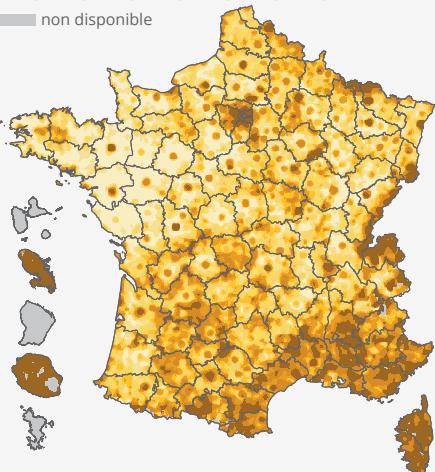
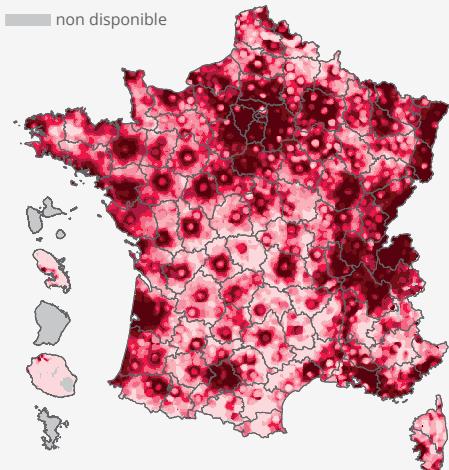
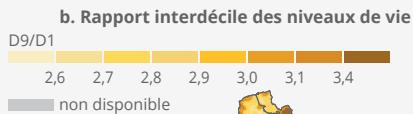
Les habitants des quartiers pauvres sont en moyenne plus jeunes que ceux des quartiers aisés, et les familles monoparentales y sont surreprésentées. Alors que la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement dans les quartiers aisés, huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires et leur logement y est plus souvent suroccupé.

En 2021, le **niveau de vie** médian des personnes vivant en **logement ordinaire** en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion est de 1 920 euros par mois, et le **rapport interdécile D9/D1** des niveaux de vie s'élève à 3,4, selon le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) ► **sources**. Dans certains territoires, les niveaux de vie médians des habitants sont particulièrement élevés ► **fiche 1.21** : région parisienne, certains territoires transfrontaliers (en particulier le long de la frontière franco-suisse), littoraux, et à proximité de grandes villes attractives ► **figure 1**. Certains territoires peuvent également être marqués par des inégalités plus fortes. Par exemple, dans le sud-est de la France métropolitaine ou dans les territoires frontaliers, les rapports interdéciles en matière de niveaux de vie sont plus élevés. En revanche, les inégalités de revenu sont moins fortes dans les espaces périurbains, elles y sont notamment plus faibles que dans le cœur des agglomérations.

Les inégalités sont concentrées dans les grandes villes. À l'inverse, dans les **unités urbaines** plus petites et dans les communes hors unités urbaines, les rapports interdéciles des niveaux de vie sont bien plus faibles ► **fiche 1.22** ► **figure 2**. De nombreuses études, comme *Floch (2014)*, ont en effet mis en évidence l'ampleur de la pauvreté dans les grands pôles urbains, en particulier dans leurs villes-centres, mais aussi la présence de très hauts revenus dans certaines de ces dernières. Certains quartiers favorisés côtoient des quartiers plus défavorisés.

Cette étude se focalise sur les unités urbaines de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine, de La Réunion et de Martinique. Différents profils de villes se dessinent en fonction de la distribution des revenus en leur sein [Floch, 2016] ► **figure 3**. Les villes les plus inégalitaires se situent souvent près de la frontière franco-suisse, ou bien font partie des villes les plus peuplées. Certaines ont un niveau de vie médian élevé (la partie française de l'unité urbaine de Genève-Annemasse ou encore Paris), d'autres un niveau de vie médian faible (comme Saint-Denis de La Réunion). Quelques villes relativement peuplées font cependant figure d'exception avec un rapport interdécile relativement bas, comme Béthune, où le niveau de vie médian est plutôt faible par rapport au niveau national, ou Nantes et Saint-Nazaire parmi les villes où le niveau de vie est plutôt élevé.

► 1. Niveau de vie mensuel médian et rapport interdécile des niveaux de vie en 2021



Note : Les niveaux de vie médians et les rapports interdéciles D9/D1 ont été obtenus par un lissage quantile à partir de carreaux de 2 km de côté.

Lecture : Dans la majeure partie de l'Île-de-France, le niveau de vie mensuel médian est supérieur à 1 990 euros en 2021. Dans la majeure partie de la Corse, le rapport interdécile des revenus est supérieur à 3,4 en 2021.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 2. Niveaux de vie et inégalités selon la taille des unités urbaines en 2021

en %

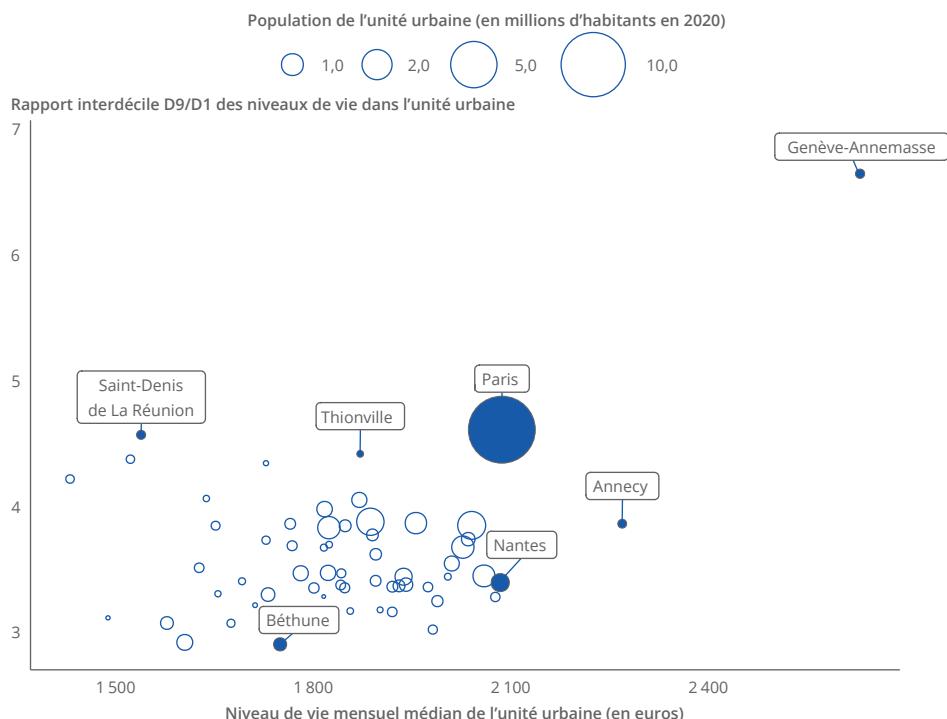
Taille de l'unité urbaine	Premier décile de niveau de vie	Niveau de vie médian	Neuvième décile de niveau de vie	Rapport interdécile des niveaux de vie
	(en euros mensuels)			
Unité urbaine de Paris	930	2 080	4 310	4,61
Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus (hors Paris)	930	1 880	3 450	3,69
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	950	1 830	3 200	3,35
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	1 080	1 920	3 190	2,96
Hors unité urbaine	1 130	1 930	3 130	2,78

Lecture : En 2021, les 10 % des personnes les plus modestes de l'unité urbaine de Paris ont un niveau de vie inférieur à 930 euros par mois.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 3. Niveau de vie et inégalités dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2021



Lecture : En 2021, dans l'unité urbaine de Paris (10,9 millions d'habitants en 2020), le niveau de vie mensuel médian est de 2 080 euros et le rapport interdécile des niveaux de vie de 4,61.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, unités urbaines de plus de 100 000 habitants, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 pour le niveau de vie et le rapport interdécile ; Insee, recensement de la population 2020 pour la population.

Les plus grandes villes concentrent la majorité des quartiers, aisés comme pauvres

Au sein des villes, les populations les plus modestes (dont le niveau de vie est inférieur au premier **quintile**) et les plus aisées (dont le niveau de vie est supérieur au dernier quintile) ont tendance à se séparer les unes des autres et à se regrouper entre elles [Decorme, Labosse, 2022]. Elles vivent généralement dans des quartiers moins mixtes que celles aux niveaux de vie intermédiaires [Gérardin, Pramil, 2023]. Ces profils de ségrégation spatiale sont propres à chaque ville [Floch, 2012]. En particulier, les zones de précarité financière sont inégalement présentes dans les villes-centres, et plus ou moins éloignées du cœur de la ville.

Pour étudier ces différentes configurations urbaines, les quartiers aisés et pauvres des villes sont définis, spécifiquement pour cette étude, de manière à ce que l'ensemble des quartiers aisés et l'ensemble des quartiers pauvres couvrent chacun environ 10 % de la population de l'ensemble des communes situées dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants, hors unité urbaine de Paris ; 3,2 millions d'habitants résident ainsi dans les quartiers aisés et 3,3 millions dans les quartiers pauvres ► **méthodes**. Par construction, 80 % de la population de ces unités urbaines hors Paris habite donc en dehors de ces quartiers. 1 034 quartiers pauvres et 910 quartiers aisés sont ainsi définis. À noter que les modalités de constitution des quartiers pauvres diffèrent de celles des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, les deux zonages n'ayant pas la même finalité ► **encadré 1**.

► Encadré 1 – Quartiers pauvres et quartiers prioritaires de la politique de la ville

La finalité des quartiers pauvres mobilisés dans le cadre de ce dossier diffère de celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les quartiers pauvres sont définis à des seules fins d'étude, notamment pour permettre la comparaison avec les quartiers aisés, eux-mêmes constitués en déclinant une même méthodologie. Les QPV sont quant à eux un instrument de la politique de la ville, dont la constitution est pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en concertation avec les acteurs locaux et dont les critères de définition et la liste sont fixés par décret.

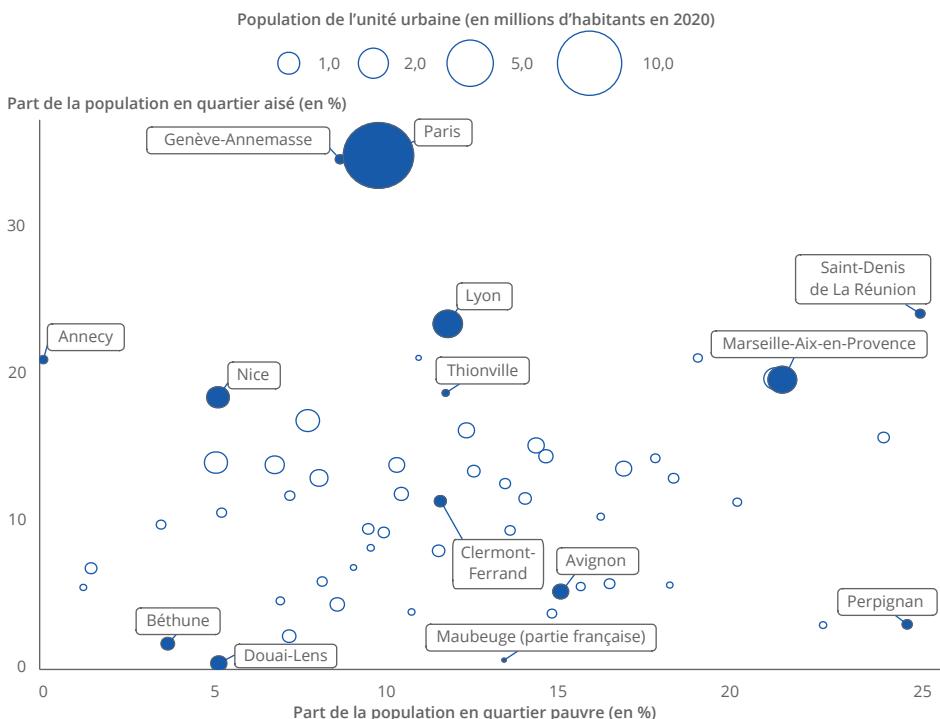
De ce fait, et si la méthode de constitution des quartiers pauvres est inspirée de celle ayant orienté la définition des QPV, elle s'en distingue sur plusieurs plans : revenu pris en compte (revenu déclaré par unité de consommation pour les QPV, niveau de vie pour les quartiers pauvres), taille minimale des quartiers (1 000 habitants pour les QPV, 500 habitants pour les quartiers pauvres), mode de calcul du seuil de bas revenus de l'unité urbaine (pondération différente du national et du local, coefficients de pauvreté différents), traitement de l'unité urbaine de Paris. Par ailleurs, les quartiers pauvres sont des amas de carreaux de 200 mètres de côté, quand les QPV ont fait l'objet d'un dessin plus fin à partir des rues et des immeubles. L'ensemble de ces éléments conduit logiquement à un recouplement seulement partiel entre quartiers pauvres (4,3 millions d'habitants dont 1,0 million dans l'unité de Paris) et QPV (5,5 millions d'habitants, dont 1,7 million dans l'unité de Paris) : 76 % de la population des quartiers pauvres est localisée en QPV ; inversement, 64 % de la population des QPV est localisée en quartier pauvre.

Différents dans leur finalité et dans leurs modalités de construction, quartiers pauvres et QPV n'ont donc pas vocation à être comparés. Si la définition des quartiers pauvres (et des quartiers aisés) vise à proposer un éclairage nouveau sur la structuration des espaces urbains dans le cadre de ce dossier, les QPV, actualisés le 1^{er} janvier 2024 en France métropolitaine (et dont l'actualisation est prévue le 1^{er} janvier 2025 dans les DOM), constituent le zonage de référence pour analyser la politique de la ville [Cohen C., Potin-Finette A., 2024].

La part d'habitants en quartier pauvre est proche de celle en quartier aisés dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, hors unité urbaine de Paris (12 % contre 13 %). Au contraire, dans les unités urbaines de 10 000 à 100 000 habitants, la part de la population en quartier pauvre est près du double de celle en quartier aisés (8 % contre 4 %). Pour l'unité urbaine de Paris, la définition des quartiers est reproduite avec les mêmes coefficients de bas et hauts revenus qu'hors Paris, sans cibler de couverture de population précise. Ainsi, les 177 quartiers pauvres, regroupant 1,0 million de personnes (10 % de la population de l'unité urbaine de Paris), sont majoritairement situés en Seine-Saint-Denis (600 000 habitants) et dans le Val d'Oise (150 000 habitants). 140 quartiers aisés regroupent 3,8 millions d'habitants (35 % de la population de l'unité urbaine de Paris) et sont très présents à Paris (1 350 000 habitants), dans les Hauts-de-Seine (1 000 000 d'habitants) et dans les Yvelines (530 000 habitants).

Dans l'ensemble, 30 % des unités urbaines de plus de 10 000 habitants possèdent au moins un quartier pauvre et un quartier aisés, 27 % au moins un quartier pauvre mais pas de quartier aisés, 10 % au moins un quartier aisés mais pas de quartier pauvre et 33 % ni quartier pauvre ni quartier aisés. À l'exception d'Annecy (sans quartier pauvre), toutes les unités urbaines de plus de 100 000 habitants possèdent au moins un quartier aisés et au moins un quartier pauvre. Par exemple, dans l'unité urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, 21 % des habitants résident dans des quartiers pauvres et 20 % dans des quartiers aisés, alors que dans celle de Béthune, 4 % résident dans des quartiers pauvres et 2 % dans des quartiers aisés ► figure 4. Les unités urbaines ne possédant qu'un seul type de quartier sont en général de plus petite taille (en moyenne 25 000 habitants). Celles ne possédant ni quartier pauvre ni quartier aisés le sont encore plus (en moyenne 15 000 habitants).

► 4. Part de la population en quartier pauvre et aisés dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2021



Lecture : En 2021, dans l'unité urbaine de Paris, la part de la population en quartier pauvre est de 10 %, et la part de la population en quartier aisés est de 35 %.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, unités urbaines de plus de 100 000 habitants, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

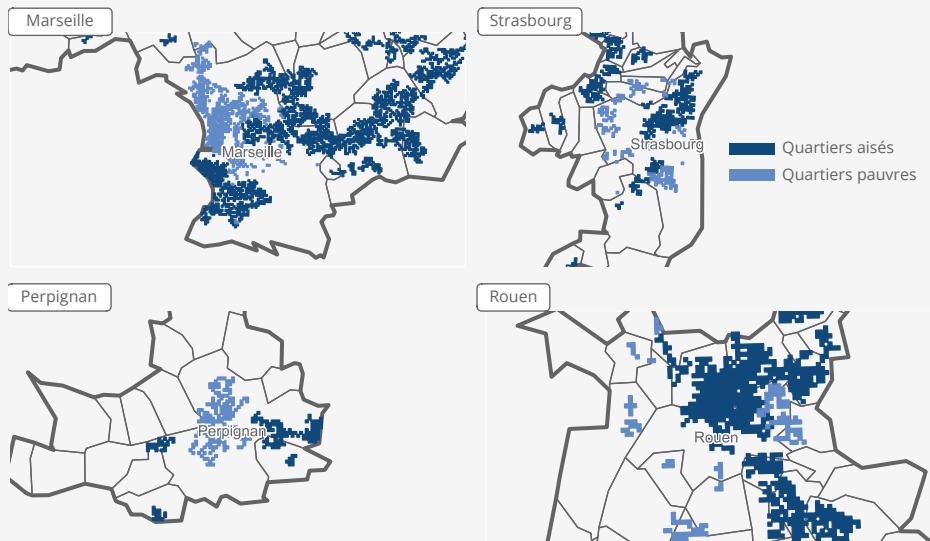
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 pour la part de la population en quartier et pour la population de l'unité urbaine ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Les quartiers ainsi définis organisent le territoire et, presque toujours, les quartiers pauvres d'une unité urbaine se situent au sein de la ville-centre ou très proche de celle-ci (ou de celles-ci dans le cas d'une unité urbaine multi-centres). En dehors de ces villes-centres, les quartiers aisés sont largement majoritaires. Les organisations spatiales des unités urbaines diffèrent surtout au sein des villes-centres et plusieurs grands types d'organisation se distinguent. Certaines d'entre elles sont très polarisées, comme à Marseille ►figure 5, où les quartiers pauvres se concentrent au nord de la ville alors que les quartiers aisés occupent l'espace au sud et à l'est. Les grandes disparités de niveau de vie dans la ville y entraînent une large couverture (en termes de surface) des quartiers pauvres ou aisés. Dans d'autres villes, l'hypercentre regroupe les quartiers aisés alors que la périphérie abrite les quartiers les plus pauvres, par exemple à Strasbourg et à Reims. À l'inverse, l'hypercentre de certaines villes est composé de quartiers pauvres et la périphérie de quartiers aisés, comme c'est le cas à Perpignan et à Mulhouse. D'autres villes semblent moins polarisées, comme Toulouse et Rouen, où les quartiers pauvres et aisés sont davantage dispersés.

Les quartiers aisés occupent en moyenne une bien plus grande surface que les quartiers pauvres

► encadré 2. En particulier, dans l'unité urbaine de Clermont-Ferrand, 20 % de la surface des carreaux peuplés correspondent aux quartiers aisés, contre 4 % aux quartiers pauvres alors que la part de la population en quartier pauvre est la même que celle en quartier aisés (11 %).

► 5. Quartiers pauvres et aisés dans quelques unités urbaines (Marseille-Aix-en-Provence, Strasbourg, Perpignan, Rouen)



© IGN-Insee 2022

Lecture : Dans l'unité urbaine de Strasbourg, les quartiers aisés se situent dans le centre-ville de Strasbourg et le périurbain alors que les quartiers pauvres se situent en banlieue de la ville.

Champ : Unité urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, Strasbourg, Perpignan et Rouen.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

► Encadré 2 – Les quartiers aisés occupent une surface cinq fois plus vaste que les quartiers pauvres

Dans les unités urbaines en dehors de celle de Paris, les quartiers pauvres occupent 480 km², soit 2 % des carreaux peuplés. Les quartiers aisés, quant à eux, occupent 2 480 km² (10 % des carreaux peuplés), soit une surface 5,2 fois plus vaste, alors que, par construction, ils accueillent globalement autant d'habitants. Cet écart s'explique principalement par le type d'habitat, la surface des logements, et la taille des ménages, qui diffèrent entre les types de quartiers. En particulier, la part des appartements parmi les résidences principales est beaucoup plus élevée dans les quartiers pauvres (84 %) que dans les quartiers aisés (40 %). Paris intra-muros est une exception : 97 % des résidences principales sont des appartements, avec peu de différences entre les quartiers pauvres, aisés ou hors de ces quartiers.

La proportion d'appartements dans les quartiers pauvres est très homogène géographiquement, proche de 85 %. Seul le Nord (principalement les unités urbaines de Lille, Valenciennes, Douai-Lens) et le Pas-de-Calais (Calais, Arras, Boulogne-sur-Mer) s'écartent fortement de cette moyenne, avec respectivement 65 % et 61 % des résidences principales dans les quartiers pauvres qui sont des appartements. À l'inverse, la proportion d'appartements dans les quartiers aisés est beaucoup plus dispersée et augmente en fonction de la taille de l'unité urbaine : de 19 % pour les unités urbaines de moins de 20 000 habitants à 42 % pour celles de plus de 200 000 habitants et 79 % pour l'unité urbaine parisienne. De plus, la surface des résidences principales des quartiers aisés est plus grande que dans les quartiers pauvres. Alors que 33 % des résidences principales des quartiers aisés ont une surface de plus de 100 m², cette proportion est de 6 % dans les quartiers pauvres.

Un niveau de vie médian plus de deux fois plus élevé dans les quartiers aisés que dans les quartiers pauvres

Le niveau de vie médian des quartiers aisés est plus de deux fois plus élevé que celui des quartiers pauvres, que ce soit dans l'unité urbaine de Paris (2 940 euros mensuels, contre 1 280 euros), ou dans les autres unités urbaines possédant des quartiers pauvres ou aisés (2 740 euros contre 1 180 euros)

► **figure 6.** Toutefois, même si les quartiers aisés abritent, par définition, une majorité de personnes au niveau de vie élevé, ils accueillent aussi des populations précaires : 3,4 % des habitants des quartiers aisés hors Paris appartiennent au premier dixième de niveau de vie de leur unité urbaine, et 5,0 % dans l'unité urbaine de Paris. À l'inverse, mais dans une moindre mesure, quelques habitants des quartiers pauvres appartiennent au dixième le plus aisé (1,3 % hors Paris, et 0,4 % à Paris). Les quartiers pauvres sont en effet moins mixtes que les quartiers aisés : le rapport interdécile des niveaux de vie est de 2,9 dans les quartiers pauvres des unités urbaines en dehors de Paris, contre 3,6 dans les quartiers aisés.

► 6. Niveaux de vie et inégalités de revenus selon le type d'espace

Espace	Population (en millions d'habitants)	Niveau de vie médian	Niveau de vie		Rapport interdécile des niveaux de vie	Part de la population appartenant au premier dixième de niveau de vie de l'UU	dernier dixième de niveau de vie de l'UU (en %)
			1 ^{er} décile	9 ^e décile			
Quartiers pauvres							
Dans l'UU de Paris	1,0	1 280	690	2 240	3,27	24,4	0,4
Hors UU de Paris	3,3	1 180	710	2 080	2,94	26,2	1,3
Quartiers aisés							
Dans l'UU de Paris	3,8	2 940	1 320	6 040	4,59	5,0	22,8
Hors UU de Paris	3,2	2 740	1 470	5 240	3,56	3,4	27,0
Environnement urbain							
Dans l'UU de Paris	6,0	1 890	920	3 350	3,64	10,4	3,9
Hors UU de Paris	24,0	1 870	1 000	3 200	3,22	8,7	8,8
UU de plus de 10 000 habitants ne possédant pas de quartier							
	2,5	1 890	1 090	3 070	2,82	10,0	10,0
Espace hors UU de plus de 10 000 habitants							
	22,3	1 930	1 120	3 150	2,83	10,0	10,0

Lecture : 3,3 millions de personnes habitent dans les quartiers pauvres situés dans des unités urbaines (UU) de plus de 10 000 habitants (hors celle de Paris). Leur niveau de vie mensuel médian est de 1 180 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul pour la médiane, les déciles et rapport interdécile de niveau de vie.

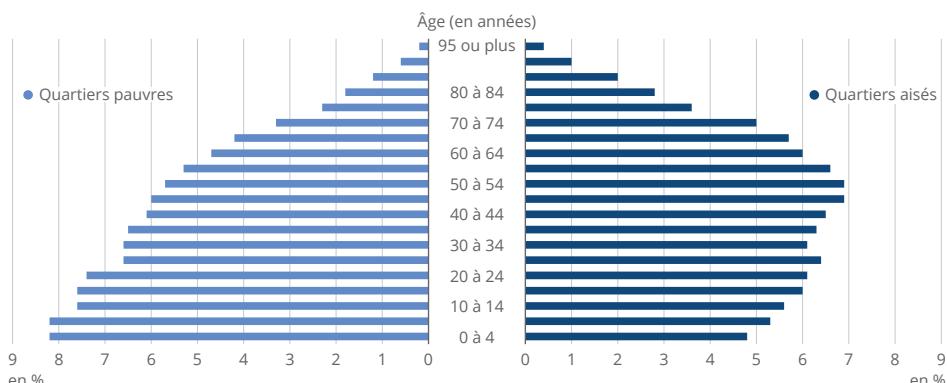
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 pour les indicateurs de niveau de vie ; Insee, recensement de la population 2020 pour la population ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Une population plus jeune dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

La population vivant dans les quartiers pauvres est plus jeune que celle des quartiers aisés et que celle de leur **environnement urbain** ► **figure 7.** En effet, la moyenne d'âge dans les quartiers pauvres est de 35,3 ans, contre 42,1 ans dans les quartiers aisés, et 40,6 ans dans l'environnement urbain.

Ainsi, 18 % des habitants des quartiers pauvres ont 60 ans ou plus, contre 27 % dans les quartiers aisés, et 25 % dans l'environnement urbain. Cet écart est encore plus marqué dans certains territoires. Moins d'un quart des habitants des quartiers pauvres des Landes (dans les unités urbaines de Mont-de-Marsan, Dax et Capbreton) et de Charente-Maritime (La Rochelle, Royan, Rochefort et Saintes) ont 60 ans ou plus, contre près de la moitié des habitants dans les quartiers aisés de ces territoires. À l'inverse, l'écart d'âge entre quartiers aisés et quartiers pauvres d'un même département est le plus faible à Paris et en Martinique, où respectivement environ 23 % et 28 % des habitants des quartiers pauvres ou aisés ont 60 ans ou plus.

► 7. Pyramide des âges en fonction du type de quartier



Lecture : 8 % des habitants des quartiers pauvres ont moins de 4 ans, contre 5 % dans les quartiers aisés.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

La part de la population entre 25 et 59 ans est presque la même dans les différents types d'espaces (autour de 44 %). Les plus jeunes, en particulier les enfants, sont donc surreprésentés dans les quartiers pauvres : 24 % des habitants ont moins de 15 ans, contre 16 % dans les quartiers aisés et 17 % dans l'environnement urbain.

Trois fois plus de familles monoparentales dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

Les **familles monoparentales** sont davantage présentes dans les quartiers pauvres : 32 % des **familles** habitant dans ces quartiers sont des familles monoparentales, contre 13 % dans les quartiers aisés et 19 % dans les environnements urbains ► **figure 8**. Dans certaines unités urbaines de l'Ouest (comme Saint-Malo, La Rochelle) et du Nord (comme Armentières, Boulogne-sur-Mer), la part de familles monoparentales est supérieure à 40 % au sein des quartiers pauvres, tandis qu'elle y est inférieure à 10 % dans les quartiers aisés. Cette proportion est encore plus forte dans les quartiers pauvres de Martinique (55 %) et de La Réunion (49 %).

► 8. Caractéristiques sociodémographiques selon le type d'espace

Espace	Part de familles monoparentales	Part de ménages propriétaires	Taux d'activité des 15-64 ans	Taux d'emploi des 15-64 ans	Taux de chômage
Quartiers pauvres	32	18	64	46	28
Environnement urbain	19	50	74	64	14
Quartiers aisés	13	60	77	71	8

Lecture : Dans les quartiers pauvres, 32 % des familles sont monoparentales.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

De plus, la taille des ménages est en moyenne plus grande dans les quartiers pauvres. En France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique, la part des ménages de six personnes ou plus est plus élevée dans les quartiers pauvres (5 %) que dans les quartiers aisés (1 %) ou dans l'environnement urbain (2 %). Dans l'unité urbaine de Paris, cette proportion atteint 7 % dans les quartiers pauvres (contre 1 % dans les quartiers aisés et 3 % dans l'environnement urbain).

Un taux de suroccupation des logements 2,5 fois plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

Le **taux de suroccupation des logements** est 2,5 fois plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés (14 % contre 6 %). Dans l'unité urbaine parisienne, la part de logements surocupés est encore plus marquée : 26 % des résidences principales des quartiers pauvres contre 9 % dans les quartiers aisés. Seuls les quartiers pauvres de l'unité urbaine de Nice se rapprochent d'une telle proportion (26 % également). En dehors de l'unité urbaine parisienne, la part de logements surocupés dans les quartiers pauvres atteint 10 % alors qu'elle est de seulement 2 % dans les quartiers aisés. Il y a ainsi presque autant de résidences principales surocupées dans les quartiers aisés de l'unité urbaine de Paris que dans les quartiers pauvres hors unité urbaine de Paris.

Huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires, dans l'unité urbaine de Paris comme en dehors. Dans les quartiers aisés, les propriétaires sont majoritaires hors unité urbaine de Paris (69 %), mais la situation est plus équilibrée dans l'unité urbaine de Paris : 53 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale et 43 % sont locataires (et 4 % logés à titre gratuit). Cette moindre propriété est accentuée à Paris intra-muros où la part de ménages propriétaires dans les quartiers aisés de la capitale ne dépasse pas 39 %. La deuxième grande unité urbaine où la part de propriétaires est la plus faible au sein des quartiers aisés est celle de Reims (44 % de propriétaires). À l'inverse, dans les Ardennes, 93 % des ménages des quartiers aisés sont propriétaires de leur résidence principale.

Des taux d'activité et d'emploi plus faibles dans les quartiers pauvres, en particulier pour les femmes

Le **taux d'activité** au sens du recensement de la population des 15-64 ans est plus faible dans les quartiers pauvres (64 % en 2021, contre 77 % dans les quartiers aisés), en particulier chez les femmes (58 %, contre 75 % en quartier aisés). On peut expliquer ce faible taux d'activité pour les femmes des quartiers pauvres notamment par la forte proportion de familles monoparentales, en moyenne plus inactives que les autres, combinée au fait que quatre parents de familles monoparentales sur cinq sont des femmes [Algava *et al.*, 2021]. En revanche, les jeunes de 15-24 ans ont un taux d'activité plus élevé dans les quartiers pauvres (39 %) que dans les quartiers aisés (32 %) puisqu'ils prolongent moins leurs études, avec un taux de scolarisation moyen entre 15 et 24 ans de seulement 61 %, contre 79 % dans les quartiers aisés.

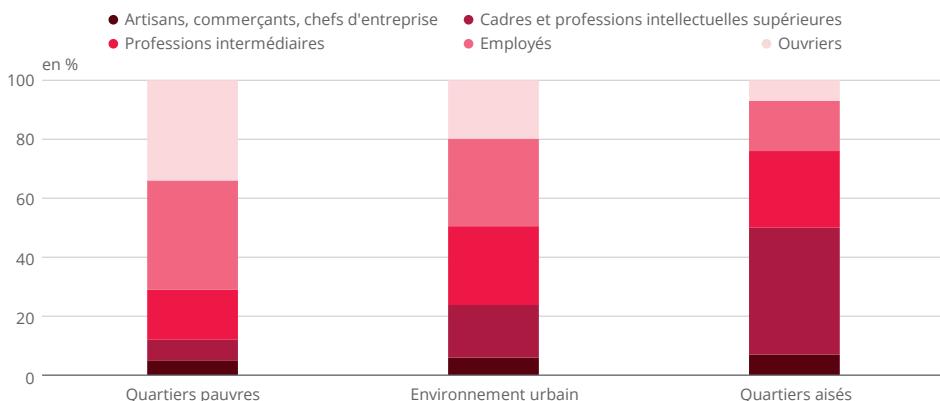
Les quartiers pauvres sont aussi plus durement touchés par le chômage. Alors que le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est de 8 % dans les quartiers aisés, il atteint 28 % dans les quartiers pauvres (21 % pour ceux de l'unité urbaine parisienne), et 14 % dans les environnements urbains. Cet écart est particulièrement fort dans les quartiers pauvres du nord-est de la France où le taux de chômage au sens du recensement y dépasse souvent les 40 % (40 % à Forbach, Soissons et Douai-Lens), contre entre 6 % et 9 % dans les quartiers aisés de ces unités urbaines.

Ainsi, le **taux d'emploi** au sens du recensement de la population des 15-64 ans est particulièrement faible dans les quartiers pauvres : 46 %, contre 71 % dans les quartiers aisés et 64 % dans les environnements urbains. L'écart entre les femmes et les hommes y est particulièrement marqué : 11 points, contre 5 points dans les quartiers aisés. En outre, les contrats de travail sont davantage à durée limitée dans les quartiers pauvres (23 %, contre 10 % dans les quartiers aisés) ou à temps partiel (23 % contre 15 %).

Trois quarts des habitants des quartiers pauvres sont ouvriers ou employés

Les quartiers pauvres et aisés se distinguent fortement selon les **professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** des habitants. Alors que la répartition des PCS est assez équilibrée dans l'environnement urbain, un habitant sur deux des quartiers aisés est artisan, commerçant, chef d'entreprise ou cadre, soit quatre fois plus que dans les quartiers pauvres ► **figure 9**. À l'inverse, la part d'ouvriers et d'employés est près de trois fois plus élevée dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés (71 % contre 24 %).

► 9. Répartition des personnes actives selon leur catégorie socioprofessionnelle, par type d'espace de résidence



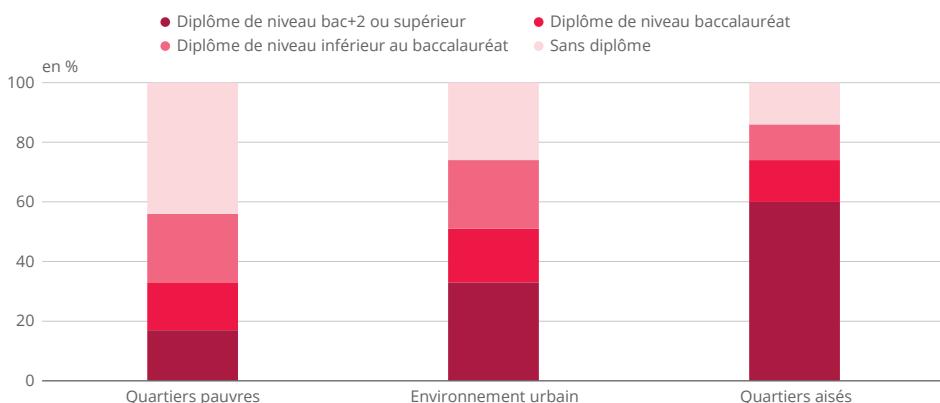
Lecture : 34 % des actifs habitant des quartiers pauvres sont ouvriers.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes actives. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Ces différences de PCS sont liées notamment aux niveaux de diplômes obtenus. Dans les quartiers pauvres, 44 % des habitants de 15 ans ou plus non scolarisés disent n'avoir aucun diplôme, alors que cette proportion est trois fois moindre dans les quartiers aisés (14 %) ► **figure 10**. Les unités urbaines de grandes tailles concentrent plus de diplômés du supérieur, quel que soit le type d'espace. C'est particulièrement vrai pour l'unité urbaine parisienne : 65 % des habitants des quartiers aisés y ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 20 % dans ses quartiers pauvres et 38 % dans l'environnement urbain. ●

► 10. Répartition des personnes selon leur plus haut diplôme obtenu, par type d'espace de résidence



Lecture : Dans les quartiers pauvres, 44 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées déclarent n'avoir aucun diplôme.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Auteurs :

Kim Antunez (Insee)

Alexandre Damperon (Insee)

► Sources

La construction des contours de ces quartiers s'appuie sur la source **Revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)**, issue d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme les déclarations d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales et d'autres organismes). Cette source est mobilisée pour mesurer les revenus, la pauvreté et les inégalités en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion à un niveau géographique fin. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus (revenus exonérés d'impôt ou aides exceptionnelles par exemple).

Les quartiers sont caractérisés par des données issues du **Recensement de la population 2020** qui permet de produire des statistiques fiables sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes et la structure des ménages à un niveau géographique fin. La méthode utilisée pour réaliser ces estimations est adaptée aux spécificités du recensement de la population dans les territoires étudiés. Elle repose sur le même principe que celle utilisée pour les estimations démographiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et celle utilisée pour mettre à disposition de l'information sur des zonages à façon. Les contours des quartiers sont indépendants des autres zonages et peuvent se situer à l'intérieur d'une commune ou à cheval sur plusieurs communes. Les estimations sont ainsi réalisées sur chaque fraction commune x quartier et sont ensuite agrégées pour avoir les résultats au niveau quartier.

► Méthodes

Les territoires urbains sont appréhendés à travers un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu comportant suffisamment de population : les 528 unités urbaines de plus de 10 000 habitants. Ces espaces présentent une plus forte concentration de personnes, dont les niveaux de vie sont très faibles et très élevés que dans le reste du territoire. Ils comptent 44,2 millions d'habitants (dont 10,9 millions d'habitants dans l'unité urbaine de Paris), soit deux tiers de la population totale.

Dans ces unités urbaines, les contours des quartiers sont définis à partir d'un algorithme inspiré de celui qui a orienté la construction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [de Lapasse, 2015]. L'algorithme utilisé définit les quartiers pauvres et aisés comme étant les regroupements de carreaux de 200 mètres de côté « les plus grands possibles » composés d'un minimum de 500 habitants et dont le niveau de vie médian est inférieur (respectivement supérieur) à un certain seuil de bas revenus (respectivement hauts revenus).

Les seuils de bas et de hauts revenus diffèrent d'une unité urbaine à une autre. Ceux-ci sont obtenus en appliquant un certain coefficient (« coefficient de bas revenus », inférieur à 1, ou « coefficient de hauts revenus », supérieur à 1) à la moyenne du niveau de vie médian national et du niveau de vie médian de l'unité urbaine. Cette définition permet ainsi de prendre en compte les deux aspects de la pauvreté : une pauvreté « absolue » par écart au niveau de vie médian national, et une pauvreté « relative » par écart au niveau de vie médian de l'unité urbaine.

Les coefficients de bas et hauts revenus ont été calibrés sur les unités urbaines de 10 000 habitants ou plus hors Paris, de manière à ce que les quartiers pauvres et aisés regroupent respectivement 10 % de la population de ces unités urbaines prises ensemble. Les simulations réalisées ont ainsi conduit à les fixer respectivement à 0,646 et à 1,390. D'autre part, le seuil de bas revenus de chaque unité urbaine vaut ainsi $0,646 \times (0,5 \times Nv_nat + 0,5 \times Nv_uu)$, avec Nv_nat le niveau de vie médian national et Nv_uu le niveau de vie médian de l'unité urbaine considérée. Le seuil de hauts revenus vaut $1,390 \times (0,5 \times Nv_nat + 0,5 \times Nv_uu)$. Ces mêmes coefficients de bas et hauts revenus ont ensuite été appliqués à l'unité urbaine de Paris afin de traiter cette unité urbaine spécifique (très peuplée et avec une forte dispersion de revenus, notamment dans le haut de la distribution) de façon homogène au reste de la France. Ainsi, à Nantes et à Paris, le seuil de bas revenus mensuels (par unité de consommation) est de 1 290 euros mensuels, celui de hauts revenus de 2 780 euros. Parmi les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, c'est celle de Saint-Pierre (La Réunion) qui présente les seuils les plus faibles (1 080 euros pour le seuil de bas revenus, 2 330 euros pour le seuil de hauts revenus) et c'est l'unité urbaine de Genève-Annemasse (partie française) qui présente les seuils les plus élevés (1 470 euros pour le seuil de bas revenus, 3 160 euros pour le seuil de hauts revenus).





À partir de ces paramètres, l'algorithme de constitution procède de manière itérative pour définir les quartiers les plus grands et peuplés possibles respectant les contraintes de contiguïté et de niveau de vie. À chaque itération, il mène les opérations suivantes (ici décrites dans le cas des quartiers pauvres) :

1. Présélection de carreaux : identification des carreaux pour lesquels le niveau de vie médian, calculé carreau par carreau, est inférieur à un certain seuil (qui diminue au fil des itérations, en commençant à 5 000 euros au-dessus du seuil de bas revenus) ;
2. Constitution d'amas de carreaux contigus : regroupement des carreaux présélectionnés contigus (y compris en diagonale) ;
3. Comparaison au seuil de bas revenus de l'unité urbaine : les amas de carreaux contigus ainsi constitués dont le revenu médian, calculé sur tous les carreaux de l'amas pris ensemble, est inférieur au seuil de bas revenu de l'unité urbaine constituent chacun un quartier pauvre.

Aux itérations suivantes, le seuil de présélection des carreaux est progressivement abaissé de 200 euros en 200 euros, ce qui permet d'obtenir des quartiers pauvres supplémentaires, soit inclus dans des quartiers déjà définis aux itérations précédentes, soit complètement nouveaux. Les quartiers inclus dans ceux déjà définis aux itérations précédentes ne sont pas retenus car un quartier plus grand (dans lequel ils sont inclus) a été constitué aux étapes précédentes. À la fin de l'algorithme, est conservé l'ensemble des quartiers retenus à chaque itération et respectant le seuil de taille (500 habitants). Le mécanisme est symétrique pour la définition des quartiers aisés, le seuil de niveau de vie étant cette fois-ci augmenté à chaque itération jusqu'à ce qu'il ne permette plus d'identifier de nouveaux quartiers.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les **unités de consommation (UC)** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, foyers de travailleurs, etc.).

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les **quintiles** la partagent en cinq parties d'effectifs égaux.

Le **rapport interdécile** est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Ici, les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont utilisées pour définir les territoires urbains. L'**environnement urbain** d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants comportant au moins un quartier pauvre ou aisés est l'espace qui correspond à l'unité urbaine privée de ses quartiers pauvres et aisés.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville. Ces quartiers de 1 000 habitants minimum, étudiés ici selon leurs périmètres en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 pour la métropole et au 1^{er} janvier 2015 pour la Martinique et La Réunion, ont été définis en se fondant sur la faiblesse des revenus de leurs habitants.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (**famille monoparentale**).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

La suroccupant d'un logement fait référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage. Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon. Le **taux de suroccupation des logements** est ici calculé en rapportant le nombre de logements surocupés à l'ensemble des résidences principales pour les logements de deux personnes ou plus.

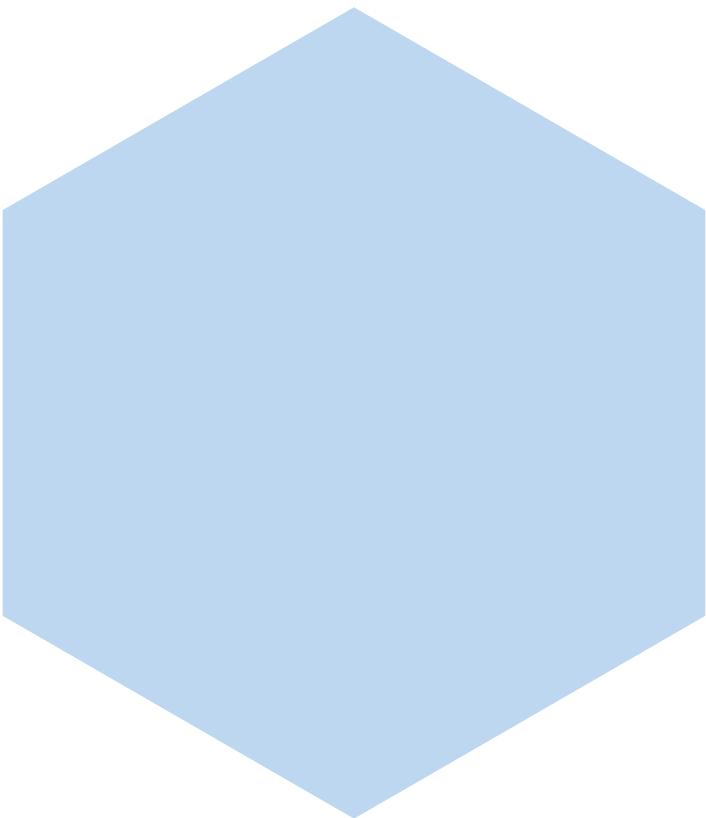
Le **taux d'activité** au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre d'actifs au sens du recensement (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et l'ensemble de la population correspondante. Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. Le **taux d'emploi** au sens du recensement de la population rapporte le nombre de personnes en emploi au sens du recensement à la population totale.

La **nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

► Pour en savoir plus

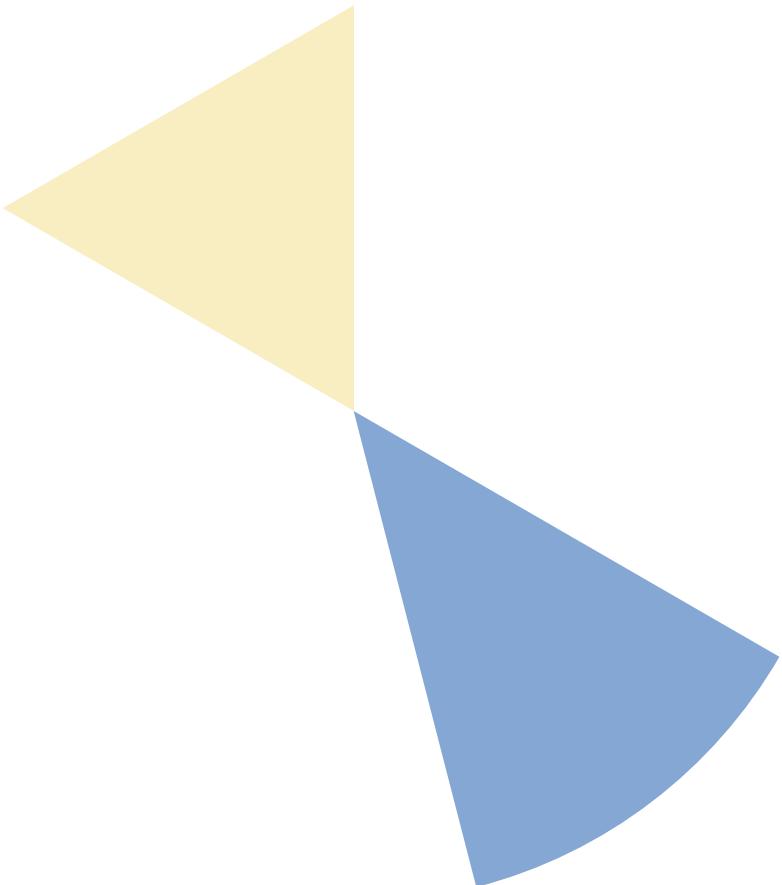
- **Algava É., Bloch K., Robert-Bobée I.**, « Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses », Insee Focus n° 249, septembre 2021.
- **Cohen C., Potin-Finette A.**, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine », Insee Première n° 2008, août 2024.
- **Decorme H., Labosse A.**, « Ségrégation résidentielle dans les pôles d'Annecy, Chambéry et Valence : populations aisées et modestes n'ont pas les mêmes adresses », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 152, décembre 2022.
- **de Lapasse B.**, « Détermination, à partir des données fiscales carroyées, de territoires "cibles" pour la refonte de la géographie prioritaire de la politique de la ville », Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee, 2015.
- **Floch J.-M.**, « Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains », *in* Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Floch J.-M.**, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Floch J.-M.**, « Cartographier la mixité sociale à l'aide des revenus fiscaux localisés », *in* Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, novembre 2012.
- **Gerardin M., Pramil J.**, « En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes », Insee Analyses n° 79, janvier 2023.

Fiches



Fiches

Revenus



1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut (RDB) des ménages**. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité nets des cotisations sociales (salaires et revenus des entrepreneurs individuels hors cotisations sociales), les revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers réels et imputés), les prestations sociales en espèces et les autres transferts courants auxquels sont déduits les impôts sur le revenu et le patrimoine. En 2023, le RDB des ménages s'accroît en valeur de 8,0 %, davantage que les années précédentes (+5,2 % en 2022, et +4,8 % en 2021) ▶ **figure 1**.

Les revenus d'activité nets augmentent en 2023, mais moins que les années précédentes (+5,0 %, contre +7,2 % en 2022 et +7,7 % en 2021). Le revenu moyen par tête progresse fortement, porté par la revalorisation du Smic (+5,4 % en moyenne sur l'année 2023) et celle du point d'indice de la fonction publique (+2,4 %). En revanche, la progression du volume d'emploi salarié en équivalent temps plein s'atténue : +1,0 % en 2023, contre +2,4 % en 2022 et +3,0 % en 2021. Les prestations sociales en espèces versées aux ménages progressent (+4,7 %, après +1,7 % en 2022). En particulier, les pensions de retraite augmentent de 5,2 %, sous l'effet de la revalorisation en année pleine de juillet 2022 et d'une revalorisation résiduelle début 2023.

Les revenus du patrimoine augmentent fortement (+17,4 % en 2023, après +6,4 % en 2022), avec la hausse des intérêts reçus sur les dépôts bancaires. Toutefois, cette hausse résulte du traitement comptable des flux d'intérêts qui sont enregistrés pour partie en consommation d'un service d'intermédiation financière fourni par les institutions financières. Le taux de référence auquel les banques se prêtent entre elles au jour le jour a presque été multiplié par quatre, passant de 1,0 % en 2022 à 3,9 % en 2023. Cette hausse, qui concerne surtout les intérêts liés aux dépôts, s'est traduite quasi intégralement par une augmentation en valeur de ces services d'intermédiation financière, portée par un effet

prix. La remontée des taux d'intérêt a donc entraîné à la fois une hausse des intérêts perçus par les ménages, mais aussi une hausse des prix des services financiers consommés. Ainsi, l'effet de la croissance des revenus du patrimoine sur le pouvoir d'achat est modéré.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ralentissent (+2,2 % en 2023, après +7,5 % en 2022). L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation diminue le rendement de l'impôt sur le revenu, et la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales réduit le montant des impôts sur le patrimoine. Ces facteurs de baisse sont compensés par la hausse des recettes issues de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) (+4,4 %, après +9,4 % en 2022).

Malgré la forte hausse du RDB en valeur, le **pouvoir d'achat du RDB des ménages** ne progresse que de 0,8 % en 2023, en lien avec la nette reprise de l'inflation (+7,1 % en 2023, contre +4,9 % en 2022 et +0,8 % en moyenne entre 2011 et 2021) ▶ **figure 2**. Hors services financiers, la hausse des prix est particulièrement marquée pour les produits énergétiques (gaz et électricité, +16,9 %) et les produits agroalimentaires (+12,8 %). Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne du pouvoir d'achat. Rapporté au nombre d'**unités de consommation (UC)** pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par UC croît de 0,3 % en 2023, après avoir diminué de 0,4 % en 2022.

Sur longue période, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 5,3 depuis 1960 ▶ **figure 3**. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 3,2 par rapport à son niveau de 1960. Depuis 2010, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté en moyenne de 1,0 % par an ; rapporté au nombre d'UC, l'augmentation est plus modérée (+0,4 % en moyenne par an). ●

► Définitions

Revenu disponible brut (RDB) des ménages, pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages, unités de consommation (UC) : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2023 », Insee Première n° 1997, mai 2024.

► 1. Décomposition du revenu disponible des ménages

Composante du revenu disponible brut	Montant (en milliards d'euros)		Évolution annuelle en euros courants (en %)		
	2022	2023	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Revenu d'activité net (a)	1 019,6	1 070,8	7,7	7,2	5,0
Salaires et traitements	1 406,5	1 480,5	7,6	7,3	5,3
Revenu mixte brut ¹	131,8	137,3	7,3	4,9	4,2
Cotisations sociales	-518,8	-547,0	7,2	6,8	5,5
Revenu du patrimoine (b)	339,4	398,5	7,8	6,4	17,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ²	115,4	136,5	24,0	9,9	18,3
Excédent brut d'exploitation ³	224,0	262,0	1,3	4,7	17,0
Prestations sociales en espèces (c)	567,9	594,6	-1,4	1,7	4,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine⁴ (d)	-267,7	-273,6	3,5	7,5	2,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)⁵ (e)	-15,9	-16,0	19,3	-8,3	0,5
Revenu disponible brut (f=a+b+c-d+e)	1 643,4	1 774,4	4,8	5,2	8,0

1 Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

2 Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

3 Loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement et revenus tirés de la location de logement nets de taxe foncière et d'intérêts d'emprunt.

4 Principalement impôt sur le revenu (IR), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation (TH) et impôt sur la fortune immobilière (IFI).

5 Essentiellement primes et indemnités d'assurance-dommages.

Lecture : Entre 2022 et 2023, le revenu disponible brut des ménages augmente de 8,0 %.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

► 2. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

Indicateur	Montant (en milliards d'euros)		Évolution annuelle en euros courants (en %)		
	2022	2023	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Revenu disponible brut	1 643,4	1 774,4	4,8	5,2	8,0
Indice du prix de la dépense de consommation des ménages	///	///	1,4	4,9	7,1
Pouvoir d'achat	///	///	3,4	0,3	0,8
Pouvoir d'achat par unité de consommation	///	///	2,8	-0,4	0,3

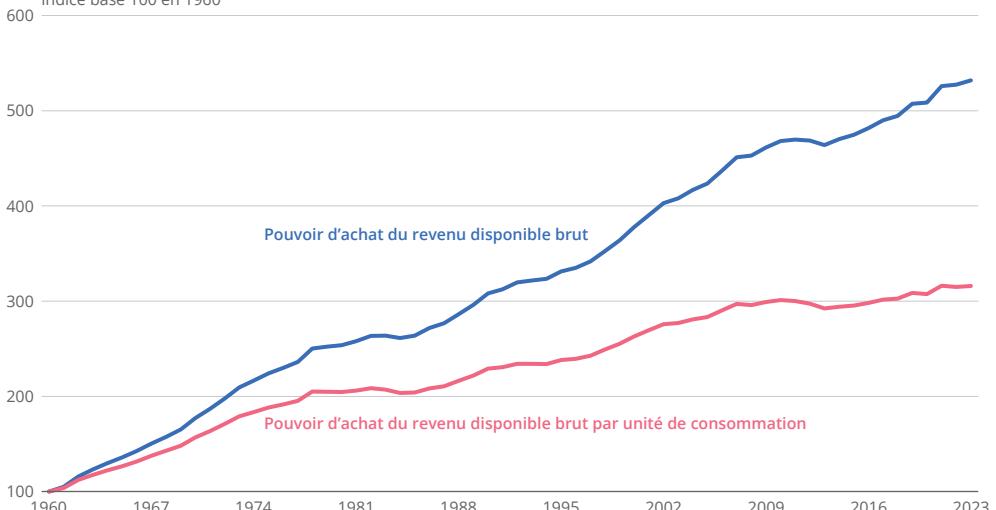
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : Entre 2022 et 2023, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation augmente de 0,3 %.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

indice base 100 en 1960



Lecture : Entre 1960 et 2023, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a été multiplié par 5,318 (indice 531,8, base 100 en 1960).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

1.2 Revenu disponible brut des ménages – comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages mesuré ici s'appuie sur une notion de ménage plus large que celle retenue usuellement dans les enquêtes : en plus des ménages au sens propre, sont incluses les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires d'un pays à l'autre.

En 2022 parmi les principaux pays d'Europe de l'Ouest, le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** par habitant en **standard de pouvoir d'achat (SPA)** est le plus élevé en Allemagne, suivi de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et enfin de l'Espagne. Il est 47 % plus haut en Allemagne qu'en Espagne. Aux États-Unis, le RDB par habitant est nettement supérieur : il se situe 56 % au-dessus de celui observé en France (58 200 SPA contre 37 300 SPA) ► **figure 1**.

Certaines spécificités institutionnelles nationales sont toutefois susceptibles d'expliquer fortement ces écarts apparents. Certaines dépenses, comme celles d'éducation ou de santé, peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques ou les organismes à but non lucratif en contrepartie de cotisations ou d'impôts acquittés par les ménages. Le **revenu disponible brut ajusté (RDBA) des ménages** tient compte de ces transferts en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente en 2022 de 21 % en moyenne au sein des principaux pays d'Europe de l'Ouest, contre seulement 8 % aux États-Unis. Cette part plus élevée des transferts publics en Europe s'explique par la construction d'un État-providence plus développé qu'aux États-Unis. Parmi les pays européens, la part des transferts publics varie de 17 % du RDB en Italie à 24 % en France. L'inclusion de ces transferts réduit nettement l'écart entre les pays d'Europe de l'Ouest et les États-Unis, même si le RDBA par

habitant américain reste en 2022 supérieur de 36 % à celui de la France.

Depuis 2007, le **pouvoir d'achat du RDBA des ménages** par habitant évolue de façon assez contrastée selon les pays européens ► **figure 2**. Entre 2007 et 2013, il diminue en Espagne (-10 %) et en Italie (-12 %). Avec la crise de la dette européenne notamment, ces pays ont relevé leur taux de prélèvements obligatoires, ce qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. À l'inverse, il augmente légèrement en France et au Royaume-Uni (+1 %) et plus nettement en Allemagne (+5 %). Avec le retour de la croissance à partir de 2013, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant augmente jusqu'en 2019 dans l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest. La crise sanitaire liée à la Covid-19 en 2020 marque un coup d'arrêt à cette hausse : le pouvoir d'achat diminue dans la plupart des pays européens. Le traitement comptable de l'effet des restrictions sanitaires sur la production des services non marchands a toutefois pu différer d'un pays à l'autre rendant les comparaisons délicates. La reprise d'activité en 2021 entraîne une forte hausse du pouvoir d'achat. En 2022, avec la reprise de l'inflation, le pouvoir d'achat diminue de 3 % en Espagne, de 2 % au Royaume-Uni et de 1 % en Italie. En France, les mesures exceptionnelles prises pour contenir les hausses de prix (bouclier tarifaire électricité et gaz, remise sur les carburants) soutiennent le pouvoir d'achat des ménages, qui augmente de 1 % en 2022. Au total, entre 2007 et 2022, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant augmente de 18 % en Allemagne, de 11 % en France et de 10 % au Royaume-Uni, mais baisse de 1 % en Espagne et de 6 % en Italie.

Aux États-Unis, où l'activité a été plus soutenue sur toute la période, le pouvoir d'achat du RDBA par habitant augmente davantage, de 21 % entre 2007 et 2022. En 2022, le pouvoir d'achat diminue cependant de 5 %, les États-Unis n'ayant pas adopté de mesures de soutien aux ménages similaires à celles prises en France. ●

► Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA), revenu disponible brut (RDB) des ménages, standard de pouvoir d'achat (SPA), revenu disponible brut ajusté (RDBA) des ménages, pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté (RDBA) des ménages : voir Glossaire.

► 1. Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages en 2022

Indicateur		France	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis
Revenu disponible brut (en Md€, £ ou \$)	(1)	1 700	2 408	1 285	832	1 604	19 423
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £ ou \$)	(2)	2 116	2 950	1 505	997	1 945	21 013
Parité de pouvoir d'achat	(3)	0,67	0,68	0,63	0,61	0,70	1,00
Population (en millions d'habitants)	(4)	68,5	83,8	59,0	47,8	67,8	333,6
Revenu disponible brut par habitant (en SPA ¹)	= (1)*1 000/(4)/(3)	37 251	42 096	34 585	28 660	33 733	58 229
Revenu disponible brut ajusté par habitant (en SPA ¹)	= (2)*1 000/(4)/(3)	46 366	51 565	40 520	34 339	40 898	62 996

1 Standard de pouvoir d'achat.

Note : Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.1. Ils se réfèrent à la base 2014 des comptes nationaux de manière à disposer de statistiques comparables entre les pays.

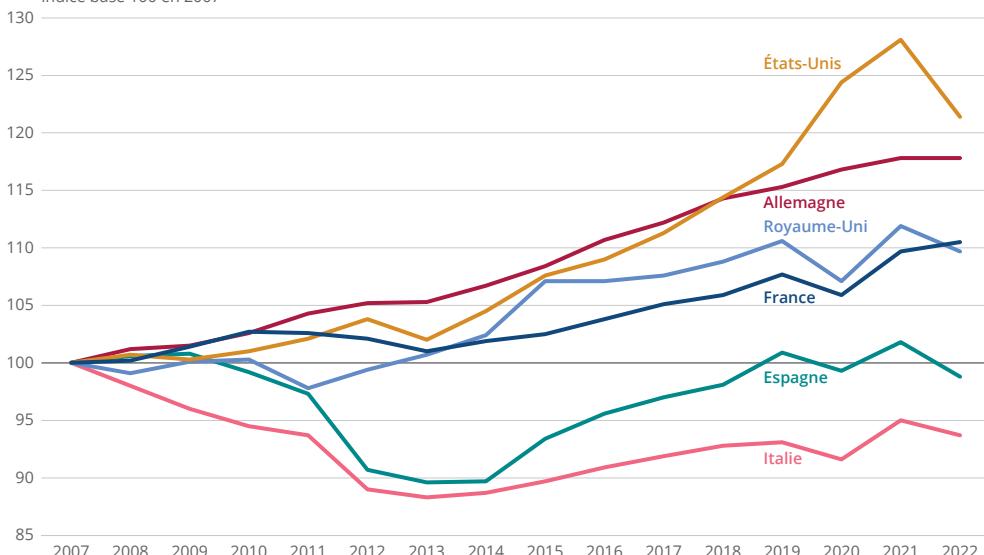
Lecture : Le revenu disponible brut des ménages français est de 1 700 milliards d'euros en 2022.

Champ : Ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : OCDE, comptes nationaux, base 2014, extraction des données du 13/06/2024, calculs Insee.

► 2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté des ménages par habitant

indice base 100 en 2007



Note : Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.1. Ils se réfèrent à la base 2014 des comptes nationaux de manière à disposer de statistiques comparables entre les pays.

Lecture : Entre 2007 et 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté des ménages par habitant a progressé de 10,5 % en France.

Champ : Ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : OCDE, comptes nationaux, base 2014, extraction des données du 13/06/2024, calculs Insee.

1.3 Niveau de vie des personnes et pauvreté

Le concept de **niveau de vie** permet de comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes en tenant compte des économies d'échelle que permet la vie commune. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation (UC)** qui le composent. Une personne seule ayant un revenu disponible de 1 000 euros par mois aura le même niveau de vie qu'un couple sans enfant avec un revenu disponible de 1 500 euros par mois ou qu'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans avec un revenu disponible de 2 100 euros par mois.

En 2021, en France métropolitaine, la moitié de la population vivant en logement ordinaire dispose d'un niveau de vie inférieur à 23 160 euros par an (soit 1 930 euros par mois), l'autre moitié disposant d'un niveau de vie supérieur ► **figure 1**. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 12 290 euros (1^{er} **décile**, D1), soit 1 020 euros par mois. Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 820 euros. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie annuel supérieur à 41 870 euros (9^e décile, D9), soit 3 490 euros par mois. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 64 840 euros. Le **rapport interdécile D9/D1** s'élève à 3,41.

Dans le milieu de la distribution, les niveaux de vie sont particulièrement concentrés : 50 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 15 550 euros (soit 1 300 euros par mois) (D2) et 28 900 euros (soit 2 410 euros par mois) (D7). Les 20 % les moins aisées détiennent 8,6 % des niveaux de vie, alors que les 20 % les plus aisées en détiennent 38,3 %, soit un **ratio (100-S80)/S20** de 4,45 ► **figure 2a**.

Le **seuil de pauvreté**, défini usuellement à 60 % du niveau de vie médian, est de 13 900 euros par an (1 158 euros par mois) en 2021 ► **figure 2b**. À titre de comparaison, pour une personne seule, le montant du **revenu de solidarité active (RSA)** est de 565 euros mensuels en moyenne sur l'année 2021, et celui de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse)** de 907 euros mensuels. En 2021, 9,12 millions de personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à ce seuil et constituent la population **pauvre**. Le **taux de pauvreté**, part que représente cette population dans la population totale, s'établit à 14,5 %.

La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 11 090 euros par an (924 euros par mois), soit 79,8 % du seuil de pauvreté. L'écart relatif entre ce niveau de vie **médian** de la population pauvre et le seuil de pauvreté définit l'**intensité de la pauvreté**, qui s'établit à 20,2 % en 2021. Plus cette intensité est forte, plus le niveau de vie médian des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté. ●

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

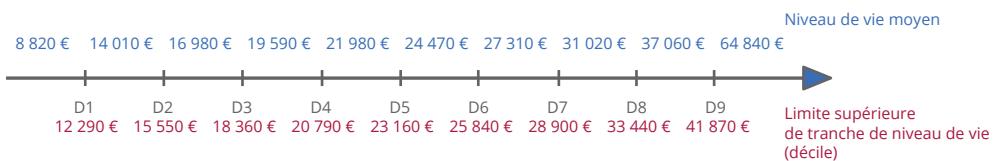
Pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Celles-ci sont ici calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible, décile, rapport interdécile D9/D1, ratio (100-S80)/S20, seuil de pauvreté, revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, pauvreté monétaire, taux de pauvreté, médiane, intensité de la pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n° 77, octobre 2022.

► 1. Déciles de niveaux de vie en 2021



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Lecture : En 2021, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 12 290 euros (D1) et 15 550 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 14 010 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Indicateurs en 2021

a. De niveaux de vie

Indicateur	Valeur
Niveau de vie (en euros 2021)	
Moyen	26 610
Médian (D5)	23 160
Rapport interdécile D9/D1	
Masse de niveau de vie détenue par... (en %)	3,41
Les 20 % les plus modestes (S20)	8,6
Les 40 % les plus modestes (S40)	22,3
Les 50 % les plus modestes (S50)	30,6
Les 80 % les plus modestes (S80)	61,7
Les 90 % les plus modestes (S90)	75,6
(100-S80)/S20	4,45
(100-S90)/S40 (Indice de Palma)	1,09
(100-S90)/S50	0,80
Indice de Gini	0,294

b. De pauvreté

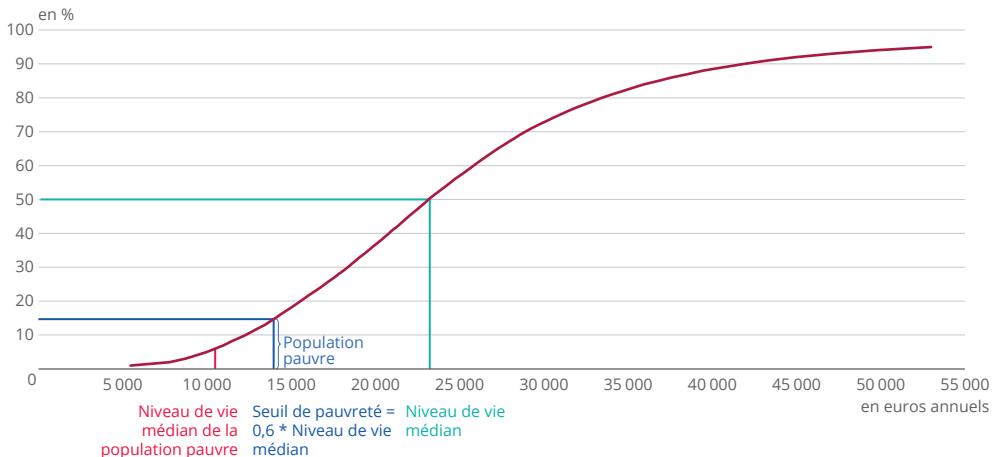
Indicateur	Valeur
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	9 117
Taux de pauvreté (en %)	14,5
Seuil de pauvreté (en euros par mois)	1 158
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros par mois)	924
Intensité de la pauvreté (en %)	20,2

Lecture : En 2021, les 20 % les plus modestes disposent de 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20). Le taux de pauvreté est de 14,5 % en France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Répartition des niveaux de vie des personnes en 2021



Lecture : En 2021, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 23 160 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.4 Décomposition du niveau de vie

Le **niveau de vie** des personnes vivant au sein d'un ménage se compose des revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants), des **revenus de remplacement** (allocations de chômage, pensions de retraites, pensions d'invalidité, etc.), des **revenus du patrimoine** (revenus fonciers et financiers) et des autres **prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, allocations logement, etc.)**. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite (CSG et CRDS, impôt sur le revenu et taxe d'habitation sur la résidence principale). Le niveau de vie est par construction identique pour l'ensemble des personnes d'un même ménage.

En 2021, les revenus d'activité (75,6 %) et les pensions et retraites (23,8 %) sont les composantes principales du niveau de vie moyen ► **figure 1**. Ces revenus sont complétés par des revenus du patrimoine (8,8 %), des allocations chômage (2,9 %) et d'autres prestations sociales (5,9 %). Les impôts directs viennent en déduction, à hauteur de 17,2 % du niveau de vie.

Le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes (inférieur au 1^{er} **décile** des niveaux de vie) est composé pour près de la moitié de prestations sociales hors revenus de remplacement (47,2 % hors prestations exceptionnelles comme l'indemnité inflation). 78,0 % des ménages dans lesquels vivent les 10 % les plus modestes perçoivent des prestations sociales ► **figure 2**. Près de la moitié (46,7 %) de ces ménages perçoivent aussi des revenus d'activité, mais ces revenus sont relativement faibles puisqu'ils représentent moins du tiers (30,8 %) de leur niveau de vie.

Les personnes au niveau de vie immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) ont un niveau de vie composé pour près de la moitié de revenus d'activité (48,1 %) et pour près d'un quart de prestations sociales hors revenus de remplacement (24,4 %). Les prestations familiales en constituent la part la plus élevée (plus du tiers des prestations sociales perçues).

En s'élevant dans l'échelle des niveaux de vie, la part des salaires augmente régulièrement. Au-delà du 9^e décile, la part des salaires diminue cependant, en raison du poids croissant des

revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine. Les revenus des indépendants représentent 14,7 % du niveau de vie moyen des 10 % des personnes les plus aisées, soit une part 2,4 fois supérieure à celle des personnes se situant dans le dixième immédiatement inférieur (6,2 %). Il s'agit principalement de revenus de chefs d'entreprise et de professions libérales. À l'inverse des salaires, la part des prestations sociales (hors revenus de remplacement) dans le niveau de vie diminue rapidement à mesure que celui-ci augmente. Elles ne sont perçues que par 22,8 % des ménages dans lesquels vivent les 10 % des personnes les plus aisées (essentiellement des allocations familiales) et ne représentent qu'une part négligeable de leur niveau de vie (0,4 %).

Une très grande majorité des ménages (87,9 % dans l'ensemble) perçoit des revenus du patrimoine, ces derniers incluant les intérêts perçus sur les comptes, livrets et dépôts bancaires. Ils représentent une part croissante du niveau de vie à mesure qu'il augmente. Mais leur part reste très limitée pour la plupart des personnes : entre 2,3 % et 5,4 % jusqu'au 8^e décile, elle est de 7,6 % pour les personnes entre le 8^e et le 9^e décile. En revanche, chez les 10 % des personnes les plus aisées, ces revenus du patrimoine représentent 22,7 % de leur niveau de vie.

Les revenus de remplacement représentent en moyenne 26,7 % du niveau de vie. La part des allocations chômage décroît à mesure que les niveaux de vie s'élèvent, car moins de personnes en bénéficient (22,4 % des ménages dans lesquels vivent les 10 % de personnes situées entre les 1^{er} et 2^e déciles, contre 9,3 % des ménages dans lesquels vivent les 10 % des personnes les plus aisées). Les pensions et retraites représentent une part relativement constante des niveaux de vie entre les 2^e et 9^e déciles, car la répartition des retraités y est homogène.

Les impôts directs concernent l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie. Toutefois, leur part augmente avec le niveau de vie, de 6,8 % pour les personnes du 1^{er} dixième à 28,9 % pour celles du 10^e dixième. ●

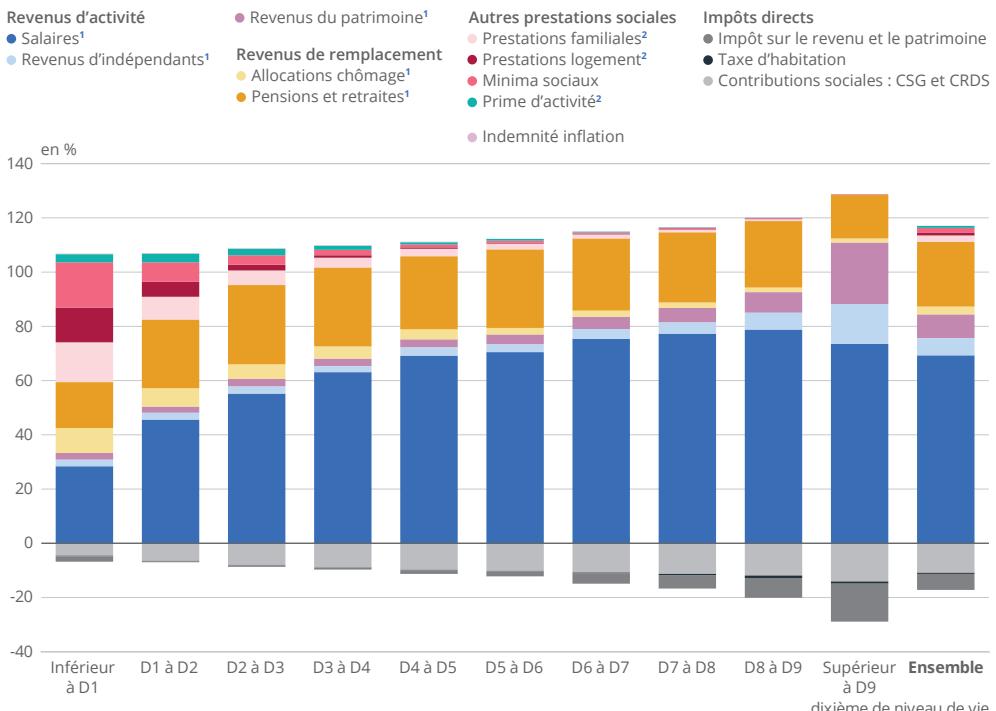
► Définitions

Niveau de vie, revenus de remplacement, revenus du patrimoine, prestations sociales, minima sociaux, prestations familiales, allocations logement, impôts directs, décile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2021 », Insee Résultats, mars 2024.

► 1. Composition du niveau de vie selon le dixième de niveau de vie en 2021



1 Revenu net avant impôt sur le revenu, brut de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

2 Brutes de CRDS.

Lecture : En 2021, les salaires représentent 28,4 % du niveau de vie des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage et le niveau de vie sont positifs ou nuls et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Part des ménages percevant les différentes catégories de revenu selon le dixième de niveau de vie en 2021

en %

Catégorie de revenu composant le niveau de vie	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Ensemble
Revenus d'activité	46,7	53,9	59,0	64,4	69,0	68,7	71,5	73,8	75,8	81,1	66,3
Salaires	42,2	51,6	57,7	62,8	67,6	67,2	69,9	72,0	73,2	75,9	64,0
Revenus d'indépendants	8,0	5,4	5,6	5,1	5,6	6,5	7,0	8,5	10,3	21,2	8,3
Revenus du patrimoine	75,3	78,1	82,5	85,5	87,6	90,6	91,8	94,6	95,6	98,3	87,9
Revenus de remplacement	54,7	69,6	70,2	66,4	60,7	59,8	56,3	54,5	53,3	50,7	59,7
Allocations chômage	22,2	22,4	20,8	19,8	15,9	12,9	12,9	11,7	10,0	9,3	15,8
Pensions et retraites	35,9	52,6	53,8	51,9	48,6	50,3	47,4	46,4	46,1	44,2	47,8
Autres prestations sociales	78,0	69,7	54,6	49,6	44,4	37,5	32,4	28,6	25,1	22,8	44,4
Prestations familiales	31,9	28,7	25,2	23,1	23,4	20,5	19,8	18,2	15,7	14,1	22,1
Prestations logement	61,4	54,7	31,4	17,0	10,4	7,5	6,1	5,4	4,7	5,7	20,5
Minima sociaux	42,7	25,5	12,3	8,5	5,4	4,0	3,5	2,8	2,9	2,1	10,9
Prime d'activité	26,0	29,3	30,0	28,1	21,6	15,8	9,7	7,8	5,3	3,5	17,9
Indemnité inflation	28,5	34,0	37,6	40,8	42,4	41,4	35,0	30,5	26,4	20,4	33,8
Impôts directs	97,7	99,8	99,9	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	100,0	100,0	99,7
Impôt sur le revenu et le patrimoine	22,5	32,6	47,5	62,9	80,1	88,2	94,6	96,7	97,9	98,0	71,9
Taxe d'habitation	4,6	2,0	3,2	3,2	4,3	7,2	17,4	43,9	71,1	87,0	23,9
Contributions sociales : CSG et CRDS	97,5	99,8	99,8	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9	99,9	99,7

Lecture : En 2021, 42,2 % des ménages dont le niveau de vie des personnes est inférieur au 1^{er} décile (D1) perçoivent des salaires.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage et le niveau de vie sont positifs ou nuls et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.5 Prestations sociales

Les **prestations sociales** non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, indemnités maladie, pensions d'invalidité, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Elles sont composées notamment des **prestations familiales**, des **allocations logement**, des **minima sociaux** et de la **prime d'activité**.

En 2021, le montant global de ces prestations, versées aux ménages vivant en logement ordinaire de France métropolitaine, s'élève à 63,3 milliards d'euros selon l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux.

En 2021, en France métropolitaine, 12,9 millions de ménages (soit 44 % d'entre eux) bénéficient de prestations sociales (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile) ► **figure 1**. Ces prestations représentent 11,0 % du **niveau de vie** des ménages bénéficiaires, avec un montant moyen de 2 780 euros annuels par **unité de consommation (UC)** ► **figure 2**.

6,4 millions de ménages reçoivent des prestations familiales (soit 22 % des ménages), hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 1 670 euros annuels par UC. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions), lorsqu'un des parents réduit son activité professionnelle en présence d'un enfant en bas âge, ou ultérieurement pour assurer l'entretien ou l'éducation de l'enfant. 81 % des bénéficiaires de prestations familiales sont des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans.

Les aides au logement concernent 6,0 millions de ménages (soit 20 % des ménages), pour un montant moyen annuel de 1 270 euros par UC. Locataires et accédants à la propriété peuvent

les percevoir, sous conditions de ressources. 56 % des bénéficiaires sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

3,2 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis (soit 11 % des ménages) : le **revenu de solidarité active (RSA)**, l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse, notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)**.

Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 3 880 euros annuels par UC en 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace la composante dite « activité » du RSA ainsi que la prime pour l'emploi. 5,2 millions de ménages la perçoivent en 2021 (soit 18 % des ménages) pour un montant moyen annuel de 940 euros par UC.

En 2021, les prestations sociales non contributives comptent pour 5,9 % du niveau de vie de l'ensemble des ménages, mais cette part est très variable selon le niveau de vie ► **figure 3**. Elles représentent 49,7 % du niveau de vie des ménages les plus modestes (dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} **décile**), contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). La part cumulée des allocations logement, des minima sociaux et de la prime d'activité dans le niveau de vie diminue très rapidement à mesure que ce dernier s'élève, passant de 34,4 % du niveau de vie des ménages les plus modestes à 7,9 % de celui des ménages dont le niveau de vie est compris entre le 2^e et le 3^e décile. Ces transferts sont en effet destinés principalement aux ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont, quant à elles, moins ciblées. Leur part dans le niveau de vie diminue donc moins rapidement quand celui-ci s'élève. ●

► Définitions

Prestations sociales, prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, prime d'activité, niveau de vie, unités de consommation (UC), revenu de solidarité active (RSA), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, décile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2023.
- « Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2023.

► 1. Nombre de ménages bénéficiaires de prestations sociales en 2021, selon l'âge de la personne de référence

Âge	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales ¹	Nombre total de ménages	en milliers
	Ensemble	dont allocations familiales						
Moins de 30 ans	389	161	915	362	992	1 527	2 252	
De 30 à 49 ans	4 833	3 846	2 427	1 127	2 576	6 566	9 581	
De 50 à 59 ans	1 087	764	1 277	694	1 255	2 765	5 864	
De 60 à 74 ans	119	61	961	723	359	1 513	6 919	
75 ans ou plus	6	3	384	275	16	560	4 527	
Ensemble	6 434	4 835	5 964	3 181	5 198	12 931	29 143	

1 Hors indemnité inflation.

Lecture : 1 527 000 ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de prestations sociales.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Montant annuel moyen des prestations sociales en 2021, selon l'âge de la personne de référence du ménage bénéficiaire

Âge	en euros par unité de consommation							
	Ensemble	dont allocations familiales	Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales ¹	Part dans le niveau de vie (en %)	Répartition des prestations sociales (en %)
Moins de 30 ans	1 910	1 020	1 510	4 100	940	3 470	20,9	10,1
De 30 à 49 ans	1 740	1 100	1 300	3 340	960	2 730	14,8	58,9
De 50 à 59 ans	1 300	990	1 090	3 970	940	2 360	9,0	18,5
De 60 à 74 ans	1 480	1 150	1 290	4 590	860	3 390	5,8	9,6
75 ans ou plus	ns	ns	1 240	4 750	620	3 510	2,8	2,9
Ensemble	1 670	1 080	1 270	3 880	940	2 780	11,0	100,0

ns : non significatif.

1 Hors indemnité inflation.

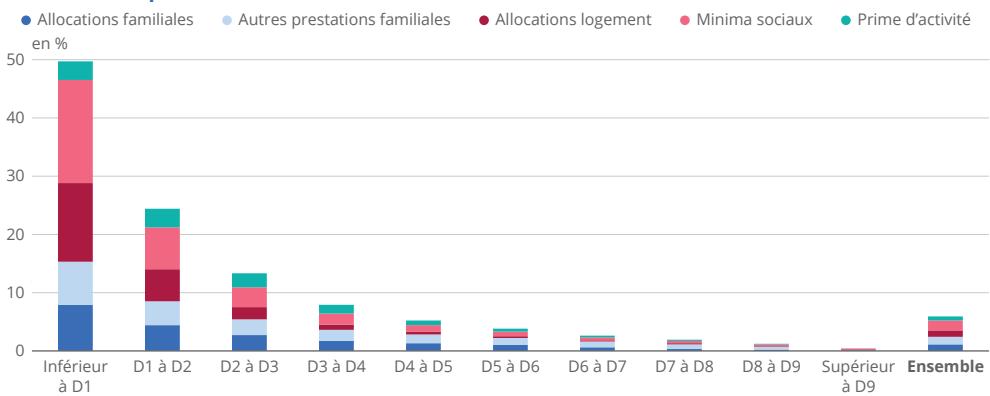
Notes : Pour chaque prestation sociale, son montant moyen et sa part dans le niveau de vie sont calculés sur les seuls ménages bénéficiaires de cette prestation. Pour l'ensemble des prestations sociales, leur montant moyen et leur part dans le niveau de vie sont calculés uniquement sur les ménages bénéficiaires d'au moins une prestation.

Lecture : Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et qui bénéficient d'une allocation logement perçoivent en moyenne 1 510 euros au titre de cette allocation.

Champ : France métropolitaine, ménages percevant des prestations sociales et vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Part des prestations sociales¹ dans le niveau de vie selon le niveau de vie en 2021



1 Hors indemnité inflation.

Lecture : Les prestations sociales représentent 49,7 % du niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.6 Évolution du niveau de vie et des inégalités depuis 1975

Depuis 1975, en France métropolitaine, le **niveau de vie médian** augmente : +66 % en euros constants entre 1975 et 2021, soit une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. ► **figure 1.** Néanmoins, cette progression n'a pas été homogène : forte dans la seconde moitié des années 1970 et dans une moindre mesure au tournant des années 2000, elle a nettement ralenti de 1979 à 1997, puis pendant la décennie qui a suivi la crise de 2008. Dans le même temps, les inégalités de niveau de vie ont fortement diminué jusqu'au début des années 1990. Elles augmentent légèrement depuis.

Entre 1975 et 1979, la progression du niveau de vie médian (en euros constants) est particulièrement forte, dans la continuité des Trente Glorieuses (+3,4 % par an en moyenne). La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes les plus modestes : le premier **décile** des niveaux de vie (D1) augmente en moyenne de 5,6 % par an, contre seulement 2,0 % par an pour le 9^e décile (D9). Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses du Smic et du minimum vieillesse ont été fortes et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et des pensions de retraite plus élevées. En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont fortement réduites : l'**indice de Gini** passe de 0,308 en 1975 à 0,288 en 1979 ► **figure 2.**

Dans les années 1980, les difficultés économiques consécutives au second choc pétrolier freinent nettement la progression du niveau de vie : les rythmes de croissance du niveau de vie médian, du D1 et du D9 ralentissent respectivement à 0,8 %, 1,0 % et 0,7 % par an en moyenne entre 1979 et 1990. La baisse des inégalités se poursuit, mais son ampleur se réduit nettement.

La crise du début des années 1990 pèse sur les niveaux de vie. Entre 1990 et 1996, le niveau de vie médian progresse en moyenne de 0,3 % par an. Lors de la reprise économique de la fin des années 1990, le niveau de vie médian retrouve une croissance soutenue : il augmente en moyenne de 2,1 % par an entre 1997 et 2002. La hausse concerne aussi bien le D9 (+2,4 % par an) que le D1 (+3,0 % par an), en raison notamment de la baisse du chômage et de la revalorisation du salaire minimum, des prestations sociales et des pensions de retraite. Cependant, alors que les niveaux de vie augmentent de façon soutenue, les inégalités ne diminuent pas nettement : l'**indice de Gini**, le **rappor interdécile D9/D1** et le **ratio (100-S80)/S20** sont globalement stables.

Entre 2002 et 2008, période marquée successivement par un ralentissement puis une reprise économique, le niveau de vie médian augmente en moyenne de 1,0 % par an et les inégalités remontent légèrement. Le niveau de vie médian stagne ensuite pendant la décennie qui suit la crise économique de 2008. Dans un contexte de hausse du chômage, le D1 diminue de 0,3 % par an en moyenne entre 2008 et 2018 et les inégalités tendent à se creuser.

Depuis 2018, le niveau de vie médian progresse de nouveau (+1,4 % en moyenne annuelle entre 2018 et 2021), soutenu notamment par la baisse du chômage et les mesures de soutien au niveau de vie des ménages (bascule entre CSG et cotisations sociales, revalorisation de la prime d'activité, allégement du barème de l'impôt sur le revenu, suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mesures exceptionnelles durant la crise sanitaire). Dans le même temps, les inégalités remontent en 2021 à un niveau élevé, avec l'**indice de Gini** et le **ratio (100-S80)/S20** qui reviennent aux points hauts observés au début des années 2010. ●

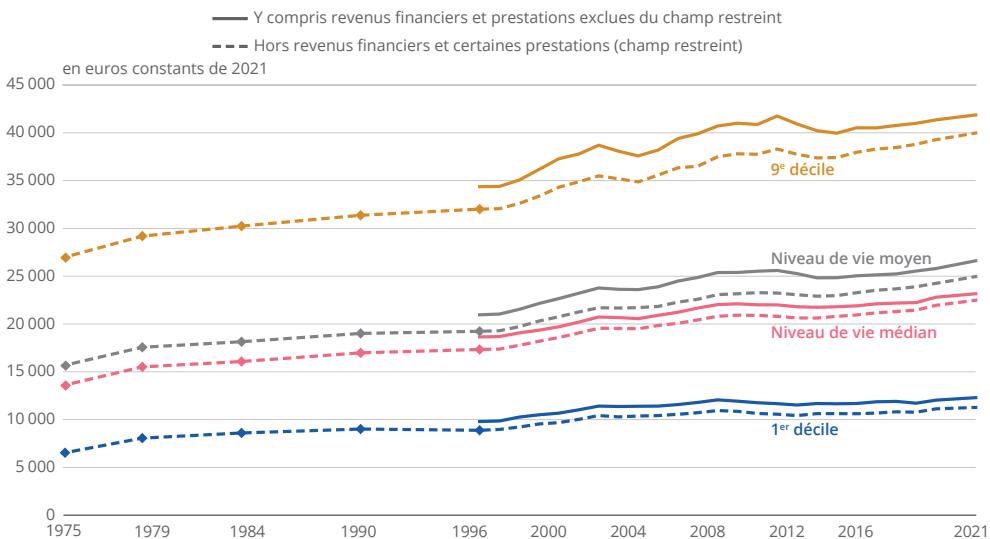
► Définitions

Niveau de vie, médiane, décile, indice de Gini, rapport interdécile D9/D1, ratio (100-S80)/S20 : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Niveaux de vie depuis 1975



Notes : En 2020, les niveaux de vie médian et moyen doivent être considérés avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année. Les comparaisons sur longue période ne peuvent se faire que sur un champ restreint : hors revenus financiers et hors certaines prestations (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). En effet, ces données ne sont disponibles qu'à partir de 1996.

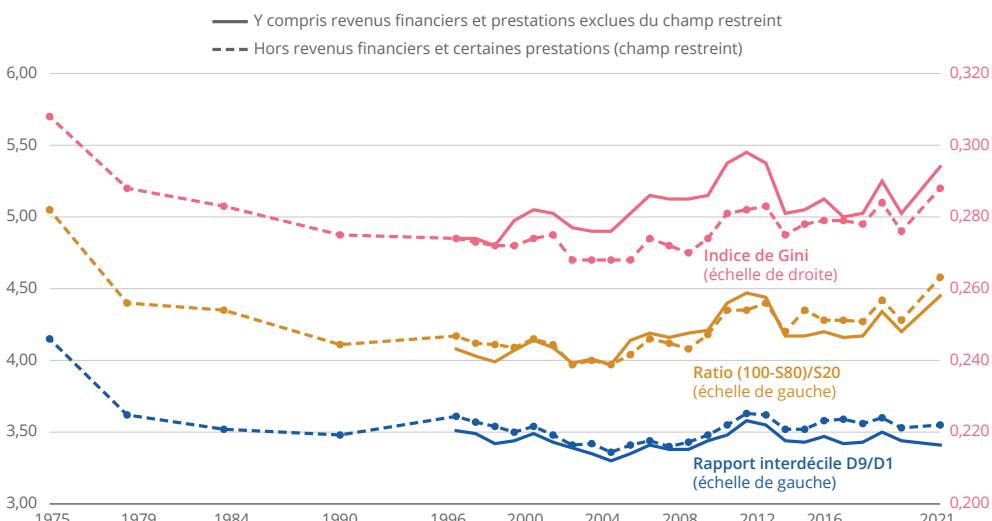
Pour assurer une comparaison temporelle sans rupture de séries, les données ont été rétropolées et chaînées de 1975 à 2020.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian y compris revenus financiers et prestations du champ restreint est de 23 160 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

► 2. Indicateurs d'inégalités de niveau de vie depuis 1975



Notes : Voir figure 1.

Lecture : En 2021, le rapport interdécile D9/D1 y compris revenus financiers et prestations hors champ est de 3,41.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

1.7 Pauvreté monétaire en France depuis 1975

Une personne est considérée en situation de pauvreté monétaire lorsque son **niveau de vie** est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est une fraction du niveau de vie **médian**. À 60 % du niveau de vie médian, il s'établit en 2021 à 1 158 euros par mois. À 50 %, il est égal à 965 euros par mois. Les indicateurs sur la pauvreté sont généralement fondés sur le seuil à 60 % comme c'est le cas dans cette fiche et dans l'ensemble de cet ouvrage.

Ce seuil de 1 158 euros par mois correspond à un **revenu disponible** de 1 158 euros pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple sans enfant et 2 432 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2021, le montant de base du **RSA** s'élève à 565 euros mensuels pour une personne seule sans enfant et l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse)** à 907 euros pour une personne seule. En 2021, 63 % des personnes vivant dans un ménage ayant bénéficié au moins une fois dans l'année du RSA et 49 % de celles vivant dans un ménage ayant perçu au moins une fois le minimum vieillesse en 2021 vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

En 2021, en France métropolitaine parmi les personnes vivant en logement ordinaire, 9,1 millions sont pauvres, soit un **taux de pauvreté** qui s'élève à 14,5 % de la population
► **figure 1.** Entre 1975 et 1984, le taux de pauvreté calculé sur le périmètre incomplet de revenus de 1975 (certains revenus financiers et certaines prestations sociales n'étaient alors pas mesurés) décroît fortement : de 17,4 % à 13,8 %. Sur la même période, le nombre de personnes pauvres diminue de 1,5 million, passant de 8,8 à 7,3 millions. Cette baisse est notamment liée à la situation des retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de meilleures pensions de retraite grâce à de meilleures carrières et à la

montée en charge des régimes de retraite complémentaires. Le taux de pauvreté remonte ensuite à 15,7 % en 1996 et le nombre de personnes pauvres atteint à nouveau 8,8 millions.

Depuis 1996, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus complété incluant les revenus financiers et certaines prestations non disponibles précédemment. De 1996 à 2004, sur ce périmètre, le taux de pauvreté diminue à nouveau, de 14,3 % à 12,4 %. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de 800 000 personnes, en raison notamment de la bonne conjoncture économique, marquée par une baisse du chômage de 1997 à 2001. De 2005 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, avec la crise économique, il s'accroît de 1,4 point, atteignant le niveau de 1996 (14,3 %). Le nombre de personnes pauvres augmente de près d'un million sur cette période. Après avoir peu fluctué entre 13,5 % et 13,9 % entre 2012 et 2017, le taux de pauvreté atteint 14,5 % en 2018, notamment du fait de la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité. Il demeure à ce niveau en 2021, après une baisse en 2020 dont l'ampleur demeure toutefois incertaine, et un contre coup l'année suivante avec la non-reconduction d'aides exceptionnelles accordées pour soutenir les ménages pendant la crise sanitaire.

En 2021, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel inférieur à 924 euros. En comparant ce niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de pauvreté,

l'intensité de la pauvreté s'élève à 20,2 %

► **figure 2.** De 1996 à 2002, l'intensité de la pauvreté décroît de 20,5 % à 18,0 %, le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. En 2005, l'intensité de la pauvreté remonte à 20,2 %. Elle reste proche de 20 % jusqu'en 2021. ●

► Définitions

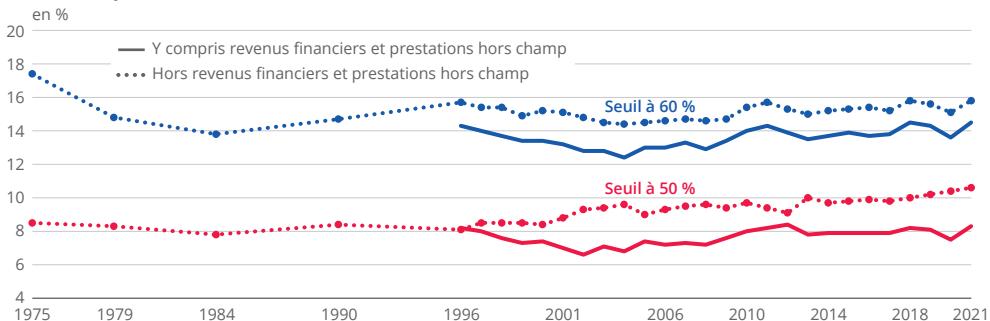
Niveau de vie, seuil de pauvreté, médiane, revenu disponible, revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, taux de pauvreté, intensité de la pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

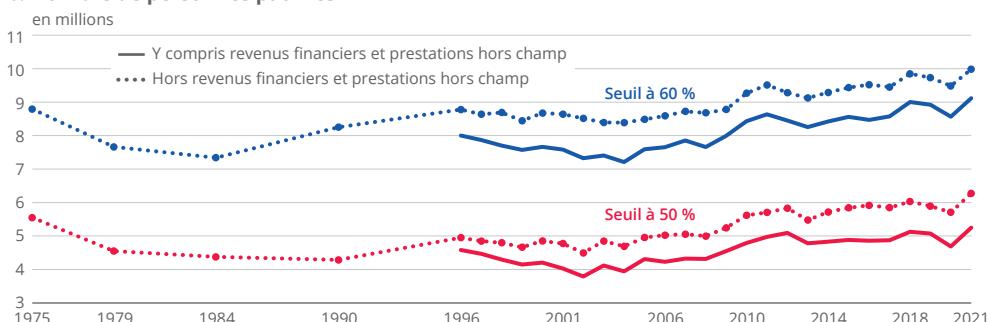
« En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.

► 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres depuis 1975

a. Taux de pauvreté



b. Nombre de personnes pauvres



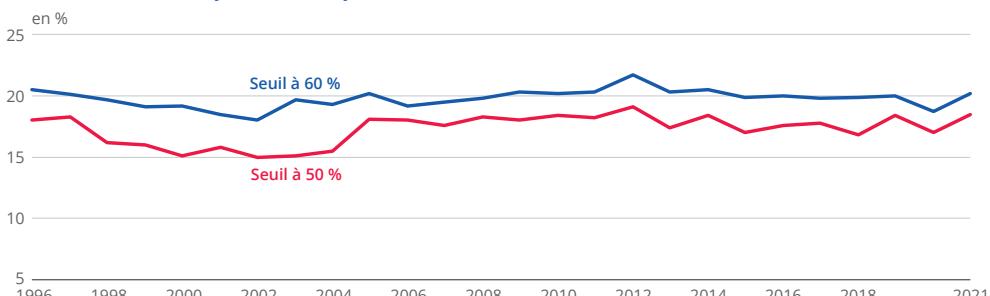
Notes : Pour assurer une comparabilité temporelle sur une longue période, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet. Ne sont en effet pas pris en compte les revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série, les données ont par ailleurs été rétropolées et chaînées de 2020 à 1975. En 2020, les données doivent être considérées avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année.

Lecture : En 2021, le taux de pauvreté au seuil de 60 % y compris revenus financiers et prestations hors champ est de 14,5 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

► 2. Intensité de la pauvreté depuis 1996



Notes : Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série, les données ont été rétropolées et chaînées de 2020 à 1996. En 2020, les données doivent être considérées avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année.

Lecture : En 2021, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 20,2 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

1.8 Privation matérielle et sociale

La **privation matérielle et sociale** mesure conventionnellement la proportion de personnes qui déclarent au moins cinq privations ou difficultés matérielles pour raisons financières parmi une liste de treize. Cet indicateur complète celui de la **pauvreté monétaire**.

Début 2022, 12,9 % de la population vivant en logement ordinaire est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine ► **figure 1**. Ces privations prennent en compte des difficultés plus ou moins répandues dans la population. La difficulté la plus fréquemment rencontrée en 2022 est de ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue d'un montant d'environ 1 000 euros, de l'ordre du **seuil de pauvreté** mensuel : elle concerne 30 % des personnes ► **figure 2**. Vient ensuite ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors de son domicile, difficulté rencontrée par près d'un quart des personnes. À l'inverse, seulement 2 % de la population déclarent ne pas pouvoir payer un accès à Internet.

Début 2021, le taux de privation matérielle et sociale atteignait un niveau historiquement bas en raison de la crise sanitaire. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources et, d'autre part, les restrictions de déplacements et d'activités, celles liées aux sorties culturelles, aux loisirs ou à la sociabilité, et les fermetures de commerces et services avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties pour des raisons financières par les personnes. Début 2022 au contraire, l'indicateur de privation matérielle et sociale augmente fortement. Il atteint même son plus haut niveau depuis 2013. Les modes de consommation se normalisent après l'épisode de la crise sanitaire et l'inflation érode le pouvoir d'achat des

ménages. Si en 2022 les privations augmentent dans presque tous les domaines, l'augmentation la plus forte concerne l'incapacité à chauffer correctement son logement (10 % des personnes en 2022, contre 5 à 7 % entre 2014 et 2021). Cette augmentation est certainement liée à la hausse des prix de l'énergie de l'hiver 2021-2022, et en particulier celle du fioul domestique, combustible de chauffage que les ménages vulnérables utilisent davantage que les autres.

Privation matérielle et sociale et **niveau de vie** sont très corrélés : en 2022, 36 % des personnes en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie (les 20 % les plus modestes), de même que 18 % de celles entre le 1^{er} et le 2^e quintile, sont en situation de privation matérielle et sociale, contre moins de 1 % de celles au-dessus du 4^e quintile (les 20 % les plus aisées). Ainsi, 6 % de la population cumule situation de privation matérielle et sociale et situation de pauvreté monétaire.

Vivre en couple plutôt que seul protège contre les privations matérielles et sociales, en permettant notamment de partager les dépenses de logement ► **figure 3**. Néanmoins, la présence d'enfants augmente les risques de privations. Ainsi, les ménages les plus en difficulté sont les familles monoparentales (29 %) et les familles nombreuses (20 %), alors que les couples sans enfant sont plus souvent épargnés (6 %).

Les personnes au chômage sont également particulièrement touchées par les situations de privation matérielle et sociale (36 %). Néanmoins, travailler ne protège pas complètement : 14 % des employés et également 14 % des ouvriers sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 1 % des cadres. Les femmes sont plus touchées que les hommes par les privations matérielles et sociales (14 %, contre 12 % des hommes). ●

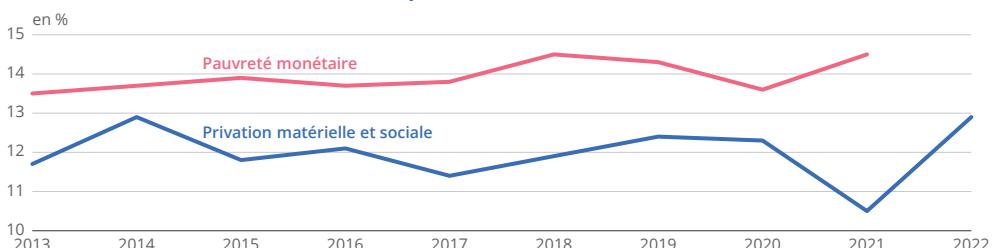
► Définitions

Privation matérielle et sociale, pauvreté monétaire, seuil de pauvreté, niveau de vie : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- “Living conditions in Europe – material deprivation and economic strain”, Eurostat.
- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », Insee Focus n° 304, juillet 2023.
- « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », Insee Focus n° 294, mars 2023.

► 1. Privation matérielle et sociale et pauvreté monétaire



Notes : Le taux de pauvreté monétaire présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les chiffres de privations de 2013 à 2022 sont rétropolés pour éviter les ruptures de séries (changements globaux sur l'enquête en 2020, modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 12,9 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale, contre 10,5 % en 2021.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire pour la privation matérielle et sociale, et personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour la pauvreté monétaire.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2013 à 2022 pour la privation matérielle et sociale ; Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013 à 2021 pour la pauvreté monétaire.

► 2. Part de personnes déclarant subir une privation pour raisons financières en 2022



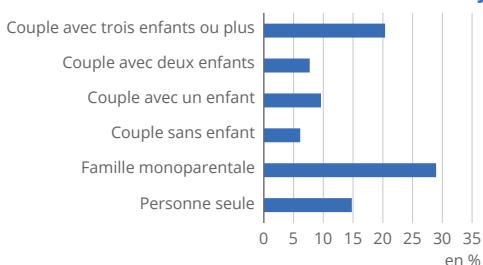
Notes : Seules sont prises en compte les privations pour raisons financières. La fréquence de la privation relative aux meubles en 2022 a été rétropolée (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 30,3 % des personnes déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue de 1 000 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

► 3. Privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2022



Note : Les chiffres de 2022 sont rétropolés (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 29,0 % des personnes en famille monoparentale vivent en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, hors ménages complexes.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

1.9 Grande pauvreté

Début 2022, 7,1 % de la population vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte, soit 4,7 millions de personnes, sont en situation de **privation matérielle et sociale** sévère selon l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) ► **figure 1**. Selon cette même source, 9,1 % de la population en logement ordinaire, soit 6,0 millions de personnes, ont un **niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté** monétaire à 50 % du niveau de vie **médian**. 2,3 % de la population en logement ordinaire, soit 1,5 million de personnes, cumulent ces deux situations et sont en situation de grande pauvreté. Cette proportion était relativement stable entre 2013 et 2019 en France métropolitaine ► **figure 2**. Elle a augmenté entre 2021 et 2022.

À Mayotte, 74 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 50 % selon l'enquête Budget de famille (2017), soit une estimation de 220 000 personnes en 2022 ► **figure 3**. Le statut de privation matérielle et sociale de ces personnes n'est pas connu, mais la quasi-totalité d'entre elles sont vraisemblablement en situation de grande pauvreté.

Les enquêtes usuelles de la statistique publique couvrent les personnes vivant en logement ordinaire. Toutefois, il est possible d'estimer à partir d'autres sources la grande pauvreté parmi les personnes non couvertes : celles qui vivent en habitation mobile, dans des communautés et les sans-abri.

Environ 100 000 personnes vivent en habitation mobile en 2021 selon les chiffres du recensement. Selon l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux, la quasi-totalité de ces personnes bénéficient du revenu de solidarité active, dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian ; 70 % d'entre elles sont en situation de privation matérielle et sociale sévère, soit 70 000 personnes.

► Sources

L'**enquête Sans Domicile** a pour objectif de dénombrer, décrire et connaître les difficultés des personnes sans domicile et sans abri. Les deux premières éditions de l'enquête ont eu lieu en 2001 et 2012. La prochaine édition doit se dérouler en 2025.

► Définitions

Privation matérielle et sociale, niveau de vie, seuil de pauvreté, médiane, sans domicile : voir Glossaire.

Le nombre de personnes **sans domicile** peut être estimé à 300 000 d'après un ensemble de sources actuellement disponibles (enquête auprès des établissements de services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale 2020-2021, recensement de la population, système d'information du service intégré d'accueil et d'orientation). Cette estimation sera précisée fin 2026 à partir de la prochaine édition de l'**enquête Sans Domicile**. Une partie des personnes sans domicile, environ 100 000, sont hébergées dans des logements ordinaires mis à disposition par des associations : elles sont donc interrogées dans les enquêtes annuelles usuelles. L'autre partie de ces personnes sans domicile, environ 200 000, sont hébergées dans des structures spécialisées, dans des chambres d'hôtels mises à disposition ou sont sans abri. L'ensemble de ces personnes sont considérées comme étant en situation de grande pauvreté.

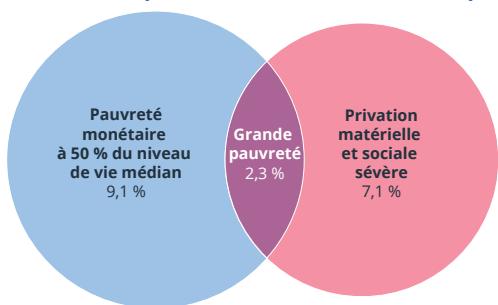
Enfin, 1,2 million de personnes résident dans des communautés pour des raisons de santé (Ehpad, établissements de soin, etc.), en raison de leur activité professionnelle (casernes, gendarmeries, foyers de travailleurs, internats, cités universitaires, etc.) ou pour d'autres raisons (établissements pénitentiaires, communautés religieuses, etc.). Les conditions de vie de ces populations sont mal appréhendées par les sources statistiques. Néanmoins, en appliquant des taux de pauvreté issus de diverses sources (enquête CARE-Institutions, enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014 et enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2021), il est possible d'estimer à 170 000 le nombre de celles vivant sous le seuil de pauvreté monétaire à 50 % du niveau de vie médian et susceptibles d'être en situation de grande pauvreté.

Au total, le nombre de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2022 peut être estimé entre 2,0 millions et 2,2 millions, selon que l'on intègre ou non celles susceptibles d'être en situation de grande pauvreté dans les communautés. ●

► Pour en savoir plus

- « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », Insee Focus n° 270, juillet 2022.
- « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », in Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées », Insee Analyses Mayotte n° 25, juillet 2020.

► 1. Taux de pauvreté selon la situation de pauvreté en 2021 et 2022



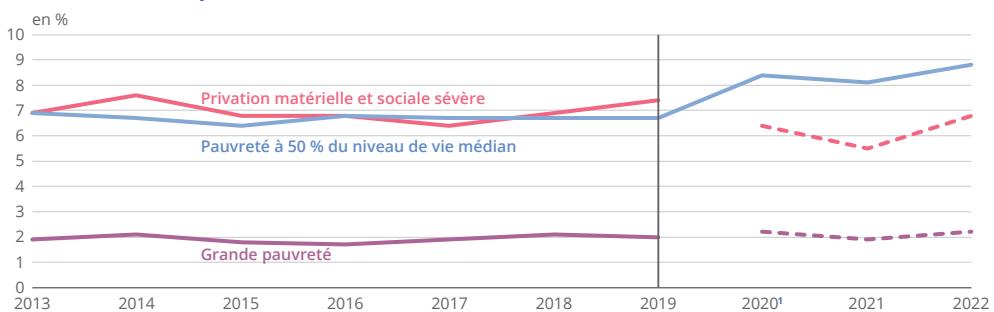
Note : Le taux de pauvreté à 50 % diffère de celui présenté dans la fiche 1.7 ou dans la vue d'ensemble. Ici, il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un autre champ pour disposer d'informations complémentaires sur les conditions de vie des personnes.

Lecture : En 2021, 9,1 % de la population est en situation de pauvreté monétaire à 50 % du niveau de vie médian. 7,1 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale sévère début 2022. 2,3 % de la population est en situation de grande pauvreté, c'est-à-dire qu'elle cumule les deux difficultés.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2022.

► 2. Taux de grande pauvreté depuis 2013 parmi les personnes en logement ordinaire en France métropolitaine



- 1 L'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte en 2020 : la durée du panel est passée de 9 ans à 4 ans, certaines questions ont été reformulées pour se rapprocher des consignes européennes et les traitements statistiques (pondérations et imputations) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série pour le taux de privation matérielle et sociale sévère et pour le taux de grande pauvreté.

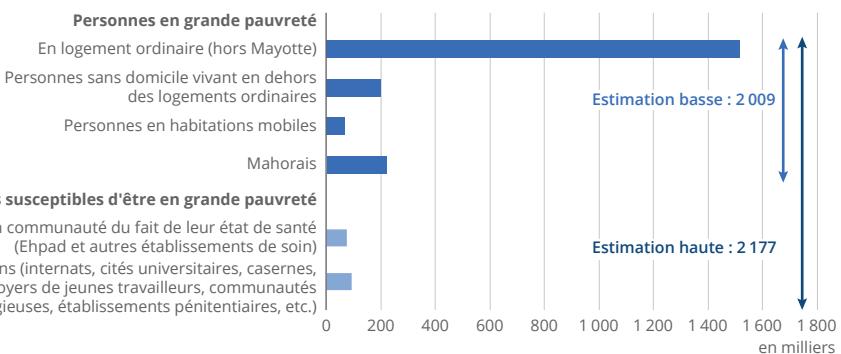
Notes : L'année indiquée correspond à l'année de l'enquête. Le taux de pauvreté est calculé à partir des revenus perçus l'année précédente. Le taux de pauvreté à 50 % diffère de celui présenté dans la fiche 1.7 ou dans la vue d'ensemble. Ici, il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un autre champ pour disposer d'informations complémentaires sur les conditions de vie des personnes. Le taux de pauvreté monétaire en 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production cette année-là.

Lecture : En 2022, 2,2 % de la population en logement ordinaire est en situation de grande pauvreté en France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de 2013 à 2022.

► 3. Grande pauvreté en 2022



Lecture : En 2022, 1,518 million de personnes vivant dans un logement ordinaire hors Mayotte sont en situation de grande pauvreté.

Champ : France.

Sources : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2022, recensement de la population, enquête Budget de famille 2017 à Mayotte, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 ; Drees et calculs Insee, enquête CARE-Institutions 2016, enquête sur les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale 2016, enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux 2018 ; Samu social et calculs Insee, SI SIAO.

1.10 Très hauts revenus

En 2021, en France métropolitaine, les personnes faisant partie des 1 % les plus aisées de la population, dites ici « à très hauts revenus », ont un **revenu avant redistribution** par **unité de consommation (UC)** supérieur à 121 370 euros par an ► **figure 1**. Ce seuil correspond à un revenu, avant paiement des **impôts directs** et versement des **prestations sociales** non contributives (c'est-à-dire les prestations sociales hors pension de retraite, allocation chômage, indemnité maladie, pension d'invalidité et indemnités maternité notamment), de 10 110 euros par mois pour une personne seule et de 18 210 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Le revenu avant redistribution seuil de ces personnes à très hauts revenus est près de cinq fois plus élevé que le revenu avant redistribution **médian** (24 800 euros par an en 2021).

La structure du **niveau de vie** diffère selon le niveau de revenu. Pour les ménages dans lesquels vivent les 90 % des personnes les moins aisées, les revenus d'activité représentent en moyenne 66 % du niveau de vie et les pensions et retraites, 36 % ► **figure 2**. La part de leurs revenus du patrimoine est faible (5 %) et les impôts et prestations sociales contribuent à baisser légèrement leur niveau de vie (-6 %). Les 9 % aux revenus initiaux immédiatement supérieurs ont davantage de revenus d'activité (87 %), notamment d'indépendants, et de revenus du patrimoine (14 %) ; les transferts sociaux et fiscaux diminuent leur **revenu disponible** en moyenne de 28 %. Pour les 1 % les plus aisés, la

part des revenus du patrimoine et des revenus d'indépendants est encore plus élevée dans leur niveau de vie (49 % et 20 %). À l'inverse, la part de leurs revenus d'activité est un peu plus faible (80 %).

Les ménages à très hauts revenus sont très fréquemment propriétaires de leur résidence principale : 86 %, contre 57 % des 90 % les moins aisés ► **figure 3**. La configuration familiale de ces ménages diffère également : 35 % des ménages à très hauts revenus sont des couples sans enfant, contre 22 % des 90 % des ménages aux revenus les moins élevés. À l'inverse, moins d'un tiers des ménages à très hauts revenus comptent un seul adulte (avec ou sans enfant), contre la moitié des 90 % des ménages les moins aisés. Les ménages les plus aisés habitent plus souvent à Paris et dans les Hauts-de-Seine : ces deux départements hébergent 38 % des ménages du millième des personnes les plus aisées (les 0,1 % les plus aisés), 28 % des 9 millièmes suivants, 17 % des 9 % suivants et seulement 5 % des 90 % restants de la population.

En 2021, les revenus déclarés par les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés) représentent 7,7 % de l'ensemble des revenus. Cette part a fortement augmenté depuis 2013, année où elle atteignait 6,4 %, l'augmentation étant essentiellement due aux 0,1 % les plus aisés. Cette augmentation est liée à la forte hausse des revenus du patrimoine, et en particulier des revenus mobiliers. ●

► Définitions

Le **revenu avant redistribution** d'un ménage correspond ici à l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales non contributives. Il comprend ainsi les revenus d'activité, les revenus de remplacement (indemnités de chômage, les pensions et retraites et d'invalidité) et les revenus du patrimoine.

Unités de consommation (UC), impôts directs, prestations sociales, médiane, niveau de vie, revenu disponible : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », *in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018*.

► 1. Revenu avant redistribution et niveau de vie en 2021

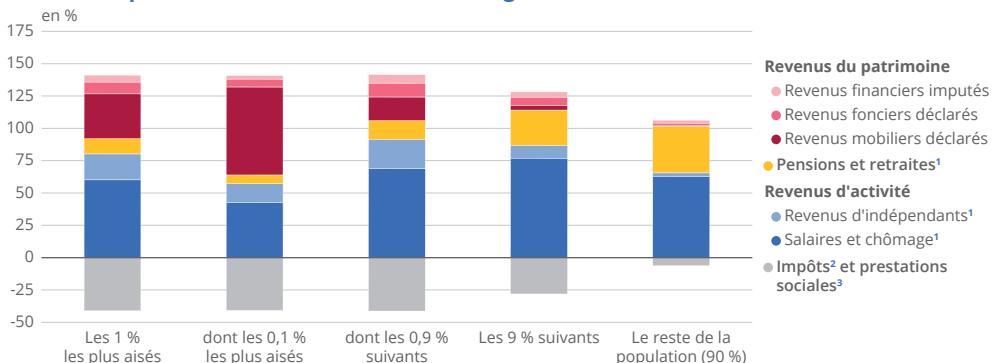
				montants annuels en euros
	Indicateur	Revenu par UC	Niveau de vie	Rapport (en %)
Seuil d'appartenance aux...				
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	24 800	23 070	93
10 % les plus aisées	(D9)	50 140	41 220	82
1 % les plus aisées	(Q99)	121 370	90 140	74
0,1 % les plus aisées	(Q99,9)	332 420	234 170	70
0,01 % les plus aisées	(Q99,99)	1 160 070	850 550	73

Note : Les indicateurs diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.3. Ici ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un autre champ pour disposer d'informations suffisamment précises sur les personnes les plus aisées.

Lecture : En 2021, les 10 % de personnes les plus aisées en revenu avant redistribution ont un revenu avant redistribution par unité de consommation (UC) supérieur à 50 140 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul. **Sources :** Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 2. Décomposition du niveau de vie des ménages en 2021



1 Revenus nets avant impôt sur le revenu mais bruts de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

2 Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

3 Prestations familiales, prestations logement, minima sociaux et prime d'activité, bruts de CRDS.

Notes : Les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation (UC). Les indicateurs diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.4. Ici ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un autre champ pour disposer d'informations suffisamment précises sur les personnes les plus aisées.

Lecture : En 2021, les salaires et allocations chômage représentent en moyenne 60,2 % du niveau de vie des 1 % les plus aisés.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul. **Sources :** Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 3. Profil des ménages à très hauts revenus en 2021

Profil des ménages	Les 1 % les plus aisés	dont les 0,1 % les plus aisées	dont les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
Propriétaire de son logement	86	85	86	83	57
Configuration familiale					
Homme seul	15	17	15	14	17
Femme seule	10	9	10	12	22
Couple sans enfant	35	35	35	36	22
Couple avec enfants	31	30	32	29	23
Famille monoparentale	5	5	4	5	11
Ménage complexe	4	4	4	4	5
Département de résidence					
Paris	20	29	19	10	3
Hauts-de-Seine	9	9	9	7	2
Âge moyen du référent fiscal du ménage (en années)	57,4	58,5	57,3	56,1	54,8

Notes : Les personnes sont classées selon leur revenu avant redistribution par unité de consommation (UC). Les indicateurs diffèrent de ceux présentés dans les fiches 1.11, 1.12, 2.3 et 2.8. Ici ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un autre champ pour disposer d'informations suffisamment précises sur les personnes les plus aisées.

Lecture : En 2021, 86 % des ménages dans lesquels vivent les 1 % des personnes les plus aisées sont propriétaires du logement dans lequel ils résident.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

1.11 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage sur le logement, mais aussi sur les biens d'équipement ménager. Le **niveau de vie** permet d'en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation (UC)** du ménage.

En 2021, en France métropolitaine, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé, en particulier quand la **personne de référence** du ménage a moins de 65 ans (33 360 euros en moyenne) ► **figure 1**. Le niveau de vie annuel de ces derniers est en moyenne 25 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population (26 610 euros). À l'inverse, celui des familles monoparentales est 29 % plus faible que la moyenne, en dépit des prestations familiales spécifiques qui leur sont attribuées, et celui des personnes seules 9 % plus faible. Ces dernières ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte, ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie moyen des ménages diminue lorsque le nombre d'enfants (considérés sans limite d'âge dans cette fiche) augmente : il atteint 29 810 euros pour les personnes en couple avec un enfant, 28 740 euros pour celles avec deux enfants et 22 090 euros lorsqu'au moins trois enfants sont présents ► **figure 2**. L'arrivée d'un nouvel enfant conduit à augmenter de 0,3 le nombre d'UC du ménage dans lequel il vit : il ne contribue pas directement aux ressources tout en augmentant les besoins de consommation. Le niveau de

vie, obtenu en rapportant le revenu disponible au nombre d'UC, diminue. Toutefois, certains transferts sociaux (prestations familiales, quotient familial) sont liés à la présence d'enfants, ce qui joue dans le sens d'une augmentation du revenu disponible et donc du niveau de vie.

La composition des ménages apparaît très différente selon l'échelle des niveaux de vie ► **figure 3**. Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les plus modestes : 21,5 % des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} **décile** vivent dans une famille monoparentale, contre seulement 9,1 % dans l'ensemble de la population. Dans le haut de la distribution des niveaux de vie, 23,1 % des personnes vivent au sein d'un couple sans enfant dont la personne de référence a moins de 65 ans, alors que ces personnes ne représentent que 11,8 % de la population.

En 2021, la **pauvreté monétaire** touche 7,0 % des personnes vivant en couple sans enfant et dont la personne de référence du ménage a moins de 65 ans, mais 32,3 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale, soit 1,8 million de personnes ► **figure 1**. Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents, pour les couples comme pour les familles monoparentales : il est de 22,7 % pour les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale avec un enfant, mais de 38,6 % pour celles qui vivent avec au moins deux enfants ► **figure 2**. Le taux de pauvreté des personnes vivant en couple avec trois enfants ou plus atteint 25,5 %. ●

► Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation (UC), personne de référence, décile, pauvreté monétaire : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2021 – Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) », Insee Résultats, mars 2024.

► 1. Revenu disponible, niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale en 2021

Configuration familiale	Revenu disponible moyen du ménage (en euros)	Niveau de vie moyen des individus du ménage (en euros)	Niveau de vie médian des individus du ménage (en euros)	Part de la population (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
Personne de référence de moins de 65 ans	43 330	26 550	23 150	78,2	15,5	7 625
Personne seule	24 160	24 160	21 640	10,2	18,7	1 199
Famille monoparentale	31 670	18 810	16 710	9,1	32,3	1 844
Couple sans enfant	50 050	33 360	29 010	11,8	7,0	516
Couple avec enfants	60 950	27 280	23 740	43,0	13,0	3 534
Autre type de ménage	44 510	22 550	20 710	4,2	19,9	531
Personne de référence de 65 ans ou plus	33 330	26 810	23 190	21,8	10,9	1 492
Personne seule	23 360	23 360	20 290	7,5	17,9	848
Couple	44 520	28 890	24 980	13,3	6,6	552
Autre type de ménage	43 370	25 220	21 470	1,0	15,0	92
Ensemble	40 240	26 610	23 160	100,0	14,5	9 117

Lecture : En 2021, les couples sans enfant vivant dans un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans ont en moyenne un revenu disponible de 50 050 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Revenu disponible, niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale et le nombre d'enfants en 2021

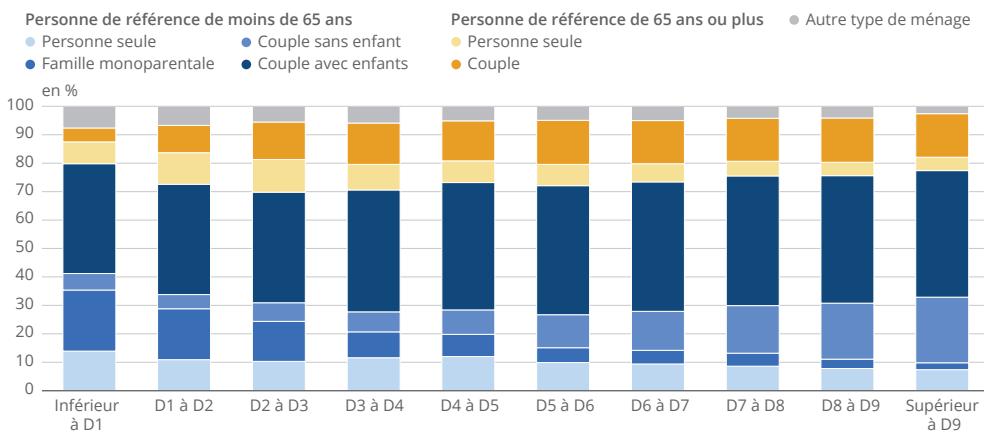
Configuration familiale	Revenu disponible moyen du ménage (en euros)	Niveau de vie moyen des individus du ménage (en euros)	Niveau de vie médian des individus du ménage (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
Famille monoparentale avec un enfant	30 280	21 130	19 160	22,7	581
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	33 980	17 370	15 350	38,6	1 301
Couple avec un enfant	56 790	29 810	26 070	7,6	645
Couple avec deux enfants	64 500	28 740	24 980	9,0	1 089
Couple avec trois enfants ou plus	61 330	22 090	18 740	25,5	1 897

Lecture : En 2021, les familles monoparentales avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 30 280 euros.

Champ : France métropolitaine, couples avec enfants ou familles monoparentales vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Configuration familiale selon le niveau de vie en 2021



Lecture : En 2021, 21,5 % des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile (D1) vivent dans une famille monoparentale dont la personne de référence a moins de 65 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.12 Niveau de vie et pauvreté des adultes selon l'âge

En 2021, les **niveaux de vie** des adultes augmentent avec l'âge entre 18 et 64 ans. Les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) ont le niveau de vie moyen le plus faible : avec 24 210 euros par an, leur niveau de vie est en moyenne inférieur de 11 % à celui de l'ensemble des adultes ► **figure 1**. 18,9 % d'entre elles vivent sous le **seuil de pauvreté** et 13,7 % ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} **décile** ► **figure 2**. Quand ils vivent chez leurs parents, les jeunes adultes apportent souvent peu de revenus à leur ménage, tout en augmentant le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Lorsqu'ils ont leur propre logement, leur faible niveau de vie s'explique par des revenus d'activité bien inférieurs à celui de l'ensemble des adultes.

En 2021, 77 % des 25-29 ans ont un emploi et leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie supérieurs aux plus jeunes adultes, en restant toutefois inférieurs à celui de l'ensemble des adultes (6 % de moins). Leur **taux de pauvreté** s'établit à 13,0 %, inférieur de 6 points à celui des 18-24 ans.

Le niveau de vie moyen et le taux de pauvreté des 30-39 ans sont très proches de ceux de l'ensemble des adultes. Plus de la moitié des 30-39 ans vivent dans un ménage avec enfants. Bien que la charge d'enfants soit plus fréquente que chez les 25-29 ans, elle est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des plus jeunes et par davantage de prestations sociales, en particulier les aides liées à la famille. Les taux de pauvreté de ces deux classes d'âge sont ainsi relativement proches : 13,0 % pour les 25-29 ans et 12,7 % pour les 30-39 ans.

Le niveau de vie moyen augmente encore pour les 40-49 ans. Leurs revenus d'activité sont plus élevés que pour les 30-39 ans, mais les enfants sont, le plus souvent, devenus adolescents : du fait de l'augmentation du nombre d'UC à 14 ans, le niveau de vie du ménage augmente moins

fortement. La tranche d'âge des 40-49 ans est la plus uniformément répartie selon l'échelle des niveaux de vie. Leur taux de pauvreté s'élève à 13,4 %.

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (31,4 % des personnes de cet âge vivent en couple sans enfant) et de la progression des carrières, le niveau de vie moyen est le plus élevé : 30 250 euros par an en moyenne, supérieur de 11 % à celui de l'ensemble des adultes. 15,3 % des 50-64 ans ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile et 12,6 % vivent sous le seuil de pauvreté.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue : le passage à la retraite se traduit souvent par une diminution des revenus et les personnes vivant à domicile (hors celles vivant en institution, Ehpad, maison de retraite, etc.) résident plus souvent seules aux grands âges. Les générations les plus anciennes ont des pensions de retraite plus faibles du fait de carrières incomplètes fréquentes pour les femmes. Néanmoins, malgré un niveau de vie annuel moyen de 26 670 euros, 2 % plus faible que l'ensemble des adultes, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus vivant à domicile est le plus faible de toutes les classes d'âge. Il est inférieur de plus de 2 points à celui de l'ensemble des adultes, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

Entre 1996 et 2010, les niveaux de vie ont progressé de l'ordre de 20 % pour l'ensemble des classes d'âge des adultes de 18 ans ou plus ► **figure 3**. De 2010 jusqu'en 2014, les niveaux de vie ont globalement stagné pour les 65 ans ou plus, mais ont baissé pour les autres classes d'âge, en particulier pour les 30-49 ans, en lien avec la crise économique et la forte hausse du chômage. Depuis 2015, les niveaux de vie moyens repartent à la hausse pour l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus : la progression est toutefois plus marquée chez les 18-49 ans et est la plus faible pour les 65 ans ou plus. ●

► Définitions

Niveau de vie, seuil de pauvreté, décile, unités de consommation (UC), taux de pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

Retrouvez plus de données en téléchargement.

► 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des adultes selon l'âge en 2021

Âge	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Niveau de vie médian (en euros par an)	Répartition des adultes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Adultes pauvres (en milliers)
De 18 à 24 ans ¹	24 210	21 590	9,1	18,9	855
De 25 à 29 ans	25 600	23 500	6,9	13,0	444
De 30 à 39 ans	26 520	23 640	15,8	12,7	994
De 40 à 49 ans	26 990	23 660	16,4	13,4	1 094
De 50 à 64 ans	30 250	25 850	25,1	12,6	1 571
65 ans ou plus	26 670	23 240	26,7	10,6	1 400
Ensemble des 18 ans ou plus	27 300	23 820	100,0	12,8	6 358

1 13,2 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ, car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

Lecture : Les personnes de 25 à 29 ans ont en moyenne un niveau de vie de 25 600 euros par an. Elles représentent 6,9 % des adultes. 13,0 % d'entre elles sont pauvres, soit 444 000 personnes.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Répartition des adultes selon le niveau de vie en 2021

en %

Âge	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
De 18 à 24 ans ¹	13,7	10,8	11,3	10,6	10,0	9,6	10,2	8,7	7,9	7,2
De 25 à 29 ans	9,7	8,2	8,9	10,4	10,9	12,5	10,1	11,9	9,8	7,6
De 30 à 39 ans	9,1	8,5	9,2	10,3	11,1	10,2	10,9	10,3	10,9	9,5
De 40 à 49 ans	9,3	9,5	9,0	9,6	10,4	10,4	10,1	11,0	10,3	10,4
De 50 à 64 ans	8,9	7,8	7,8	8,1	8,2	9,1	10,7	11,4	12,7	15,3
65 ans ou plus	6,0	10,1	11,7	11,4	10,5	11,1	10,3	9,8	9,9	9,3
Ensemble des 18 ans ou plus	8,7	9,1	9,6	9,9	10,0	10,3	10,4	10,5	10,6	10,7
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

1 13,2 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

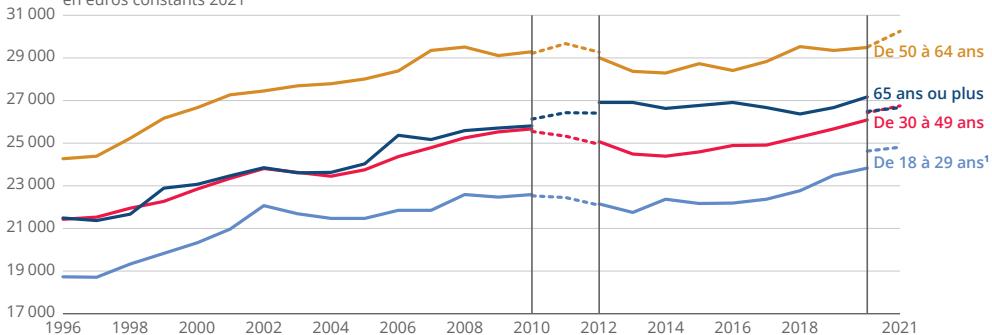
Lecture : En 2021, 7,6 % des personnes de 25 à 29 ans ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile (D9). Cette tranche de niveau de vie rassemble 10,7 % de l'ensemble des personnes âgées de 18 ans ou plus, et 10,0 % de la population totale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Niveau de vie moyen selon l'âge de 1996 à 2021

en euros constants 2021



1 9,2 % des personnes de 18 à 29 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

Notes : À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. À partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015 et tiennent compte de changements méthodologiques intervenus en 2013. À partir de 2020, la série est calculée avec une chaîne de production renouvelée s'appuyant sur la nouvelle enquête Emploi. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Lecture : En 2021, les personnes de 30 à 49 ans ont en moyenne un niveau de vie de 26 760 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 1996 à 2005 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 à 2021.

1.13 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le **niveau de vie** des **enfants** de moins de 18 ans est défini comme le niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent. En 2021, en France métropolitaine, il s'élève en moyenne à 24 050 euros par an (soit 2 000 euros par mois), ce qui correspond à 90 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population ► **figure 1**.

Un enfant entraîne un coût financier pour les familles, alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources. Par ailleurs, à la naissance d'un enfant, un des deux conjoints passe parfois à temps partiel ou arrête de travailler, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant ou pour des raisons financières ou organisationnelles liées à la garde de l'enfant. Les revenus du ménage s'en trouvent bien souvent diminués. À l'inverse, l'arrivée d'un enfant peut ouvrir droit à des **prestations familiales** qui viennent soutenir le revenu des ménages.

Le **taux de pauvreté** des enfants de moins de 18 ans est plus élevé que dans l'ensemble de la population : 20,6 % contre 14,5 % ► **figure 2**. En 2021, 2,76 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. La pauvreté touche de manière à peu près équivalente les enfants de tous les âges.

Le niveau de vie des enfants diminue significativement avec le nombre de jeunes (enfants ou jeunes adultes de moins de 25 ans)

vivant dans le ménage. Les enfants vivant avec un autre jeune et les enfants uniques (ou seuls enfants restant au foyer) ont un niveau de vie légèrement supérieur au niveau de vie moyen des enfants, alors que les enfants vivant dans un ménage avec trois jeunes ont un niveau de vie inférieur (9 % de moins que l'ensemble) ► **figure 3**. Le niveau de vie diminue davantage avec la présence d'un quatrième jeune (25 % de moins). La proportion d'enfants pauvres augmente avec le nombre de jeunes présents dans le ménage : elle passe de 24,8 % pour trois jeunes à 35,4 % pour quatre jeunes et atteint même 65,6 % pour cinq jeunes ou plus. Plus de la moitié des enfants pauvres vivent ainsi avec au moins deux autres jeunes.

Le niveau de vie des enfants dépend de la configuration familiale : en 2021, il est en moyenne de 26 000 euros quand ils vivent dans un ménage avec deux adultes en couple, contre 16 910 euros au sein d'une famille monoparentale ► **figure 4**. La part d'enfants pauvres passe alors de 15,8 % à 38,8 %. Le risque de pauvreté dépend aussi beaucoup de la situation des adultes du ménage sur le marché du travail. La pauvreté des enfants est la plus fréquente dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage : le taux de pauvreté est de 32,0 % lorsqu'un seul des deux adultes est en emploi et il atteint 80,2 % lorsque le parent isolé est au chômage ou inactif. ●

► Définitions

Les **enfants** sont les personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Niveau de vie, prestations familiales, taux de pauvreté, seuil de pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- "Child Poverty in the Midst of Wealth", Rapport de l'Unicef, décembre 2023.
- « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », in Les Cahiers de l'ONPES, octobre 2017.

► 1. Niveau de vie des enfants et des adultes en 2021

Âge	Niveau de vie moyen (en euros par an)	En % de la moyenne de l'ensemble de la population	Niveau de vie médian (en euros par an)	En % de la médiane de l'ensemble de la population
Enfants de moins de 18 ans	24 050	90,4	20 900	90,2
Adultes de 18 à 64 ans	27 520	103,4	24 040	103,8
Adultes de 65 ans ou plus	26 670	100,2	23 240	100,3
Ensemble	26 610	100,0	23 160	100,0

Lecture : En 2021, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 24 050 euros annuels, soit 90,4 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2021

Âge	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	19,7	366
De 3 à 5 ans	22,2	485
De 6 à 10 ans	19,6	755
De 11 à 14 ans	20,9	672
De 15 à 17 ans	21,0	481
Ensemble des enfants	20,6	2 759
Adultes de 18 à 64 ans	13,6	4 958
Adultes de 65 ans ou plus	10,6	1 400
Ensemble de la population	14,5	9 117

Lecture : En 2021, 19,7 % des enfants de moins de 3 ans sont pauvres, soit 366 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de jeunes dans le ménage en 2021

Nombre de jeunes (enfants ou jeunes adultes de moins de 25 ans) présents dans le ménage	Niveau de vie annuel (en euros par an)		Taux de pauvreté (en %)	Enfants pauvres (en milliers)
	Moyen	Médian		
1	25 920	23 010	14,0	368
2	26 290	22 850	14,7	887
3	21 950	18 740	24,8	774
4	18 140	15 350	35,4	391
5 ou plus	13 760	12 330	65,6	339
Ensemble	24 050	20 900	20,6	2 759

Lecture : Le niveau de vie moyen des enfants vivant dans un ménage comptant 3 jeunes de moins de 25 ans est de 21 950 euros par an. 24,8 % d'entre eux sont pauvres, soit 774 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des adultes en 2021

Configuration familiale et statut d'activité des adultes du ménage	Niveau de vie annuel (en euros par an)		Répartition des enfants (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Enfants pauvres (en milliers)
	Moyen	Médian			
Adultes en couple	26 000	22 620	77,7	15,8	1 647
Deux adultes en emploi	29 550	25 450	52,2	4,3	303
Un adulte en emploi, un au chômage ou inactif	19 910	16 470	20,6	32,0	886
Aucun des adultes en emploi (chômeurs ou inactifs)	13 700	11 050	4,8	70,5	458
Adulte isolé	16 910	15 300	18,6	38,8	968
En emploi	19 090	17 400	13,0	21,1	368
Chômeur ou inactif	11 800	11 020	5,6	80,2	600
Autres types de ménage	19 100	17 330	3,7	29,1	144
Ensemble	24 050	20 900	100,0	20,6	2 759

Note : Les adultes du ménage sont la personne de référence et son éventuel conjoint.

Lecture : En 2021, les enfants vivant avec deux adultes en emploi disposent en moyenne d'un niveau de vie de 29 550 euros. 52,2 % des enfants vivent dans une famille de ce type ; 4,3 % d'entre eux sont pauvres, soit 303 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.14 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

Le niveau de vie des personnes âgées est usuellement mesuré parmi les seules personnes vivant dans un logement ordinaire, par opposition aux personnes vivant en institution (maison de retraite, Ehpad, etc.). En 2021, le **niveau de vie** des personnes de 65 ans ou plus vivant à domicile est de 26 670 euros en moyenne, soit un niveau très proche de celui de l'ensemble de la population (26 610 euros) ► **figure 1**. Les pensions de retraite sont souvent plus faibles que les revenus d'activité, mais cet écart est contrebalancé par le fait que les personnes retraitées ont plus rarement des enfants à charge et bénéficient davantage de revenus du patrimoine.

Les 65 ans ou plus sont sous-représentés parmi les 10 % des personnes les plus modestes : 12,5 % des personnes situées dans le premier dixième de niveau de vie ont au moins 65 ans, contre 21,0 % de l'ensemble des personnes vivant en logement ordinaire ► **figure 2**. Leur **taux de pauvreté** est ainsi plus faible que celui de l'ensemble de la population : 10,6 % (soit 1,4 million de personnes pauvres), contre 14,5 % en 2021. Cette sous-représentation s'explique par le **minimum vieillesse** ou l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)** qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. L'Aspa peut être cumulée avec les **allocations logement** et permet à la plupart des ménages qui en bénéficient de disposer d'un niveau de vie supérieur au **seuil de pauvreté**. En 2021, l'Aspa a été portée à 907 euros par mois pour une personne seule (1 408 euros pour un couple), alors que le seuil de pauvreté mensuel s'élève à 1 158 euros pour une personne seule.

En 2021, 4,0 % des personnes âgées de 65 ans ou plus à domicile vivent dans un ménage dont au

moins l'un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa. Cette part s'élève à 22,0 % pour les personnes âgées vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} **décile** et 15,1 % pour celles au niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Elle est beaucoup plus faible à partir du 3^e décile.

Après 65 ans, le niveau de vie diminue avec l'âge : avec 24 990 euros par an en moyenne, les personnes de 80 ans ou plus qui vivent à domicile disposent d'un niveau de vie inférieur de 6 % au niveau moyen de la population. Le niveau de vie des 70-79 ans est proche du niveau moyen et celui des 65-69 ans est légèrement supérieur (+4 %). Le taux de pauvreté est plus élevé à partir de 80 ans (12,8 %) qu'entre 70 et 79 ans (compris entre 9,0 et 9,8 %). Les pensions de retraite des personnes les plus âgées sont plus faibles, notamment en raison d'une proportion plus forte de femmes ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 49 % des personnes de 80 ans ou plus vivent seules et près de 79 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

En 2016, une enquête a été réalisée auprès des personnes âgées vivant en institution, qui représentent 5 % des 65 ans ou plus et 9 % des 75 ans ou plus. Leur niveau de vie est inférieur à celui des personnes vivant à domicile. En les intégrant, le niveau de vie médian de la population des 75 ans ou plus en France métropolitaine est abaissé de 1 % : il est de 20 160 euros annuels en 2016, soit 2 % de moins que l'ensemble de la population. ●

► Définitions

Niveau de vie, taux de pauvreté, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, allocations logement, seuil de pauvreté, décile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et inégalités entre 1996 et 2021 », *in Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références »*, édition 2024.
- Fiche 09 « Le niveau de vie des retraités », *in Les retraités et les retraites, Drees*, édition 2023.
- « La moitié des seniors en institution a un niveau de vie compris entre 1 100 et 1 900 euros par mois », *Études et Résultats n° 1264, Drees*, avril 2023.
- « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première n° 1940*, mars 2023.

► 1. Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées vivant à domicile en 2021

Âge	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Niveau de vie médian (en euros par an)	Nombre de personnes (en milliers)	Répartition des personnes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	27 780	23 830	3 742	5,9	10,2	382
De 70 à 74 ans	27 030	23 700	3 584	5,7	9,8	353
De 75 à 79 ans	26 870	23 660	2 392	3,8	9,0	215
80 ans ou plus	24 990	21 720	3 504	5,6	12,8	450
Ensemble des personnes âgées	26 670	23 240	13 224	21,0	10,6	1 400
Ensemble de la population	26 610	23 160	63 023	100,0	14,5	9 117

Lecture : Le niveau de vie moyen des personnes âgées est de 26 670 euros par an. 10,6 % des personnes âgées sont pauvres, soit 1,4 million de personnes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Part de personnes âgées vivant à domicile dans chaque tranche de niveau de vie en 2021

en %

Tranche de niveau de vie ¹	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part de bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les 65 ans ou plus
Inférieur à D1	12,5	22,0
D1 à D2	21,2	15,1
D2 à D3	24,5	4,3
D3 à D4	23,8	1,7
D4 à D5	22,0	1,1
D5 à D6	23,3	1,4
D6 à D7	21,6	0,7
D7 à D8	20,6	0,6
D8 à D9	20,7	0,7
D9 à C95	20,3	0,4
Supérieur à C95	18,8	0,3
Ensemble	21,0	4,0

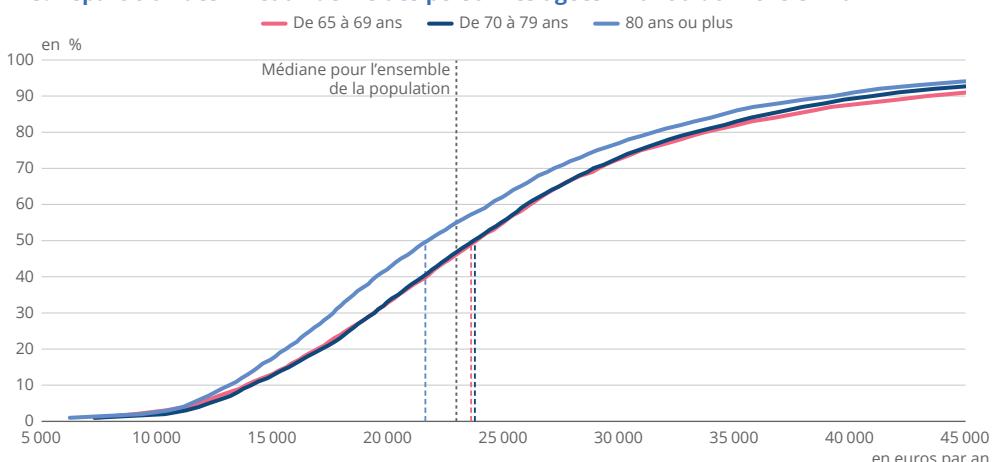
1 D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Lecture : Parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 12,5 % sont âgées de 65 ans ou plus, et 22,0 % de ces dernières vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées vivant à domicile en 2021



Note : Les pointillés représentent les niveaux de vie médians respectifs des différents groupes d'âge (couleurs associées).

Lecture : En 2021, la moitié des personnes âgées de 70 à 79 ans ont un niveau de vie annuel inférieur à 23 700 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité

En 2021, le **niveau de vie** moyen annuel des personnes de 18 ans ou plus en France métropolitaine s'élève à 29 140 euros pour les **actifs (en emploi ou chômeurs)**, contre 24 800 euros pour les **inactifs**, en grande partie des retraités ► **figure 1**. La situation vis-à-vis de l'emploi est déterminante : les chômeurs ont le niveau de vie moyen le plus faible (19 990 euros par an), inférieur de 33 % à celui des personnes en emploi (29 870 euros). Le niveau de vie moyen des retraités vivant à domicile s'élève à 26 090 euros annuels, soit 10 % de moins que les actifs. Les pensions de retraite sont généralement moins élevées que les salaires, mais des revenus du patrimoine plus élevés associés à des charges familiales réduites contribuent en partie à compenser cette différence. Le niveau de vie moyen des autres inactifs, notamment des étudiants vivant chez leurs parents, des femmes inactives ou des personnes ne pouvant pas travailler, est de 21 680 euros.

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 61,1 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à la **médiane**, contre 44,4 % des inactifs ► **figure 2**. Les chômeurs sont plus nombreux parmi les plus modestes : 43,6 % des chômeurs appartiennent aux 20 % des personnes au niveau de vie le plus faible (inférieur au 2^e **décile** de niveau de vie), et

seuls 27,6 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

6,1 % des retraités vivant à domicile ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile. L'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)**, accordée aux retraités ayant de faibles ressources (revenus et patrimoine), assure un plancher minimum de revenu. Au 1^{er} avril 2021, elle s'élève à 907 euros par mois pour une personne seule et 1 408 euros par mois pour un couple. Les retraités se répartissent ensuite presque équitablement entre les 2^e et 9^e déciles : des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 9,4 % des actifs ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, contre 17,4 % des inactifs ► **figure 3**. Parmi les actifs, le risque d'être en situation de pauvreté est 4,7 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs, 35,1 % de ces derniers étant confrontés à la pauvreté monétaire. Toutefois, un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, surtout s'il n'est occupé qu'une partie de l'année ou à temps partiel : 1,9 million de personnes ayant un emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté (7,4 %). Au sein des retraités, 10,9 % ont un niveau de vie inférieur à ce seuil. ●

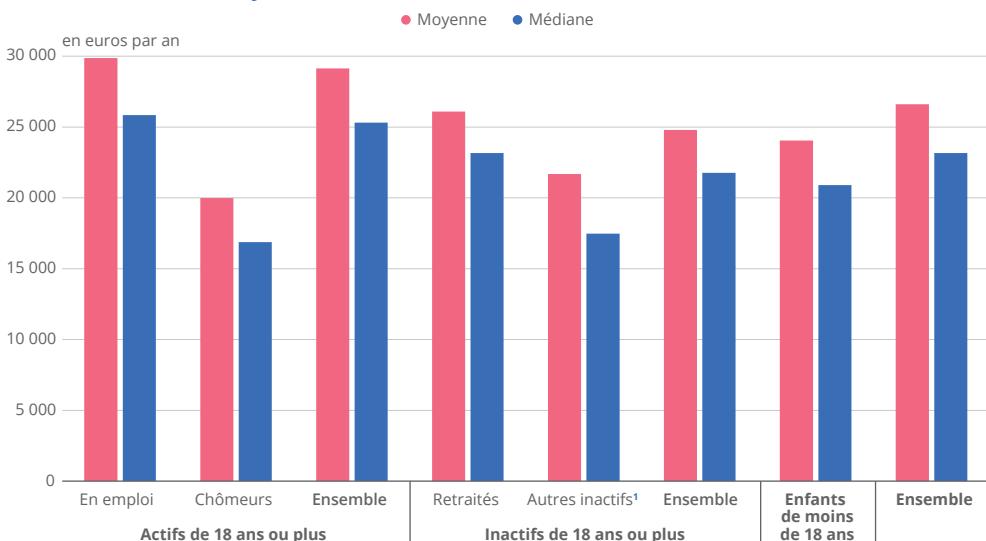
► Définitions

Niveau de vie, actif en emploi au sens du BIT, chômeur au sens du BIT, inactif au sens du BIT, médiane, décile, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, pauvreté monétaire, seuil de pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Pauvreté selon le statut d'activité et le seuil – Données annuelles de 1996 à 2021 », Chiffres-clés, Insee, novembre 2023.

► 1. Niveaux de vie moyen et médian selon l'activité en 2021



¹ Y compris étudiants vivant chez leurs parents.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian des actifs en emploi de 18 ans ou plus est de 29 870 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Répartition des actifs et des inactifs selon le niveau de vie en 2021

Catégorie	en %										
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Ensemble
Actifs de 18 ans ou plus	6,5	6,9	8,2	9,5	10,3	10,7	11,3	11,8	12,1	12,7	100,0
En emploi	4,8	6,2	7,9	9,4	10,5	11,0	11,7	12,3	12,7	13,3	100,0
Chômeurs	27,8	15,8	11,2	9,9	7,7	6,2	6,0	5,8	4,5	5,2	100,0
Inactifs de 18 ans ou plus	11,7	12,1	11,6	10,6	9,6	9,8	9,3	8,7	8,6	8,0	100,0
Retraités	6,1	10,3	11,5	11,4	10,6	11,3	10,4	10,1	9,8	8,4	100,0
Autres inactifs (dont étudiants)	25,4	16,3	11,9	8,4	7,1	6,0	6,5	5,5	5,8	7,0	100,0
Enfants de moins de 18 ans	14,7	13,3	11,3	10,2	10,0	8,9	8,4	8,1	7,7	7,4	100,0
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Lecture : En 2021, 6,9 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2021

Catégorie	Personnes (en milliers)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 568	2 687	9,4
En emploi	26 457	1 945	7,4
Chômeurs	2 110	741	35,1
Inactifs de 18 ans ou plus	21 047	3 671	17,4
Retraités	14 889	1 624	10,9
Autres inactifs (dont étudiants)	6 158	2 047	33,2
Enfants de moins de 18 ans	13 409	2 759	20,6
Ensemble	63 023	9 117	14,5

Lecture : En 2021, 1 945 000 personnes en emploi de 18 ans ou plus sont pauvres, soit 7,4 % d'entre elles.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle

Pour l'ensemble des actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé, le **niveau de vie** annuel moyen est de 29 170 euros en 2021 ► **figure 1**. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont la catégorie socioprofessionnelle disposant du niveau de vie moyen annuel le plus élevé : 41 960 euros, soit près du double de celui des employés (23 480 euros) et des ouvriers (22 250 euros) et près de 50 % de plus que les professions intermédiaires (29 050 euros) et les indépendants (32 380 euros). Pour ces derniers l'approche présente toutefois des limites, dans la mesure où ils peuvent intégrer une partie de leurs dépenses de consommation (dépenses d'énergie ou de logement par exemple) dans les comptes de leur société ou de leur exploitation.

Les inégalités sont plus fortes parmi les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 55 840 euros, soit un **rapport interdécile D9/D1** de 5,2. En comparaison, ce rapport est de 3,1 pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et de 2,5 pour les professions intermédiaires et les ouvriers. Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie : s'ils composent 3,5 % de la population totale, ils représentent une part plus élevée parmi les 10 % les plus modestes (4,7 %)

et les 10 % les plus aisés (6,5 %) ► **figure 2**.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures (9,5 % de la population totale) sont surreprésentés en haut de la distribution : ils représentent 33,6 % des 10 % les plus aisés.

9,2 % des actifs de 18 ans ou plus, dont la catégorie socioprofessionnelle est connue, vivent sous le **seuil de pauvreté**. Les **taux de pauvreté** des ouvriers (13,9 %) et des employés (12,1 %) sont supérieurs à la moyenne des personnes actives de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé, et celui des indépendants est le plus élevé (17,4 %). À l'opposé, seuls 2,9 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont en situation de pauvreté.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par les écarts de revenus d'activité, même si le système sociofiscal les atténue. Pour les ouvriers et les employés, le niveau de vie se compose entre 7,1 % et 8,1 % de **prestations sociales** (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité), contre seulement 1,4 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les indépendants ont une part élevée de leur niveau de vie qui provient de revenus du patrimoine (22,3 %), car ils peuvent dans certains cas partiellement se rémunérer sous la forme de dividendes. Les **impôts directs** représentent 26,6 % du niveau de vie des cadres, contre 14,6 % pour les employés et 12,8 % pour les ouvriers. ●

► Définitions

Niveau de vie, rapport interdécile D9/D1, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, prestations sociales, impôts directs : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- « Les inégalités économiques entre ménages selon le groupe socioprofessionnel », *in France, portrait social, coll. « Insee Référence »*, édition 2023.
- « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première n° 1884*, janvier 2022.

► 1. Distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021

montants annuels en euros

Catégorie socioprofessionnelle	Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médian (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (en %)
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	32 380	10 730	24 370	55 840	5,2	2,3	2,3	17,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	41 960	21 740	35 830	67 690	3,1	1,6	1,9	2,9
Profession intermédiaire	29 050	17 000	27 000	41 820	2,5	1,6	1,5	4,8
Employé	23 480	13 230	22 050	33 990	2,6	1,7	1,5	12,1
Ouvrier	22 250	12 640	21 460	32 000	2,5	1,7	1,5	13,9
Ensemble des actifs	29 170	14 260	25 350	45 320	3,2	1,8	1,8	9,2

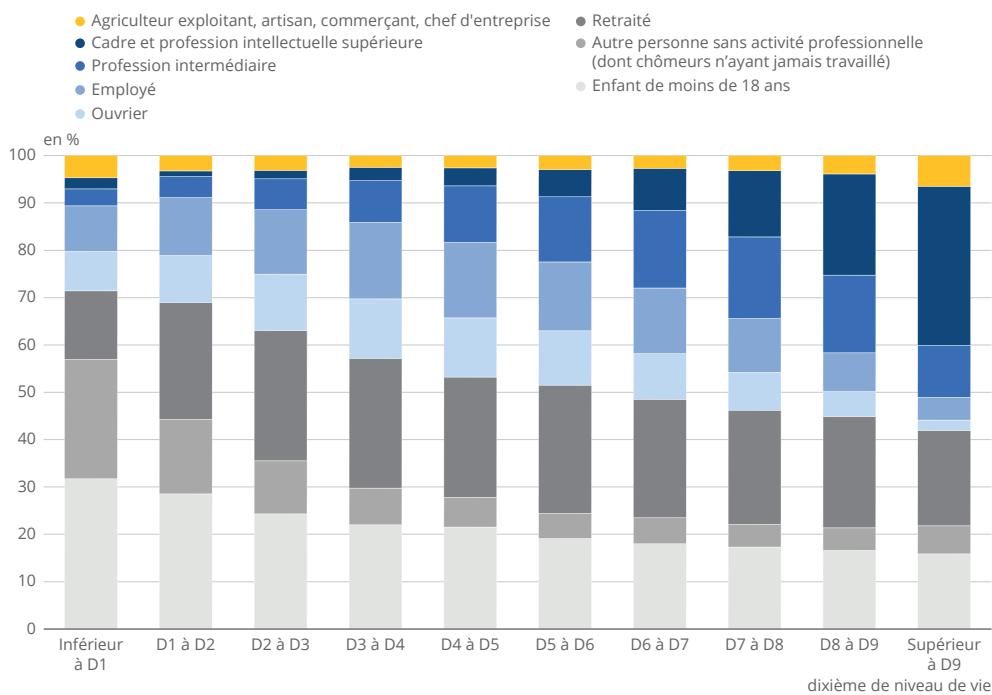
Notes : Les chômeurs ayant déjà travaillé sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi. La variable de catégorie socioprofessionnelle utilisée dans cette fiche n'est pas renseignée pour l'ensemble des actifs. Les résultats de la ligne « Ensemble des actifs » peuvent donc légèrement différer des résultats présentés dans la fiche précédente.

Lecture : En 2021, les 10 % d'employés les plus modestes (D1) ont un niveau de vie inférieur à 13 230 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Catégories socioprofessionnelles selon le niveau de vie en 2021



Notes : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi.

Lecture : Parmi les 10 % de personnes les plus aisées (ayant un niveau de vie supérieur au 9^e décile), 33,6 % sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes

En 2021, les **revenus individuels** des femmes actives s'élèvent en moyenne à 23 130 euros par an et sont inférieurs de 24 % à ceux des hommes (30 470 euros) ► **figure 1**. La **médiane** des revenus individuels des femmes est 15 % plus faible que celle des hommes et le neuvième **décile**, le seuil pour faire partie des 10 % aux plus hauts revenus, 26 % plus faible. Les revenus des femmes actives sont plus dispersés que ceux des hommes actifs : le **rapport interdécile D9/D1** s'élève à 7,1 pour les femmes, contre 7,0 pour les hommes.

Si les revenus individuels des femmes actives sont plus faibles que ceux des hommes, cela résulte en partie des différences de volume de travail annuel : elles sont à la fois moins souvent en emploi au cours de l'année, et davantage à temps partiel. En moyenne, le volume de travail des femmes salariées est inférieur de 11 % à celui des hommes en 2021. À poste comparable, c'est-à-dire la même profession chez le même employeur, les femmes ont un salaire qui se rapproche de celui des hommes tout en restant inférieur, ce qui s'explique en partie par l'expérience, l'ancienneté dans l'entreprise ou le diplôme. Les femmes au chômage perçoivent par ailleurs des allocations chômage plus faibles que les hommes au chômage, en lien avec les différences de salaire.

Les femmes retraitées vivant à domicile perçoivent en moyenne des revenus individuels annuels inférieurs de 27 % à ceux des hommes retraités. Cet écart est plus élevé dans la partie inférieure de l'échelle des revenus individuels : 52 % et 31 % respectivement pour les 1^{er} et 3^e déciles. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins longtemps que les hommes et ont eu des revenus d'activité plus faibles. Chez les retraités vivant à domicile, la dispersion des revenus est globalement moindre que chez les actifs, mais l'écart entre le rapport interdécile des revenus des femmes et celui des hommes est plus marqué que chez les actifs (5,4 pour les femmes et 3,5 pour les hommes). Cette plus grande dispersion chez les femmes est liée à une plus grande diversité de leurs carrières, pour certaines hachées ou très brèves.

► Définitions

Revenu individuel, médiane, décile, rapport interdécile D9/D1, niveau de vie, taux de pauvreté : voir Glossaire.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre les femmes et les hommes sont beaucoup moins fortes. Le niveau de vie moyen des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes ► **figure 2**. Le niveau de vie étant calculé au niveau du ménage, il est le même pour les deux membres d'un couple : les revenus du conjoint ou les revenus mutualisés au niveau du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales) peuvent compenser des revenus individuels plus faibles. Les différences entre femmes et hommes proviennent donc des personnes seules et des familles monoparentales. Les femmes seules de moins de 65 ans ont un niveau de vie inférieur de 6 % à celui des hommes. Les écarts de niveau de vie sont marqués au sein des familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 19 % à celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent sur les **taux de pauvreté**. Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes (15,2 % contre 13,7 %) ► **figure 3**. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 2,6 et 2,8 points. Ces différences s'expliquent principalement par la présence de davantage de mères isolées, qui ont des taux de pauvreté très élevés (24,4 % quand elles sont actives et même 82,4 % quand elles sont inactives). L'écart est le plus marqué chez les 75 ans ou plus (hors ceux vivant en institution, Ehpad, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) : le taux de pauvreté des femmes est supérieur de 4,1 points à celui des hommes. Alors que le taux de pauvreté augmente chez les femmes à partir de 75 ans, c'est l'inverse chez les hommes. En effet, à ces âges, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes, du fait d'une espérance de vie moins élevée de ces derniers ; le décès du conjoint peut entraîner une dégradation de la situation financière des femmes (malgré la possibilité de toucher une pension de réversion), en particulier pour les anciennes générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue. ●

► Pour en savoir plus

- « Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables », Insee Focus n° 320, mars 2024.
- Femmes et hommes, l'égalité en question, coll. « Insee Références », édition 2022.

► 1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2021

Indicateur	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Écart de revenu femmes/hommes (en %)	Revenu individuel annuel net (en euros)		Écart de revenu femmes/hommes (en %)
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Moyenne	23 130	30 470	-24	17 260	23 520	-27
1 ^{er} décile (D1)	5 640	7 790	-28	5 340	11 040	-52
3 ^{er} décile (D3)	15 290	18 750	-18	11 440	16 570	-31
Médiane (D5)	20 600	24 370	-15	15 930	20 560	-23
7 th décile (D7)	26 760	32 380	-17	20 900	25 850	-19
9 th décile (D9)	40 120	54 150	-26	29 100	38 140	-24
95 ^e centile	50 600	73 500	-31	35 130	47 380	-26
Rapport interdécile D9/D1	7,1	7,0	///	5,4	3,5	///

Note : Les revenus sont nets avant impôt mais bruts de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Lecture : En 2021, les femmes actives disposent de 23 130 euros par an de revenus individuels en moyenne.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Niveau de vie et pauvreté selon le type de ménage en 2021

Type de ménage	Niveau de vie annuel		Nombre de personnes (en milliers)	Pauvreté	
	Moyen (en euros)	Median (en euros)		Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	26 550	23 150	49 294	15,5	7 625
Personne seule	24 160	21 640	6 412	18,7	1 199
Femme active	25 140	22 880	2 222	12,6	280
Homme actif	26 660	22 970	2 880	13,0	375
Femme inactive	17 060	15 240	661	40,9	271
Homme inactif	16 940	14 700	648	42,1	273
Famille monoparentale	18 810	16 710	5 714	32,3	1 844
Mère inactive	11 530	11 020	843	82,4	695
Mère active	19 490	17 490	3 829	24,4	935
Père actif ou inactif	22 190	19 260	1 041	20,5	214
Couple	28 590	24 820	34 498	11,7	4 050
Couple d'actifs, avec ou sans enfants	30 850	26 660	24 484	5,2	1 266
Femme active - homme inactif, avec ou sans enfants	25 300	22 990	2 753	17,1	471
Femme inactive - homme actif, avec ou sans enfants	22 520	17 220	5 451	30,9	1 686
Couple d'inactifs, avec ou sans enfants	20 920	17 200	1 685	37,0	624
Autre couple	26 960	23 740	125	2,4	3
Autre type de ménage	22 550	20 710	2 668	19,9	531
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	26 810	23 190	13 728	10,9	1 492
Personne seule	23 360	20 290	4 752	17,9	848
Femme	22 730	19 980	3 384	18,2	616
Homme	24 890	21 190	1 368	17,0	233
Couple	28 890	24 980	8 363	6,6	552
Autre type de ménage	25 220	21 470	612	15,0	92
Ensemble	26 610	23 160	63 023	14,5	9 117
Femmes	26 130	22 850	32 482	15,2	4 930
Hommes	27 110	23 510	30 541	13,7	4 187

Note : Sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Lecture : En 2021, 6 412 000 personnes de moins de 65 ans vivent seules. Leur niveau de vie est en moyenne de 24 160 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2021

Âge	Femmes		Hommes	
	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 364	20,9	1 395	20,3
De 18 à 29 ans	701	17,8	598	15,0
De 30 à 49 ans	1 168	14,3	919	11,7
De 50 à 64 ans	834	13,0	737	12,2
De 65 à 74 ans	412	10,5	323	9,5
75 ans ou plus	451	13,0	215	8,9
Ensemble	4 930	15,2	4 187	13,7

Lecture : 17,8 % des femmes de 18 à 29 ans sont pauvres (soit 701 000 personnes).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.18 Niveau de vie et pauvreté des immigrés

En 2021, les **immigrés** disposent d'un **niveau de vie** annuel moyen de 21 570 euros, contre 27 170 euros pour la population non immigrée. Les revenus d'activité représentent la principale composante de leur niveau de vie (75 %), comme pour les non-immigrés (76 %) ▶ **figure 1**. Les **prestations sociales** (hors pensions, retraites et allocations chômage) représentent une part plus élevée des niveaux de vie des immigrés : 11 %, contre 6 % pour les non-immigrés. La part de ces prestations varie de 16 % pour les immigrés nés en Afrique à 6 % pour ceux nés en Europe (un niveau identique à celui des non-immigrés). Cet écart s'explique, entre autres, par le fait que les immigrés originaires d'Afrique appartiennent plus souvent à des familles nombreuses : 22 % vivent dans des familles avec au moins trois enfants, contre 10 % des immigrés européens et 14 % des non-immigrés. Les pensions et retraites représentent 18 % du niveau de vie des immigrés, contre 24 % pour les non-immigrés. Cette part diffère fortement selon l'origine géographique : 12 % pour les immigrés nés en Afrique, contre 29 % pour ceux nés en Europe, plus âgés (de 6,6 ans en moyenne).

Au total, le niveau de vie moyen des immigrés avant le versement des prestations et le prélèvement des impôts est inférieur de 26 % à celui des non-immigrés. Après redistribution, l'écart se réduit à 21 %. Les immigrés originaires d'Afrique, qui représentent un peu moins de la moitié de la population immigrée, disposent du niveau de vie moyen le plus faible : 18 990 euros par an. Il est inférieur de 23 % à celui des

immigrés européens et de 30 % à celui des non-immigrés.

Le niveau de vie moyen plus faible des immigrés s'explique en partie par des revenus d'activité en moyenne inférieurs de 22 %. Des facteurs structurels expliquent cet écart : les personnes immigrées sont en moyenne plus jeunes, moins diplômées et occupent des emplois moins qualifiés. Elles sont également plus souvent au chômage : 7,0 % en moyenne, contre 3,0 % pour les non-immigrés.

En 2021, 68,9 % des immigrés ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie **médian** : ils sont 78,0 % parmi ceux nés en Afrique et 57,7 % au sein de ceux nés en Europe ▶ **figure 2**. À l'autre extrémité de la distribution, 12,7 % des immigrés font partie des 20 % des personnes les plus aisées ; c'est le cas de 7,8 % des immigrés nés en Afrique et 17,9 % de ceux nés en Europe.

Les personnes immigrées sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 30,6 %, soit 17,9 points de plus que celui des personnes non immigrées ▶ **figure 3**. Si les immigrés représentent 10 % de la population française, ils représentent 21 % des personnes pauvres. Au sein de la population immigrée, le taux de pauvreté des personnes d'origine africaine est 1,6 fois plus élevé que celui des personnes d'origine européenne : 35,9 % contre 22,7 %. Les inégalités, mesurées par le **rapport interdécile D9/D1**, sont quant à elles plus faibles parmi les immigrés nés en Afrique que celles parmi les immigrés nés en Europe. ●

► Définitions

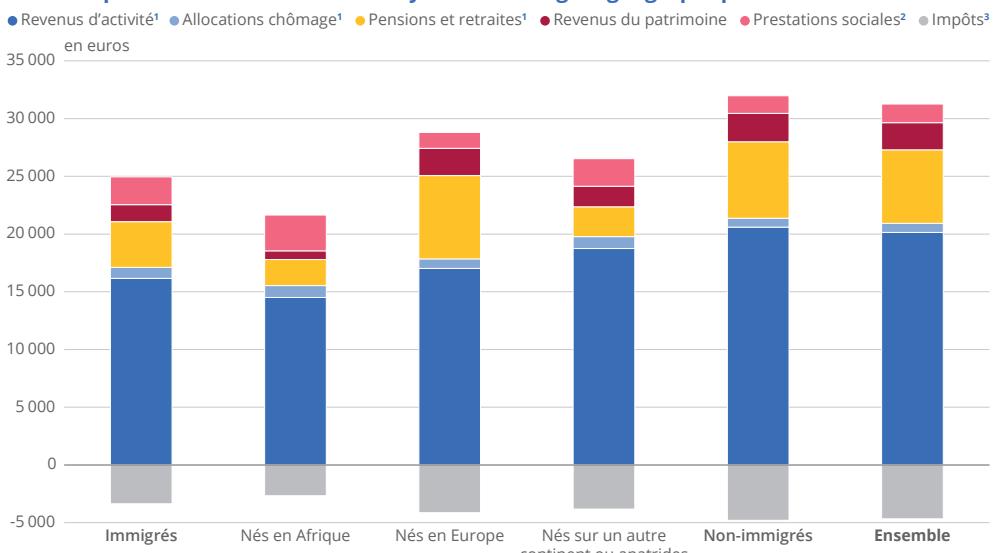
Les **immigrés** sont des personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance. Certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite.

Niveau de vie, prestations sociales, médiane, taux de pauvreté, rapport interdécile D9/D1 : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

Fiche « Niveau de vie et pauvreté monétaire », *in Immigrés et descendants d'immigrés, coll. « Insee Références »*, édition 2023.

► 1. Composition du niveau de vie moyen selon l'origine géographique en 2021



¹ Y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, heures supplémentaires, prime soignant. Revenus nets avant impôt sur le revenu mais bruts de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

² Prestations familiales, prestations logement, minima sociaux et prime d'activité, bruts de CRDS.

³ Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélevements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélevements sur les revenus du patrimoine.

Lecture : En 2021, le niveau de vie moyen des immigrés est de 21 570 euros. Les revenus d'activité contribuent à hauteur de 16 160 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Répartition des personnes selon le niveau de vie et l'origine géographique en 2021

en %

Population	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Immigrés	21,9	17,7	11,7	9,4	8,2	6,7	5,9	5,8	6,0	6,7
Nés en Afrique	26,3	20,7	12,6	9,8	8,6	5,5	4,8	3,9	4,0	3,8
Nés en Europe	16,0	13,1	10,7	8,8	9,1	9,2	7,3	7,9	8,5	9,4
Nés sur un autre continent ou apatrides	21,0	18,0	11,3	9,2	6,0	5,6	6,4	6,8	6,5	9,2
Non-immigrés	8,7	9,1	9,8	10,1	10,2	10,4	10,5	10,5	10,5	10,4
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Lecture : En 2021, 21,9 % des immigrés ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie (D1).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique en 2021

Population	Niveau de vie (en euros par an)					Rapport interdécile D9/D1	Répartition des personnes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
	Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médian	9 ^e décile (D9)	D9/D1				
Immigrés	21 570	9 360	18 060	36 300	3,9	10,0	30,6	3 925	
Nés en Afrique	18 990	9 010	16 140	30 650	3,4	4,8	35,9	1 080	
Nés en Europe	24 680	10 460	21 130	40 750	3,9	3,2	22,7	463	
Nés sur un autre continent ou apatrides	22 700	9 200	18 340	40 000	4,3	2,0	30,7	382	
Non-immigrés	27 170	12 830	23 690	42 280	3,3	90,0	12,7	7 192	
Ensemble	26 610	12 290	23 160	41 870	3,4	100,0	14,5	9 117	

Lecture : En 2021, le niveau de vie moyen des immigrés est de 21 570 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

1.19 Niveau de vie en Europe

Au niveau européen, les statistiques sur les **niveaux de vie** sont calculées à partir du dispositif harmonisé EU-SILC pour permettre des comparaisons entre les pays. Cette source diffère de la source ERFS qui fait référence pour le calcul des statistiques nationales. Elle propose par ailleurs des chiffres au niveau France (hors Mayotte), alors que la source ERFS présente des chiffres sur la France métropolitaine ► **sources**.

En 2021, selon le dispositif EU-SILC, le niveau de vie médian dans les pays membres de l'Union européenne (UE) est de 19 100 euros annuels, soit 1 600 euros par mois. Il varie de 5 400 euros annuels en Bulgarie à 45 300 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 8. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, qui permettent de prendre en compte la différence de niveaux de prix entre les pays, ce rapport varie de 1 à 3 ► **figure 1**. Même exprimé en SPA, le niveau de vie médian est nettement plus élevé au Luxembourg que dans les autres pays européens. Viennent ensuite les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, le Danemark et l'Allemagne. La France se classe en neuvième position : le niveau de vie médian est de 20 600 SPA, supérieur de 10 % au niveau médian de l'Union européenne (18 700 SPA).

La moyenne dans l'UE des **rapports interdéciles D9/D1** de chaque pays, c'est-à-dire le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (D9) rapporté au niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes (D1), vaut 3,6. En France et en Allemagne, le rapport interdécile est légèrement inférieur à la moyenne européenne (3,5). Il est le plus

faible en Slovaquie (2,7), en Slovénie (2,8) et en Tchéquie (2,9). À l'inverse, les inégalités mesurées par cet indicateur sont les plus élevées en Bulgarie (5,6). Elles sont également marquées en Espagne, en Italie, en Roumanie et dans les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) avec des valeurs allant de 4,3 à 4,9. Le **ratio (100-S80)/S20**, défini comme le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et celle détenue par les 20 % les moins aisés, et l'**indice de Gini** révèlent, comme pour le rapport interdécile, de plus fortes inégalités de niveau de vie dans les trois pays baltes, dans des pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne et Grèce) et dans les deux derniers pays admis dans l'Union européenne (Bulgarie et Roumanie). A contrario, les pays d'Europe centrale (Slovaquie, Slovénie, Pologne et Tchéquie) présentent de faibles inégalités de niveau de vie. Les trois indicateurs situent la France et l'Allemagne dans la moyenne de l'Union européenne.

Le salaire minimum est un outil de politique publique qui permet de limiter les inégalités. Au 1^{er} juillet 2023, 22 des 27 pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les cinq autres États membres, il n'existe pas à proprement parler, car il est fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux. Le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie en 2023 de 680 SPA par mois en Bulgarie à 1 830 SPA en Allemagne et au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 3 ► **figure 2**. Pour les Pays-Bas, la Belgique et la France, il est aussi supérieur ou égal à 1 500 SPA par mois. ●

► Sources

EU-SILC, ERFS : voir annexe Sources et méthodes.

► Définitions

Niveau de vie, standard de pouvoir d'achat (SPA), rapport interdécile D9/D1, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- "Living conditions in Europe", Eurostat.

► 1. Indicateurs d'inégalités dans l'Union européenne en 2021

Pays	Niveau de vie annuel médian (en SPA)	Niveau de vie annuel médian (en euros)	Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini
Bulgarie	9 700	5 400	5,6	7,3	0,38
Slovaquie	9 800	8 800	2,7	3,1	0,21
Roumanie	10 000	5 500	4,9	6,0	0,32
Hongrie	10 200	7 000	3,0	4,0	0,27
Grèce	10 800	9 500	4,1	5,3	0,31
Croatie	12 300	8 800	3,8	5,1	0,32
Portugal	12 300	11 000	4,2	4,6	0,29
Lettonie	12 800	10 300	4,9	6,3	0,34
Lituanie	14 200	10 200	4,9	6,4	0,36
Pologne	14 900	8 900	3,3	3,9	0,26
Tchéquie	15 400	12 100	2,9	3,5	0,25
Estonie	17 100	14 800	4,7	5,4	0,32
Espagne	17 300	16 800	4,6	5,6	0,32
Italie	18 500	18 600	4,3	5,6	0,33
UE	18 700	19 100	3,6	4,7	0,30
Slovénie	18 800	16 500	2,8	3,3	0,23
Chypre	19 700	17 900	3,4	4,3	0,29
Zone euro	20 000	21 300	3,7	4,8	0,30
Irlande	20 200	29 100	3,2	4,1	0,28
Suède	20 600	26 700	3,4	4,4	0,28
France¹	20 600	23 100	3,5	4,6	0,30
Malte	20 700	18 200	3,7	4,8	0,31
Finlande	20 900	26 500	3,0	3,8	0,27
Danemark	23 200	33 300	3,0	4,4	0,29
Allemagne	23 200	25 000	3,5	4,0	0,28
Belgique	24 100	27 300	3,0	3,6	0,25
Autriche	25 100	27 800	3,4	4,3	0,28
Pays-Bas	25 400	29 500	3,1	3,9	0,26
Luxembourg	33 200	45 300	3,6	4,7	0,30

1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans le reste de l'ouvrage. Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

Notes : Les indicateurs portent sur le niveau de vie du ménage en 2021 (année de perception des revenus) ; 2022 étant l'année de l'enquête. Pour l'Union européenne et la zone euro, les indicateurs sont calculés comme les moyennes individuelles des pays concernés pondérées par leur population.

Lecture : En 2021, le niveau de vie annuel médian en Bulgarie est de 9 700 standards de pouvoir d'achat (SPA).

Champ : Union européenne, France hors Mayotte.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données du 01/01/2024.

► 2. Salaire minimum dans l'Union européenne au 1^{er} juillet 2023

Pays ¹	Salaire brut minimum mensuel à temps plein ²		Pays ¹	Salaire brut minimum mensuel à temps plein ²	
	(en SPA)	(en euros)		(en SPA)	(en euros)
Bulgarie	680	400	Roumanie	1 050	600
Lettonie	740	620	Lituanie	1 070	840
Slovaquie	760	700	Pologne	1 250	810
Estonie	770	730	Irlande	1 300	1 910
Hongrie	890	620	Espagne	1 310	1 260
Tchéquie	950	730	Slovénie	1 330	1 200
Malte	950	840	France	1 590	1 750
Croatie	970	700	Belgique	1 700	1 960
Portugal	990	890	Pays-Bas	1 710	2 000
Chypre	1 030	940	Luxembourg	1 830	2 510
Grèce	1 030	910	Allemagne	1 830	2 000

1 Il n'y a pas de salaire minimum national en Autriche, au Danemark, en Finlande, en Italie et en Suède.

2 Le temps plein est une notion variable selon les pays : il ne correspond pas à un nombre d'heures identique dans tous les pays de l'UE.

Lecture : Au 1^{er} juillet 2023, le salaire brut minimum à temps plein en France est de 1 590 standards de pouvoir d'achat (SPA) par mois, c'est-à-dire en effaçant les différences de coût de la vie entre les pays.

Champ : 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe, France hors Mayotte.

Source : Eurostat, extraction des données du 01/01/2024.

1.20 Pauvreté monétaire en Europe

Au niveau européen, les statistiques sur la pauvreté sont calculées à partir du dispositif harmonisé EU-SILC pour permettre des comparaisons entre les pays. Cette source diffère de la source ERFS qui fait référence pour le calcul des statistiques nationales. Elle propose par ailleurs des chiffres au niveau France hors Mayotte, alors que la source ERFS présente des chiffres sur la France métropolitaine ► [sources](#).

Avec un **seuil de pauvreté** à 60 % du niveau de vie **médian** de chaque pays, la **pauvreté monétaire** touche 16,5 % des habitants de l'Union européenne (UE) en 2021, soit environ 73 millions de personnes ► [figure 1](#). Les disparités entre les différents pays sont grandes : le taux de pauvreté est le plus faible en Tchéquie (10,2 %) et il se situe entre 12 % et 15 % dans douze pays dont l'Allemagne, les Pays-Bas et la Pologne. Vient ensuite la France, où le taux de pauvreté monétaire est de 15,6 % (hors Mayotte), soit près d'un point en dessous de la moyenne de l'UE. À l'inverse, dans les pays du sud de l'Europe, les taux de pauvreté sont plus élevés : 18,8 % en Grèce, 20,1 % en Italie et 20,4 % en Espagne. Les taux de pauvreté les plus hauts – supérieurs à 21 % – sont mesurés dans les pays baltes (Estonie et Lettonie), en Bulgarie et en Roumanie.

Les taux de pauvreté sont déterminés à partir de la part de la population se situant en dessous des seuils de pauvreté, définis comme une fraction du niveau de vie médian des pays. Ces seuils peuvent être ramenés en **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, unité commune permettant de les comparer. Le seuil de pauvreté

est un indicateur lié au niveau de vie médian de la population, alors que le taux de pauvreté décrit la part des personnes dont le niveau de vie est très inférieur à la médiane, d'où l'intérêt de considérer de manière conjointe les deux indicateurs. Les pays dont le seuil de pauvreté est inférieur à la moyenne européenne présentent des taux de pauvreté hétérogènes : alors que le niveau de vie médian est relativement proche en Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et Hongrie, une part beaucoup plus grande de la population vit sous le seuil de pauvreté dans les deux premiers pays (taux de pauvreté supérieur à 20 %) que dans les deux derniers (taux de pauvreté entre 12 % et 14 %). Au contraire, pour les pays dont le seuil de pauvreté est supérieur à la moyenne européenne, les taux de pauvreté sont plus homogènes, oscillant entre 12 % et 17 %.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 23,1 % en moyenne dans l'Union européenne ► [figure 2](#). En moyenne, plus le taux de pauvreté est élevé, plus l'intensité de la pauvreté l'est. En Finlande, à Chypre et à Malte, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au plus 16,5 %) : le niveau de vie médian de la population pauvre est plus proche du seuil de pauvreté. À l'opposé, l'intensité de la pauvreté est élevée en Croatie, en Bulgarie, en Italie, en Lettonie et en Espagne (au moins 25 %) et elle est la plus forte en Roumanie (32,0 %) : dans ces pays, les personnes pauvres ont un niveau de vie médian bien inférieur au seuil de pauvreté. En France, l'intensité de la pauvreté est un peu plus faible que la moyenne européenne (20,2 % contre 23,1 %). ●

► Sources

EU-SILC, ERFS : voir annexe Sources et méthodes.

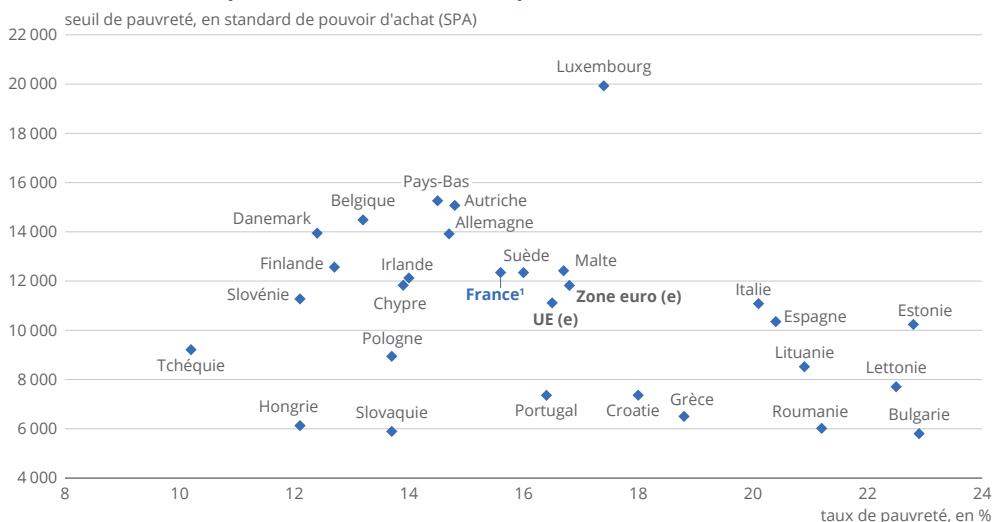
► Définitions

Seuil de pauvreté, médiane, pauvreté monétaire, standard de pouvoir d'achat (SPA), intensité de la pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- "Key figures on European living conditions", Eurostat, édition 2023.
- « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », in La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Seuil et taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2021



(e) : estimation du seuil de pauvreté.

1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans le reste de l'ouvrage. Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

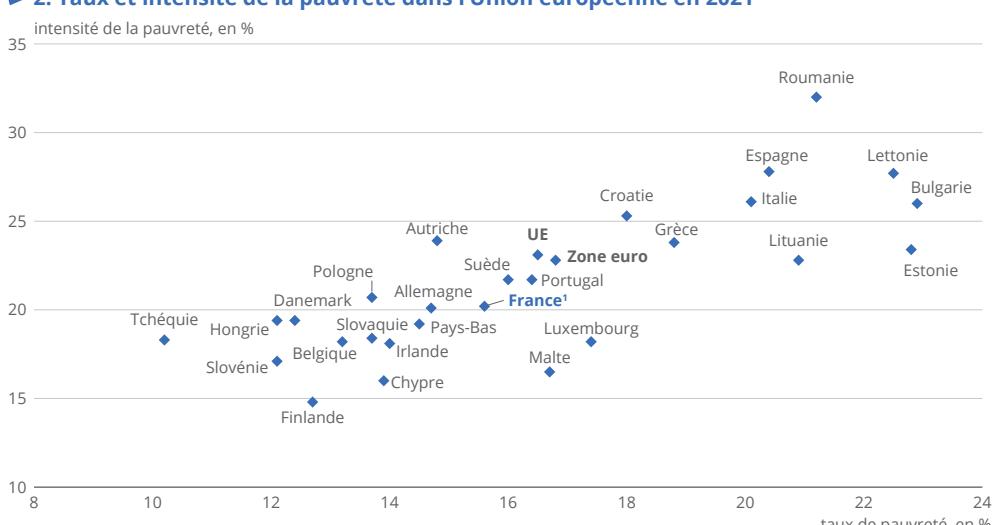
Notes : Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian en 2021 (année de perception des revenus) ; 2022 étant l'année de l'enquête. Pour l'Union européenne et la zone euro, les indicateurs sont calculés comme les moyennes individuelles des pays concernés pondérées par leur population.

Lecture : Dans l'Union européenne, le taux de pauvreté est de 16,5 % et le seuil de pauvreté est de 11 113 standards de pouvoir d'achat (SPA).

Champ : Union européenne, France hors Mayotte.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données du 01/01/2024.

► 2. Taux et intensité de la pauvreté dans l'Union européenne en 2021



1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans le reste de l'ouvrage. Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

Notes : Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian en 2021 (année de perception des revenus) ; 2022 étant l'année de l'enquête. Pour l'Union européenne et la zone euro, les indicateurs sont calculés comme les moyennes individuelles des pays concernés pondérées par leur population.

Lecture : Dans l'Union européenne, le taux de pauvreté est de 16,5 % et l'intensité de la pauvreté de 23,1 %.

Champ : Union européenne, France hors Mayotte.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données du 01/01/2024.

1.21 Niveau de vie et pauvreté par région

Au niveau régional, les statistiques sur la pauvreté et les niveaux de vie sont calculées à partir du dispositif Filosofi pour disposer de données suffisamment précises. Cette source diffère de la source ERFS qui fait référence pour le calcul des statistiques nationales ►sources.

En 2021, le **niveau de vie médian** annuel est le plus élevé dans les régions Île-de-France, 25 210 euros, et Auvergne-Rhône-Alpes, 23 800 euros ►figure 1. À l'opposé, les niveaux de vie médians sont les plus faibles en Outre-mer et, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-France et en Occitanie avec, respectivement 21 420 euros et 22 010 euros. Ces écarts renvoient en partie au profil des populations selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge : par exemple, en Martinique, il y a en proportion moins d'actifs en emploi, et parmi eux plus d'ouvriers et moins de cadres qu'en Île-de-France.

Au sein des régions, les inégalités de niveaux de vie sont les plus fortes en Outre-mer, en Île-de-France et, dans une moindre mesure en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Île-de-France, le **rapport interdécile D9/D1** est de 4,4 ; les 10 % les plus aisés disposent d'un niveau de vie particulièrement élevé, supérieur ou égal à 50 670 euros (9^e **décile**), contre 41 180 euros au niveau national (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les inégalités tiennent davantage aux faibles niveaux de vie des personnes les plus modestes. En Corse et dans les régions d'outre-mer, les

niveaux de vie sont plus faibles qu'au niveau national à la fois parmi les plus pauvres et parmi les plus aisés. Avec un rapport interdécile de 2,8, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les régions les moins inégalitaires. Pour les autres régions métropolitaines, le rapport interdécile est compris entre 3,0 et 3,4, soit relativement proche de la moyenne nationale (3,4).

Le **taux de pauvreté** est variable d'une région à l'autre. Les régions d'outre-mer sont particulièrement touchées par la pauvreté. En France métropolitaine, la pauvreté est la plus marquée en Corse (18,1 %), dans les Hauts-de-France (18,0 %), en Occitanie (17,5 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,4 %) et en Île-de-France (16,1 %). Dans les Pays de la Loire et en Bretagne, la part des personnes en situation de pauvreté est la plus basse (respectivement 11,0 % et 11,1 %) ; dans ces deux régions, l'**intensité de la pauvreté** est aussi la plus faible (respectivement 18,5 % et 18,8 %, contre 20,9 % au niveau national).

Les disparités départementales peuvent être fortes au sein d'une région. En Île-de-France, les Hauts-de-Seine et Paris sont les départements avec les niveaux de vie médians les plus hauts, alors qu'en Seine-Saint-Denis, le niveau de vie médian (19 020 euros) est le plus bas de France métropolitaine et le taux de pauvreté est le plus élevé (28,4 %) ►figure 2. Dans les Pays de la Loire, les disparités départementales sont fortes également : le niveau de vie médian et le 9^e décile de la Loire-Atlantique sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ●

► Sources

Filosofi, ERFS : voir annexe Sources et méthodes.

► Définitions

Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine, même si le dispositif Filosofi couvre aussi La Réunion et la Martinique.

Niveau de vie, médiane, rapport interdécile D9/D1, décile, intensité de la pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2021 », Insee Résultats, janvier 2024.
- « Structure et distribution des revenus, inégalités des niveaux de vie en 2020 », Chiffres détaillés, Insee, janvier 2023.

► 1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2021

Région	Niveau de vie annuel (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté ¹ (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
	1 ^{er} décile (D1)	Médian	9 ^e décile (D9)			
Île-de-France	11 480	25 210	50 670	4,4	16,1	23,7
Auvergne-Rhône-Alpes	12 620	23 800	42 670	3,4	13,3	20,2
Bretagne	13 460	23 240	38 010	2,8	11,1	18,8
Pays de la Loire	13 490	23 050	37 410	2,8	11,0	18,5
Grand Est	12 050	22 960	40 350	3,3	15,1	20,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 300	22 820	41 140	3,6	17,4	22,0
Centre-Val de Loire	12 600	22 780	37 510	3,0	13,5	19,7
Bourgogne-Franche-Comté	12 660	22 750	38 500	3,0	13,4	19,1
Nouvelle-Aquitaine	12 500	22 710	38 310	3,1	13,8	19,9
Normandie	12 570	22 480	37 170	3,0	13,7	19,3
Corse	11 180	22 390	40 320	3,6	18,1	21,2
Occitanie	11 410	22 010	38 180	3,3	17,5	21,0
Hauts-de-France	11 490	21 420	36 680	3,2	18,0	19,5
Martinique	9 360	19 770	39 070	4,2	26,8	24,1
La Réunion	8 820	17 070	37 890	4,3	36,1	24,0
France métropolitaine, Martinique et La Réunion	11 960	23 000	41 180	3,4	15,3	20,9
Guadeloupe	7 200	15 720	35 280	4,9	34,5	24,8
Guyane	4 320	11 040	33 720	7,8	52,9	40,4
Mayotte	0	3 120	21 240	ns	77,3	87,3

ns : non significatif.

1 Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la France métropolitaine.

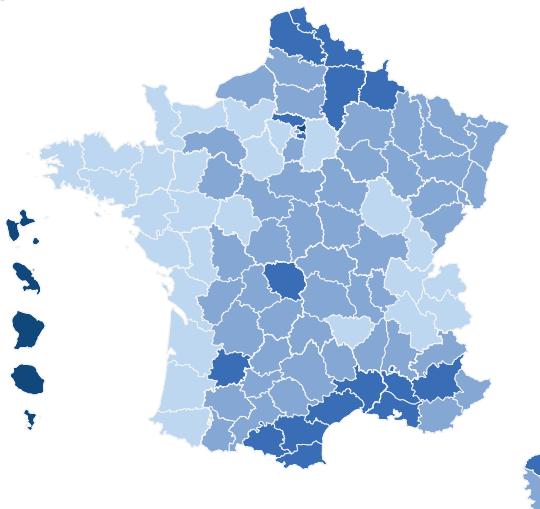
Note : Les données de la Guadeloupe, de la Guyane et de Mayotte sont issues de l'enquête Budget de famille de 2017 et ne sont donc pas à comparer aux autres régions.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian est de 25 210 euros en Île-de-France.

Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Ccnsa, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, enquête Budget de famille 2017 (pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte).

► 2. Taux de pauvreté par département en 2021



© IGN-Insee-Datex 2024

Notes : Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la France métropolitaine. Les données de la Guadeloupe, de la Guyane et de Mayotte sont issues de l'enquête Budget de famille de 2017 et ne sont donc pas à comparer aux autres régions.

Lecture : En 2021, le taux de pauvreté est de 28,4 % en Seine-Saint-Denis.

Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Ccnsa, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, enquête Budget de famille 2017 (pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte).

1.22 Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes

Au niveau local, les statistiques sur la pauvreté et les niveaux de vie sont calculées à partir du dispositif Filosofi pour disposer de données suffisamment précises. Cette source diffère de la source ERFS qui fait référence pour le calcul des statistiques nationales ► **sources**.

En 2021, la moitié de la population de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion a un **niveau de vie** annuel supérieur à 23 000 euros et 15,3 % est **pauvre** d'après le dispositif Fichier localisé social et fiscal ► **figure 1**. Les disparités de niveau de vie et de pauvreté varient selon l'éloignement par rapport au centre de l'**aire d'attraction des villes** et selon la taille de cette aire.

Les niveaux de vie **médians** sont plus faibles dans les **pôles** que dans les **couronnes** et, au sein des pôles, plus bas dans les communes-centres que dans les autres communes, sauf dans l'aire d'attraction de Paris. Pour chacune de ces catégories de communes, ils sont plus élevés dans les plus grandes aires d'attraction. Les niveaux de vie médians sont les plus élevés dans la commune de Paris (29 730 euros).

Les inégalités de niveau de vie augmentent avec la taille de l'aire. Elles sont les plus fortes dans les pôles, en particulier dans les communes-centres : le 1^{er} **décile** de niveau de vie y est le plus bas de toutes les catégories de communes. Ainsi, 19,4 % des personnes vivant dans un pôle sont pauvres, contre 10,7 % dans les couronnes. Quelle que soit la taille de l'aire, le **taux de pauvreté** est bien plus élevé dans le pôle que dans la couronne (jusqu'à deux fois

plus dans les aires de plus de 50 000 habitants). La pauvreté est particulièrement élevée dans les communes-centres, où un habitant sur cinq est pauvre. L'**intensité de la pauvreté** y est également plus forte que dans les autres catégories de communes. Dans les aires de moins de 50 000 habitants, la population des pôles est moins pauvre que dans les plus grands pôles (sauf Paris) et les différences de taux de pauvreté entre pôles et couronnes y sont moindres.

Les niveaux de vie médians varient sensiblement d'une aire d'attraction à l'autre selon leur localisation. Ils sont les plus élevés dans les aires qui bordent la Suisse, où travaillent de nombreux frontaliers (32 620 euros dans l'aire de Morteau et 32 570 euros dans la partie française de l'aire de Genève - Annemasse) ► **figure 2**. À l'inverse, les niveaux de vie médians les plus faibles sont dans les départements d'outre-mer et dans les aires de la région Hauts-de-France, notamment celles de Bohain-en-Vermandois, Bruay-la-Buissière, et Fourmies. Les différences sont également notables en matière de pauvreté. Le taux de pauvreté est inférieur à 6 % dans les aires de Morteau dans le Doubs et de Cugand en Vendée, mais dépasse 30 % dans l'aire de Bohain-en-Vermandois, dans deux des trois aires de la Martinique et dans toutes celles de La Réunion.

Hors aires d'attraction des villes, le niveau de vie médian, le **rapport interdécile D9/D1**, le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont plus faibles qu'au niveau national. Pour la pauvreté et l'intensité de la pauvreté, ces territoires sont dans des situations intermédiaires entre les pôles et les couronnes. ●

► Sources

Filosofi, ERFS : voir annexe Sources et méthodes.

► Définitions

Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine, même si le dispositif Filosofi couvre aussi La Réunion et la Martinique.

Niveau de vie, pauvreté monétaire, aires d'attraction des villes, médiane, pôles, couronnes, décile, intensité de la pauvreté, rapport interdécile D9/D1 : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2021 », Insee Résultats, janvier 2024.
- « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Ile-de-France et dans les communes denses », Insee Focus n° 196, juin 2020.

► 1. Niveau de vie et pauvreté en 2021 selon la catégorie de communes et la taille des aires d'attraction des villes

Territoire	Niveau de vie annuel (en euros)			Indicateurs d'inégalités et de pauvreté			
	1 ^{er} décile (D1)	Médian	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Aire de Paris							
Pôles, dont :							
Commune-centre	11 120	24 870	51 750	4,7	17,3	18,0	24,0
Autres communes en pôle	11 240	29 730	71 610	6,4	15,6	3,1	27,5
Couronnes	11 100	24 070	47 300	4,3	17,7	14,9	23,3
Couronnes	13 950	25 600	42 890	3,1	9,8	2,5	20,2
Aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)							
Pôles, dont :							
Commune-centre	10 860	22 730	42 780	3,9	19,4	12,5	22,4
Autres communes en pôle	10 220	22 130	43 600	4,3	22,1	7,1	23,5
Couronnes	11 570	23 260	42 030	3,6	16,7	5,4	21,1
Couronnes	14 050	25 240	43 630	3,1	9,5	6,3	19,3
Aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants							
Pôles, dont :							
Commune-centre	10 590	21 230	39 270	3,7	21,3	14,4	21,9
Autres communes en pôle	10 150	20 630	38 970	3,8	23,6	10,3	22,5
Couronnes	11 560	22 270	39 770	3,4	17,2	4,1	20,5
Couronnes	13 390	23 820	39 640	3,0	11,2	9,3	19,3
Aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants							
Pôles, dont :							
Commune-centre	10 600	20 460	36 570	3,4	22,2	10,5	21,0
Autres communes en pôle	10 510	20 390	36 710	3,5	22,7	9,0	21,1
Couronnes	11 140	20 840	35 890	3,2	19,7	1,5	19,9
Couronnes	13 530	23 070	37 140	2,7	10,9	8,0	18,2
Aire de moins de 50 000 habitants							
Pôles, dont :							
Commune-centre	11 460	21 040	35 660	3,1	18,1	7,5	19,7
Autres communes en pôle	11 340	20 870	35 390	3,1	18,7	6,8	19,7
Couronnes	12 440	22 110	37 370	3,0	14,2	0,8	19,2
Couronnes	13 050	22 340	36 020	2,8	12,2	4,6	18,9
Pôles, dont :	10 910	22 280	43 300	4,0	19,4	62,9	22,1
Commune-centre	10 580	21 450	42 320	4,0	21,1	36,3	22,1
Autres communes en pôle	11 320	23 270	44 220	3,9	17,4	26,6	22,0
Couronnes	13 560	23 840	39 810	2,9	10,7	30,7	19,0
Communes hors attraction des pôles							
Ensemble	12 220	21 700	35 870	2,9	14,9	6,4	19,7
Ensemble	11 960	23 000	41 180	3,4	15,3	100,0	20,9

Note : Le seuil de pauvreté est calculé à partir du niveau de vie médian métropolitain.

Lecture : Dans l'aire d'attraction de Paris, la moitié de la population vivant dans le pôle a un niveau de vie annuel supérieur à 24 870 euros (médiane).

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

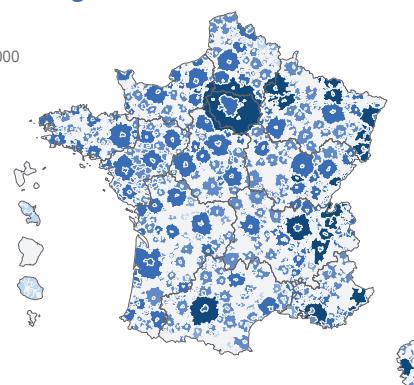
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 2. Niveau de vie annuel médian par catégorie de communes en 2021

niveau de vie médian, en euros



20 000	21 000	23 000	25 000	28 000	34 000
--------	--------	--------	--------	--------	--------



Note : Sur les territoires hors attraction des villes, la médiane de niveau de vie est la médiane départementale des communes hors attraction.

Lecture : Dans le pôle de Rennes, le niveau de vie annuel médian est compris entre 23 000 et 25 000 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

Fiches

Patrimoine



2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les produits financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou **livrets d'épargne** dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux. Les livrets défiscalisés sont à capital garanti et leurs **taux de rendement** sont réglementés par l'Etat. Les fonds sont disponibles immédiatement.

Les livrets A et Bleu et les livrets de développement durable et solidaire (LDDS) ont un taux unique et réglementé, réajusté les 1^{er} février et 1^{er} août en fonction de l'inflation et des taux d'intérêt à court terme déterminés par la Banque centrale européenne (BCE). Après avoir atteint 0,50 % au 1^{er} février 2020, son plus bas niveau historique, le taux réglementé a augmenté sous l'effet de l'inflation ► **figure 1**. Il est de 3,00 % depuis le 1^{er} février 2023.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux d'intérêt est traditionnellement supérieur à celui du livret A. Après avoir atteint un plancher à 1,00 % le 1^{er} février 2020, il a fortement augmenté pour s'établir à 5,00 % au 1^{er} février 2024.

Comme pour les livrets défiscalisés, le capital placé sur les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) est garanti et les fonds sont immédiatement disponibles. Depuis 2011, le taux de rémunération du PEL est fixé par arrêté chaque année : il s'applique aux PEL ouverts au cours de l'année et pour toute leur durée de vie. Il s'établit à 2,25 % depuis le 1^{er} janvier 2024. Le taux d'intérêt du CEL, égal à deux tiers du taux du livret A, fluctue au même rythme que ce dernier et atteint 2,00 % au 1^{er} février 2023. Pour les plans et comptes souscrits jusqu'à fin 2017, une prime d'Etat additionnelle pouvait être versée. Les intérêts produits par les CEL et PEL sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % pour les produits souscrits

depuis le 1^{er} janvier 2018. Ceux souscrits avant cette date sont soumis aux seuls prélèvements sociaux (17,20 %, sauf pour les PEL de plus de 12 ans dont les intérêts sont aussi soumis à l'impôt sur le revenu). En outre, les PEL et CEL ouvrent des droits à prêts pour financer l'achat, la construction ou encore des travaux de rénovation d'une résidence principale.

Les rendements nominaux des livrets défiscalisés, des CEL et des PEL diminuent de 1982 à 1987, essentiellement en raison du ralentissement de l'inflation, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Après une forte chute entre 2009 et 2010 (sauf pour le PEL), ils remontent légèrement entre 2011 et 2012, avant de baisser de nouveau à partir de 2013 jusqu'à atteindre leur niveau le plus bas en 2021. Avec la hausse de l'inflation, ils remontent en 2022 et 2023, retrouvant des niveaux similaires à ceux du début des années 2000.

Les taux de rendement réels tiennent compte de l'inflation afin de corriger la rémunération des placements. Ils sont négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation ► **figure 2**. Les performances réelles des livrets défiscalisés, des PEL et des LEP décroissent entre 1990 et 2007 en raison de la baisse des taux directeurs de la BCE. Pendant la crise financière de 2008, les taux de rendement réels fluctuent beaucoup, à l'instar de l'inflation et des taux directeurs. Entre 2010 et 2020, période au cours de laquelle inflation et taux nominaux sont bas, ils sont globalement proches de 0. Depuis 2021, avec la hausse de l'inflation, les taux de rendement réels baissent fortement, les livrets défiscalisés et le PEL atteignant en 2022 leur taux réel le plus bas depuis 1982. La forte hausse des taux en 2023 ne suffit pas à compenser l'inflation, puisque, hormis pour le LEP, les taux de rendement réels restent négatifs pour tous les livrets défiscalisés. ●

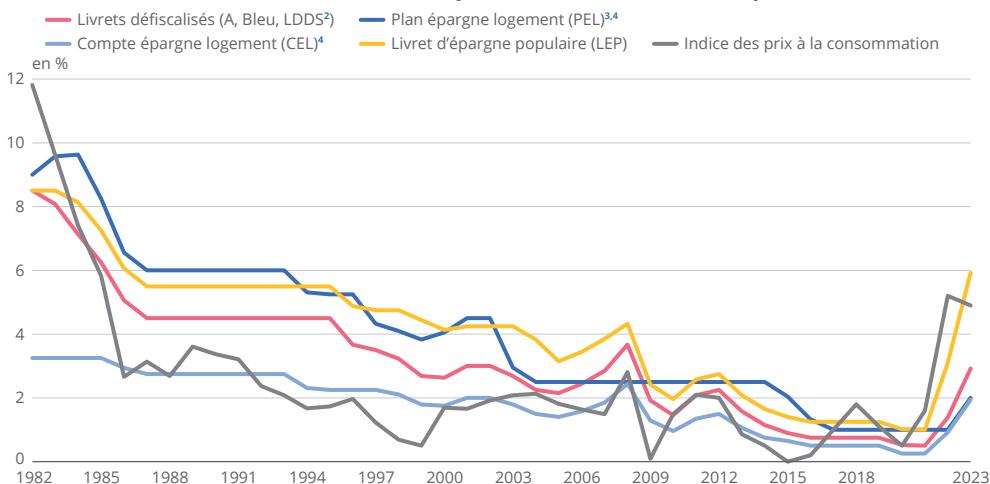
► Définitions

On distingue deux types de **livrets d'épargne** selon si les intérêts dégagés sont ou non soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux :

- les livrets défiscalisés : livret A, livret Bleu, livret Jeune, livret de développement durable et solidaire (LDDS – ex-LDD ou Codevi) et livret d'épargne populaire (LEP) ;
- les livrets soumis à impôt : livret B, livret Orange, compte sur livret bancaire (CSL) ou encore les livrets proposés par les banques en ligne.

Le **taux de rendement** reflète le gain ou la perte générée par un produit financier. Il correspond au rapport entre les intérêts perçus sur l'année et le capital investi en début de période. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation. Lorsqu'ils sont calculés avant impôts et prélèvements sociaux, on parle de rendements bruts.

► 1. Taux de rendement nominal brut¹ moyen des différents livrets depuis 1982



1 Avant impôts et prélèvements sociaux.

2 Livret de développement durable et solidaire.

3 PEL ouverts dans l'année.

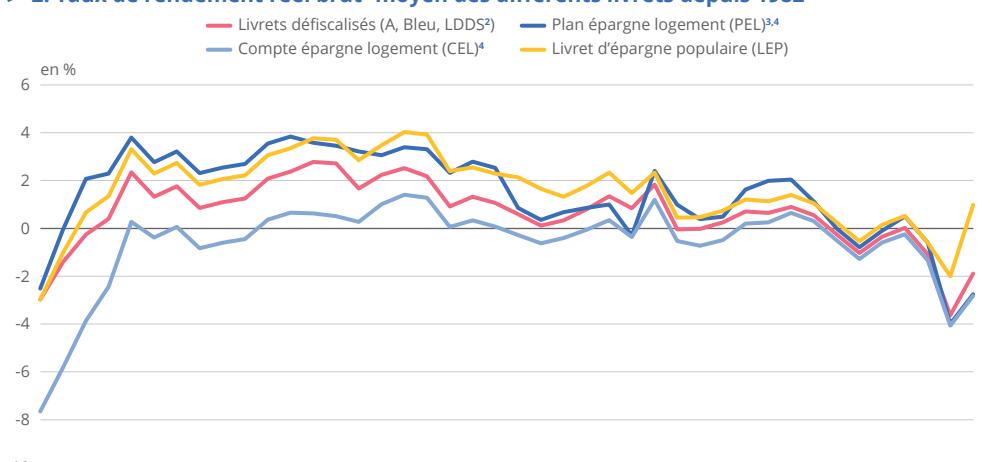
4 Les taux des PEL sont présentés prime d'État incluse jusqu'en 2002 et hors prime ensuite. Pour les plans souscrits entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2018, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement, selon des modalités qui dépendent de la date d'ouverture du plan. Cette prime est désormais supprimée. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État, celle-ci étant conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement.

Lecture : En 2022, le taux de rendement nominal moyen du CEL était de 0,9 % avant impôts et prélèvements sociaux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance ; Insee, indice des prix à la consommation ; calculs Insee.

► 2. Taux de rendement réel brut¹ moyen des différents livrets depuis 1982



1 Avant impôts et prélèvements sociaux.

2 Livret de développement durable et solidaire.

3 PEL ouverts dans l'année.

4 Les taux des PEL sont présentés prime d'État incluse jusqu'en 2002 et hors prime ensuite. Pour les plans souscrits entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2018, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement, selon des modalités qui dépendent de la date d'ouverture du plan. Cette prime est désormais supprimée. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État, celle-ci étant conditionnée par l'obtention d'un prêt épargne logement.

Lecture : En 2022, le taux de rendement réel (c'est-à-dire le taux nominal corrigé de l'indice des prix à la consommation) moyen du CEL était de -4 % avant impôts et prélèvements sociaux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance ; Insee, indice des prix à la consommation ; calculs Insee.

2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale

Le patrimoine net des ménages s'est fortement accru depuis le début des années 2000. Fin 2022, il s'établit à 14 616 milliards d'euros, soit 9,6 années de leur **revenu disponible net (RDN)**, contre 5,8 années en 2001 ► **figure 1**. Leurs **actifs** atteignent au total 16 590 milliards d'euros fin 2022, tandis que leurs **passifs** s'élèvent à 1 974 milliards d'euros, soit 12 % du total des actifs ► **figure 2**. Leurs actifs se composent à 62 % d'actifs non financiers, essentiellement immobiliers, et à 38 % d'actifs financiers.

Les actifs non financiers représentent 6,8 années de RDN fin 2022, contre 3,6 années fin 2001. Leur hausse a eu lieu essentiellement entre 2001 et 2007, en raison de l'accroissement des prix des logements et terrains bâtis. En 2008, année de crise économique et financière, le patrimoine immobilier des ménages a diminué de 3,8 % et leur patrimoine net de 6,4 %. Entre 2009 et 2019, le poids des actifs non financiers en années de RDN est resté globalement stable. Il a ensuite augmenté fortement en 2020 et 2021, les prix de l'immobilier ayant crû plus fortement que le RDN des ménages au cours de ces deux années.

En comptabilité nationale, l'essentiel des plus-values immobilières est affecté aux terrains bâtis. C'est pourquoi la part de ces derniers dans le total formé par les logements, les bâtiments non résidentiels et les terrains bâtis est passée de 31 % fin 2001 à 53 % fin 2007 ; depuis, elle oscille entre 45 % et 50 % ► **figure 3**. La valeur des terrains bâtis s'élève à 4 498 milliards d'euros fin 2022, soit 2,9 années de RDN. Les terrains non bâtis possédés par les ménages (terrains cultivés, autres terrains et plans d'eau) sont valorisés pour un total de 605 milliards d'euros ; les objets de valeur et autres actifs non financiers représentent des montants plus faibles.

Les actifs financiers ont augmenté à un rythme moins soutenu, leur valeur étant passée de 3,0 à 4,1 années de RDN entre 2001 et 2022. Leur croissance a été interrompue par l'éclatement de la bulle Internet au début des années 2000, puis par la crise financière de 2008. Leur poids en années de RDN est ainsi resté quasi inchangé entre 2001 et 2008, puis il a augmenté, jusqu'en 2021, sauf en 2018. En 2022, il recule de nouveau, en raison de la baisse des cours boursiers comme en 2018, mais aussi de la hausse des taux d'intérêt. Au total, la valeur des actifs financiers diminue de 3,7 % en 2022, après une hausse de 6,8 % en 2021.

La composition des actifs financiers détenus par les ménages a évolué au cours des vingt dernières années : si la part du numéraire et des dépôts est restée stable (31 % en 2001 et en 2022), celle des actions et parts de fonds d'investissement a décrû (en baisse de 3 points, passée de 32 % en 2001 à 29 % en 2022) au profit de celle des contrats d'assurance-vie, passée de 26 % en 2001 à 32 % en 2022.

Fin 2022, les passifs financiers des ménages s'élèvent à 1 974 milliards d'euros, soit l'équivalent de 1,3 année de RDN. Leur poids s'est stabilisé depuis le début des années 2010 ; ils avaient davantage augmenté au début des années 2000 en raison de la forte hausse des prix de l'immobilier et de la baisse des taux d'intérêt. L'endettement de long terme des ménages représente ainsi 86 % de leurs passifs financiers. Après avoir diminué continûment entre 2008 et 2018, leur endettement de court terme remonte sensiblement en 2019, puis se stabilise les années suivantes (+2,6 % en 2022, après -0,8 % en 2021). ●

► Définitions

Les comptes de patrimoine recensent les **actifs** et **passifs** économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers, ces derniers pouvant être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur de marché en fin d'année.

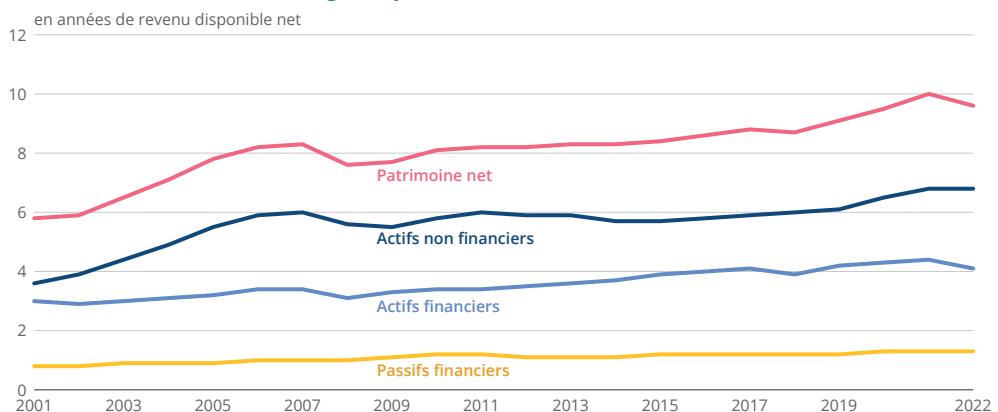
Le **revenu disponible net (RDN)** correspond au **revenu disponible brut (RDB) des ménages** diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse de leur patrimoine et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine (via l'épargne nette).

Revenu disponible brut (RDB) des ménages : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Le patrimoine économique national en 2022 », Insee Première n° 1967, septembre 2023.

► 1. Patrimoine net des ménages depuis 2001



Lecture : Fin 2022, le patrimoine net des ménages représente l'équivalent de 9,6 années de leur revenu disponible net.

Sources : Insee, Banque de France, comptes nationaux base 2014.

► 2. Patrimoine des ménages en 2022

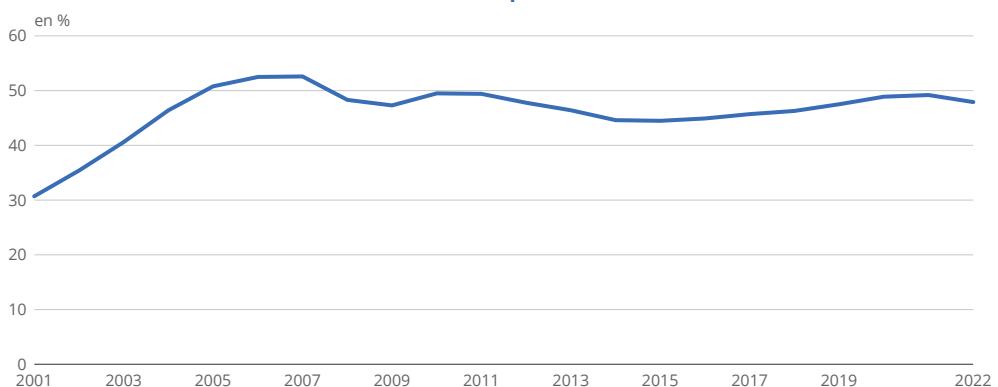
Agrégat	Patrimoine fin 2022	Évolution 2022/2021			Évolution 2022/2021 (en %)
		Flux nets ¹	Réévaluations et autres changements de volume	Ensemble	
Actifs non financiers (ANF)	10 341	62	318	380	3,8
Constructions et terrains bâti	9 396	63	251	314	3,5
Logements	4 737	64	211	275	6,2
Autres bâtiments et génie civil	161	-1	14	13	8,5
Terrains bâti	4 498	0	27	27	0,6
Autres terrains	605	-4	9	5	0,9
Objets de valeur	258	1	50	51	24,9
Autres actifs non financiers	83	0	9	9	12,3
Actifs financiers (AF)	6 249	186	-423	-237	-3,7
Numéraire et dépôts	1 931	87	1	88	4,8
Actions et parts de fonds d'investissement	1 802	30	-117	-87	-4,6
Systèmes d'assurances et de garanties	2 000	35	-304	-269	-11,9
Autres actifs financiers	515	34	-2	32	6,4
Passifs financiers (PF)	1 974	98	-2	96	5,1
Patrimoine net = (ANF) + (AF) - (PF)	14 616	150	-104	46	0,3

1 Acquisitions moins cessions diminuées de la consommation de capital fixe (CCF).

Lecture : Fin 2022, le patrimoine net des ménages s'établit à 14 616 milliards d'euros, en augmentation de 0,3 % par rapport à 2021.

Sources : Insee, Banque de France, comptes nationaux base 2014.

► 3. Part des terrains bâti dans l'ensemble du patrimoine immobilier



Lecture : Fin 2022, les terrains bâti représentent 47,9 % de la valeur du patrimoine immobilier des ménages.

Sources : Insee, Banque de France, comptes nationaux base 2014.

2.3 Taux de détention de patrimoine

Début 2021, en France métropolitaine, 84,3 % des ménages possèdent au moins un **livret d'épargne** : c'est le produit financier le plus fréquemment détenu ▶ **figure 1**. Cette part est globalement stable depuis 1998. Il s'agit essentiellement de livrets défiscalisés (livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), etc.). Peu de ménages détiennent en revanche des livrets soumis à l'impôt (environ 7 % des ménages).

Après les livrets d'épargne, l'assurance-vie est le placement financier le plus répandu : 41,0 % des ménages en possèdent, une part en progression continue depuis 1998 (28,9 %). Deux tiers des assurances-vie sont des contrats monosupports, dont le capital est garanti. Ce produit offre également aux épargnants un cadre fiscal attractif.

En 2021, 30,7 % des ménages détiennent un produit d'épargne logement. Après avoir baissé de 8,8 points entre 1998 et 2010, cette part est quasi stable depuis. En 2021, 25,0 % des ménages détiennent un plan épargne logement (PEL) et 12,6 % un compte épargne logement (CEL).

En 2021, 16,9 % des ménages détiennent des valeurs mobilières (actions, obligations, etc.), une part stable depuis 2015. Après un pic en 2004, elle est revenue en 2010 à un niveau proche de 1998 (environ 20 %) et a ensuite décru, les crises financière et économique ayant probablement conduit les ménages à délaisser les valeurs risquées. 9,5 % des ménages détiennent un **compte-titres** ordinaire et 9,6 % un plan d'épargne en actions (PEA), support qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

En 2021, 16,6 % des ménages détiennent un produit d'**épargne retraite**, une proportion stable depuis 2010. Ces produits regroupent des dispositifs anciens qui ne sont plus

commercialisés (plan d'épargne retraite populaire – Perp, plan d'épargne pour la retraite collective – Perco, etc.) et le plan d'épargne retraite (PER) créé par la loi Pacte de 2019.

En 2021, 14,6 % des ménages détiennent un produit d'épargne salariale, un peu moins qu'en 2010 (-1,4 point). Ces produits sont proposés par l'employeur : participation, intéressement et plan d'épargne salariale (PES).

L'immobilier a une place prépondérante dans le patrimoine des ménages : en 2021, 61,4 % d'entre eux possèdent du **patrimoine immobilier**, que ce soit leur résidence principale ou un autre logement. 57,7 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, une proportion quasi stable depuis 1998 (56,1 %). Par ailleurs, 19,3 % des ménages possèdent un autre logement (résidence secondaire, logement vacant, loué ou mis à disposition gratuitement), une part là aussi quasi stable depuis 1998.

En 2021, 16,3 % des ménages détiennent du **patrimoine professionnel**, comme en 2010 mais moins qu'en 1998 (19,5 %). Il peut s'agir d'une entreprise (dont le ménage possède des parts et est dirigeant) ou de capital productif (terrains agricoles, machines, etc.).

Les taux de détention de l'assurance-vie et de la résidence principale augmentent avec l'âge de la **personne de référence** du ménage ▶ **figure 2**. Ils sont aussi plus élevés que la moyenne pour les agriculteurs, les professions libérales et les cadres, de même que pour les couples, avec ou sans enfants. Les plus de 40 ans et les couples avec ou sans enfants détiennent plus fréquemment des valeurs mobilières. L'épargne logement, l'épargne salariale et l'épargne retraite sont davantage détenues par les ménages en âge d'être en activité. ●

► Définitions

On distingue deux types de **livrets d'épargne** selon si les intérêts dégagés sont ou non soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux :

- les livrets défiscalisés : livret A, livret Bleu, livret Jeune, livret de développement durable et solidaire (LDDS – ex-LDD ou Codevi) et livret d'épargne populaire (LEP) ;
- les livrets soumis à impôt : livret B, livret Orange, compte sur livret bancaire (CSL) ou encore les livrets proposés par les banques en ligne.

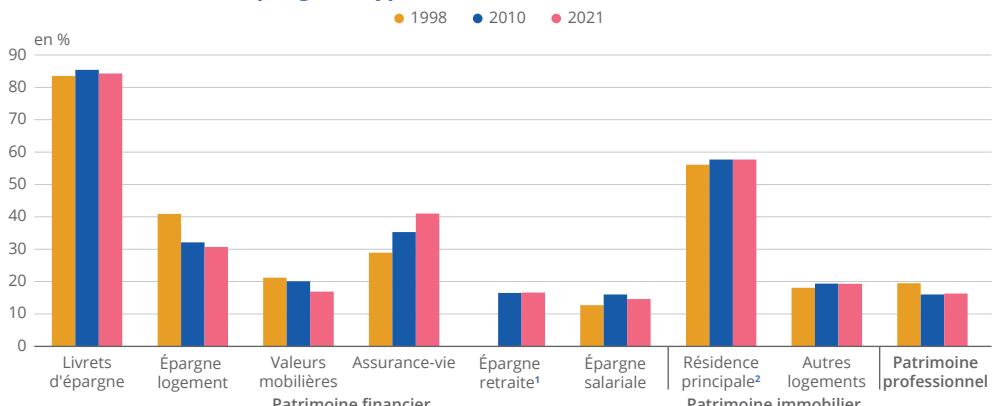
Le **compte-titres** est un produit financier qui permet de détenir des valeurs mobilières (actions, obligations, etc.). Il est dit ordinaire quand il ne bénéficie pas des avantages fiscaux du plan d'épargne en actions (PEA).

Épargne retraite, patrimoine immobilier, patrimoine professionnel, personne de référence : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Fiche 2.1 « Performance des placements à rendements réglementés » de cet ouvrage.
- « Rapport sur l'épargne réglementée », Banque de France, juillet 2022.
- « En France, la détention d'actifs risqués a baissé continuellement entre 2004 et 2015, avant de se stabiliser », *in Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Taux de détention par grand type d'actifs entre 1998 et 2021



¹ Disponible uniquement à partir de l'enquête 2003-2004.

² Ménages propriétaires de leur résidence principale, y compris usufructuaires.

Note : Des changements méthodologiques (pondérations) expliquent les écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Lecture : Début 2021, en France métropolitaine, 84,3 % des ménages détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2009-2010, et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Taux de détention par grand type d'actifs début 2021

Caractéristiques	Financier						Immobilier		Patrimoine professionnel	en %
	Livrets d'épargne	Épargne logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie	Épargne retraite	Épargne salariale	Résidence principale ¹	Autres logements		
Âge de la personne de référence du ménage										
Moins de 30 ans	87,8	26,4	8,6	22,1	5,4	12,6	16,9	4,9	8,9	
De 30 à 39 ans	87,4	29,6	14,4	33,4	13,5	21,7	47,0	13,9	14,7	
De 40 à 49 ans	86,1	33,0	19,8	38,0	22,6	23,3	57,3	19,1	19,2	
De 50 à 59 ans	83,5	35,9	17,8	42,3	26,8	20,8	61,3	24,6	22,6	
De 60 à 69 ans	80,6	31,7	16,4	46,4	16,5	9,6	65,7	23,2	17,0	
70 ans ou plus	81,3	25,1	18,4	48,2	10,0	2,1	71,0	21,0	12,5	
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence										
Agriculteur	79,8	59,4	44,3	53,3	29,8	12,5	90,8	31,2	97,1	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	78,4	31,2	25,9	41,1	28,5	12,3	66,1	33,0	78,2	
Profession libérale	84,3	43,6	29,0	56,8	48,9	15,3	76,6	50,1	68,9	
Cadre	95,1	48,2	31,5	50,5	34,1	41,6	69,2	35,6	13,8	
Profession intermédiaire	91,3	40,2	15,5	38,8	19,7	24,6	59,7	14,8	13,3	
Employé	84,7	22,7	9,6	28,6	10,0	9,7	36,4	10,3	8,9	
Ouvrier	81,2	23,3	8,6	30,1	12,0	16,8	40,0	8,8	7,7	
Retraité ancien agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	80,4	28,2	22,6	50,5	14,3	1,1	80,2	27,0	29,3	
Retraité ancien cadre ou profession libérale	93,1	40,5	34,8	65,1	20,2	8,6	86,0	36,7	10,6	
Retraité ancien autre salarié	78,6	23,6	11,3	42,1	8,7	3,7	61,2	15,0	9,4	
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	68,3	11,6	3,4	16,9	1,7	2,0	17,0	3,3	4,6	
Type de ménage										
Personne seule	79,4	24,4	13,3	35,7	10,0	6,7	43,7	12,9	11,9	
Famille monoparentale	79,2	19,8	10,5	29,5	13,2	10,9	32,6	11,3	9,9	
Couple sans enfant	87,5	35,9	22,6	49,0	19,4	14,1	75,5	26,9	19,1	
Couple avec enfants	89,1	37,6	18,8	43,8	24,0	27,6	70,2	24,4	22,7	
Autre type de ménage	78,7	31,6	9,4	35,1	18,5	9,4	49,4	12,6	11,9	
Ensemble	83,9	30,4	16,7	40,5	16,4	14,3	57,5	19,2	16,2	

¹ Ménages propriétaires de leur résidence principale, y compris usufructuaires.

Lecture : Début 2021, en France hors Mayotte, 83,9 % des ménages détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

2.4 Patrimoine des ménages

Le patrimoine des ménages est très inégalement réparti. En France hors Mayotte, début 2021, les ménages déclarent posséder en moyenne 317 100 euros de **patrimoine brut**, mais seulement la moitié des ménages ont un patrimoine supérieur à 177 200 euros ► **figure 1**. Les 10 % les mieux dotés en patrimoine brut détiennent plus de 716 300 euros, et même plus de 1 034 600 euros pour les 5 % les mieux dotés, tandis que les 20 % les moins bien dotés possèdent moins de 13 400 euros. Le **patrimoine net** moyen, c'est-à-dire déduction faite des emprunts privés et professionnels, s'élève à 274 000 euros. Dans la suite, le patrimoine brut des ménages est la référence, toutefois les observations sont similaires pour le patrimoine net.

Le **revenu disponible** conditionne directement les capacités d'épargne des ménages. Plus les revenus sont élevés, plus le niveau du patrimoine augmente. Ainsi, le quart des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles détiennent en moyenne 101 900 euros de patrimoine brut, contre 708 400 euros pour le quart des ménages ayant les revenus les plus élevés ► **figure 2**.

L'âge est un déterminant majeur de la détention de patrimoine. Le patrimoine brut médian augmente jusqu'à atteindre un plateau pour les 50-69 ans et diminue ensuite. La moitié des ménages dont la **personne de référence** a moins de 30 ans disposent de moins de 20 400 euros, contre 232 800 euros pour les ménages de sexagénaires, et 211 500 euros pour les ménages dont la personne de référence a 70 ans ou plus, hors personnes vivant en institution (en maison de retraite notamment). Ces différences traduisent, d'une part, des capacités et des décisions d'épargne qui évoluent au cours du cycle de vie et, d'autre part, des effets générationnels, car le contexte économique et la fiscalité liée au patrimoine ont varié.

► Définitions

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi le patrimoine dit résiduel, à savoir les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur. Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants.

Patrimoine net, revenu disponible, personne de référence, patrimoine professionnel : voir Glossaire.

Le patrimoine varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du statut d'activité. Les agriculteurs et les indépendants accumulent des biens nécessaires à leur activité, et détiennent généralement un patrimoine supérieur aux salariés. Pour un ménage d'agriculteurs exploitants en activité sur deux, le patrimoine brut est supérieur à 730 800 euros, et pour un sur dix, il dépasse 2,1 millions d'euros. Le patrimoine d'un ménage d'indépendants (hors profession libérale) en activité sur deux est supérieur à 333 000 euros, et pour un sur dix, il est supérieur à 1,7 million d'euros. La moitié des ménages de professionnels libéraux détiennent plus de 609 700 euros et un sur dix plus de 1,7 million d'euros.

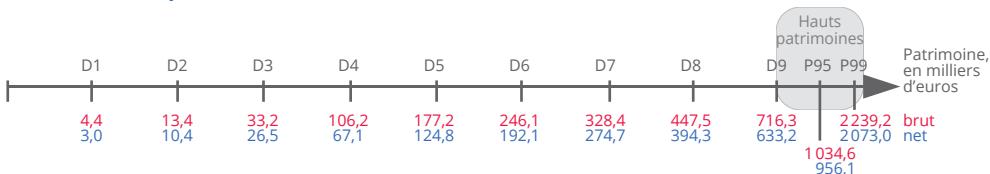
Le patrimoine des agriculteurs et des indépendants est très lié à leur activité professionnelle : le **patrimoine professionnel** représente 71 % du patrimoine brut total pour les agriculteurs et 33 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ► **figure 3**. Toutefois, 19 % des ménages dont la personne de référence est indépendante ou agricultrice ne possèdent pas de patrimoine professionnel. Les cadres disposent d'un patrimoine plus élevé que les autres salariés, mais globalement moindre que les indépendants : un cadre en activité sur dix possède un patrimoine brut supérieur à 1,0 million d'euros.

En lien avec leur profil, les ménages résidant dans l'**unité urbaine** de Paris détiennent des patrimoines moyens et médians plus élevés que dans les autres types d'unités urbaines, mais avec de fortes disparités. L'unité urbaine de Paris accueille à la fois des ménages très fortunés (10 % possèdent plus de 1,1 million d'euros de patrimoine brut) et des ménages très modestes (10 % possèdent moins de 3 000 euros). ●

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement, notamment sur le patrimoine net.
- « Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages », Insee Focus n° 287, janvier 2023.

► 1. Déciles de patrimoine brut et net début 2021



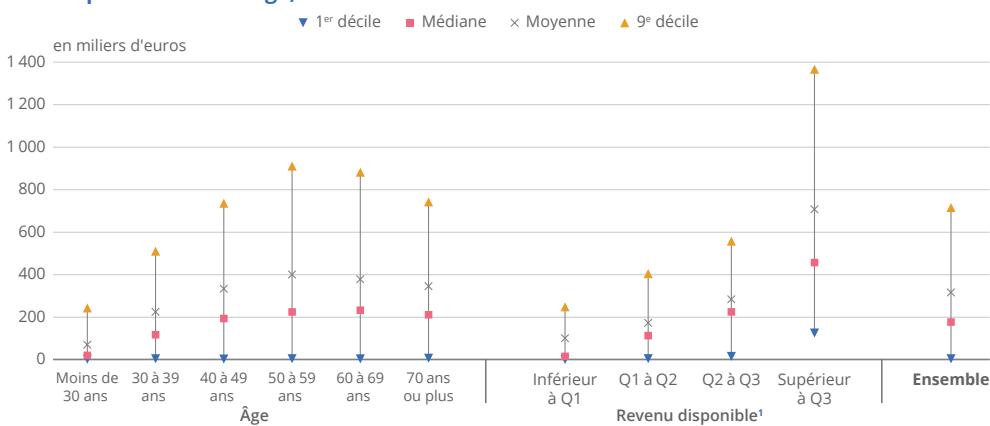
Note : Les seuils sont obtenus en classant les ménages d'une part selon leur patrimoine brut, d'autre part selon leur patrimoine net. Ainsi, les 10 % des ménages ayant le plus faible patrimoine brut ne sont pas les mêmes que ceux ayant le plus faible patrimoine net.

Lecture : Début 2021, 10 % des ménages ont un patrimoine brut supérieur à 716 300 euros (9^e décile ou D9). Par ailleurs, 10 % des ménages ont un patrimoine net supérieur à 633 200 euros, une fois déduits leurs éventuels emprunts en cours.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Montants de patrimoine brut selon l'âge de la personne de référence et le revenu disponible du ménage, début 2021



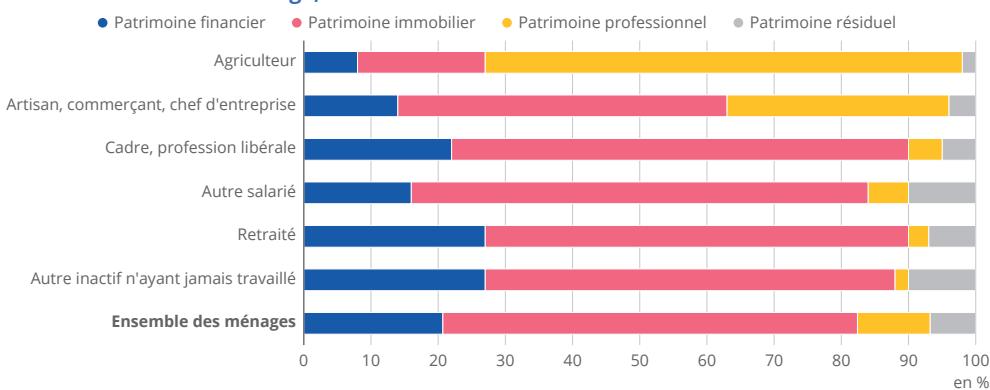
1 Parmi les ménages dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Lecture : Début 2021, le quart des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles détiennent en moyenne 101 900 euros de patrimoine brut. Parmi eux, les 10 % les moins bien dotés en patrimoine ont moins de 1 100 euros de patrimoine brut.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 3. Composition du patrimoine brut selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, début 2021



Lecture : Début 2021, le patrimoine brut détenu par les ménages dont la personne de référence est agricultrice est composé en moyenne à 71 % de patrimoine professionnel.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

2.5 Endettement des ménages

Début 2021, 45,1 % des ménages vivant en logement ordinaire ont au moins un emprunt en cours de remboursement. Ils peuvent avoir contracté des emprunts pour acheter un bien immobilier, pour réaliser des travaux, pour acheter une voiture, pour des raisons professionnelles, etc. En moyenne, les ménages endettés le sont à hauteur de 94 300 euros

► **figure 1.** Pour la moitié d'entre eux, ce montant est inférieur à 41 500 euros. La plupart des ménages sont uniquement **endettés à titre privé**. Seuls 1,8 % des ménages sont endettés à titre professionnel.

Le niveau de revenu est un facteur déterminant d'accès au crédit : ainsi, les ménages les plus aisés sont endettés pour des montants moyens plus élevés, généralement pour des crédits immobiliers. Parmi les 25 % des ménages ayant les **revenus disponibles** les plus élevés (supérieurs au troisième quartile), les ménages endettés le sont en moyenne à hauteur de 157 600 euros, contre 35 200 euros pour les 25 % les plus modestes. Les ménages les plus aisés sont également plus souvent endettés : plus des deux tiers sont endettés, contre moins d'un quart des 25 % les plus modestes.

L'âge est aussi une dimension centrale de l'endettement des ménages, en lien avec l'accès à la propriété. Les plus âgés ont souvent fini de rembourser leurs crédits. La part des ménages endettés est maximale entre 30 et 49 ans. Ainsi, 65 % des ménages de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans sont endettés, pour des montants moyens de 137 700 euros et 126 800 euros, contre seulement 15 % des ménages de 70 ans ou plus, pour un montant moyen de 16 500 euros.

Les ménages dont la **personne de référence** exerce une profession libérale ou est agricultrice sont les plus gros emprunteurs. Par exemple, 74 % des professions libérales sont endettées, à hauteur de 242 000 euros en moyenne, et jusqu'à plus de 525 700 euros pour les 10 % les plus endettés. Ceci peut résulter de l'achat

de biens professionnels (local professionnel, terres agricoles, matériel, etc.) nécessaires à leur activité.

Les charges d'emprunt (intérêts et capital) peuvent peser plus ou moins fortement dans le revenu des ménages. Parmi les 10 % des ménages les plus modestes, 3 % ont un taux d'endettement compris entre 10 % et 33 % de leur revenu disponible, contre 41 % parmi les 10 % des ménages les plus aisés ► **figure 2**. En revanche, la part des ménages fortement endettés (dont le taux d'endettement dépasse 33 %) varie peu selon le revenu disponible : 9 % en moyenne parmi l'ensemble des ménages. Toutefois, si on se restreint aux ménages endettés, cette part est nettement plus élevée pour les 10 % des ménages les plus modestes : un sur deux est fortement endetté, contre un sur six parmi les 10 % les plus aisés.

Début 2021, 83 % des encours d'emprunts contractés par les ménages ont un motif immobilier. Cela concerne surtout la moitié des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut** (94 % étant propriétaires de leur résidence principale) : parmi eux, plus de 80 % des ménages endettés détiennent un prêt immobilier ► **figure 3**. Au contraire, le quart des ménages les moins dotés en patrimoine possèdent très rarement des biens immobiliers ; ceux qui sont endettés le sont donc presque tous pour des prêts à la consommation : achat d'un véhicule, crédit à la consommation, etc. L'endettement à titre professionnel concerne presque exclusivement les mieux dotés. Parmi les 25 % des ménages les mieux dotés en patrimoine, 21 % des ménages endettés ont un emprunt professionnel.

Les dettes contractées par les ménages représentent 14 % du patrimoine brut détenu par l'ensemble des ménages. Ce ratio s'élève à 30 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine, qui sont trois fois plus endettés relativement à leur patrimoine que les 10 % les mieux dotés. ●

► Définitions

L'**endettement privé** comprend d'une part, les emprunts immobiliers (pour l'achat d'une résidence principale ou d'autres biens immobiliers, ou encore les dépenses pour de gros travaux), et d'autre part, les prêts à la consommation (crédit à la consommation, prêt étudiant, paiement en plusieurs fois d'une voiture ou d'un électroménager, etc.).

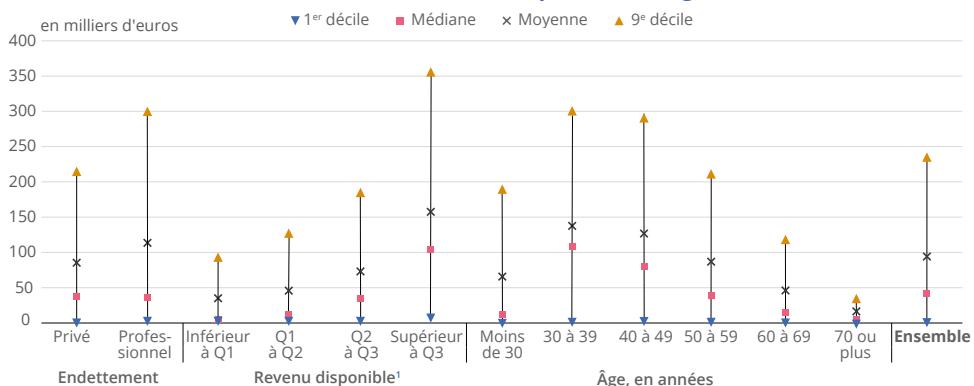
Revenu disponible, quartile, personne de référence, patrimoine brut : voir Glossaire.

Erratum : Le 16 décembre 2025, les parts de ménages endettés et les montants d'endettement ont été corrigés à la suite de la détection d'une erreur.

► Pour en savoir plus

Retrouvez plus de données en téléchargement.

► 1. Montant d'endettement selon les caractéristiques du ménage, début 2021



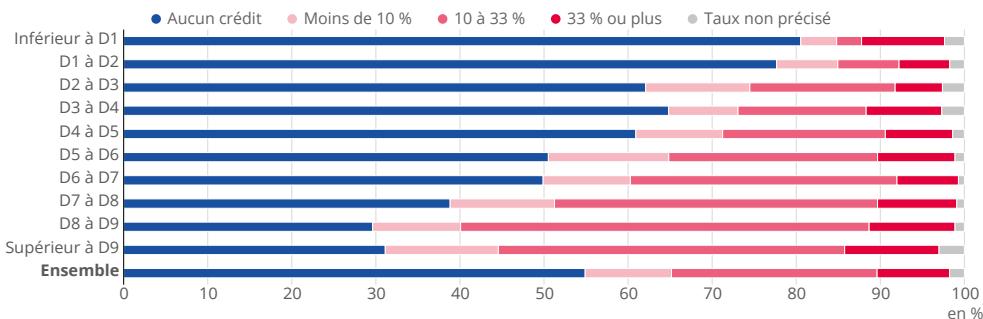
1 Parmi les ménages dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Lecture : Début 2021, les ménages endettés dont le revenu disponible est inférieur au 1^{er} quartile (Q1, soit les 25 % les plus modestes) sont endettés en moyenne à hauteur de 35 200 euros.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire et endettés.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Taux d'endettement selon le dixième de revenu disponible, début 2021



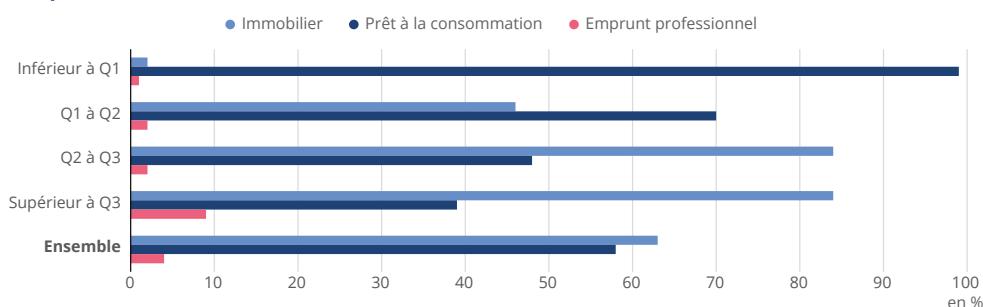
Note : La catégorie « taux non précisé » correspond aux ménages qui ont déclaré être endettés mais n'ont pas précisé à quel taux.

Lecture : Début 2021, parmi les 10 % des ménages ayant le revenu disponible le plus faible (inférieur au 1^{er} décile - D1), 4 % sont endettés pour un montant de remboursements de moins de 10 % de leur revenu disponible.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 3. Part des ménages endettés ayant contracté chaque type de crédit selon le quartile de patrimoine brut, début 2021



Lecture : Début 2021, 46 % des ménages endettés dont le patrimoine brut est compris entre les 1^{er} et 2^e quartiles (Q1 à Q2) ont au moins un emprunt immobilier.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire et endettés.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

2.6 Les hauts patrimoines

Début 2021, en France hors Mayotte, parmi les ménages vivant dans un logement ordinaire, les 10 % des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut**, dits « ménages à haut patrimoine », possèdent au minimum 716 300 euros, les 5 % les mieux dotés 1 034 600 euros et les 1 % plus de 2,2 millions d'euros ► **figure 1**. Entre 2015 et 2021, le seuil pour appartenir aux 10 % des ménages les mieux dotés a augmenté de 82 000 euros (soit +13 % en euros courants en six ans) et de 163 000 euros (+8 %) pour appartenir aux 1 % les mieux dotés.

Début 2021, les ménages à haut patrimoine détiennent en moyenne 1,5 million d'euros, un niveau proche de celui de 2015 une fois prise en compte l'inflation (+10 % en euros courants, soit +4,5 % en euros constants en six ans).

La répartition du patrimoine entre ces ménages les mieux dotés est hétérogène. Ainsi, début 2021, les 1 % des ménages les mieux dotés détiennent en moyenne 5,7 fois plus que les ménages situés entre le 90^e et le 95^e **centile**. Par ailleurs, si les 10 % des ménages les mieux dotés détiennent 47 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages, les 1 % les mieux dotés en possèdent à eux seuls 15 %.

Les ménages à haut patrimoine sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population. En particulier, pour 49 % d'entre eux, la **personne de référence** a entre 50 et 69 ans, contre seulement 36 % pour l'ensemble des ménages ► **figure 2**. Par ailleurs, les ménages à haut patrimoine sont plus fréquemment indépendants : pour 14 % d'entre eux, la personne de référence est artisanale, commerçante ou cheffe d'entreprise et, pour 5 % agricultrice (contre respectivement 5 % et 1 % de l'ensemble des ménages). Une partie de leur patrimoine constitue leur outil de travail.

Le **revenu disponible** des ménages à haut patrimoine est en moyenne deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des ménages (81 700 euros par an, contre 38 100 euros).

Toutefois, revenu disponible et patrimoine détenu ne sont que partiellement liés : seulement la moitié des ménages parmi les 10 % les mieux dotés en patrimoine brut appartiennent également aux 10 % des ménages les plus aisés en matière de revenu disponible.

Le patrimoine brut détenu par les ménages à haut patrimoine se compose à 54 % de biens **immobiliers** (soit 8 points de moins que pour l'ensemble des ménages), à 23 % de **patrimoine financier** (soit 2 points de plus que l'ensemble des ménages) et à 19 % de **patrimoine professionnel** (soit 8 points de plus) ► **figure 3**. Au sein des produits financiers, l'assurance-vie est davantage représentée (40 % de leur patrimoine financier, contre 35 % pour l'ensemble des ménages), et les livrets d'épargne sont deux fois moins présents (8 % contre 17 %). Les biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (patrimoine résiduel) constituent quant à eux 4 % du patrimoine de ces ménages. Enfin, l'endettement des ménages à haut patrimoine atteint 10 % de la valeur de leurs actifs.

Parmi les ménages à haut patrimoine, les 1 % des ménages les mieux dotés ont une structure de patrimoine spécifique. Le patrimoine professionnel constitue une part encore plus élevée de leur patrimoine (34 %, contre 9 % à 14 % pour les autres ménages à haut patrimoine). Ils placent une plus grande part de leur patrimoine dans les actifs financiers (27 %, contre 20 % à 22 % pour les autres ménages à haut patrimoine). Par conséquent, la part de l'immobilier est nettement plus réduite (36 %, contre 59 % à 66 % pour les autres ménages à haut patrimoine).

Le patrimoine professionnel des 1 % les mieux dotés en patrimoine est essentiellement constitué de la valeur des entreprises qu'ils possèdent (82 % du montant de patrimoine professionnel détenu). Parmi les 1 % les mieux dotés, plus d'un ménage sur deux est propriétaire d'au moins une entreprise qu'il dirige, pour une valeur moyenne de 2,5 millions d'euros. ●

► Définitions

Patrimoine brut, centile, personne de référence, revenu disponible, patrimoine immobilier, patrimoine financier, patrimoine professionnel : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Début 2021, 92 % des avoirs patrimoniaux sont détenus par la moitié des ménages », Insee Focus n° 287, janvier 2023.

► 1. Montants de patrimoine brut des ménages à haut patrimoine début 2015 et début 2021

Patrimoine brut des ménages	Montant du centile inférieur (en euros courants)			Patrimoine brut moyen (en euros courants)			Masse de patrimoine brut détenue (en %)
	2015	2021	Évolution (en %)	2015	2021	Évolution (en %)	
Du 90 ^e au 95 ^e centile	633 900	716 300	13	769 300	858 400	12	14
Du 95 ^e au 99 ^e centile	952 700	1 034 600	9	1 308 100	1 434 000	10	18
Supérieur au 99 ^e centile	2 076 500	2 239 200	8	4 534 600	4 869 000	7	15
Ensemble des hauts patrimoines	///	///	///	1 358 100	1 492 000	10	47

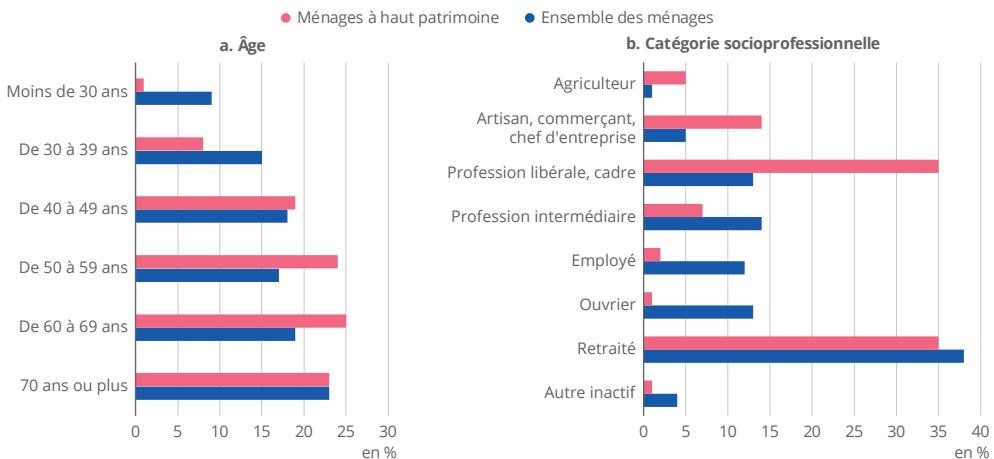
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : Début 2021, les ménages situés entre le 90^e et le 95^e centile de patrimoine brut (détenant entre 716 300 et 1 034 600 euros de patrimoine brut) ont en moyenne 858 400 euros de patrimoine brut. Ils détiennent 14 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages.

Champ : France hors Mayotte, ménages à haut patrimoine vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Caractéristiques de la personne de référence des ménages à haut patrimoine début 2021

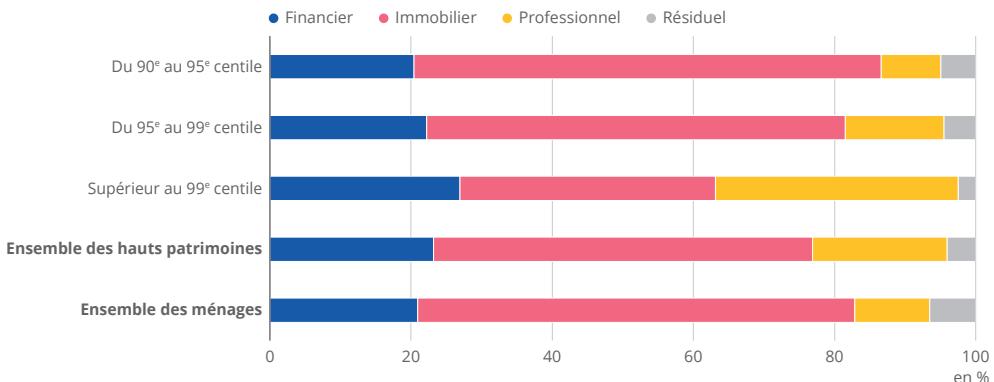


Lecture : Début 2021, 23 % des ménages à haut patrimoine ont une personne de référence âgée de 70 ans ou plus.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 3. Composition du patrimoine brut des ménages à haut patrimoine début 2021



Lecture : Début 2021, le patrimoine brut des ménages situés entre le 90^e et le 95^e centile de patrimoine brut est composé à 66 % de patrimoine immobilier.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

2.7 Patrimoine net des ménages de la zone euro

En 2020-2021, le **patrimoine net** moyen des ménages de la zone euro s'élève à 292 000 euros selon l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) ► **figure 1**. Il varie très fortement d'un pays à l'autre, entre 72 000 euros en Lettonie et 1 276 000 euros au Luxembourg. Dans les pays les plus peuplés de la zone euro, le patrimoine net moyen des ménages atteint des niveaux proches de la moyenne européenne : 277 000 euros en France, 280 000 euros en Espagne, 315 000 euros en Allemagne et 350 000 euros en Italie.

Le patrimoine net des 10 % des ménages les moins dotés (1^{er} **décile**) est inférieur à 5 000 euros dans la plupart des pays de la zone euro ► **figure 2**. En haut de la distribution, les 10 % des ménages les mieux dotés de la zone euro possèdent un patrimoine net supérieur à 639 000 euros, un niveau comparable à celui observé en France. Ce montant de patrimoine net au-delà duquel se situent les 10 % des ménages les mieux dotés (9^e décile) est le plus élevé au Luxembourg (2,9 millions d'euros), à Malte

(870 000 euros), en Belgique (848 000 euros), en Irlande (808 000 euros) et à Chypre (778 000 euros). Il est le plus faible en Lettonie (142 000 euros) et en Lituanie (154 000 euros).

Les 10 % (respectivement les 5 %) des ménages les mieux dotés en patrimoine net de la zone euro détiennent 54 % (respectivement 40 %) du patrimoine de l'ensemble des ménages. À l'inverse, les 40 % des ménages les moins dotés détiennent moins de 3 % du patrimoine de l'ensemble des ménages. L'**indice de Gini** du patrimoine net est de 0,694 pour l'ensemble de la zone euro. Le classement des pays varie peu selon les différents indicateurs de concentration du patrimoine. Quel que soit l'indicateur retenu, l'Allemagne, l'Estonie et la Lettonie sont ainsi classés parmi les cinq pays les plus inégalitaires au regard de la concentration du patrimoine, tandis que la Slovaquie, Malte et la Grèce sont à l'opposé systématiquement classés parmi les cinq pays les moins inégalitaires. La France est, avec un indice de Gini à 0,676, dans une position intermédiaire. ●

► Sources

L'enquête **Household Finance and Consumption Survey** (HFCS) permet de disposer de données comparables entre les pays européens. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine alimente le volet français du dispositif HFCS. Certains concepts peuvent différer légèrement de ceux habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française. Voir annexe Sources et méthodes.

► Définitions

Le **patrimoine net** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits (passifs).

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi le patrimoine dit résiduel, à savoir les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur. Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

Décile, indice de Gini : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

"*Household Finance and Consumption Survey: Results from the 2021 wave*", Statistics Paper Series n° 46, Banque centrale européenne, juillet 2023.

► 1. Inégalités de patrimoine net dans les pays de la zone euro en 2020-2021

Pays	Patrimoine net (en milliers d'euros)		Indice de Gini	Part du patrimoine net détenu par...	
	Médian	Moyen		... les 5 % les mieux dotés	... les 10 % les mieux dotés
Lettonie	30,5	72,4	0,687	43,0	55,2
Lituanie	53,1	89,5	0,575	36,4	46,4
Estonie	66,4	156,9	0,708	47,8	58,9
Grèce	85,0	133,5	0,580	29,2	41,8
Slovaquie	98,0	126,4	0,457	21,9	33,0
Portugal	99,0	196,4	0,657	38,7	51,3
Pays-Bas	103,7	217,9	0,676	31,7	46,5
Finlande	104,0	215,0	0,683	35,3	49,6
Allemagne	105,7	315,4	0,727	41,4	55,9
Slovénie	119,8	194,9	0,597	33,2	45,3
France¹	125,7	277,1	0,676	35,9	50,0
Autriche	127,0	290,5	0,688	36,3	51,0
Zone euro	127,1	292,0	0,694	40,0	53,8
Espagne	128,0	279,6	0,680	41,0	53,4
Italie	159,0	350,0	0,671	42,0	54,7
Irlande	193,8	369,8	0,665	36,5	49,6
Chypre	204,3	346,3	0,632	32,2	46,1
Belgique	241,2	408,2	0,620	33,6	46,4
Malte	273,6	413,0	0,547	28,2	40,0
Luxembourg	711,2	1 275,8	0,642	35,1	48,3

1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 2.4. Ici, ils sont calculés à partir d'une méthodologie légèrement différente pour disposer de statistiques comparables entre pays.

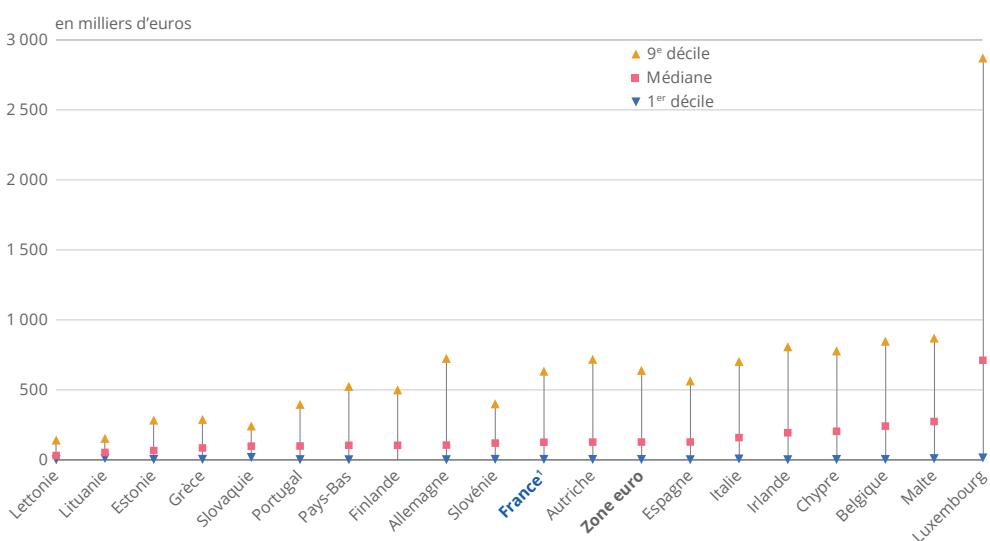
Notes : Ces données ne sont pas comparables aux données 2017-2018 publiées dans la précédente édition de l'ouvrage en raison de changements méthodologiques. Pour la zone euro, il s'agit de moyennes pondérées par la population des pays.

Lecture : En 2020-2021, le patrimoine net médian des ménages en Lettonie s'élève à 30 500 euros. Le patrimoine net moyen y est de 72 400 euros. Dans ce pays, les 5 % les mieux dotés détiennent 43,0 % du patrimoine net total.

Champ : Zone euro (hors Croatie), ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Banque centrale européenne (BCE), enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) vague 4 (2020-2021).

► 2. Déciles de patrimoine net dans les pays de la zone euro en 2020-2021



1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 2.4. Ici, ils sont calculés à partir d'une méthodologie légèrement différente pour disposer de statistiques comparables entre pays.

Notes : Ces données ne sont pas comparables aux données 2017-2018 publiées dans la précédente édition de l'ouvrage en raison de changements méthodologiques. Pour la zone euro, il s'agit de moyennes pondérées par la population des pays.

Lecture : En 2020-2021, au Luxembourg, 10 % des ménages ont un patrimoine net supérieur à 2 871 000 euros (9^e décile).

Champ : Zone euro (hors Croatie), ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Banque centrale européenne (BCE), enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) vague 4 (2020-2021).

2.8 Détection de la résidence principale

Début 2021, 57,7 % des ménages vivant en France métropolitaine sont **propriétaires** de leur résidence principale ► **figure 1**. Cette part est quasi stable entre 1998 et 2021 (+1,6 point). La part des ménages propriétaires de leur résidence principale augmente avec l'âge. Début 2021, 16,7 % des ménages dont la **personne de référence** a moins de 30 ans sont propriétaires de leur résidence principale et 70,2 % des 65 ans ou plus. Les écarts entre tranches d'âge diminuent. En effet, les jeunes ménages, en particulier les plus aisés, sont plus souvent propriétaires qu'il y a une vingtaine d'années (+5,5 points pour les moins de 30 ans et +5,3 points pour les 30-39 ans entre 1998 et 2021). Cette progression s'est faite notamment par le biais du crédit (taux d'intérêts favorables, allongement des durées d'emprunt, etc.).

Les couples sont très souvent propriétaires, davantage que les personnes seules et surtout que les familles monoparentales. Depuis 2010, les écarts entre les différents types de ménage s'accroissent. La part de propriétaires augmente pour les couples (+6,4 points pour ceux sans enfant entre 2010 et 2021), mais diminue pour les personnes seules (-3,6 points).

La part de ménages propriétaires de leur résidence principale augmente avec le **revenu disponible** du ménage. Au cours de la dernière décennie, les écarts se creusent : la part de détention s'accroît pour les ménages les plus aisés (+4,5 points entre 2010 et 2021 pour le quart des ménages les plus aisés), tandis qu'elle décroît pour le quart des ménages

ayant les plus faibles revenus disponibles (-5,7 points pour les ménages situés en dessous du 1^{er} quartile). Du fait de la hausse des prix de l'immobilier, devenir propriétaire nécessite des revenus et un apport personnel plus élevés.

Début 2021, en France hors Mayotte, 62,2 % des ménages propriétaires de leur résidence principale sont **non-accédants** : ils n'ont pas d'emprunt à rembourser. La majorité ont déjà remboursé leur prêt et les autres ont acquis leur logement par héritage, donation ou au comptant. Ils sont plus âgés que les accédants (59 % ont 65 ans ou plus, contre 4 % des accédants), vivent plus souvent seuls (36 % contre 17 %) ou en couple sans enfant (43 % contre 18 %)

► **figure 2**. 19,5 % des ménages propriétaires ont acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années. Ces **propriétaires récents** sont plus jeunes que les autres propriétaires.

Début 2021, la moitié des ménages propriétaires de leur résidence principale déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 328 000 euros

► **figure 3**. Les ménages propriétaires de leur résidence principale ont globalement plus de patrimoine que l'ensemble des ménages, **l'immobilier** représentant près des deux tiers de leur patrimoine brut. La part de l'immobilier est plus élevée dans le patrimoine des propriétaires de moins de 30 ans (82 %) et des accédants récents (72 %). Les jeunes sont davantage endettés : l'endettement des ménages propriétaires de moins de 30 ans représente 49 % de leur patrimoine brut. Cette part diminue progressivement avec l'âge. ●

► Définitions

Les ménages qui disposent de l'usufruit de leur résidence principale sont considérés ici comme **propriétaires**.

Un ménage **accédant** à la propriété a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale, par opposition à un ménage **non-accédant** qui n'a pas de prêt en cours.

Les **propriétaires récents** (respectivement accédants récents) ont acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années (respectivement, et ont encore des emprunts à rembourser).

Le **patrimoine immobilier** est l'ensemble des biens immobiliers détenus par le ménage. Il inclut la résidence principale, les résidences secondaires ou occasionnelles, les biens mis en location ou à disposition gratuitement, les garages ou parkings. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Pour les résidences principales, les biens en usufruit sont inclus dans les taux de détention, cela n'est en revanche pas le cas dans les montants.

Personne de référence, revenu disponible, quartile, patrimoine brut : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « La composition du patrimoine des ménages évolue peu à la suite de la crise sanitaire », Insee Première n° 1899, mai 2022.
- « Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Taux de détention de la résidence principale selon les caractéristiques des ménages en %

Caractéristiques du ménage	1998	2010	2021
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	11,2	12,8	16,7
De 30 à 39 ans	42,0	47,2	47,3
De 40 à 49 ans	61,1	58,5	57,8
De 50 à 64 ans	71,6	69,1	62,6
65 ans ou plus	69,2	71,7	70,2
Type de ménage			
Personne seule	42,4	47,4	43,8
Couple sans enfant	67,7	69,2	75,6
Couple avec enfants	62,7	66,7	70,3
Famille monoparentale	36,5	31,7	32,1
Autre ménage	58,3	55,7	50,5
Revenu disponible¹			
Inférieur au 1 ^{er} quartile	nd	34,2	28,5
Du 1 ^{er} au 2 ^{er} quartile	nd	50,2	49,9
Du 2 ^{er} au 3 ^{er} quartile	nd	65,8	67,9
Supérieur au 3 ^{er} quartile	nd	80,2	84,7
Ensemble	56,1	57,7	57,7

nd : non disponible.

1 Parmi les ménages dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Note : Des changements méthodologiques (pondérations) expliquent les écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Lecture : Début 2021, 57,7 % des ménages sont propriétaires (y compris usufruiseurs) de leur résidence principale.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998 et 2009-2010 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Caractéristiques des ménages propriétaires de leur résidence principale début 2021 en %

Caractéristiques du ménage	Propriétaires anciens	Propriétaires récents	Non-accédants	Accédants	Ensemble des propriétaires
Âge de la personne de référence					
Moins de 40 ans	7,2	46,3	2,2	35,7	14,7
De 40 à 49 ans	16,2	23,0	6,5	36,0	17,5
De 50 à 64 ans	31,6	19,8	32,5	24,0	29,3
65 ans ou plus	45,0	10,8	58,8	4,4	38,4
Type de ménage					
Personne seule	30,3	21,5	35,6	16,8	28,6
Couple sans enfant	35,0	27,3	43,1	17,5	33,5
Couple avec enfants	27,3	43,4	14,8	56,6	30,5
Famille monoparentale	5,3	5,8	3,8	8,1	5,4
Autre ménage	2,1	ns	2,7	1,0	2,1

ns : non significatif.

Lecture : Début 2021, parmi les propriétaires ayant acheté leur résidence principale il y a moins de cinq ans (propriétaires récents), 46,3 % appartiennent à un ménage dont la personne de référence a moins de 40 ans.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire et propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruiseurs.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 3. Patrimoine brut des ménages propriétaires de leur résidence principale début 2021

Caractéristiques du ménage	Montant médian (en euros)	Part dans le patrimoine brut (en %)	
		De l'immobilier	De l'endettement
Type de propriétaire			
Propriétaire non accédant	345 700	62,8	3,6
Accédant à la propriété	301 500	68,5	32,6
Accédant récent	307 200	72,2	44,0
Accédant ancien	299 000	66,0	24,8
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	244 200	82,3	49,2
De 30 à 39 ans	290 900	69,3	42,4
De 40 à 49 ans	353 300	63,7	24,6
De 50 à 64 ans	361 000	62,7	10,3
65 ans ou plus	310 100	65,3	1,3
Ensemble des propriétaires	327 600	64,7	13,5

Lecture : Début 2021, la moitié des ménages propriétaires de leur résidence principale déclarent un patrimoine brut supérieur à 327 600 euros. L'immobilier représente en moyenne 64,7 % de leur patrimoine brut et l'endettement 13,5 %.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire et propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruiseurs.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

2.9 Prix des logements et loyers

Entre le 1^{er} trimestre 2001 et le 4^e trimestre 2023, les prix des logements anciens ont été multipliés par 2,5 en France métropolitaine, soit plus que le **revenu disponible brut** par ménage (1,6), l'**indice des prix à la consommation** (1,5) et les loyers (1,4) ► **figure 1**. Cette augmentation n'a pas été linéaire au fil du temps. Les prix des logements anciens ont fortement augmenté entre 2001 et 2007 (en moyenne +2,6 % par trimestre). Ils ont ensuite baissé pendant cinq trimestres en raison de la crise économique de 2008, avant d'augmenter à nouveau. Les prix ont diminué entre 2011 et 2015, puis sont repartis à la hausse de 2016 à 2022 (en moyenne +1,1 % par trimestre) pour atteindre un point haut au 4^e trimestre 2022. Ils baissent depuis (-1,0 % par trimestre). En Île-de-France, la baisse est plus marquée (-1,5 % par trimestre entre le 3^e trimestre 2022 et le 4^e trimestre 2023).

Les prix des logements neufs suivent des tendances semblables, mais de moindre ampleur. Ils ont tendance en particulier à stagner quand les prix baissent dans l'ancien ► **figure 2**. Ils ont atteint un point haut au 3^e trimestre 2022 et stagnent depuis. Entre le 1^{er} trimestre 2001 et le 4^e trimestre 2023, les prix des logements neufs ont été multipliés par 2,4, soit une évolution proche de celle des prix des logements anciens.

Le volume annuel de transactions dans l'ancien a atteint un point haut au 3^e trimestre 2021, avec 1,2 million de transactions cumulées sur un an ► **figure 3**. L'évolution du volume annuel de transactions a globalement tendance à suivre celle des prix. Les volumes baissent depuis le 3^e trimestre 2021 pour atteindre 869 000 transactions annuelles fin 2023, soit une baisse de 26 % en deux ans. Fin décembre 2023, les ventes réalisées sur un an représentent 2,3 % du stock de logements, une part en baisse depuis le point haut atteint fin septembre 2021 (3,2 %) et désormais inférieure

au niveau du début des années 2000 avant la crise économique de 2008.

Le volume cumulé sur un an de **logements neufs réservés** suit globalement les mêmes tendances que les ventes de logements anciens, avec une baisse plus prononcée sur la période récente. Après avoir atteint un niveau haut entre 2017 et 2019, autour de 130 000 ventes, il a fortement diminué. Il s'établit à 64 000 transactions annuelles fin 2023, hors logements neufs réhabilités, soit une diminution de 51 % par rapport à fin 2019, un niveau désormais inférieur à celui de 2001.

Les variations des loyers sont moindres que celles des prix de l'immobilier, notamment parce qu'elles sont encadrées par la législation. Pour les baux en cours, les revalorisations annuelles sont limitées par l'**indice de référence des loyers (IRL)**, qui dépend de l'inflation. Depuis 2012, cette règle s'applique également en cas de relocation dans certaines zones tendues. Par ailleurs, depuis 2015, en zones tendues, les niveaux de loyers peuvent être encadrés. Depuis la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat d'août 2022, les hausses de loyer calculées avec l'IRL sont plafonnées à 3,5 % par an. Par ailleurs, depuis cette même date, il est interdit de réviser le loyer des logements à consommation excessive d'énergie, classés F ou G au titre du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Depuis 2018, le secteur social et le secteur libre suivent des évolutions différentes ► **figure 4**. La hausse des loyers du secteur libre s'est légèrement accentuée (+0,3 % par trimestre, après une stagnation sur la période 2015-2017). Quant aux loyers dans le secteur social, ils ont baissé au 2^e trimestre 2018 (-4,0 % par rapport au trimestre précédent) avec la mise en place de la **réduction du loyer de solidarité (RLS)**. Depuis, ils augmentent de manière plus erratique, de 0,4 % en moyenne par trimestre entre le 2^e trimestre 2018 et le 4^e trimestre 2023. ●

► Définitions

Les **logements neufs réservés** correspondent aux réservations à la vente avec dépôts d'arrhes, pour les permis de cinq logements ou plus destinés à la vente de particuliers, hors logements neufs réhabilités (issus de la construction sur existant).

L'**indice de référence des loyers (IRL)** fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Depuis 2008, il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

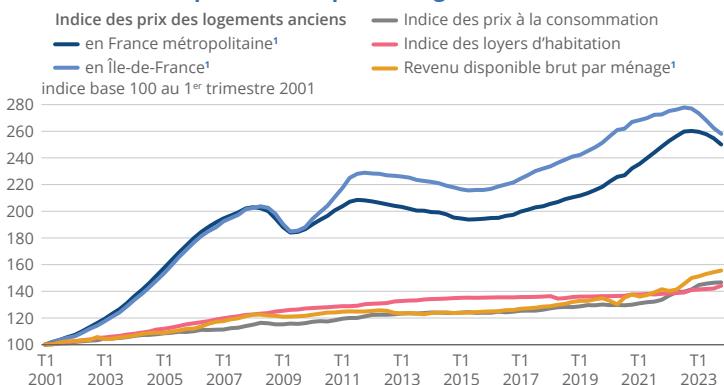
La **réduction du loyer de solidarité (RLS)** est une aide au logement destinée aux ménages les plus précaires résidant dans le parc social.

Revenu disponible brut (RDB), indice des prix à la consommation (IPC) : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens », Informations rapides, publication trimestrielle, Insee.
- « Indice des prix des logements neufs et anciens », Informations rapides, publication trimestrielle, Insee.
- « Indices des loyers d'habitation (ILH) », Informations rapides, publication trimestrielle, Insee.
- « Commercialisation des logements neufs », Stat Info n° 639, publication trimestrielle, Commissariat général au développement durable, SDES, mai 2024.

► 1. Indice des prix des logements anciens, des loyers et des prix à la consommation, et revenu disponible brut par ménage



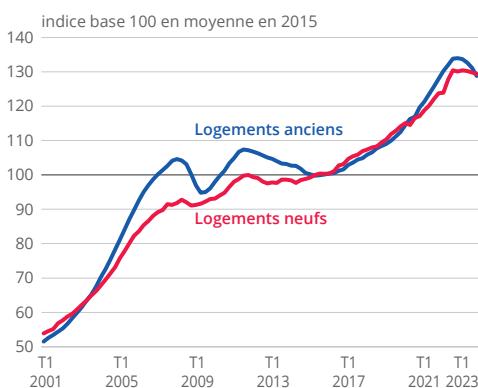
1 Données CVS pour les indices des prix des logements, CVS-CJO pour le revenu.

Lecture : Les prix des logements anciens en France métropolitaine ont été multipliés par 2,5 entre le T1 2001 et le T4 2023 (indice 250,1, base 100 au T1 2001).

Champ : France métropolitaine, France pour le revenu.

Sources : Insee ; SDES ; Notaires de France - Groupe ADSN ; Notaires du Grand Paris - Paris Notaires Services (PNS).

► 2. Indices des prix des logements neufs et anciens



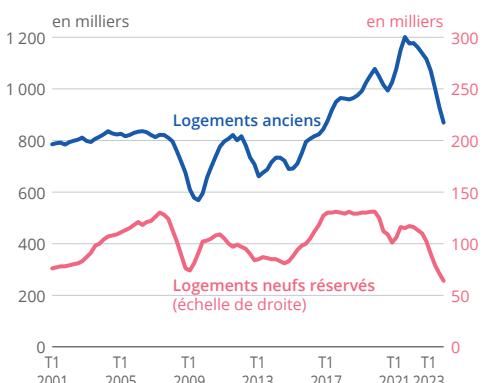
Note : Données CVS.

Lecture : Au 4^e trimestre 2023, les prix des logements neufs ont augmenté de 29,4 % par rapport à la moyenne 2015 (indice 129,4, base 100 en moyenne en 2015).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SDES ; Notaires de France - Groupe ADSN ; Notaires du Grand Paris - Paris Notaires Services (PNS).

► 3. Transactions de logements anciens et réservations de logements neufs, cumulées sur un an

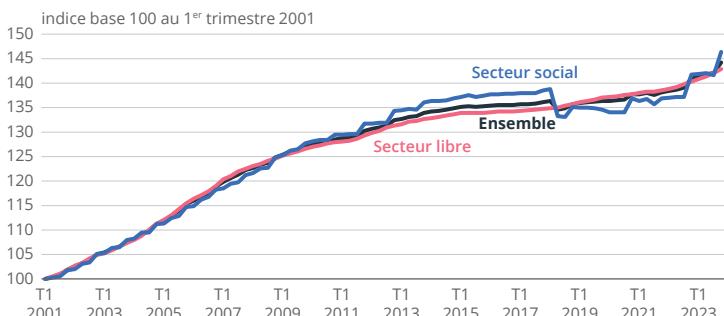


Lecture : En 2023, 869 000 transactions de logements anciens ont eu lieu et 64 000 logements neufs ont été réservés.

Champ : France hors Mayotte pour l'ancien ; France métropolitaine pour le neuf, programmes immobiliers et permis de construire de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers, hors logements neufs réhabilités.

Sources : CGEDD d'après DGFiP (MEDOC) et bases notariales ; SDES, enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN).

► 4. Indice des loyers d'habitation par secteur



Lecture : Au 4^e trimestre 2023, dans le secteur libre, les loyers d'habitation ont augmenté de 42,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2001 (indice 142,9, base 100 au 1^{er} trimestre 2001).

Champ : France métropolitaine, résidences principales louées vides.

Source : Insee, enquêtes Loyer et charges et enquêtes sur les Loyer auprès des bailleurs sociaux (ELBS).

2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro

En 2020-2021, 61 % des ménages de la zone euro sont propriétaires de leur résidence principale, selon l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) ▶ **figure 1**. Ce taux est très différent selon les pays : pour les quatre pays les plus peuplés (Allemagne, France, Espagne et Italie), il varie de 45 % en Allemagne à 77 % en Italie. Dans l'ensemble de la zone euro, la part de propriétaires croît avec le niveau de **patrimoine net** détenu par les ménages. Dans tous les pays, cette part dépasse 90 % pour les 5 % des ménages les mieux dotés en patrimoine net. Au total, les ménages les plus riches étant très majoritairement propriétaires de leur logement, les différences de taux de propriétaires entre pays s'expliquent largement par l'accès à la propriété des ménages les moins dotés en patrimoine : pour les 50 % de ménages les moins dotés, seuls 7 % sont propriétaires de leur résidence principale en Allemagne, contre 21 % en France, 54 % en Espagne et 58 % en Italie.

L'immobilier (tous biens confondus) représente une part élevée du **patrimoine brut** des ménages propriétaires : 78 % en moyenne (69 % en se limitant à la valeur de la résidence principale). En Allemagne, en France, en Espagne et en Italie pour les ménages propriétaires, la part de la résidence principale dans le patrimoine brut varie de 64 % en Espagne à 70 % en Italie. Dans tous les pays, le patrimoine des mieux dotés est davantage diversifié et, en conséquence, la part de la résidence principale décroît avec le niveau de patrimoine détenu. Dans les quatre pays les plus

peuplés, pour les ménages propriétaires parmi les 50 % de ménages les moins dotés en patrimoine, cette part varie de 78 % en Espagne à 82 % en Italie et en France. Pour les 5 % les mieux dotés, elle est nettement moindre, entre 27 % en Italie et 37 % en Allemagne (35 % en France).

L'endettement immobilier constitue une part prépondérante de l'endettement des ménages de la zone euro (88 %). L'endettement immobilier lié à la résidence principale représente en moyenne 33 % du patrimoine brut des ménages propriétaires. Ce taux est de 26 % en Allemagne, 34 % en France, 35 % en Italie et 38 % en Espagne. Pour les ménages propriétaires parmi les 5 % les mieux dotés en patrimoine, le poids de l'endettement immobilier lié à la résidence principale dans le total des actifs du ménage est nettement plus faible : de 6 % en Espagne à 10 % en Italie. Il est à l'inverse plus élevé pour les propriétaires parmi les 50 % les moins dotés : de 52 % en Italie à 66 % en Allemagne.

Entre 2017-2018 et 2020-2021, dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier dans la zone euro, la valeur des résidences principales a augmenté dans la quasi-totalité des pays ▶ **figure 2**. Dans certains pays, cette hausse a été très forte : +40 % en Grèce et à Malte, +32 % en Allemagne et aux Pays-Bas, en moyenne, en euros courants, mais plus modérée en France (+11 %), en Italie (+7 %) et en Espagne (+6 %). La part de propriétaires est restée relativement stable au sein de chaque pays. ●

▶ Sources

L'enquête **Household Finance and Consumption Survey** (HFCS) permet de disposer de données comparables entre les pays européens. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine alimente le volet français du dispositif HFCS. Certains concepts peuvent différer légèrement de ceux habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française. Voir annexe Sources et méthodes.

▶ Définitions

Le **patrimoine net** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits (passifs).

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi le patrimoine dit résiduel, à savoir les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur. Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

▶ Pour en savoir plus

"*Household Finance and Consumption Survey: Results from the 2021 wave*", Statistics Paper Series n° 46, Banque centrale européenne, juillet 2023.

► 1. Immobilier et endettement des ménages dans la zone euro selon la tranche de patrimoine net des ménages en 2020-2021

Catégorie	Allemagne	Espagne	Italie	France	Zone euro ²
Taux de propriétaires¹					
Inférieur à la médiane (D5)	7,1	54,0	58,1	21,1	32,0
Entre D5 et C95	80,9	94,1	97,1	90,2	90,4
Supérieur au 95 ^e centile (C95)	92,4	93,0	94,3	95,3	94,3
Ensemble	44,5	73,9	77,5	55,9	61,3
Part de la résidence principale dans le patrimoine brut des ménages propriétaires					
Inférieure à la médiane (D5)	78,7	78,1	82,4	81,6	81,2
Entre D5 et C95	69,0	58,1	66,8	66,4	67,6
Supérieure au 95 ^e centile (C95)	36,8	29,7	27,1	35,2	34,8
Ensemble	66,4	63,7	70,3	66,6	68,5
Part de l'endettement immobilier (résidence principale) dans le patrimoine brut des ménages propriétaires et endettés					
Inférieure à la médiane (D5)	66,4	57,9	51,6	58,8	60,2
Entre D5 et C95	21,1	19,4	22,3	23,2	22,1
Supérieure au 95 ^e centile (C95)	6,9	6,0	9,9	8,9	8,2
Ensemble	25,9	38,0	34,8	34,4	32,8

1 Part de ménages propriétaires de leur résidence principale, en excluant les usufruiseurs. Cet indicateur diffère donc de celui calculé par l'Insee pour la France.

2 Moyenne pondérée par la population des pays.

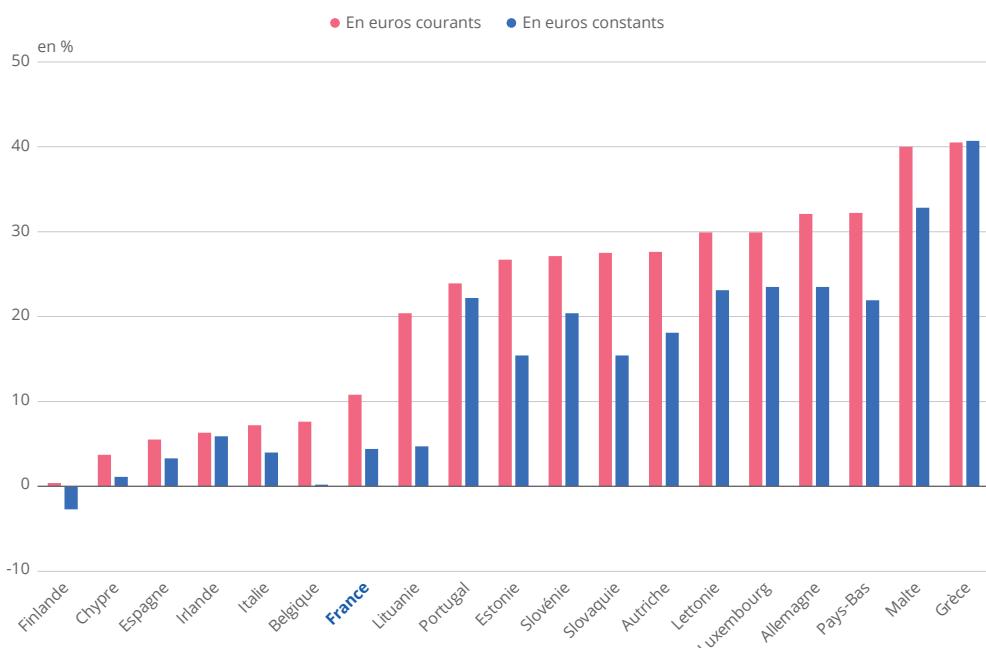
Note : Ces données ne sont pas comparables aux données 2017-2018 publiées dans la précédente édition de l'ouvrage en raison de changements méthodologiques.

Lecture : En 2020-2021, parmi les 50 % des ménages allemands les moins dotés en patrimoine net, 7,1 % sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : Zone euro (hors Croatie), ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Banque centrale européenne (BCE), enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) vague 4 (2020-2021).

► 2. Variation de la valeur de la résidence principale entre 2017-2018 et 2020-2021, par pays de la zone euro

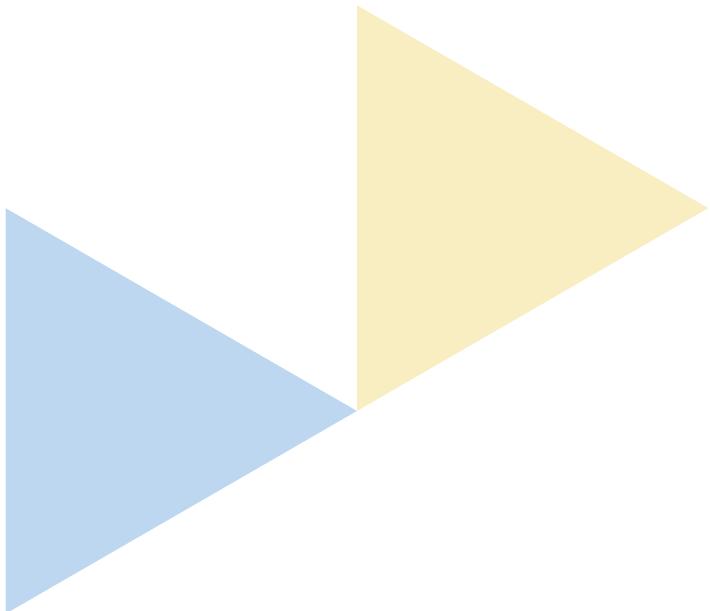


Lecture : En France, entre les vagues 3 (2017-2018) et 4 (2020-2021) de l'enquête HFCS, la valeur moyenne des résidences principales des ménages propriétaires occupants a augmenté de 10,8 % en euros courants.

Champ : Zone euro (hors Croatie), ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Banque centrale européenne (BCE), enquêtes *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) vague 3 (2017-2018) et vague 4 (2020-2021).

Annexes



Sources

Les chiffres présentés dans cet ouvrage (sauf certains passages notamment de la vue d'ensemble, du premier dossier ou de la [► fiche 1.9](#)) portent sur les ménages vivant dans un logement ordinaire. N'en font donc pas partie les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers), les personnes sans abri ou les personnes vivant dans des communautés (foyers de travailleurs, Ehpad, maisons de retraite, résidences universitaires, prisons, etc.).

1. Les sources sur les revenus

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

• **Le dispositif**

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) sont disponibles annuellement depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine (environ 43 000 ménages en 2021), issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Est considéré comme un ménage dans ERFS l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne. Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine (hors revenus issus des produits d'épargne défiscalisés). Les autres prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux complètent ces revenus pour calculer le revenu disponible : prestations familiales, minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH), allocations logement, prime d'activité, indemnité inflation.

Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle des revenus du patrimoine, car plusieurs types de revenus sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers sont estimés à partir de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (ex-Patrimoine) de l'Insee et ajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS. Il s'agit des revenus du livret Jeune, livret d'épargne populaire (LEP), compte d'épargne logement (CEL), plan d'épargne logement (PEL), livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable, exonérés d'impôt, mais aussi des revenus des plans d'épargne en actions (PEA), exonérés sous certaines conditions ainsi que de l'ensemble des revenus des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, imposables uniquement lors du rachat ou du dénouement du contrat.

• **Principales évolutions et impact sur les séries longues**

Une refonte d'envergure de l'enquête a eu lieu en 2021 à la suite de la refonte de l'enquête Emploi (sur laquelle l'ERFS est adossée) qui a mis en œuvre plusieurs changements méthodologiques parmi lesquels la rénovation du questionnaire (pour se conformer à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen) et la refonte de la méthode de pondération [[Département de l'emploi et des revenus d'activité, 2021](#)]. À cela s'est ajoutée une révision de la chaîne de production de l'ERFS et une évolution de certains choix méthodologiques [[Division Revenus des ménages et pôle revenus fiscaux et sociaux, 2023](#)].

De 1970 à 1990, les ERF ont été réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information sociodémographique est limitée (âge, sexe, statut d'activité et catégorie sociale des individus, composition du ménage). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale (certaines prestations n'étant pas disponibles : allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). Le champ des

prestations imputées a évolué dans le temps, ce qui peut conduire à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté observée sur la période. Les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale selon les années, en fonction notamment des changements de législation, et ne sont pas imputés avant 1996. Pour améliorer la comparabilité des résultats sur longue période, des séries longues ont été constituées entre 1975 et 2018, en excluant les revenus financiers et les prestations sociales qui ne sont pas disponibles avant 1996.

Le dispositif SRCV-SILC

L'enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). L'enquête porte sur des thèmes multiples : les revenus (pauvreté financière), les privations matérielles et sociales, le logement, l'emploi, la santé, le bien-être ou la garde d'enfants.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel. Depuis 2020, 17 500 ménages vivant dans un logement ordinaire sont interrogés chaque année : 4 500 ménages répondent pour la première fois à l'enquête et alimentent le panel tandis que 13 000 ménages sont réinterrogés et qu'un échantillon de ménages dit « sortants » le quitte. Est considéré comme un ménage dans SRCV l'ensemble des occupants d'une résidence principale qui partagent un budget commun. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne. Depuis 2022, le champ couvre en plus de la France métropolitaine les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, et La Réunion).

L'ERFS est la source de référence sur les revenus concernant la France métropolitaine de par la taille de son échantillon. Le dispositif SRCV est quant à lui utilisé pour les comparaisons européennes concernant les niveaux de vie, les indicateurs d'inégalités, la pauvreté monétaire, l'analyse de la persistance dans la pauvreté ou les privations matérielles.

Concernant les indicateurs sur les revenus et la pauvreté monétaires présents dans l'ERFS et dans SRCV, les deux dispositifs peuvent présenter quelques différences :

- le champ d'ERFS de diffusion est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. SRCV couvre un champ plus large incluant les quatre DOM historiques (depuis 2022) et les ménages étudiants (les transferts intra-familiaux non déclarés étant pris en compte) ou ceux avec un revenu déclaré négatif ;
- le concept de ménage retenu dans l'ERFS est celui associé au logement (ensemble des personnes partageant habituellement un même logement) alors que celui de SRCV est le concept de ménage unité de vie (ensemble des personnes partageant habituellement un même logement et faisant budget commun) ;
- les types de revenus et impôts pris en compte diffèrent légèrement. SRCV intègre des revenus absents des fichiers administratifs dont dispose l'Insee (certains transferts entre ménages, aide locale facultative, impôt de solidarité sur la fortune puis sur la fortune immobilière, taxe foncière).

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Les données du **dispositif Filosofi** proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les données sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS.

Les statistiques sont produites sur la France métropolitaine depuis 2014 et la France, la Martinique et La Réunion depuis 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dits « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Est considéré comme un ménage dans Filosofi l'ensemble des déclarants des foyers fiscaux qui s'acquittent d'une taxe d'habitation sur leur résidence principale à une même adresse. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne.

La couverture quasi exhaustive des ménages ordinaires définis ci-dessus dans le dispositif Filosofi permet de l'utiliser pour la mesure du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté à des niveaux géographiques fins. Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence. En effet, elle est moins tributaire des évolutions des sources administratives, notamment fiscales, et permet mieux d'observer des évolutions annuelles que Filosofi. Si les concepts utilisés sont les mêmes (agrégats, indicateurs, etc.), les résultats peuvent être légèrement différents entre ces deux sources :

- des différences de champ : le champ de Filosofi est celui des ménages fiscaux ayant rempli une déclaration et retrouvés dans le fichier de la taxe d'habitation (jusqu'en 2022 les foyers fiscaux exonérés de taxe d'habitation sont toujours présents dans les fichiers fiscaux) alors que le champ de l'ERFS est l'ensemble des ménages vivant dans un logement ordinaire. De fait, le champ de Filosofi dépend donc de l'évolution de la gestion des fichiers fiscaux, ce qui peut avoir des impacts non négligeables certaines années sur l'évolution du nombre de ménage couverts ;
- des différences de traitements statistiques. Dans ERFS, des imputations peuvent être menées pour corriger les défauts d'appariement ou imputer des revenus exonérés de façon plus complète que ce qui peut être fait dans Filosofi du fait des informations collectées via l'enquête Emploi.

Les comptes nationaux annuels

Le revenu disponible brut (RDB) calculé par les *comptes nationaux* décrit la masse des revenus dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après les opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). Y sont ajoutées principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et la variation des droits à pension. Sont retranchés les cotisations sociales et les impôts versés.

Le dispositif POTE panelisé

Le dispositif POTE panelisé est issu des déclarations de revenus (formulaires 2042 et 2042 complémentaires) pour les revenus perçus au titre des années allant de 2003 à 2021 (données POTE). Au-delà du suivi des foyers fiscaux sur l'ensemble de la période (création d'un panel), le service statistique de la DGFIP a réalisé plusieurs enrichissements avec l'aide des équipes de l'Insee : construction d'agrégats de revenus cohérents dans le temps et avec les publications de l'Insee sur les revenus et création d'un panel d'individus et non de foyers fiscaux.

Cette nouvelle source permet de suivre les évolutions de revenus déclarés à l'administration fiscale au niveau individuel sur une vingtaine d'années. Ces revenus sont proches des revenus avant redistribution (revenus hors impôts directs et prestations sociales) de ceux des autres dispositifs d'information sur les revenus, mais excluent l'ensemble des revenus exonérés non déclarés à l'administration fiscale (notamment les revenus du patrimoine exonérés, et pour certaines années certains revenus d'activités comme la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ou une partie des heures supplémentaires). Les revenus sont calculés au niveau du foyer fiscal dans cette source. Le champ de cette nouvelle source est par contre plus large que celui des autres sources portant sur les revenus : il couvre l'ensemble des individus ayant déclaré des revenus entre 2003 et 2021.

L'enquête Budget de famille (BDF)

L'enquête Budget de famille (BDF) est réalisée tous les cinq ans environ, depuis 1979. Elle vise à étudier les dépenses et les ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer (DGOM), l'enquête Budget de famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département : l'enquête est donc utilisée pour étudier les taux de pauvreté dans les DOM et notamment à Mayotte. La collecte s'est déroulée d'octobre 2016 à octobre 2017 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte et d'octobre 2017 à octobre 2018 à Mayotte.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Menée conjointement par la Drees et l'Insee en France en 2014, cette enquête a pour objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans afin de préciser leur niveau de vie. Cette enquête est donc utilisée pour étudier la pauvreté parmi les étudiants (qui sont exclus du champ de diffusion de l'ERFS, la mesure de leurs revenus étant trop fragile en l'absence d'information sur les transferts intra-familiaux dans cette enquête).

Les enquêtes CARE (Capacités, Aides et REsources des seniors)

Réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ces enquêtes ont pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des seniors, leurs relations avec leur entourage, leurs difficultés à réaliser certaines activités de la vie quotidienne et les aides financières et humaines qu'ils reçoivent pour surmonter ces éventuelles difficultés. L'enquête CARE-Institutions porte sur les seniors vivant en établissement pour personnes âgées. Environ 3 000 seniors répartis dans 700 établissements ont été interrogés entre septembre et décembre 2016. Cette enquête permet de fournir des éléments sur la pauvreté des personnes âgées vivant en institution, population non couverte par l'ERFS.

Les différentes mesures du revenu

• Les mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions (notamment les pensions d'invalidité), les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible inclut aussi une partie des transferts entre ménages : les pensions alimentaires versées et reçues.

En revanche, le revenu disponible ne tient pas compte de l'allocation personnelle d'autonomie (APA), du complément mode de garde (CMG), ni du chèque énergie. Il ne tient pas non plus compte de l'avantage monétaire que constitue le fait de pas payer de loyer pour les propriétaires occupants. Les impôts déduits n'incluent ni la taxe foncière ni l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Par ailleurs, l'Insee publie, en comptabilité nationale, des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du RDB et du pouvoir d'achat du RDB par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

- tout d'abord, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraite, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers), et pour certaines ne couvrent pas

les personnes vivant dans les DOM, alors que les données de la comptabilité nationale couvrent la France entière ;

- ensuite, des différences de concept dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les sources microéconomiques n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la comptabilité nationale (par exemple, les bénéfices fonciers imputés aux propriétaires occupants leur logement ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage), la fraude, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et certains transferts (amendes, permis, différence entre les indemnités versées par les assurances et l'espérance de ces indemnités, versement des organismes d'assurance collectifs) ne sont pas pris en compte dans les sources microéconomiques, alors qu'à l'inverse, les allocations logement ne sont pas intégrées dans le RDB de la comptabilité nationale, étant considérées comme des prestations « en nature » ;
- enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique (les intérêts reçus par les ménages qui sont calculés en référence à un taux d'intérêt de marché et non pas au taux réellement perçu, l'écart étant considéré comme une consommation des ménages ; la notion de salaire est plus large en comptabilité nationale tenant compte des avantages des comités d'entreprise, des remboursements des trajets domicile-travail, des pourboires, des indemnités de licenciement de l'intéressement et de la participation ; les revenus du patrimoine sont moins bien couverts dans les données d'enquête).

Pour davantage de détails sur ces différences, voir [\[Accardo, 2019\]](#).

• **La mesure des transferts sociaux**

Dans les ERF, les ERFS, Filosofi et SRCV, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Dans les ERF, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans les trois dispositifs actuels de mesure des revenus (ERFS, SRCV et Filosofi), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'ERFS des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (2,0 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La rétropolation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux vise à limiter au maximum, par répondération, l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

• **La mesure des revenus du patrimoine**

Dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005 et dans les versions rétropolées de 1996 à 2004 ainsi que dans Filosofi et SRCV, les revenus de différents produits financiers non recensés par la source fiscale (en particulier les revenus issus des livrets défiscalisés et les revenus issus de l'assurance-vie) sont ajoutés au revenu des ménages.

Pour cela, le montant des différents actifs financiers est collecté auprès des ménages dans SRCV et estimé à partir de l'enquête Patrimoine dans les ERF, ERFS et Filosofi. Le patrimoine total ainsi estimé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Faute d'informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Pour l'assurance-vie, des encours sont imputés aux ménages, à partir desquels des revenus sont calculés par application d'un taux de rendement moyen. Ces revenus sont ensuite recalés sur la masse des revenus d'assurance-vie issus des Comptes Nationaux.

Depuis l'édition 2015 de l'ERFS, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Dans les ERFS 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010 et dans les ERFS 2005 à 2010, à partir de l'enquête Patrimoine 2003-2004.

• Les mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Il existe plusieurs approches, parmi lesquelles des approches objectives, basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception que chacun a de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives peuvent conduire à considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. Elles présentent l'intérêt d'être directement globales (sans se focaliser sur un nombre réduit de dimensions), là où d'autres mesures passent souvent à côté d'une partie des éléments pertinents.

À l'inverse, les approches objectives se fondent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, il est possible de distinguer les approches absolues et les approches relatives. Les approches absolues considèrent un panier minimal de biens auquel un ménage doit avoir accès pour survivre, ou pour avoir des conditions de vie acceptables. Les approches relatives considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtissent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les taux de pauvreté obtenus varient considérablement, sans qu'il ne soit possible d'affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre.

Dans l'Union européenne, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée mêle un concept de pauvreté monétaire relative, un concept de privation matérielle et sociale et un concept de faible intensité de travail du ménage.

La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Dans cet ouvrage, sans mention particulière, le taux de pauvreté monétaire est calculé à partir du seuil de 60 % de la médiane. À l'inverse certains pays comme les États-Unis privilégient une définition absolue de la pauvreté.

La notion de privations matérielles et sociales peut être appréhendée à travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Les difficultés de conditions de vie comportent un certain degré de subjectivité que ne peut refléter un montant de revenu déclaré par le ménage. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, comme les indicateurs de conditions de vie.

Depuis 2018, c'est l'indicateur de privation matérielle et sociale européen qui est privilégié à celui de pauvreté en condition de vie utilisé jusqu'ici en France. Sont considérés en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés matérielles ou sociales parmi une liste de treize concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J.**, « Le revenu des ménages selon la comptabilité nationale et selon l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) », Documents de travail n° F1905, octobre 2019.
- **Département de l'emploi et des revenus d'activité**, « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », Insee Analyses n° 65, juin 2021.
- **Division Revenus des ménages et Pôle Revenus fiscaux et sociaux**, « Impact de la rénovation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux en 2021 sur la mesure des niveaux de vie, des indicateurs d'inégalité et de pauvreté », Insee Méthodes n° 145, novembre 2023.

2. Les sources sur le patrimoine

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine

Depuis 1986, l'Insee réalise tous les trois à six ans une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages (dénommée successivement enquêtes Actifs financiers, puis enquête Patrimoine et enfin **enquête Histoire de vie et Patrimoine**). L'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2020-2021 s'est déroulée entre octobre 2020 et mars 2021, en France hors Mayotte, auprès d'un échantillon de 10 250 ménages répondants, dont 70 % par téléphone du fait de la crise sanitaire. Elle est réalisée en partenariat avec la Banque de France et s'inscrit dans un cadre européen (dispositif *Household Finance and Consumption Survey*, HFCS).

L'enquête HVP porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement). Elle rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine (cycle d'activité professionnelle, héritages, donations, situation patrimoniale des parents, etc.). Les revenus sont obtenus par appariement avec les données fiscales et sociales (de 2019 pour HVP 2020-2021).

Les données présentées sont fondées sur les réponses des ménages répondants à l'enquête, sans calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

• **Les principales évolutions et leur impact sur les séries longues**

Du fait de changements méthodologiques, les séries longues portent parfois sur un champ restreint :

- les comparaisons incluant les données 2010 ou antérieures portent sur le patrimoine brut hors reste (et non sur le patrimoine brut) ► **Glossaire**. En effet, depuis l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur du patrimoine résiduel (biens durables - voiture, équipement de la maison, etc. -, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur) a été modifiée, dans un souci d'harmonisation avec le dispositif européen HFCS. Désormais, les ménages déclarent directement la valeur de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles ;
- les évolutions sur le champ France hors Mayotte ne sont possibles que depuis 2010, date d'intégration des départements d'outre-mer hors Mayotte dans le champ de l'enquête. Aussi, les analyses incluant des millésimes antérieurs à 2010 portent sur la France métropolitaine.

D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine [Accardo *et al.*, 2014 ; Ferrante *et al.*, 2016] ► **figure**.

► Principales évolutions dans les enquêtes sur le patrimoine de l'Insee depuis 1986

1986	1991-1992	1997-1998	2003-2004	2009-2010	2014-2015	2017-2018	2020-2021
Enquêtes Actifs financiers			Enquêtes Patrimoine			Enquêtes Histoire de vie et Patrimoine	
Champ géographique							
France métropolitaine			France hors Mayotte				
Échantillonage et collecte							
Collecte en face-à-face avec questionnaire papier		Passage à une collecte en face-à-face assistée par ordinateur		Surreprésentation des hauts patrimoines, et de ce fait amélioration de la mesure du patrimoine professionnel Intégration de l'enquête dans le dispositif européen HFCS		Mise en place du panel en France métropolitaine : réinterrogation de 30 % des répondants de 2014-2015	Mise en place du panel dans les DOM En France métropolitaine, 3 ^e vague du panel Collecte à 70 % par téléphone et 30 % en face-à-face (crise sanitaire liée à la Covid)
Questionnaire et méthodologie							
Patrimoine professionnel et emprunts plus détaillés	Amélioration du questionnaire (filtres, contrôles de cohérence) grâce à l'informatisation	Amélioration du questionnaire et des imputations de montants en cas de non-réponse	Tranches plus fines pour les hauts patrimoines Revenus obtenus par appariement avec les sources fiscales	Collecte de la valeur du patrimoine résiduel, engendrant une rupture de série sur le patrimoine brut Montants demandés d'abord en clair puis en tranches	Simplification du questionnement sur le patrimoine professionnel	Ajout de questions liées à la Covid	
Changement de méthode de pondération en 2020 et rétropolation depuis 2009							

En 2020-2021, la méthodologie de redressement de l'enquête a été modifiée. Les résultats des millésimes 2009-2010, 2014-2015 et 2017-2018 ont donc été recalculés avec les nouvelles pondérations rétropolées, conduisant à des différences avec les chiffres précédemment publiés ; en particulier, les chiffres publiés ici sur ces millésimes peuvent différer de ceux publiés dans les éditions antérieures de cet Insee Références.

• La dimension panel

Depuis 2014, certains individus sont interrogés plusieurs fois. Il s'agit d'un panel rotatif, avec des entrants à chaque vague. Le panel HVP suit des individus : tous les individus d'un ménage entrant sont réinterrogés tous les trois ans, sur un cycle maximal de neuf ans. Lors de la réinterrogation des individus panel, le questionnaire reste néanmoins adressé à l'ensemble du ménage : à la fois le ou les individus panel du ménage, mais aussi leurs cohabitants faisant budget commun avec eux. Par exemple, si le ménage initialement enquêté est un couple qui se sépare, la réinterrogation interroge séparément les deux ménages ainsi constitués, en incluant d'éventuels nouveaux conjoints. Le patrimoine reste donc mesuré au niveau du ménage, ce qui permet d'obtenir à chaque vague d'enquête des résultats représentatifs de l'ensemble des ménages en France.

En 2020-2021, 36 % des ménages répondants étaient interrogés pour la première fois, 43 % pour la deuxième fois et 21 % pour la troisième fois.

Sauf mention contraire ensuite, toutes les analyses sur le patrimoine sont réalisées à partir de cette source.

L'enquête européenne Household Finance and Consumption Survey (HFCS)

La Banque centrale européenne (BCE) coordonne une enquête sur le patrimoine, les revenus et la consommation des ménages de la zone euro (dite « enquête HFCS », *Household Finance and Consumption Survey*). L'enquête est réalisée par les banques centrales des différents pays et pour certains pays, dont la France, les instituts nationaux de statistiques. Le dispositif couvre les années 2010, 2014, 2017 et 2020. Il permet de disposer de données comparables entre les pays. Certains concepts peuvent différer légèrement de ceux habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française.

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine alimente le volet français du dispositif HFCS, dans le cadre d'un partenariat entre la Banque de France et l'Insee.

Les ▶ **fiches 2.7 et 2.10** sont réalisées à partir de cette source.

Les comptes nationaux annuels

Le patrimoine des ménages au niveau agrégé peut être appréhendé à partir du [compte de patrimoine des ménages](#). Il comprend les actifs non financiers (essentiellement les logements et les terrains détenus par les ménages), les actifs financiers (dépôts bancaires, actions, systèmes d'assurance) ainsi que les passifs financiers.

La ▶ **fiche 2.2** est réalisée à partir de cette source.

▶ Pour en savoir plus

- **Accardo J., Arrondel L., Lamarche P.**, « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », Économie et Statistique n° 472-473, Insee, décembre 2014.
- **Ferrante A., Guillas D., Solotareff R.**, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », Insee Première n° 1621, novembre 2016.

Glossaire

Actif en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Un actif en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non.

Dans cet ouvrage, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. Les personnes de moins de 18 ans sont comptées parmi les enfants. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Aires d'attraction des villes

Une aire d'attraction des villes est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de

visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) (ou minimum vieillesse)

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une allocation différentielle unique versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimal légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2007, elle remplace pour les nouveaux bénéficiaires les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Centile

Voir **décile**.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne âgée de

15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée ;
- être disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- avoir effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de France Travail, etc. Être inscrit à France Travail n'est pas en soi une démarche de recherche active.

Ici, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Couronnes

Voir [aires d'attraction des villes](#).

Décile

Si on ordonne une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoine, etc., les déciles (notés généralement D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux – nommées dixièmes. Les centiles (notés généralement C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux et les quartiles (Q1 à Q3) en 4 parties. La médiane (D5, C50 ou Q2) partage la population en 2 sous-populations égales. Ainsi, le 9^e décile (D9) est le seuil au-dessous duquel se situent 90 % de la population ; le 95^e centile (C95) est le seuil au-dessous duquel se situent 95 % de la population.

Épargne retraite

Les produits d'épargne retraite comprennent à la fois des dispositifs anciens qui ne sont plus commercialisés mais peuvent toujours être détenus par les ménages (plan d'épargne retraite populaire ou Perp, plan d'épargne pour la retraite collectif ou Perco, etc.) et le plan

d'épargne retraite (PER) créé par la loi Pacte de 2019. On distingue les produits de retraite surcomplémentaire qui sont à l'initiative de l'employeur (PER d'entreprise obligatoire ou collectif, selon si les salariés ont ou non le choix de souscrire) et les produits de retraite complémentaire volontaire (PER individuel), auxquels un individu décide de souscrire auprès d'un établissement financier.

Impôts directs

Les impôts directs sont des impôts dont la charge pèse directement sur les agents économiques. Dans cet ouvrage centré sur les ménages, les impôts directs regroupent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation sur les résidences principales, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et les prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Inactif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Les inactifs au sens du Bureau international du travail (BIT) sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage au sens du BIT.

Indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu.

Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveaux de vie, de patrimoine, etc.

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet

d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, à qualité constante.

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Médiane

Voir [décile](#).

Minima sociaux

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ces prestations sont non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations.

Dans cet ouvrage, les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA), les prestations relatives au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, y compris le complément de ressources). L'allocation de solidarité spécifique (ASS) et les autres allocations de chômage relevant de la solidarité sont comptabilisées dans les allocations chômage.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc

le même pour tous les individus d'un même ménage.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « [standard de pouvoir d'achat](#) » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Patrimoine brut

Le patrimoine brut est le montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, ainsi que son patrimoine résiduel (voiture, bijoux, œuvres d'art, etc.), soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours.

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est l'ensemble des actifs financiers détenus par le ménage. Il inclut les comptes-chèques, les livrets d'épargne, l'épargne logement, retraite ou salariale, l'assurance-vie, les valeurs mobilières (actions, obligations, etc.), etc. Sont incluses les parts d'entreprises dont le ménage n'est pas le dirigeant.

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier est l'ensemble des biens immobiliers détenus par le ménage. Il inclut la résidence principale, les résidences secondaires ou occasionnelles, les biens mis en location ou à disposition gratuitement, les garages ou parkings. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Pour les résidences principales, les biens en usufruit sont inclus dans les taux de détention, cela n'est en revanche pas le cas dans les montants.

Patrimoine professionnel

Le patrimoine professionnel est l'ensemble des actifs professionnels détenus par le ménage. Il inclut les entreprises dirigées par un membre du ménage, les terres, les machines, les bâtiments, les stocks, etc. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Ces actifs sont exploités ou non par le ménage dans le cadre de son activité professionnelle – sinon, ils sont généralement mis en location.

Patrimoine net

Le patrimoine net correspond au montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits (passifs).

Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, par exemple dès la signature d'un achat immobilier, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête.

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans cet ouvrage, quand aucune note ne précise le contraire, il s'agit du seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie, usuellement utilisé par Eurostat et les pays européens. De façon secondaire, d'autres seuils sont présentés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Personne de référence

Dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), la personne de référence du ménage est, comme dans l'enquête Emploi en continu (EEC), déterminée en tenant compte de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge. Parmi les personnes du ménage, la personne de référence est par ordre de priorité :

- la personne active ayant un conjoint,
- la personne active la plus âgée ayant un conjoint,
- la personne la plus âgée ayant un conjoint,
- la personne active la plus âgée ayant un enfant,
- la personne active la plus âgée,
- la personne ayant un enfant la plus âgée,
- la personne la plus âgée.

Dans le dispositif de Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) et dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP), la personne de référence du ménage est la personne qui apporte le plus de ressources dans le ménage.

Pôles

Voir [aires d'attraction des villes](#).

Pouvoir d'achat du RDB des ménages (comptabilité nationale)

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages est calculé en rapportant l'évolution du RDB des ménages à celle de l'indice des prix à la consommation finale des ménages. Le pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation (UC) est calculé en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat du RDB des ménages à celle du nombre d'unités de consommation.

Pouvoir d'achat du RDBA des ménages (comptabilité nationale)

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté (RDBA) des ménages est calculé en rapportant l'évolution du RDBA des ménages à celle de l'indice des prix à la consommation

finale effective des ménages. La consommation effective des ménages comprend les biens et les services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, et aussi ceux ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM.

Prestations familiales

Les prestations familiales sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Deux grands types de prestations familiales peuvent être distingués selon qu'elles sont dédiées :

- à la naissance et au jeune enfant : les différentes composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- à l'entretien des enfants : par exemple les allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Prestations (ou allocations, ou aides au) logement

Les aides au logement sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de consommation associées au service de logement des ménages. Accordées sous conditions de ressources, elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF), l'allocation de logement sociale (ALS) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Prestations sociales

Les prestations sociales regroupent :

- les prestations sociales contributives accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement (pensions de retraites et d'invalidité, indemnités chômage, indemnités maladie) ;
- et les prestations sociales non contributives : prestations familiales, prestations logement, minima sociaux (revenu de solidarité

active, allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse), prime d'activité, prestations exceptionnelles comme l'indemnité inflation.

Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).

Privation matérielle et sociale

L'indicateur de privation matérielle et sociale de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Si elle ne peut pas en couvrir sept, elle est dite en situation de privation matérielle et sociale sévère. Six de ces privations sont définies au niveau individuel pour les personnes âgées de 16 ans ou plus :

- ne pas pouvoir s'acheter des vêtements neufs pour des raisons financières ;
- ne pas avoir deux paires de chaussures en bon état pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille pour boire un verre ou pour un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières ;
- ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- ne pas avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers ;
- ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas directement interrogés, une privation individuelle leur est associée si au moins la moitié des personnes de 16 ans ou plus qui composent leur ménage les déclarent.

Les sept autres privations sont définies au niveau du ménage :

- ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle ;
- ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température ;
- ne pas pouvoir remplacer des meubles abîmés ou usagés (« hors d'usage » avant 2023) pour des raisons financières ;
- avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues d'un montant d'environ 1 000 euros ;
- ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances dans l'année hors de son domicile ;
- ne pas pouvoir manger un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours pour des raisons financières.

Quartile

Voir **décile**.

Rapport interdécile D9/D1

Le rapport interdécile est calculé comme le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio (100-S80)/S20

Le ratio (100-S80)/S20, aussi nommé rapport interquintile des masses de niveau de vie, rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration des niveaux de vie.

Revenu avant redistribution

Dans cet ouvrage, le revenu avant redistribution d'un ménage correspond à l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations

sociales non contributives. Il comprend ainsi les revenus d'activité en incluant les revenus compensatoires des pertes d'activité (activité partielle pour les salariés et fonds de solidarité pour les indépendants et les entrepreneurs), les revenus de remplacement (indemnités de chômage, les pensions et retraites et d'invalidité) et les revenus du patrimoine. Les composantes des revenus d'activité exonérées d'impôts et de cotisations sociales (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants) sont incluses dans le revenu avant redistribution.

Revenus de remplacement

Les revenus de remplacement correspondent aux prestations sociales contributives accordées en contrepartie de cotisations (pensions de retraites et d'invalidité, indemnités chômage, indemnités maladie).

Revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition du foyer.

Revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Il comprend de façon plus ou moins large selon les sources le solde des transferts interménages. Il ne tient pas compte de l'équivalent monétaire de l'avantage économique que procure au ménage la propriété de sa résidence principale. Cette mesure correspond au concept microéconomique. En divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités

de consommation (UC), on obtient le niveau de vie du ménage.

Par ailleurs, l’Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut des ménages dans la comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir annexe Sources et méthodes).

Revenu disponible brut des ménages (RDB, comptabilité nationale)

En comptabilité nationale, le revenu disponible brut (RDB) des ménages correspond au revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l’ensemble des revenus d’activité (rémunérations salariales et revenu mixte des non-salariés nets des cotisations sociales), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d’assurance-vie, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu’ils occupent). À ces revenus s’ajoutent principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages, ainsi que les variations des droits à pension, tandis que les impôts versés sont retranchés. Le revenu disponible est dit « brut » lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe comme les logements que détiennent les ménages) ne lui est pas soustraite. Le RDB des ménages diffère sur certains points du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages.

Revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA, comptabilité nationale)

En comptabilité nationale, le revenu disponible brut ajusté (RDBA) des ménages correspond au revenu disponible brut (RDB) des ménages augmenté des transferts sociaux en nature (remboursements de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, éducation, santé, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenus du patrimoine

Les revenus du patrimoine regroupent les revenus fonciers et les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values de détention. Ils ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d’impôts (épargne réglementée notamment), ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d’assurance-vie, livrets défiscalisés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Revenu individuel

Le revenu individuel comprend les traitements et salaires (y compris revenus compensatoires de perte d’activité ou revenus exonérés), les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires versées et reçues et les revenus des indépendants. Ils sont bruts de CSG et CRDS dans cet ouvrage.

Sans-domicile

Dans le cadre de l’enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d’hébergement ou de restauration gratuite, une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné, si la nuit précédente elle a eu recours à un service d’hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l’habitation (rue, abri de fortune).

Seuil de pauvreté

Voir **pauvreté monétaire**.

Standard de pouvoir d’achat (SPA)

Voir **parité de pouvoir d’achat (PPA)**.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d’individus étant en situation de pauvreté monétaire.

Unités de consommation (UC)

Pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d’unités de consommation (UC).

Dans cet ouvrage, celles-ci sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein

du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Dans la même collection

► Parus

- Les entreprises en France, édition 2023
- Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, édition 2024
- Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2024

► À paraître

- France, portrait social, édition 2024
- Formations et emploi, édition 2025
- Emploi et revenus des indépendants, édition 2025

Les Tableaux de l'économie française sont disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur insee.fr.





PARAGON TRANSACTION – 39 rue des Rivières Saint-Agnan – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Dépôt légal : octobre 2024

Revenus et patrimoine des ménages

Insee Références

Édition 2024

Cet ouvrage rassemble les principaux indicateurs ainsi que des analyses sur les inégalités monétaires, la pauvreté et le patrimoine des ménages.

Deux vues d'ensemble abordent l'évolution des inégalités de niveau de vie et de patrimoine au cours des vingt dernières d'années.

Un premier dossier apporte une nouvelle analyse des trajectoires des personnes à très bas revenus de 2003 à 2021. Un deuxième dossier documente les caractéristiques sociodémographiques des populations vivant dans les quartiers pauvres et les quartiers aisés du tissu urbain.

Enfin, un ensemble de fiches thématiques fournissent des chiffres détaillés sur les niveaux de vie, la pauvreté, le patrimoine et l'endettement des ménages.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

